LES HUGUENOTS ET LA LIGUE, AU DIOCÈSE DE BOULOGNE.

Esquisse Historique.

PAR

L'ABBÉ F. LEFEBVRE

Membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie
& de la Société Française (de Caen) pour la conservation
des monuments historiques.

BOULOGNE-SUR-MER.

Imprimerie de BERGER frères, Grande Rue, 51.

MDCCCLV.



Bibliothèque Saint Libère

http://www.liberius.net

LES HUGUENOTS

ET

LA LIGUE,

AU DIOCÈSE DE BOULOGNE.

Cet ouvrage se vend au profit de la Maison d'Orphelins,
fondée à Boulogne-sur-mer, en 1854,
par M. Ed. Flour.

PRÉFACE.

> « Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de nous comprend dans ses affections sous le nom de patrie, devrait nous être représenté à chaque siècle de son existence. »
>
> (*Aug. Thierry, Lett. sur l'Hist. de France.*)

A mesure que l'Histoire avance dans les hautes voies de l'examen, nous voyons une révolution immense s'opérer dans les esprits, révolution qui force l'écrivain à abandonner les vieux préjugés de race et de parti pour rendre justice à tout ce qu'il y a de grand, de beau, de noble dans les annales de la Patrie. Nous sommes entrés dans une ère de sérieuses recherches, de scrupuleuse impartialité, et la génération studieuse qui se lève travaille avec ardeur à faire cesser le mépris, le dédain, l'indifférence que l'on avait pour tout ce qui touchait le passé, et qui venait froisser des opinions trop exclusives.

Cette tendance qui domine les esprits s'est déjà fait sentir dans les histoires générales. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les chroniques de nos provinces, trop long-temps restées dans l'oubli ? Cependant on y rencontre bien des noms qui méritent la vénération et l'amour, et auxquels on a refusé de rendre justice. C'est donc à la jeune génération de fouiller dans nos archives, de secouer la poussière de nos manuscrits pour remettre en honneur ces hommes qui ont rendu des services à leur pays et se sont dévoués aux intérêts de leurs concitoyens.

La plupart des villes ignorent les noms mêmes de ceux qui les ont illustrées : Gentilshommes, Prélats, Abbés, Mayeurs, Echevins, Bourgeois, tout est resté dans l'oubli. Les plus nobles familles, les hommes les plus distingués, les magistrats les plus éminents ont à peine un souvenir. Le Boulonnais se trouve malheureusement dans cette catégorie, et à peine si quelques noms célèbres sont connus de ses enfants. Toutefois, la tendance des esprits vers les études historiques a déjà porté ses fruits parmi nous, et plus d'une plume habile est venue nous tracer quelques belles figures de notre histoire, nous rappeler quelques faits, quelques familles, quelques noms oubliés. Aujour-

d'hui nous venons, quoique de loin, marcher aussi dans la voie qui nous a été tracée et apporter une pierre de plus à cette réédification historique du passé.

Nous avons choisi une époque pleine d'émouvants souvenirs, un fait qui est venu bouleverser toutes nos populations, et les a fait se lever en armes pour s'opposer à une invasion d'un nouveau genre;—invasion imminente qui avait tout ébranlé et n'avait laissé derrière elle, dans l'Europe entière, que des débris et des ruines ensanglantées. Nous avons choisi le grand fait de la RÉFORME, et nous avons été guidé dans ce choix par le désir de sauver de l'oubli une des belles pages de l'histoire du Boulonnais, et en même temps de rendre justice à tous ceux de nos compatriotes qui se sont ralliés au grand mouvement qui eut lieu alors dans toute la France,—mouvement qui avait pour but de sauver et les vieilles libertés de la nation et les antiques croyances de nos pères. Pour tout ce qui touche le diocèse de Boulogne, on a peu écrit sur ce sujet, mais ce peu a suffi pour dénaturer les faits et jeter trop souvent le blâme sur ceux qui, dans cette circonstance, ont défendu la cause de la Patrie. Nous avons donc cru rendre service à notre pays en mettant au jour cet épisode de son histoire et en relevant dans l'opinion publique les hommes qui, autrefois, se sont dévoués pour soutenir une si belle cause.

Notre plan est donc de montrer à nos lecteurs, d'un côté, les HUGUENOTS [1] venant, par leurs doctrines, ébranler la

[1] L'étymologie du mot *Huguenot*, appliqué aux Réformés de France, vers l'an 1560, n'est pas bien certaine. Il y a plusieurs opinions. La première fait dériver ce nom de deux mots Suisses *eid gnossen*, qui signifient *alliés en la foi*. On appelait ainsi à Genève ceux qui soutenaient le parti de la Réforme, à cause de leur alliance avec les cantons de Berne et de Fribourg. Les relations intimes des Réformés Français avec les Génevois leur valurent ce nom.—(Cf. le P. Maimbourg. Hist. du Calvinisme, p. 51.—Mezeray. Hist. de France.—L'Hist. de Génève, t. I, p. 140.—Mém. de Condé, t. III, p. 249-50.) — La seconde opinion, et la plus généralement suivie, dit que le peuple de Tours était persuadé qu'un lutin nommé *le roi Hugon* courait la nuit dans la ville; or, comme c'était l'heure à laquelle les Protestants se réunissaient pour leurs prières, on leur donna le nom de *Huguenots*, c'est-à dire disciples du roi Hugon.—(Cf. Th. de Bèze. Hist. eccl.—Strada Hist. de Flandres, liv. III. — Davila, I., p. 32. — D'Aubigné. Hist. univ., etc) — Quant à nous, nous pencherions volontiers pour le premier sentiment.

vieille société française jusque dans ses fondements, détruire les institutions locales, les municipalités, le trône, et par-dessus tout, les croyances les plus sacrées du peuple. Tandis que de l'autre, se présentent pour sauver la patrie en danger les LIGUEURS, c'est-à-dire la partie saine de la nation, la Commune Catholique défendant sa Constitution, ses antiques usages, ses croyances vénérées. Grande et sublime fédération de cité à cité, nouvelle Ligue Achéenne dont le Catholicisme et la liberté de la commune sont les bases !

Rien n'est petit ni ridicule dans ce grand et magnifique mouvement populaire, et cependant la pensée de ce temps est restée méconnue, grâce aux écrits des philosophes du XVIIIe siècle, qui, préoccupés d'une seule idée, celle d'abattre le Catholicisme, ont cherché et ont malheureusement réussi à dénaturer tous les faits de cette époque. Ils ne pouvaient loyalement combattre le mouvement populaire et catholique de la Ligue, ils l'ont avili par le ridicule, et ce n'est qu'avec des pamphlets,—expression moqueuse de l'opinion parlementaire,—qu'ils ont écrit l'histoire de cette grande époque, essayant de montrer la SAINTE-UNION comme un parti politique qui, dans sa folie, voulait faire asseoir sur le trône de France un Duc de Guise ou un descendant de Philippe II. « Nos rois, » depuis Henri IV, et nos philosophes,—dit un grand » écrivain de nos jours,—ont de concert décrié la Ligue : » ceux-ci, parce qu'elle avait empêché la Monarchie Cal» vinienne de s'établir en France, ceux-là, parce qu'elle » avait fait de la Religion de l'État une condition néces» saire de la Royauté, ce qui au reste a été fait en An» gleterre et ailleurs pour la Religion Protestante. En » effet, si les Ligueurs de la Cour voulaient un roi Lorrain » ou Espagnol, les Ligueurs de la France voulaient un » *Roi Catholique.* » (De Bonald. Pensées, t. 1, p. 17.)

Les historiens du XVIIIe siècle, et tous ceux qui, après eux, sont venus jeter leurs écrits sur le même calque, n'ont point voulu reconnaître (et pour raison) le puissant mobile qui faisait agir les masses. Bien plus, ce grand mouvement ils l'ont rapetissé aux proportions d'une simple intrigue et n'ont voulu voir que de vaines disputes d'ambition là où se trouvaient en face deux opinions fières et vivaces. Le culte de la Royauté et des grands n'était pas encore éteint ; aussi a-t-on oublié le peuple, qui cependant jouait un si grand rôle, ou, si on ne l'a pas oublié,

c'était pour lui imputer les horreurs qui furent commises alors. Cependant, sans lui, le Catholicisme disparaissait du sol de la France : tout était perdu.

« Mais l'Église ne succombe pas !—s'écriait il y a quel-
» ques années le R.P. Lacordaire— La France résista, et
» cette fois non plus par ses rois, mais par l'élan natio-
» nal, par cette sainte et glorieuse Ligue dont on peut
» dire beaucoup de mal, mais dont on comprendra la
» grandeur chaque jour davantage. Quand on conserve
» à un peuple sa foi, quand on sauve sa nationalité,
» toutes les fautes se perdent dans la gloire. »

Pour éviter l'écueil que nous venons de signaler, nous nous sommes imposé la loi de ne travailler que sur des pièces authentiques, et de nous servir des archives et des procès-verbaux officiels, non-seulement pour nous éclairer sur les faits, mais encore pour nous servir à contrôler, autant qu'il est possible, les traditions de nos chroniques et de nos manuscrits. Nous osons espérer que l'on s'apercevra, dans le cours de cet ouvrage, que nous ne nous sommes pas éloigné de la ligne de conduite que nous nous étions tracée. Nous sommes entré dans cette époque sans préjugés, sans jugement porté d'avance, avec l'intention d'être impartial tout en faisant la part des opinions ardentes, des nécessités politiques et du mouvement trop souvent impérieux des masses.

Nous avons essayé de nous débarrasser de l'esprit de parti pour arriver plus sûrement à une vérité entière et complète par les documents authentiques. Ce travail a été souvent difficile, mais nous avons été noblement secouru par MM. Ch. Henneguier, E. de Rosny, Abot de Bazinghen, L. Bénard, H. de Rheims et l'abbé D. Haigneré, qui ont mis à notre disposition tous les documents qui se trouvaient entre leurs mains. Nous sommes heureux de leur en témoigner ici toute notre reconnaissance ; car si notre travail a quelque mérite, il le doit aux pièces inédites qui nous ont été signalées par ces amis de la science.

28 novembre 1855, FÊTE DE SAINT MAXIME,

Patron du diocèse de Boulogne.

LES HUGUENOTS

ET

LA LIGUE.

I

Tendance de la Réforme.—Aperçu général.

« *Tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie.* (BOSSUET). »

Le XVe siècle venait de terminer sa carrière en laissant derrière lui tout un passé de poésie et de grandeur. Sous l'influence salutaire et l'action bienfaisante de l'Église, l'intelligence du temps s'était développée, la société avait grandi, la civilisation s'était avancée à pas de géant. Une fois sur cette route, les nations ne devaient pas rester stationnaires ; aussi, quand s'ouvrit le XVIe siècle l'observateur put augurer à l'agitation qui s'était emparée des esprits, aux tendances qui entraînaient les peuples, qu'un grand siècle allait surgir.

L'aristocratie féodale avait été obligée de reconnaître la suprématie royale. Les communes avaient des franchises et des libertés. La bourgeoisie s'était enrichie par le commerce et l'industrie. Enfin, la lumière s'était faite partout, et en se répandant parmi le peuple elle avait éveillé en lui le sentiment de sa force et de ses droits ; elle avait établi l'existence civile du tiers-état et son influence dans le gouvernement. Les écoles et les universités se multipliaient ; les lettres et les sciences étaient cultivées avec une noble ardeur ; l'esprit s'élançait dans des régions qui jusqu'alors lui étaient inconnues, et l'intelligence humaine

qui ne rencontrait plus devant elle les obtacles qui arrêtaient sa marche pendant le Moyen-Age, déployait toute son activité.

Une nouvelle influence se faisait sentir dans les arts et les sciences. Les inventions nouvelles se pressaient : la boussole, le télescope, la poudre à canon étonnaient le monde savant. L'Italie était à son âge d'or pour la poésie, l'architecture, la peinture. La France applaudissait aux artistes, et son roi recevait le nom de *Père des lettres.* Des bords du Rhin venait de sortir l'imprimerie, cet immense bienfait que la pensée avait reçu de l'industrie. Sur les rives de la Vistule, Copernic dévoilait au monde étonné la marche des astres et l'ordre véritable des cieux. Enfin un nouveau continent était découvert. Trop à l'étroit dans les limites de l'ancien monde, l'Europe s'était élancée avec de hardis navigateurs au-delà des mers, avait franchi l'Océan, et l'Amérique était trouvée.

Partout se faisait sentir un mouvement, une agitation inaccoutumée qui présageait de grandes choses. Partout les amis de la civilisation saluaient avec enthousiasme l'époque qui allait paraître. Certainement la marche du commencement du XVIe siècle a quelque chose qui étonne et qu'on ne saurait trop admirer. Toutefois l'impartialité de l'histoire nous force à ajouter qu'on avait alors à déplorer des abus énormes. La féodalité voyait un grand nombre de ses membres se jeter au milieu des désordres les plus grands, et ne respecter ni les lois de l'Église, ni les lois de l'État. Fatigués d'inaction, les seigneurs tyrannisaient leurs vassaux, et tout le monde connaît le proverbe du temps, qui disait : « Être prince et n'être pas brigand, » c'est ce qui paraît à peine possible. [1] » Ces abus ne s'étaient pas arrêtés à la noblesse, la société ecclésiastique en avait ressenti une profonde atteinte, aussi voyons-nous les conciles se plaindre du relâchement de la discipline et chercher tous les moyens de réformer le clergé et le peuple chrétien [2].

Cette corruption des mœurs et ce relâchement de toute discipline ne peuvent cependant rien changer à ce que nous avons dit du XVIe siècle, car à cette époque les abus étaient moins nombreux que dans les siècles précédents, et l'on était loin du temps où saint Pierre Damien et

[1] Strack. Triomphe de la philosophie, t. 1, p. 52.
[2] Cf. Conc. Trid. sess. 1. dec. 1.

après lui saint Bernard, se lamentaient sur les maux qui ravageaient l'Église. « Il n'est pas vrai, dit un protestant distingué de notre époque, qu'au XVI[e] siècle, la cour de Rome fut très-tyrannique; il n'est pas vrai que les abus proprement dits y fussent plus nombreux, plus criants qu'ils n'avaient été dans d'autres temps; jamais peut-être au contraire, le gouvernement ecclésiastique n'avait été plus facile, plus tolérant. . . . . . .[1] »

On pouvait donc tout attendre de l'avenir. Mais cet avenir quel sera-t-il? Tout porte à croire qu'il sera glorieux; tout laisse espérer un grand siècle. Les esprits étaient donc dans l'attente, quand tout-à-coup un cri sinistre, parti de l'Allemagne, vient retentir dans toute l'Europe et remuer les nations. Des idées nouvelles surgissent, l'étincelle de la révolte a brillé aux yeux des peuples, et bientôt l'incendie gagne partout. L'effervescence s'empare des esprits, s'étend à tout, domine tout. Les trônes chancellent, les nations descendent dans l'arène, l'Europe est en feu, et ce siècle qui donnait de si belles espérances ne laisse sur son passage que ruines et désolation. Quelle est la cause de ce changement? quelle est l'idée qui fut assez puissante pour arrêter ainsi un siècle dans sa marche? Ouvrez l'histoire de cette époque, et vous aurez la solution de ce problème. A chaque page vous trouvez le mot de réforme religieuse, c'est là le principe du bouleversement et de l'agitation qui se fit sentir dans toute l'Europe et arrêta le XVI[e] siècle au commencement de sa carrière.

On s'étonnera sans doute de voir toute l'Europe en feu pour une discussion élevée entre quelques moines; cependant cette discussion n'avait pas seulement pour objet des questions abstraites et métaphysiques; elle touchait aux principes fondamentaux de tout gouvernement. Les novateurs avaient mis en avant des principes que bientôt l'ambition et la politique acclamèrent pour soulever toutes les classes de la société. Ils avaient voulu faire une révolution religieuse, secouer le joug de Rome, et ils s'effrayèrent, mais trop tard, quand ils virent cette révolution passer des idées aux choses, pour devenir enfin la proie de la politique et des passions.

Comme tout ce que nous avons à traiter dans cette esquisse historique se lie intimement à cette révolution et en subit toutes les phases, nous avons cru nécessaire pour

[1] Guizot. Hist. de la civilisation en Europe, XII[e] leçon.

placer la question sous son jour véritable, de jeter avant d'entrer en matière un coup d'œil rapide sur la marche des événements.

Sous le pontificat de Léon x (1517), des religieux Dominicains ayant été chargés de publier les indulgences que le Souverain Pontife venait d'accorder, ils s'en acquittèrent au grand murmure du peuple. Ce que voyant, les Augustins, qui s'étaient vu préférer un ordre rival, profitèrent de cette circonstance pour déclamer contre les excès qui avaient lieu. Une vive polémique s'engagea, et un d'entre eux, le trop fameux Martin Luther, dans le feu de la discussion, alla même jusqu'à attaquer les indulgences. Alors il y eut de sa part un moment d'hésitation ; mais bientôt, encouragé par les alarmes des catholiques et irrité par leurs outrages [1], il ne connut plus de bornes, donna libre carrière à son esprit inquiet et avide de nouveautés, ne ménagea plus rien, attaqua ouvertement les sacrements de l'Église, ses doctrines, ses croyances les plus vénérées.

Jusqu'alors la révolution n'était que dans les idées, bientôt elle allait entrer dans le domaine des choses. On avait avancé une erreur, il fallait la faire accepter ; et, pour y réussir, d'un côté Luther mit en jeu l'ambition et l'avarice des grands, de l'autre les passions mauvaises du peuple. Aux uns il abandonne les biens des églises et des monastères, aux autres il donne la liberté en les affranchissant de la prétendue tyrannie de Rome. L'abolition de l'épiscopat, l'exclusion de la papauté, tel fut son point de départ. La cour de Rome l'avait condamné, il voulait à tout prix l'abattre. Au commencement, il est vrai, il trembla, tant faisait peur cette grande figure du Pape [2] ; mais bientôt l'orgueil prit le dessus, il remua les esprits, ne s'arrêta devant aucune considération, et, pour arriver à son but, mit en jeu tour-à-tour la ruse, la violence, la séduction, changeant ses principes selon la diversité des temps et des circonstances.

Une doctrine qui donnait libre cours aux passions et secouait le joug de l'autorité devait nécessairement rencontrer des sympathies parmi les masses : en matière de foi, la soumission à l'autorité a toujours rencontré de la résistance. Dès le principe la réformation comme on l'appelait

[1] Palavicini Hist. conc. trid. pars. I. lib. I. cap. VI.
[2] Opera Lutheri. t. III. p. 173.

alors, attira donc l'attention des peuples ; et si d'un côté elle répandit de bien justes alarmes, de l'autre elle fut saluée avec enthousiasme. Des nations entières étaient venues s'enrôler sous sa bannière. Les peuples s'étaient laissés éblouir par les vains mots de liberté et d'affranchissement de la pensée, tandis que l'espérance des confiscations avait déterminé la religion des grands. A cette époque une foule de princes et de nobles étaient ruinés par les guerres continuelles des siècles passés, et ils ne voyaient dans cette révolte contre Rome que des terres à acquérir, des monastères à dépouiller. Ils n'avaient pas compris que c'en était fait du principe d'autorité pour peu qu'il fût atteint dans son représentant le plus auguste.

« Apprendre aux peuples à discuter le Pape, a dit un » écrivain de nos jours que ses sentiments bien connus » mettent au-dessus de tout soupçon de partialité, c'était » les pousser irrésistiblement à discuter les rois. L'Église » d'ailleurs avait depuis longtemps enveloppé l'Etat dans » sa destinée. Rome se trouvait au fond de tout ; en la » frappant on frappait le système général du monde à » l'endroit du cœur [1]. »

Une fois l'autorité du Pape méconnue, il fallait que celle des princes le fût aussi ; et Luther n'était encore qu'au commencement de ses innovations que déjà un frémissement inaccoutumé se faisait sentir autour de lui, frémissement qui présageait des troubles intérieurs, des guerres civiles [2]. L'ami de Luther, Mélanchthon, avait compris qu'il était impossible que bientôt l'Europe toute entière ne fût changée en un champ de bataille ; aussi écrivait-il au réformateur qu'il était toujours dans la douleur et les larmes [3]. Luther lui-même fut effrayé quand il entrevit le gouffre qu'il venait de creuser sous les pas des nations. Et quand dans le lointain il aperçut tous ces rois, ces princes, ces nobles qui s'entraînaient les uns les autres dans l'abîme, il recula rempli d'épouvante. Il voulut alors arrêter la marche des événements, mais il était trop tard ; il se sentait emporter, comme il le dit lui-même, par le vent populaire [4].

1 Louis Blanc.—Hist. de la révolut. franç., t. I, p. 28.

2 Cf. Palavicini. op. cit. P. I, l. I, cap. VI.

3 « Versamur hic in miserrimis curis et plane perpetuis lacrymis. » Epist. Melanch.

4 « Fovebat me aura ista popularis. » Opera Lutheri, t I, Præfatio.

Le réformateur était inconséquent avec lui-même, quand, après avoir admis en religion le droit de résistance à l'autorité, il le repoussait en politique. Il recommandait aux peuples l'obéissance au pouvoir temporel ; mais quel effet devait avoir ses conseils pour ceux qui avaient lu ses écrits et entendu ses paroles [1]. La nation fut plus logique, et la parole de Luther vint se perdre au milieu des milliers de voix qui répétaient, contre les rois et les princes, le cri qu'il avait lui-même fait retentir contre Rome. Il avait prêché aux paysans d'Allemagne le devoir de souffrir patiemment et en silence, le devoir de se résigner à l'esclavage ; mais eux aussi furent plus logiques que leur maître. Ils poussèrent un cri de guerre, déployèrent l'étendard de la révolte et mirent en avant un principe que nous avons vu reparaître de nos jours : l'abolition de tout pouvoir et la communauté des biens. C'était la révolte politique et sociale qui commençait déjà à paraître comme une conséquence inevitable de la révolte religieuse. On s'arma contre ces fanatiques, l'Allemagne fut couverte de sang et de ruines, et ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à dompter ces furieux. N'était-ce pas une leçon dont les princes d'Allemagne auraient dû profiter pour revenir dans le sein de l'Église. Cette leçon, ils ne la comprirent pas : ce fut une grande faute.

Les princes et les grands d'Allemagne, comme nous venons de le voir, avaient protégé l'erreur de Luther, parce qu'ils y avaient trouvé leur intérêt. Déjà l'avarice et l'ambition les avaient engagés dans le chemin de l'erreur, quand bientôt la politique vint les y attacher plus fortement que jamais. Charles-Quint, qu'ils venaient d'élire empereur, tendait à se rendre absolu dans l'empire et méconnaissait leurs privileges et leurs droits. Cependant ils se trouvaient impuissants à l'en empêcher, car les peuples qui n'avaient pas les mêmes intérêts qu'eux à défendre auraient refusé d'épouser leur querelle. L'avenir n'était donc pas sans inquiétude pour eux, quand la Réforme vint les sauver. Le succès rapide de la nouvelle religion leur offrait un moyen d'engager le peuple à faire cause commune avec eux ; aussi ne laissèrent-ils pas échapper cette occasion ; et quoique partant d'un principe différent, ils surent tellement cacher leurs projets qu'ils firent prendre les armes à toute l'Allemagne. Ils démontrèrent au peu-

[1] Cf. Op. Luth. t. II, p. 445. t. V, p. 517. t. VII, p. 276, 278.

ple la nécessité de sauvegarder sa liberté de conscience et sa religion, et bientôt, au nom de cette religion réformée, des ligues formidables s'élevèrent contre l'Empire.

« Dès ce moment, dit l'auteur de *l'Esprit de l'Histoire*, « chez les souverains et chez les peuples, le désir de » résister fut le même, quoique le motif fut différent. Les « souverains voulaient défendre leurs anciens droits; les « peuples voulaient soutenir leur nouvelle doctrine. Mais « les souverains eurent l'adresse de ne placer leur motif « qu'en seconde ligne, et d'exposer celui des peuples à la « première. Cette division fut d'abord nécessaire pour « accoutumer les peuples à une résistance dont ils ne se « soupçonnaient pas capables, pour les disposer à des « sacrifices qu'on ne pouvait attendre d'eux qu'en échauf- « fant leur imagination. Peu à peu les deux lignes se « confondirent, et enfin la liberté de la religion et celle « de l'empire furent regardées comme inséparables [1]. »

En pesant ces faits, le grand accroissement et la propagation rapide du protestantisme n'est plus une énigme, et l'on voit facilement que ce furent les passions et la politique qui en firent toute la puissance. Dans tous les troubles et les guerres qu'enfanta la réforme, la religion ne servit de motif qu'à un très-petit nombre, tandis qu'elle tint lieu de prétexte à presque tous. Bien peu furent convaincus de la mission de Luther, et si les peuples entiers adoptèrent ses doctrines, ce fut parce qu'ils y trouvèrent leur intérêt et nullement par conviction. Pouvait-il en être autrement quand ils voyaient Luther lui-même écrire ces mots? « Souvent je pense en moi-même que j'i- gnore « presque où je suis, si j'enseigne la vérité ou non [2]. » De plus, ne voyaient-ils pas les coryphées de la réforme incertains sur leurs croyances, embrasser chaque jour de nouvelles doctrines, pour les abandonner le lendemain et les reprendre ensuite? Ne comprenaient-ils pas que tous ces changements dans la doctrine de l'Église ne pouvaient amener que l'incrédulité et l'athéisme [3]? Ne devaient-ils pas se dire en eux-mêmes, avant le grand Evêque de Meaux: « Tu varies, et ce qui varie n'est pas la verité. »

[1] A. Ferrand, t. III, p. 343.

[2] « Sæpe sic mecum cogito, propemodum nescio, quo loco sim, et utrum veritatem doceam necne. » Luth. Op. de Christo.

[3] Cf. Montaigne. Essais, liv. II, ch. XII.

Jusqu'à présent les réformateurs, comme nous venons de le voir, avaient composé avec la puissance civile. Bientôt la scène allait changer de face. L'Allemagne avait été entraînée à l'hérésie par l'ambition des grands ; l'Angleterre le fut par les passions impures et cruelles de son roi. Dans ces deux pays les princes s'étaient donc trouvés à la tête du mouvement, de telle sorte que la réforme luthérienne avait été jusqu'à un certain point leur ouvrage. Toutefois les idées démagogiques qui étaient répandues dans la nouvelle doctrine avaient remué trop profondément les passions populaires pour qu'il ne vint pas aussi dans l'idée du peuple de profiter des circonstances pour opérer une révolution en sa faveur. Déjà les paysans d'Allemagne avaient tenté cette révolution, mais sans succès, quand Jean Calvin en fit un second essai en France, mettant en jeu les tendances révolutionnaires de la nation et son amour effréné pour la liberté. C'est la seconde phase du protestantisme qui va s'ouvrir.

Ici les faits se pressent, se mêlent de telle sorte qu'on se rend difficilement compte des tendances des esprits, et pour quiconque n'aurait pas scruté attentivement tous les événements qui eurent lieu alors, cette époque ne serait plus pour lui qu'une énigme incompréhensible. Deux partis sont en présence : la démocratie et la féodalité. L'un et l'autre ont des tendances particulières, et tous deux saluent la réforme comme le moyen qui doit les faire réussir dans leurs projets De part et d'autre ils ne peuvent rien seuls; ils s'allient donc ensemble contre leur ennemi commun, espérant chacun de leur côté pouvoir dominer l'autre parti après la victoire. Les seigneurs rêvaient pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales ; mais le succès ne vint pas couronner leurs espérances. Une partie de la bourgeoisie, qui depuis les guerres civiles occasionnées par la démence de Charles VI, était impatiente de secouer le joug, s'allia avec eux. Mais le principe révolutionnaire eut le dessus, et dans la suite les nobles s'étonnèrent de n'être plus que les chefs du parti républicain

Dans tous les événements qui ont lieu à cette époque de notre histoire, si l'on perd de vue cette double pensée politique que chaque parti semble cacher avec le plus grand soin, on se trouve perdu au milieu des événements et l'on ne peut plus rien comprendre au rôle que la réforme a joué en France.

La féodalité, s'étant ralliée les communes, venait d'acquérir une grande force ; aussi le trône fut-il bientôt en danger. Il est vrai qu'avec lui devait tomber la religion ; mais tous ces seigneurs faisaient bon marché de la foi, dès le moment qu'ils pouvaient espérer réussir dans leur entreprise. Sur leur drapeau, ils avaient eux-mêmes écrit le mot *Réforme*, et ils ne pouvaient logiquement s'arrêter qu'après avoir détruit l'Église Catholique tout entière.

A partir de cette époque, la France fut en proie à toutes les horreurs d'une guerre civile, et fut dévastée par tous les partis. A chaque pas l'on rencontrait un ennemi. « Ne voyons-nous ici dit un livre du temps, les uns cantonnez faisant un *corps anarchique* ; les autres rangez en une *aristocratie d'ambition ;* ceux-ci en *démocratie turbulente*, ceux-là en *monarchie tyrannique?* O pauvre France, que tu as d'envieux ! Que de loups guettent après ta peau ! Se te faut-il tant de roys? Un seul ne te suffit-il pas? »[1]

Sous les pas des partisans de Calvin, on ne rencontra bientôt plus que ruines et destruction. Rien n'était sacré pour eux. La suprématie du chef de l'Église, l'autorité du souverain ; le culte avec ses pompes, ses images et ses saintes reliques, rien n'échappait à leur zèle réformateur. Ils massacraient les pretres et les moines, brûlaient les églises, renversaient les autels, dévouaient les vases sacrés aux profanations les plus révoltantes, portaient des mains impies sur les reliques et les autres objets de la vénération des peuples, brisaient les images et les statues des saints, allaient même jusqu'a fouiller les sépulcres pour en disperser au loin les ossements, en haine de la religion que ces morts avaient professée.

La plume de l'écrivain se refuse à tracer ces tristes brigandages, ces épouvantables scènes de désordres et de forfaits. Ce n'était cependant que les fruits naturels qu'on pouvait attendre du nouvel évangile. L'hérésiarque et ses plus célèbres partisans n'avaient-ils pas dit eux-mêmes qu'il fallait du sang pour l'établir?[2] Témoin des excès de ces furieux, Érasme ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Quelle race évangélique est celle-ci ! Jamais on ne vit « rien de plus licencieux, ni de plus séditieux tout en- « semble.......... Tout est outré dans cette réforme. On

[1] Satire Ménippée, t. I, pag. 280.
[2] De serv. arbit., f. 431.

« arrache ce qu'il faudrait seulement épurer. On met le « feu à la maison pour en consumer les ordures. Les « mœurs sont négligées ; le luxe, les débauches, les adul« tères se multiplient plus que jamais ; il n'y a plus ni « règle ni discipline[1]. » « Je les voyais, dit-il encore « dans un autre endroit en parlant de l'esprit d'intolé« rance et de révolte de la secte, je les voyais sortir de « leurs prêches avec un air farouche, des regards mena« çants, comme gens qui venaient d'ouïr des invectives « sanglantes et des discours séditieux[2]. »

En effet, les ministres de la secte jetaient partout le brandon de la discorde. Ils avaient pour maxime ces paroles d'un des chefs des paysans qui avaient bouleversé l'Allemagne : « Le Tout-Puissant attend de tous les peu« ples qu'ils détruisent la tyrannie des magistrats, qu'ils « redemandent leur liberté les armes à la main, qu'ils re« fusent les tributs et qu'ils mettent leurs biens en com« mun[3]. » Hugues Sureau du Rosier, ministre de Tirrache, alla même jusqu'à soutenir : » Qu'il était loisible « de tuer un roi ou une reine lorsqu'ils s'opposaient à la « réformation de l'Eglise[4]. »

Peut-on s'étonner maintenant que les Calvinistes aient essayé de s'emparer de leur roi ? qu'ils lui aient refusé obéissance, levant contre lui des armées, livrant des batailles, faisant des siéges, appelant même l'étranger pour les soutenir dans leur rébellion ? Que leur importait leur pays, la religion de leurs ancêtres ! Ce qu'ils voulaient, c'était renverser le trône ; aussi les voit-on dans la ville de Nîmes se concerter tous ensemble pour changer la forme du gouvernement. Un historien de la secte rapporte que le traité qui fut signé alors par les conjurés établissait une espèce de république dans l'État[5]. Ils décidèrent aussi, dit un autre historien, qu'on n'obéirait plus au tyran et qu'on formerait un État séparé du reste de la nation, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de susciter un de ses serviteurs pour l'exterminer[6].

Devant de tels principes, quelle conduite devait tenir la France pour sauver la Religion et l'État ? Ne devait-

1 Epist. ad Melanchthonem. 2 Ibid. 5.
3 Pluquet. Dict. des hérés., art. *Anabaptistes.*
4 Th. de Bèze. Hist. eccl., t. III, pag. 244.
5 De Thou. Hist univ, liv. LX, 1575.
6 Menard. Hist. de Nîmes, t. V, pag. 88, *Preuves.*

elle pas avoir recours aux armes ? Ne devait-elle pas mettre à exécution le projet du chancelier de l'Hospital, qui est bien connu comme ayant favorisé la réforme, et qui cependant comprenait que c'était une nécessité de se servir de la force pour exterminer la secte. « Comme il y » en a beaucoup qui se font un prétexte de religion, disait- « il aux états-généraux d'Orléans, et qu'en effet ils sont « poussés par l'ambition, l'avarice et l'amour des nou- « veautés ; il semble qu'il serait bon d'accabler de toutes « façons ces pestes publiques et de ne pas leur donner le « temps de reunir leurs forces. C'est contre eux qu'il est « besoin d'employer les armes, et quand on ne peut rien « gagner sur leur esprit par la clémence, il faut user de « la rigueur des lois et des armes et avoir recours à la « force [1]. »

C'était certainement le seul moyen de sauver la France. Malheureusement les rois qu'elle eut alors n'étaient pas à la hauteur des circonstances. La couronne était trop lourde pour leurs têtes. Voluptueux et sans énergie, ils ne trouvaient de courage que pour le crime. La France était perdue sans ressource, s'il ne s'était levé du milieu de ses enfants des hommes nobles et courageux qui se dévouèrent pour sauver la Religion et la Patrie. Ils firent un appel à la partie saine de la nation, levèrent des armées, bataillèrent contre l'ennemi, et, malgré leur roi, avec le secours de la sainte Ligue et de la catholique Maison de Lorraine, sauvèrent la Religion et l'État. Après Dieu, à qui nous devons tout rapporter, honneur et gloire à ces hommes qui ont sauvé la patrie ! Honneur et gloire à ces nobles défenseurs des vieilles libertés de notre France et de la religion de nos ancêtres !

Avant d'entrer en matière nous avons cru nécessaire d'écrire ces quelques lignes pour faire comprendre les tendances de la réforme et donner la clef des événements de cette époque. Beaucoup d'historiens ont montré la reforme comme une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, comme un nouvel élan de liberté, sachant bien que de cette façon ils rencontreraient de vives sympathies parmi le peuple. Toutefois ils ont négligé un point essentiel, celui de justifier les tendances des réformés ainsi que les paroles et les actes des premiers novateurs. Tout le monde sait combien Luther était intolérant : la guerre

[1] De Thou. Op. cit., liv. XXVII, 1560.

des paysans en fait foi. Henri VIII, le chef de la réforme en Angleterre, n'envoyait-il pas à l'échafaud quiconque se permettait de ne pas penser comme lui. Quant à Calvin, « son caractère, dit un protestant du XIXe siècle, était « despotique, ennemi de toute autorité et jaloux de la « sienne. Il réclamait pour lui-même l'indépendance des « opinions et voulait asservir les autres à la sienne. On le « vit faire condamner et brûler Michel Servet, lui qui « s'était élevé avec tant de force contre les persécutions « que François Ier faisait essuyer à ses disciples [1]. » Quel rôle pour un apôtre ! ne pouvait s'empêcher de s'écrier Voltaire [2].

Pour beaucoup la réforme est comme le principe des tendances libérales qui se sont montrées dans la suite. Cependant les faits ne parlent pas par eux-mêmes. En jetant les yeux sur l'Allemagne d'alors, nous y voyons les peuples obligés de courber la tête sous le joug tyrannique de l'aristocratie. En Angleterre la nation avait depuis longtemps ses priviléges, et cependant Henri VIII commande en tyran, et le parlement, lâche adulateur de son bourreau, décrète que la seule volonté du monarque a force de loi. La Saxe, le Danemarck, la Prusse, la Suède n'ont pu devenir que des monarchies absolues. Où est donc cette liberté politique que la réforme a donnée au peuple ? Où il y a des tendances démocratiques, à peine sait-elle se faire accepter. « La vérité est, dit Châteaubriand, que le « protestantisme n'a rien changé aux institutions ; là où « il a trouvé une monarchie représentative ou des répu- « bliques, il les a adoptées ; là où il a rencontré des gou- « vernements militaires, il s'en est accommodé et les a « même rendus plus absolus [3]. »

Voilà ce que les historiens appellent de sublimes tentatives d'affranchissement de la pensée humaine, de nobles élans de liberté. C'était sans doute des faits comme ceux-ci qui faisaient dire à l'illustre comte de Maistre, « que depuis « trois siècles l'histoire entière semblait n'être qu'une « grande conjuration contre la vérité [4]. »

1 Ancillon. Tableau des révolutions, t. II, p. 175.
2 Essai sur les mœurs, ch. 134.
3 Études historiques, t. IV, pag. 27.
4 Du Pape, p. 257, édit. 1851.

II.

Commencement de la réforme — Ravages des protestants Anglais. — Siége de Boulogne.

Dès le principe de ces innovations religieuses, François I[er], absorbé par la politique et les plaisirs, ne parut pas s'effrayer beaucoup de ce que Léon X, lui-même, avait pris pour une simple querelle de moines. Cependant quand il vit que tout dans la réforme tendait à l'anarchie et au mépris de l'autorité, il ouvrit les yeux, sinon sur les périls de la Religion, du moins sur le danger qui menaçait sa puissance. Dès-lors on poursuivit les novateurs, beaucoup furent obligés de prendre la fuite, et quelques têtes même tombèrent sous la hache du bourreau Tout fut inutile ; déjà le mal était trop profondément enraciné.

Rien ne nous permet d'avancer que dès-lors la réforme ait su trouver des partisans dans le Boulonnais : seulement on devait tout craindre du voisinage des protestants. Les provinces environnantes voyaient déjà les nouvelles doctrines implantées au milieu des populations, et le parlement fut même obligé de sévir contre un gentilhomme d'Artois nommé Louis Berquin. Ce seigneur avait fait un si grand nombre de prosélytes que Théodore de Bèze disait de lui qu'il aurait pu être le Luther de la France s'il avait trouvé dans François I[er] un Frédéric duc de Saxe.[1]

La France travaillait en vain à faire disparaître l'hérésie. La contagion qu'elle repoussait s'accumulait à ses fonctières, et refluait dans son sein plus abondante et plus infecte qu'auparavant. Toute l'Allemagne, Genève, l'Angleterre elle-même lui envoyaient chaque jour des essaims de corrupteurs. En quelques années l'hérésie eut des partisans dans toutes les classes de la société et jusque sur les marches du trône. Le parlement continuait cependant de sévir, mais sans succès. Parmi les personnages dont la doctrine ou les écrits furent condamnés alors, nos provin-

1 Op. cit, I. 52.

ces du nord comptèrent malheureusement quelques-uns de leurs enfants, entre autres Gérard Roussel, François Vatable, natifs de Picardie, et par-dessus tout le précepteur d'un des fils de François Ier, le fameux philologue Jacques Lefebvre, né à quelques lieues de Boulogne dans la petite ville d'Étaples [1].

Vers cette époque (14 juin 1535) il y eut dans la ville de Calais une assemblée d'hommes éminents, parmi lesquels il faut compter plusieurs seigneurs et évêques anglais, ainsi que l'amiral Philippe de Chabot, ambassadeur du roi de France, et un grand nombre de hauts personnages et de docteurs distingués. On croit que l'on s'occupa dans cette assemblée de la cause de la Religion ; toutefois les résolutions qui furent prises alors restèrent secrètes. Le gouverneur et les officiers de Calais n'ayant pas été appelés à y prendre part, les archives de cette ville se taisent sur les suites de cette assemblée [2].

Au milieu des populations sincèrement catholiques du Boulonnais, la réforme n'eut pas dès le principe un grand succès Peut-être s'y trouva-t-il cependant quelques prosélytes, mais ils étaient en trop petit nombre pour oser se montrer. Ils n'auraient même jamais rien pu tenter dans la suite s'ils n'avaient été renforcés par un grand nombre d'étrangers, qui vinrent se fixer ou du moins séjourner quelque temps dans certaines parties du pays, comme nous le verrons dans la suite. A l'époque où nous sommes arrivés les novateurs n'ont aucune force dans le Boulonnais, mais, en attendant qu'ils puissent prendre les armes, un ennemi qui cherche toutes les occasions de faire sentir sa haine à tout ce qui porte le nom de catholique, va ravager son territoire.

Un différent étant survenu entre François Ier et Henri VIII, les Anglais, maîtres de Calais, firent des courses fréquentes sur le territoire environnant, saccageant et brûlant les églises, faisant périr les prêtres et les religieux, et cherchant à faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler le culte catholique qu'ils venaient d'abandonner pour complaire à leur roi. Ce monarque voluptueux, avide de contracter un divorce à l'abri des censures de Rome, avait

1 Sur ce savant, voy. Th. de Bèze, l. I.—Florim. de Remond, Hist. de la naissance de l'hérésie, l. VII, p. 846 et sq —Érasme, Epist., l. III, VI, XXX, et alibi passim.

2 H. de Rheims, Notice sur N-D. de Calais; notes, p. 48.

depuis peu séparé de l'Église le royaume d'Angleterre. Il avait opéré cette révolution religieuse par le glaive et l'échafaud, et s'était souillé de toutes sortes d'horreurs. Alors le pape Paul III lança contre lui l'anathême (17 décembre 1538) et fit répandre sa bulle [1] dans les États limitrophes d'Angleterre. On l'afficha dans tout le Boulonnais et on alla même jusqu'à la placer sur les portes de la ville de Calais. Tous les curés des environs de cette ville, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu par la constitution du Pape, publièrent la bulle dans leurs paroisses, ce qui jeta Henri VIII dans les plus violents transports de colère : « Parce que, dit un auteur manuscrit, à cause de la proximité de Calais, il semblait qu'on l'avait excommunié à sa porte [2]. » Il jura de se venger ; et pour mettre à exécution ces menaces il fit faire des courses sur le territoire du Boulonnais. Les pertes qu'elles occasionnèrent furent énormes ; car, sur la foi des traités, les habitants n'étaient pas sur leurs gardes, et les places du pays se trouvaient dépourvues de leurs garnisons, qu'on avait fait passer en Champagne.

Une époque de désolation et de misère va donc s'ouvrir pour les habitants du Boulonnais, et en attendant que les Huguenots viennent apporter le trouble et le désordre au milieu de ces populations sincèrement religieuses, les réformés anglais vont commencer l'œuvre de destruction et leur montrer l'exemple.

Comme nous l'avons déjà dit, les Anglais s'attachèrent surtout dans leurs incursions à détruire les églises et les monastères, et à tourner en ridicule tout ce qui touchait la Religion catholique. Dans une de ces courses plusieurs détachements de la garnison de Calais s'avancèrent jusqu'à trois lieues de Boulogne, ravageant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage et commettant les plus grandes horreurs. Ainsi, le 8 octobre 1543, s'étant avancés jusqu'au village d'Audinghen, ils se mirent en mesure de le saccager. Surpris par cette attaque imprévue, les habitants se réfugièrent dans l'église, et s'y retranchèrent le mieux qu'il leur fût possible ; ils espéraient cependant que l'ennemi, après avoir pillé le village, se retirerait. Les Anglais ayant appris que la plupart des habitants étaient renfermés dans l'église, vinrent les y assiéger dans l'espérance d'un grand butin et afin d'assouvir leur animosité contre la

[1] Const. pontif., t. I. Paul III, Const. II. — Ecclesiastical memorials, J. Strype, t. I, p. 332.
[2] Dubuisson. Antiquités du Boulonnais, Ms.

Religion catholique. La résistance fut longue et énergique; les habitants faisaient pleuvoir du clocher, snr les assaillants, une grêle de pierres, d'éclats de bois et de débris de carrelage. Tout ce qui tombait sous leurs mains leur servait pour défendre aux ennemis les approches de l'église. Cependant, exténués de fatigue, n'ayant plus de matériaux suffisants pour une plus longue résistance, et, de plus, pressés par les larmes de leurs femmes et les cris de leurs enfants, à qui la faim se faisait sentir, les nobles défenseurs de ce petit village se virent obligés de penser à capituler. Il leur était impossible de se procurer des vivres, et, de plus, ils ne pouvaient espérer de secours de Boulogne, car on ignorait dans la ville la présence des Anglais dans cet endroit. Ils parlementèrent donc et obtinrent la vie sauve. Mais à peine la porte de l'église fut-elle ouverte que les Anglais, pour venger leurs morts, massacrèrent, au mépris de leur promesse, ceux qui s'y trouvaient, ou les précipitèrent du haut du clocher où ils s'étaient défendus si vaillamment. Ensuite ils pillèrent l'église, renversèrent les statues et les autels, et pour mettre le comble à leur sacrilége, après y avoir renfermé le curé de la paroisse, mirent le feu aux bâtiments et le firent périr au milieu des flammes [1].

Après ces horreurs ils ravagèrent les villages de Marquise, Ferques, Réty, Fiennes, Landrethun, ne laissant derrière eux que ruines et destructions. Ils tuèrent ou firent prisonniers tous les prêtres qu'ils trouvèrent, enlevèrent les produits de la dernière récolte, et rentrèrent dans Calais avec un grand nombre de chariots chargés de butin. C'est de ce moment, comme le remarque l'auteur des Annales de Calais, que date dans le Boulonnais et les pays environnants la destruction de ces grandes et magnifiques églises dont il ne nous reste malheureusement que de bien tristes débris.

Toutes ces excursions n'étaient que le prélude des horreurs qui allaient affliger le pays. Le roi d'Angleterre s'était de nouveau ligué avec Charles-Quint pour faire la guerre à la France. François Ier se vit donc obligé de réparer les fortifications d'Ardres pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main. Ce fut un prétexte dont Henri VIII se servit pour commencer la guerre, et, au mois de juillet 1544, il envahit le territoire Boulonnais avec une

[1] Cf. Ibid.— Bernard, ann. de Calais.

armée forte de 15,000 hommes d'infanterie et de 1,500 chevaux. Dans le principe il feignit de marcher sur Montreuil ; mais bientôt il s'abattit sur Boulogne, laissant pour assiéger Montreuil le duc de Norfolk soutenu par les comtes de Bures et de Reux qui commandaient les troupes de Charles-Quint.

La ville de Boulogne, quoique bien pourvue de vivres et de munitions, se trouvait alors presque sans défense, à cause du petit nombre de soldats qui s'y trouvaient. Le roi avait fait passer ses plus grandes forces en Champagne et en Piémont, et le duc de Vendôme, gouverneur de la province, n'avait pu y mettre une garnison suffisante, car il avait été obligé de disséminer ses troupes dans Térouanne, Ardres, Montreuil, Hesdin. D'après le premier mouvement de l'ennemi, le maréchal Oudart du Biez [1], qui avait remplacé Louis de la Fayette, Sieur de Pontgibaut, au gouvernement de Boulogne, et qui était lieutenant du roi, pour la Picardie, en l'absence du duc de Vendôme, s'était retiré dans Montreuil pensant que cette place serait attaquée avant les autres. Il avait laissé pour défendre Boulogne, « contre l'opinion d'un chacun, » dit du Bellay, Jacques de Coucy, marquis de Vervins, seigneur de Chemery et de Marle, qui était en même temps et son lieutenant et son gendre [2]. Ce jeune homme, sans expérience et sans bravoure, fut cause de la perte de la ville.

Dans les premières attaques les Anglais trouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Les assiégés faisaient des sorties si fréquentes et avec tant d'avantage, que les Anglais étaient obligés d'être toujours sur leurs gardes. Dans une de ces sorties, commandées par les Sieurs de Lignon et Lescade, on decouvrit que les Anglais avaient des intelligences dans la place. Ne devait-on pas craindre cette trahison des partisans de la nouvelle religion réformée ? Pour faire triompher leur parti, tous les moyens ne leur étaient-ils pas bons ? On retrouva plusieurs lettres qui avaient été lancées des crenaux et qu'on n'avait pu encore ramasser. Par ces lettres on avertissait l'ennemi de tout ce qui se faisait dans la place, et on lui donnait connaissance des endroits faibles. Un des coupables, natif du Portel, fut découvert, et, d'après le supplice en usage

[1] *Voy.* de la Roque, Traité de la Noblesse, p. 440 et 449.
[2] *Voy.* Hist. généalog. de la Maison de Coucy, par l'Alouette, liv. III, p. 272 et sq.

alors pour les traîtres, il fut pendu et ensuite écartelé [1].

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de retracer dans tous ses détails le siége que la ville de Boulogne eut à soutenir contre les Anglais, cela nous mènerait trop loin et nous écarterait trop du cadre que nous nous sommes tracé. Nous nous bornerons donc à rappeler seulement les faits qui ont un rapport immédiat avec notre sujet et pourront démontrer tout l'amour que les Boulonnais professaient pour la religion de leurs ancêtres.

Henri VIII avait le plus grand intérêt à s'emparer de Boulogne, car cette place était alors une des clefs du royaume, et de plus, elle incommodait beaucoup la ville de Calais, qui était en son pouvoir. Cependant, comme le fait remarquer l'auteur de l'histoire de N.-D. de Boulogne, outre ces raisons d'intérêt, le motif de religion avait aussi beaucoup de part à l'entreprise. « La haine que ce nouveau schis-
» matique de l'Église Romaine, dit cet auteur, avoit con-
» ceue pour toutes les choses saintes, estoit, elle seule,
» capable de l'animer à tout entreprendre pour se rendre
» maistre d'une ville où il sçavoit qu'on rendoit de si
» grands honneurs à la sainte Vierge, et la joye d'abolir
» ce culte dans le lieu mesme où il l'avoit professé quelques
» années auparavant, pouvoit passer dans son esprit pour
» un des plus doux accessoires de sa future conqueste [2]. »

L'auteur que nous venons de citer ne se contente pas seulement d'avancer ce sentiment qu'avait partagé avant lui le R. P. Alphonse de Montfort dans son *Histoire de l'ancienne image de Nostre Dame de Boulogne* [3], il en donne de plus des preuves très-fortes et qui ne permettent pas de mettre en doute l'intention du roi d'Angleterre de satisfaire sa vengeance contre la Religion Catholique.
« Certes, ajoute le chanoine Le Roy, la suite fit assés con-
« noistre que c'étoit là sa principale veuë, puisque pendant
« tout le siége, non-seulement on entendit sortir de son
« camp une infinité de blasphèmes contre la Reine de tous
« les Saints, mais on vit que dans tous les édifices que son
« canon endommagea dans la ville, il n'y en eut point de
« plus mal-traité que la grande église consacrée à l'honneur
« de cette mère de Dieu. Vous eussiez dit que c'estoit
« là où donnoit tout l'effort de son artillerie, qui estoit

1 Dubuisson, Ms. cit — Arnol. Ferron in supplem. ad Hist. Paul. Œmil., lib. 49. — P. Morin. Ms.

2 Ant. Le Roy, l. II, c. I, p. 119.

3 C. VIII, p. 115.

« d'environ trois cens pièces[1]. L'on remarque en effet que « le jour de l'Assomption de la Vierge, pendant que la « pluspart du peuple estoit dans l'église, entendant la « messe et implorant le secours du Ciel, ce roy fit tourner « toutes les batteries de ce costé-là, et redoubla tellement « ses cannonades que le clocher cédant enfin à la violence « de tant de coups réitérez, vint à tomber sans néanmoins « accabler la voute qui soutint, comme par miracle, les « débris de cette pesante masse, et reçût les cloches dans « son sein, en sorte que personne de ceux qui estoient « dessous n'en courut aucun danger[2]. »

Cependant les Anglais, qui dès le commencement du siége s'étaient emparé de la basse-ville, défendue seulement par une simple muraille commencée en 1536 et qui était restée inachevée, cernaient la ville haute et empêchaient d'y jeter des secours. Tous les efforts que l'on fit pour arriver à ce but restèrent sans succès[3], jusqu'à ce qu'un chanoine de Boulogne nommé Rougegres, avec l'aide d'un autre habitant appelé Jean Bonnet, parvinrent à y réussir. Dans la nuit du lundi au mardi 19 août, ils introduisirent dans la place, au moyen d'échelles que l'on appliqua aux murailles du côté de la Porte des Degrés, un corps de 300 Italiens. Ils leur avaient fait passer la Liane à la marée basse, et avaient trompé les védettes ennemies en parlant anglais[4].

Pierre Morin, prêtre de Boulogne, qui était au nombre des assiégés, rapporte ainsi ce fait dans un journal manuscrit en patois et en vers. Le récit de notre vieux chroniqueur ne brille pas par la poésie, la beauté et le choix des expressions, mais du moins il nous fait connaître des particularités qui ont échappé aux autres auteurs.

Le mardy près du jour, nous vint des capitaines
Avec trois cens soldats munis de leurs enscignes.
Dieu leur donna bon courage afin de nous deffendre.
Délibérés nous fûmes de jamais ne nous rendre.

. . . .

Un nommé Rougegrez étant homme d'église,
Les guida sy très bien que bonne fut l'emplise.
Avec lui Jean Bonnet avoit pour compagnon,
Sautant à la muraille comme fait un crignon.

1. Guill. Paradini. Hist. l. IV, c. 6.
2. Ubi suprà.—Cf. Dubuisson. Ms. cit.
3. De Thou. Op. cit., l. I, no XI.—Martin du Bellay. Mém. l. X.
4. Arnold Ferron. Ut suprà.

Ce renfort excita la plus grande joie dans la ville, et on repoussa les attaques de l'ennemi avec encore plus de vigueur que jamais. Dans la troisième attaque, qui eut lieu le 4 septembre et qui dura depuis le lever du soleil jusqu'à quatre heures de l'après midi, l'ennemi fut repoussé sept fois et fit des pertes considérables « De quoy, dit Antoine Le Roy, les bourgeois rendirent à Dieu et à la sainte Vierge de solemnelles actions de grâces par des processions et des prières publiques, et se préparèrent avec une résolution nouvelle, à souffrir toute sorte d'extrémitez, avant que de se rendre [1]. »

Les soldats et les bourgeois avaient rivalisé d'ardeur pour défendre la place, et ce noble accord laissait à espérer de brillants succès, quand un incident vint détruire toutes les espérances. Le capitaine Italien Philippe Corse, le plus brave et le plus expérimenté des officiers de la place, ayant été tué dans le dernier combat, les Italiens se révoltèrent et personne ne fut capable de les maintenir dans le devoir.

Les couards commandoient, criant à la muraille,
Et eux ne se bougeoient non plus qu'une canaille.
Un tas de truendailles s'en alloient couchier
Et quand venoit l'assaut ils se faisoient muchier. [2]

Dans cette extrémité tout était perdu si le petit nombre de bourgeois qui étaient renfermés dans la ville ne s'étaient dévoués pour défendre leur liberté et repousser les ennemis de la religion. Le mayeur de la ville, le brave Eurvin, dont le nom est immortalisé dans les fastes de la ville de Boulogne, se trouvait partout et remplissait jour et nuit avec ses échevins les fonctions d'un chef vigilant, actif et expérimenté, animant tous les siens par son exemple et ses paroles.

Et de nuit et de jour on chassoit les soudarts,
Et tous gens d'église besogner aux remparts.
Pauvres gens de village, femmes, enfans aussy,
Pour deffendre une ville on y a maint soucy. [3]

Dans cette extrémité, tous ceux qui pouvaient porter les armes s'offrirent pour défendre la ville [4]. On remar-

1 Op. cit., l. II, c. I, 2 P. Morin, Ms. cit. 3 Ibid.
4 J. Crépieul, procureur et conseiller en la sénéchaussée du Boulonnais. Relation du siége de Boulogne, Ms. apud Dubuisson.

quait surtout l'activité et l'ardeur des ecclésiastiques qui excitaient et encourageaient les bourgeois par leur exemple. Les femmes et les enfants que jusqu'alors on n'avait pas laissé participer aux travaux et s'exposer au danger, se comportèrent glorieusement dans cette circonstance. Ils vinrent sur les remparts aider les bourgeois à rétablir les brèches ou à faire des retranchements au-dedans de la place, portant les pierres, la terre, le bois et tous les matériaux nécessaires pour ces sortes d'ouvrages. Ce fut alors que le mayeur pria le Sieur de Vervins de lui laisser à lui et à ses bourgeois le soin et les fatigues de la guerre, et qu'ils sauraient bien conserver la ville au roi. Mais le gouverneur, qui pensait déjà à capituler, refusa cette offre généreuse.

Sur ces entrefaites les ennemis, qui connaissaient la situation de la place, tentèrent un assaut le 11 Septembre; mais les bourgeois repoussèrent l'ennemi trois fois au-dehors de la brèche, et le forcèrent de se retirer avec pertes. La joie fut grande dans la ville, seulement on avait à regretter quelques braves qui étaient morts avec honneur en combattant sur la brèche. Malgré ce succès le gouverneur, qui avait perdu courage, ou, pour me servir de l'expression de l'annaliste de Calais, « à qui le canon faisait peur, » envoya en secret le samedi 13 Septembre, Nicolas de Saint-Blimond, porte-enseigne du maréchal du Biez, François de Resthy, Sieur d'Aix, et le Sieur de Colincourt, vers Henri VIII pour traiter de la reddition de la place [1], malgré les efforts et les représentations de Jean de Poucques qui condamnait hautement une capitulation si lâche et si précipitée.

Le bruit s'en étant répandu, la ville tout entière fut dans la consternation. On ne savait que trop comment les Anglais en agissaient avec leurs ennemis, surtout quand ces ennemis étaient des catholiques. Toutes les églises et les villages du Boulonnais pillés et brûlés, tous les habitants reduits à la dernière misère leur apprenaient par avance le sort qui les attendait. Le tumulte le plus grand régna bientôt dans toute la ville. « On voyait, dit Dubuis-
» son, les bourgeoises et les dames de qualité tremblantes
« et s'attendrissant sur leur sort et celui de leurs enfants,
« courir en foule dans l'église de la Vierge, où, tout éplo-
« rées et levant les mains au ciel, elles imploraient haute-

[1] Cf. Antiq. du Boulonnais, Ms. — Du Bellay, l. XII.

« ment et à grands cris le secours de leur patronne, de
» la protectrice de leur ville, et sortant ensuite de ce saint
« lieu, se répandre sur les places et dans les rues où elles
« déploraient leur malheur et s'abandonnaient aux gémis-
« sements. »

Pendant ce temps le mayeur et les échevins avaient rassemblé le peuple à l'hôtel-de-ville, et au milieu des cris et des vociférations de la multitude contre la lâcheté et la trahison du gouverneur, tous sans exception jurèrent de se défendre jusqu'à la mort, et signèrent même l'engagement de s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de la livrer à l'Anglais. Il n'y eut pas, dit un auteur du nombre des assiégés, jusqu'aux femmes qui ne voulurent joindre leurs noms à ceux de leurs maris, promettant d'imiter leur courage et leur dévouement [1].

Le mayeur et les échevins, sans la participation desquels le Sieur de Vervins avait concerté toutes choses, se rendirent donc auprès de lui pour le faire changer de résolution. Ils lui démontrèrent qu'il y avait beaucoup de vivres et de munitions dans la place, que les brèches étaient bien réparées et que les Anglais ne pouvaient de sitôt s'emparer de la ville ; car, malgré tous leurs efforts, ils n'avaient presque rien gagné. Ils lui offrirent ensuite généreusement de se charger de la défense de la place, l'assurant qu'avec l'aide de leur chère Patronne ils feraient lever le siége ; seulement ils demandaient que la garnison les laissât en pleine liberté d'agir. Comme le gouverneur ne voulait pas les entendre, ils poussèrent la hardiesse jusqu'à lui dire que s'il avait peur, il pouvait se retirer avec ceux qui ne se sentaient pas assez de courage pour être fidèles à leur devoir ; que pour eux ils étaient décidés à combattre jusqu'à la mort [2]. Toutes ces paroles ne firent aucune impression sur le Sieur de Vervins, et, malgré toutes les raisons que de braves officiers lui firent valoir pour le décider à se désister de son projet, il ne voulut jamais céder.

En apprenant ce refus l'effervescence fut à son comble dans toute la ville. Le peuple en fureur chargeait le gouverneur d'insultes et de malédictions, et se serait porté à quelqu'acte de violence, quand tout-à-coup le bruit se répandit que les envoyés revenaient du camp. Aussitôt la

[1] Crepieul, Ms. ubi suprà.

[2] Dubuisson, Ms. cit. — Ferron, op. cit. — Aug. de Thou, in hist., lib. I.

foule se porta à leur rencontre pour faire éclater sur eux sa colère et son indignation. On ne se contenta pas de les couvrir de malédictions et d'injures, on lança contre eux plusieurs flèches, et ils auraient été mis en pièces si un bourgeois notable ne les eût pris sous sa protection et ne les eût fait disparaître du milieu de la foule. Le Sieur de Colincourt seul fut dangereusement blessé.

Le peuple retourna bientôt à l'hôtel de Jacques de Coucy criant qu'il ne voulait pas de composition, qu'il fallait se défendre et qu'il aimait mieux mourir que de se livrer aux ennemis de Dieu. Tous ces cris furent inutiles et ne purent empêcher le gouverneur et ses lâches amis de travailler à dresser les articles de la capitulation.

Le lendemain de la signature du traité il s'éleva une si furieuse tempête, qu'en très-peu de temps tout le camp des Anglais fut renversé. Les machines de guerre jonchaient le sol, et les débris en avaient été jeté çà et là. Les tentes avaient été arrachées et ne présentaient plus que des lambeaux. Les tranchées étaient remplies d'eau, les parapets s'étaient éboulés et le terrain était impraticable. Cet événement si subit ranima le courage et le zèle du mayeur et des échevins. Cet ouragan leur offrait un nouveau moyen d'échapper à l'ennemi ; les ôtages n'étaient pas encore livrés, rien n'empêchait de rompre le traité. Le brave Eurvin et les bourgeois se rendirent donc de nouveau chez le gouverneur, accompagnés de Jehan de Rebinghes, abbé de Notre-Dame, dans l'espérance d'obtenir la rupture du honteux traité qui livrait la ville aux Anglais.

Ils lui représentèrent, « que ce coup qu'on devoit regarder comme une faveur du Ciel qui se déclaroit visiblement contre une nation qui s'étoit déjà déclarée elle-même son ennemie, devoit redonner de la vigueur aux plus faibles et de la hardiesse aux plus timides ; que les Anglois auroient bien de la peine à se remettre de la perte et du découragement qui venoit de leur arriver ; que quelques jours et peut-être quelques heures de patience donneroient lieu de se repentir d'avoir eu la pensée de se rendre, puisqu'on ne pouvoit douter que la paix étant peut-être déjà faite avec l'empereur, le roi de France ne manqueroit pas de venir en personne ou d'envoïer à leur secours contre celui d'Angleterre, qui se verroit forcé d'abandonner honteusement et avec perte le siége de Montreuil et celui de Boulogne pour

« se retirer au plus vite dans ses États ; qu'on devoit même « compter que le duc de Vendôme qui approchoit si sou- « vent des villes d'Aire, de St-Omer et de Térouanne, « trouveroit enfin quelque passage pour venir à eux et « tenteroit quelque chose pour leur délivrance. Que quand « cela n'arriveroit pas il restoit encore une autre espé- » rance ; que le bruit sourd que le Dauphin venoit en « diligence pour livrer bataille aux assiégeants se trouve- « roit peut-être fondé ; que le terrein du dehors étant gras « et détrempé par la pluie qui tomboit alors, et glissant, » ils ne pouvoient jamais donner un assaut général. « Qu'enfin ils le prioient de faire attention aux désordres « qu'on verroit dans la place dès que les clefs en seroient « remises, parce qu'il ne falloit pas compter sur les pro- « messes ni la foi des traités des Anglais, dont l'infidelité « et le parjure venoient de se signaler jusques dans l'ab- « bandon et proscription de la religion de leurs pères [1]. »

Toutes ces considérations ne firent pas d'impression sur l'esprit de Jacques de Coucy, et ce fut en vain que l'abbé de Notre-Dame s'efforça de lui persuader que son honneur et son devoir lui faisaient une loi de rompre le traité. il ne voulut rien écouter. Alors les officiers et les gentils-hommes du pays, parmi lesquels on remarquait Jehan de Poucques, seigneur d'Alincthun, et Henri du Blaisel, seigneur de St-Aubin et du Blaisel (dont les nobles familles rendirent de grands services au pays), lui demandèrent au nom des habitants l'autorisation de faire une sortie générale sur tous les quartiers de l'ennemi. Ils étaient certains de vaincre, disaient-ils, parce que les batteries de l'Anglais n'étaient plus à craindre, et que de cette façon on pourrait combattre corps à corps. « Il seroit impos- « sible à l'ennemi, ajoutaient-ils, de résister à l'arme « blanche des Français ; qu'on savoit que la nation anglaise « l'avoit toujours redoutée, et qu'il n'y avoit point à dou- « ter que le Ciel combattant avec les Français, on ne « s'emparrât de toute l'artillerie, du bagage, des chariots. « des tentes, des vivres et des autres munitions de l'en- « nemi, après l'avoir chassé bien loin [2]. »

Le gouverneur refusa cette offre généreuse, et à de si puissantes raisons, à des marques si éclatantes de courage et de bravoure, répondit simplement : qu'il ne pouvait point avec honneur manquer à la parole qu'il avait donnée

[1] Antiq du Boulonnais, Ms. cit. [2] Ibid.

au roi d'Angleterre : « Il ne vouloit faillir de sa parole, « dit du Bellay, mais il faillit bien de sa foy à son naturel « et souverain prince [1]. »

La ville de Boulogne, malgré le courage et le dévouement de ses habitants, la bravoure et la fermeté de son mayeur [2] et de ses magistrats, se vit forcée d'ouvrir ses portes aux Anglais, et ainsi par la lâcheté du malheureux seigneur de Vervins, tous les efforts que les bourgeois avaient faits, toutes les fatigues qu'ils avaient supportées dans le cours du siége, tous les dangers qu'ils avaient courus pour empêcher les ennemis de leur roi et de leur religion d'entrer dans leur ville, furent entièrement perdus [3].

La reddition de Boulogne eut un triste retentissement en France, car si d'un côté elle était une des clefs du royaume, un des plus forts boulevards qui se trouvaient du côté de la Picardie, de l'autre elle donnait une voie de plus à la réforme pour répandre ses erreurs, et elle offrait aux réformés de France un moyen assuré pour recevoir des secours d'outre-mer, s'il en était besoin. Les sectateurs de Calvin qui, comme nous l'avons déjà vu, étaient portés à la révolte, voyaient avec un secret plaisir le roi d'Angleterre maître des deux principaux ports de la Manche ; car ils comptaient s'appuyer sur lui et sur les princes Allemands pour bouleverser le royaume. Ce qui le prouve d'une manière indubitable, c'est que lors du retour à la France des villes de Boulogne et de Calais, ils firent tous leurs efforts pour livrer aux Anglais un autre port du royaume.

1 Mém., liv. x.

2 Le brave Antoine Eurvin [ou Eurnin] était mayeur depuis l'an 1541. On sait peu de choses sur le sort de cet illustre magistrat. Il était avocat en la sénéchaussée du Boulonnais. Jean Scotté lui fait épouser Jeanne de Humières, que plusieurs historiens appellent Jeanne de Henneveu. Il est probable qu'après la reddition de la place il se rendit à Desvres avec les autorités du pays. En 1559 il avait été anobli, et était second avocat du roi. On ne lui connaît point de descendants, si ce n'est une fille Marie Eurvin, qui épousa Jacques de Willecot, qui fut plusieurs fois mayeur de la ville. — [Cf. Jean Scotté. Notes Mss.]

3 Sur la trahison et la condamnation de Vervins. Cf. Hume, Hist. de la Maison de Tudor, t. III, p. 354. — Recueil des procès criminels, de Dupuis. — Collect. des Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. XXIX, p. 29 et sq., t. XXV, p. 66. — Mém. du maréchal de Vieuville, l. II, ch. 13. — De Thou. Op. cit., l. 1 et 7.

Aussitôt qu'il le put le roi d'Angleterre fit prendre possession de sa nouvelle conquête, heureux d'avoir entre les mains une ville qui lui avait coûté tant de travaux. Le siége avait duré cinquante-huit jours, et les batteries anglaises avaient tiré contre la ville près de 30,000 boulets.

Qui voudroit justement nombrer jusqu'à ce jour,
Les coups de canons, tout depuis leur séjour,
Le tems de six semaines, ont vue trente mille
Ou plus de leurs boulets ens et par dessus la ville. [1]

Henri VIII, quoiqu'incommodé par la goutte, entra à cheval dans la ville le 18 Septembre, avec la plus grande pompe et aux acclamations de ses sujets, qui élevaient jusqu'aux nues la gloire dont leur roi s'était couvert en faisant cette conquête [2]. Avant de faire son entrée solennelle ce monarque avait confié le gouvernement de la place à lord Seymour, comte d'Hereford, grand ennemi de le religion catholique [3].

Dès le moment où le nouveau gouverneur eût pris possession de la place, il fit rassembler les habitants et leur fit savoir que son souverain permettait, à tous ceux qui le désiraient, de rester dans la ville, et que de plus il les laisserait jouir des priviléges qu'ils avaient sous les rois de France. Henri VIII pensait, en agissant ainsi, engager les Boulonnais à ne pas quitter leur cité, mais il fut déçu dans son espérance. On n'ignorait pas la façon dont il avait traité les prêtres et les catholiques de la ville de Calais qui n'avaient pas voulu se soumettre à ses caprices [4]. Presque tous les habitants refusèrent cette faveur, et ils osèrent même dire au noble lord, qu'ils aimaient mieux abandonner leurs foyers et leur patrie, que de vivre sous la loi d'un prince hérétique qui n'avait pas craint de détruire et de piller les églises, de se révolter contre Rome et de se souiller des crimes les plus infâmes [5]. Ces paroles ayant été rapportées à Henri VIII, le monarque irrité envoya au gouverneur l'ordre de chasser de la ville tous les habitants, sous prétexte qu'ils étaient infectés de ma-

1 Morin. Ms. cit

2 Plebs anglica, regem suum verbis ad cœlum extollebat nullum tanti fuisse triumphum, nullam lauream partam à majoribus suis, cum ea victoria conferri posse fatebatur.— A. Ferron, Op. cit.

3 Le Roy, ouv. cit., p. 123.

4 The Chronicle of Calais. P. 47-48.

5 Dubuisson. Ms. cit.

ladies contagieuses. Lord Seymour ne sut que trop bien exécuter cet ordre, et exerça sur les bourgeois toutes les cruautés possibles. Plus de 3,000 habitants sortirent de la ville avec la garnison et allèrent coucher pêle-mêle dans les fossés.

Parmi les articles de la capitulation, il y en avait un qui permettait à tous les habitants indistinctement de sortir de la ville avec ce qu'ils voudraient emporter. Les Anglais s'étaient même engagés à fournir un certain nombre de chariots pour leur départ : mais ils s'y refusèrent ensuite et exercèrent sur les bourgeois et surtout sur les ecclésiastiques les dernières violences, les dépouillant de tout ce qu'ils voulaient emporter [1]. Quatre-vingts chariots, que l'on fit venir pour les habitants, ne servirent réellement qu'aux soldats, qui les chargèrent de tout ce qu'ils avaient trouvé de mieux dans la ville. L'abbé de Notre-Dame qui avait obtenu avec beaucoup de peine un de ces chariots, sur lequel il avait placé tout ce qu'il avait pu sauver de la sacristie de son église, eut la douleur de voir piller tous ces tristes restes de la splendeur de son abbaye.

Crépieul et P. Morin font un tableau affreux de l'état dans lequel se trouvaient les malheureux habitants de Boulogne lorsqu'ils abandonnèrent leur ville, et que, harcelés à chaque instant par l'ennemi, ils furent obligés de traverser un pays où l'on ne voyait plus que ruines et destruction. Le Ponthieu, qu'ils durent parcourir, n'etait plus qu'un désert. Tous les villages depuis Montreuil jusqu'à Abbeville avaient été brûlés par l'armée Anglaise qui assiégeait le maréchal du Biez. Ils ne purent donc trouver les secours dont ils avaient besoin, et ce ne fut qu'en laissant bien des morts derrière eux, qu'ils parvinrent à se rendre dans les villes que le roi leur avait fait assigner. Ils se réfugièrent à Abbeville, Beauvais, Amiens et dans les lieux environnants.

Partout les Boulonnais reçurent un bienveillant accueil, les habitants des villes que nous venons de nommer étaient heureux d'honorer ainsi le courage et la bravoure des Boulonnais, qui avaient tant fait pour conserver leur ville à leur prince, et qui, obligés par la trahison d'ouvrir leurs portes à l'ennemi, avaient mieux aimé abandonner leurs biens que de rester sous les lois d'un prince ennemi du nom catholique.

[1] G. Paradini. De rebus mem. nost, l. 4, ch. 6.

La ville d'Abbeville se distingua surtout par sa généreuse bienfaisance. Crépieul, qui parle de l'humanité que les bourgeois de cette ville montrèrent dans cette circonstance, dit qu'ils vinrent en foule près d'une lieue au-devant des infortunés habitants de Boulogne, s'étant munis de tout ce qui etait nécessaire pour soulager la misère de ceux qui venaient leur demander un asile. En les abordant, ajoute-t-il, ils leur firent tant de démonstrations d'amitié, que les larmes coulaient de tous les yeux. Ils les consolèrent d'une manière édifiante et digne du nom chrétien, s'empressant à l'envie de se les partager entre eux. De telle sorte que ce fut à qui en aurait au moins un pour son hôte.

« C'est donc avec Crépieul, ajoute Dubuisson, qu'il faut rendre à la mémoire et aux cendres des anciens bourgeois de cette ville voisine, ce glorieux témoignage de notre reconnaissance, puisqu'il s'en trouve bien peu parmi nous qui n'ait eu au moins un parent parmi ces tristes victimes de la lâcheté de Vervins et de l'infidélité des Anglais. [1] »

Pendant que tout ceci se passait, la ville de Boulogne était le théâtre des plus grandes horreurs. Les habitants l'avaient bien prévu, c'est pourquoi ils n'avaient pas voulu rester dans la ville. En effet, que devait-on attendre de Henri VIII, après la sanglante persécution qu'il venait d'exercer contre la religion de ses ancêtres. Dans tous ses États il avait commis les plus horribles sacriléges, et on ne pouvait espérer que l'église de N.-D. de Boulogne serait épargnée. Ce temple, dont la renommée s'était répandue dans tout l'univers, fut abandonné à l'impiété et au pillage d'une soldatesque insolente et irréligieuse. La colonie que Henri VIII avait fait venir tant de Calais qu'au-delà de la mer, pour remplacer les habitants, commit aussi les plus grands ravages, et après avoir renversé les autels, brûlé les images et les statues, foulé aux pieds les saintes reliques, porta même des mains sacriléges sur l'image miraculeuse qui faisait la vénération de tous les peuples [2].

« Diverses égratignures qui lui restèrent en quelques endroits du visage, et surtout une fraction au nez, furent les tristes marques des outrages qu'elle receut dans cette

1 Sur le siége, outre les auteurs ci dessus, Cf. Rymer ann., t. xv, p 50 et sq.—Stow's annals, p 588 et sq.—The life and times of Francis the First, king of France, by James Bacon, t. II, p. 329 à 345.

2 Ferri de Locre. In Maria augusta, l. xiv, c. 64.

occasion [1]. » Plus tard ils la transportèrent avec d'autres meubles précieux en Angleterre, « soit, comme le dit l'auteur de l'histoire de N.-D. de Boulogne, pour l'outrager plus à loisir, soit pour donner quelque chose à la curiosité de leurs compatriotes [2]. »

Cependant c'était trop peu pour eux de satisfaire leur avarice en pillant les joyaux et les magnifiques reliquaires que contenait la trésorerie de l'abbaye de Notre-Dame. Il leur fallait abolir pour tojours la dévotion que l'on avait pour la Vierge de Boulogne : c'est pourquoi ils détruisirent la chapelle de N.-D. de fond en comble, et sur les ruines ils élevèrent une espèce de boulevard pour découvrir dans la campagne, tandis que le reste de l'eglise servait d'arsenal. « Changeant ainsi, dit un auteur du temps, en magazin de Vulcan et sanguinaire officine de Mars, un lieu de « si grand abord, sainteté et dévotion, et célébré par « grands et miraculeux prodiges en toute la chrestienté [3]. »

Ces impies ne s'arrêtèrent pas à ruiner et à profaner l'église de Notre-Dame ; ils firent subir le même sort à toutes les églises et les chapelles qui se trouvaient dans la ville et aux environs. Ils détruisirent aussi un monument précieux qui rappelait aux Boulonnais l'arrivée miraculeuse de Notre-Dame au port de Boulogne. « Ces infidelles, « dit Alphonse de Montfort, aussi poussez de ce mesme « esprit, mirent en pièces une image de la Vierge avec un « navire et quatre anges dedans qu'ils trouvèrent au port « de Boulongne, qui estoit là de tout temps pour mémoire « de l'arrivée de son image miraculeuse lorsqu'elle vint « d'Orient, et s'en servirent au lieu de blocailles (car elle « estoit faicte de pierre avec son navire) pour mettre aux « fondemens d'un boulevart, qu'on voit encore dans le « couvent des Capucins, d'où depuis quelques années cette « image ayant esté retirée : elle est maintenant vénérée « au grand portail de l'église de Nostre-Dame [4]. »

Sur ces entrefaites, François Ier ayant fait la paix avec l'empereur, fit avancer son armée sur Boulogne Le Dauphin essaya même d'enlever la ville d'un coup de main, mais sans succès : c'est ce qu'on appelle dans l'histoire la *Camisade de Boulogne*. Dès lors il y eut entre les deux par-

1 Le Roy, ouv. cit., p. 125. 2 Ibid.

3 Gl. Paradin. Hist. mise en français, liv. IV, ch. 6.—Cf. Luto, Ms. sur le Boulonnais.

4 Op. cit., p. 120.

tis un grand nombre d'escarmouches dans lesquelles les Français eurent presque toujours le dessus, ce qui, avec la peste qui eut lieu alors, décida le roi d'Angleterre à demander la paix [1]. Le traité fut signé à Ardres (7 juin 1546), mais Henri VIII ayant tardé à le mettre à exécution, les deux rois moururent avant que rien n'eût été décidé.

Plus tard, le successeur de François Ier n'ayant pu s'entendre avec le régent d'Angleterre. recommença la guerre et après de brillants succès força Edouard IV à lui remettre Boulogne à des conditions plus avantageuses que les précédentes. Ce traité eut lieu à Capécure au mois de mars 1550 [2]. Quoique devant laisser la ville dans l'état où elle se trouvait au moment de l'arrangement, les Anglais emportèrent tout ce qui servait à l'embellissement des maisons, des églises, des rues, des places et des édifices publics. Ils embarquèrent le pavé de l'église, les fontaines de la ville, une très-belle horloge qui se trouvait au beffroi, ainsi que les orgues de l'église Notre-Dame qu'ils placèrent dans la cathédrale de Cantorbéry, et qui font encore aujourd'hui un des principaux ornements de cette église. Ils prirent aussi les cloches, que l'on dit être celles de l'horloge de Londres [3].

Henri II fit son entrée solennelle dans la ville le 15 mai 1550; déjà le 25 du mois précédent, fête de Saint-Marc, François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, lieutenant-général de Picardie, avait pris possession de Boulogne au nom du roi. La joie des Boulonnais fut immense, car ils avaient longtemps désespéré de revoir leur ville. Pour perpétuer le souvenir de leur retour dans leurs foyers, ils établirent l'année suivante une fête solennelle qui eut lieu très-longtemps et que malheureusement on a laissé tomber dans l'oubli. Nous trouvons cet établissement au livre des délibérations de la ville.

« Du ijeme jour d'Apvril 1551 après Pasques, en la salle « de Monseigneur de Nostre-Dame, Mess. de la loy et « mondict Sr de N.-D., M. de St.-Wulmer et Mess. les « gens du Roy presens.

« Délibéré que le jour St. Marc en commémoration de

1 Cf. Mém. de Montluc.—Id. du Bellay.—De Thou, hist. cit.

2 Léonard. Recueil des Traités, t. II, p. 472 et sq.— Le maréchal de Vielleville. Mém., l. III, ch. XXIV.

3 Le Roy. Op. cit., liv. II.—Feramus. Hist. eccl. de l'église Notre-Dame.— Dubuisson. Ms. cit.

« la réduction et conqueste de ceste ville, faicte par le Roy,
« il se fera une procession solempnelle par la ville et se
« chantera en l'église de N.-D. une grande messe et après
« icelle se fera une prédication pour faire entendre au
« peuple de ceste d. ville, le grant bien qu'il a pleut à Dieu
« et au Roy nous faire, de nous remettre et restituer en
« nos terres et possessions, et ce feront lesd. processions,
« messes et prédications par chacun an aud. jour S Marc. »

« Délibéré que lad. procession sera publiée par la ville
« et bourg et que commandement sera faict à tous bour-
« geois et habitans d'icelle de eulx y trouver durant
« laquelle seront sonnées les cloches du béfroy et que MM.
« les gens du Roy et mayeur auront led. jour chacun deux
« pots de vin, les échevins et greffier à chacun ung pot,
« les sergens et connestables à chacun ung demi lot [1]. »

Une chose manquait encore au bonheur des habitants de Boulogne, c'était de revoir au milieu d'eux l'image de la patronne vénérée de leur ville, car « ceux-cy comptoient « pour rien de se voir de retour dans leur chère patrie et « d'estre rentrez dans la jouissance de leurs biens, tandis « qu'ils estoient privez de ce précieux gage du ciel qui fai- « soit autrefois leur plus solide richesse [2]. » Bientôt ils se virent au comble de leurs vœux, car le roi en ayant demandé instamment la restitution, le seigneur Louis de la Trémouille, qui était un des ôtages envoyés en Angleterre pour la sûreté du traité, la ramena à Boulogne, où elle fut reçue avec la plus grande pompe. De plus, grâce aux dons et aux largesses du roi et des seigneurs, l'église fut bientôt rétablie dans sa première splendeur et les Boulonnais purent comme auparavant rendre leurs hommages à la puissante patronne de leur ville [3].

Le calme rentra bientôt dans Boulogne sous le gouvernement de Jean de Monchy, seigneur de Senarpont ; mais il ne fut pas de longue durée. De nouveaux troubles vont encore affliger ses malheureux habitants ; car à leur tour les partisans de Calvin qui avaient fait quelques adeptes parmi les habitants de la ville, vont renouveler les horreurs que les Anglais avaient déjà commises.

1 Arch. municip., liv. vert, p. 11, recto.
2 Hist. de Notre-Dame, p. 131.
3 Cf. ex Chron. Belgico Ferreoli Locrii ad ann. 1550. — LeRoy, ouv. cit., p. 129 et sq. — Ibid. p. 289.

III.

Extension du Calvinisme.—Etablissement de la réforme à Calais.—Menées des Huguenots.

Les réformés qui un instant avaient été intimidés par les édits sévères de François Ier et de Henri II son successeur, profitèrent bientôt des malheurs de l'État et des guerres continuelles que l'on faisait contre les Anglais et les Espagnols, pour répandre de plus en plus leurs erreurs. Occupé par l'invasion qui le menaçait, Henri II ne fut pas toujours très-vigilant à maintenir l'hérésie, et les calvinistes en profitèrent pour user d'une liberté qu'ils n'auraient point prise en des temps plus calmes. Ils ne se contentèrent plus comme autrefois de s'assembler à la faveur de la nuit et du silence, ils le faisaient en plein jour et jusqu'aux portes de Paris. Il est vrai qu'il leur était défendu de s'assembler sous peine de la vie [1], mais ils étaient enhardis par les dispositions du Parlement et l'appui que leur prêtaient de puissants seigneurs. De cette façon la propagation du nouvel évangile devint bientôt très-rapide, et la réforme compta en peu de temps des adeptes dans tous les rangs de la société et dans toutes les provinces.

Les calvinistes envoyaient de leurs partisans dans tous les endroits où ils avaient quelqu'espérance de succès. Le Boulonnais ainsi que les pays environnants ne furent pas les derniers à recevoir ces propagateurs des nouvelles doctrines. On espérait qu'au milieu des troubles occasionnés par les guerres continuelles qui avaient lieu dans cette partie de la France, les maximes de Calvin se répandraient plus facilement. La ville de Boulogne ne fut pas sans donner asile à quelques-uns de ces étrangers, et ce fut sans doute pour prévenir le danger qui aurait pu en advenir que Pierre Lardé, qui avait été nommé mayeur après le retour des Boulonnais dans leur ville, enjoignit aux

[1] De Thou. Hist., p. 49.

aubergistes, « *sous peine d'amende et même de punition corporelle*, » d'apporter au gouverneur ou à son lieutenant les noms des personnes qui viendraient loger chez eux [1].

Cependant toutes ces précautions n'empêchèrent pas le Calvinisme de prendre une assez grande extension dans le Boulonnais ; seulement les partisans de la nouvelle reforme restèrent longtemps dans l'ombre, et ce ne fut que plus tard qu'ils se montrèrent au grand jour, quand ils se virent assez forts pour tyranniser les Catholiques. Ce fut surtout dans ces moments de crise que Boulogne put regretter de ne plus voir dans son sein, comme autrefois, un évêque qui, défenseur né de la foi, aurait pu la prémunir contre l'erreur et travailler à ramener au sein de l'Église les malheureux frères qui s'étaient laissé entraîner par les novateurs. Les Boulonnais étaient privés depuis plusieurs siècles de cette faveur, quand un événement inattendu vint leur rendre ce siége episcopal qu'ils désiraient avec tant d'ardeur. Il est vrai qu'il est déjà bien tard, et qu'avant même que le nouvel évêque puisse venir prendre possession de son diocèse, le sang aura coulé et les horreurs les plus grandes auront été commises dans la ville de Boulogne. Mais le zèle et le dévouement des prélats éminents qui vont se succéder dans ce siége, viendront bientôt effacer ces tristes souvenirs, en retirant de l'erreur un grand nombre de leurs frères égarés et en relevant de leurs ruines les églises qui avaient eu à souffrir dans la tourmente

Charles-Quint irrité de la prise des villes de Metz, de Toul et de Verdun que le roi de France lui avait enlevées, tourna ses armes sur Térouanne. Il la fit investir vers la fin du mois d'Avril 1553, et malgré le courage de ses defenseurs elle fut prise le 21 juin suivant [2]. L'empereur, qui était alors à Bruxelles, ayant appris la reddition de cette ville, « en print aussi grand plaisir que si c'eust esté l'empire de Constantinople [3]. » Il donna aussitôt l'ordre qu'on la rasât. Les soldats avaient dejà commencé, car après avoir pillé la ville ils y avaient mis le feu, n'épargnant pas même les églises ni la cathédrale qui remontait à une haute antiquité, et qui » par si grands accroissements à diverses fois etoit devenue la plus magnifique et excellente de l'Europe [4]. »

1 Jean Scotté. Notes Mss.
2 De Thou. Hist. l. XII. — F. de Rabutin. Mém. l. v.
3 Ibid.
4 Gazet. Hist. ecclés. des Pays-Bas.

Les Impériaux, pour laisser à la postérité la mémoire de cette ancienne cité, firent graver à l'endroit où se trouvait la porte principale, ces deux mots qui donnent l'année de sa destruction :

DeLetI . MorInI.

Le siége épiscopal de cette ancienne cité fut anéanti avec la ville ; alors les chanoines de cette église infortunée supplièrent le cardinal de Lorraine, achevêque de Rheims, de leur désigner une ville de leur diocèse comme lieu de refuge. Ce prélat accueillit favorablement leur demande et leur désigna la ville de Boulogne pour le lieu de leur résidence. Il engagea ensuite l'abbé et les moines de Saint-Wulmer à leur fournir un logement et une chapelle convenable, jusqu'à ce que le pape et le roi eussent décidé quelque chose sur l'établissement du nouvel évêché. Cette première décision est datée de Compiègne 14 juillet 1553. Le roi Henri II donna son assentiment à tout ce qu'avait fait le cardinal de Lorraine, et de plus voulut prendre sous sa protection immédiate les malheureux chanoines de Térouanne qui étaient venus se réfugier à Boulogne. « Il « estoit, dit l'auteur de l'Histoire de Notre-Dame, tout « plein de bonnes volontez pour l'église de Boulogne, et il « n'estoit point pour négliger une occasion comme celle-cy, « d'où il voyoit qu'il luy devoit revenir tant de gloire [1]. » Il maintint donc pour eux les anciens priviléges dont ils jouissaient à Térouanne, et pourvut même à leur subsistance, en leur abandonnant le revenu de quelques bénéfices [2]. »

Le 28 juillet de la même année, il leur promit la première abbaye vacante. Déjà dans sa pensée il avait arrêté que la ville de Boulogne reprendrait le rang qu'elle avait tenu autrefois, et que de nouveau elle possederait un siége épiscopal dans son sein. Il avait compris que Boulogne, qui voyait l'hérésie se presser à ses portes, avait besoin, pour résister aux efforts des novateurs, d'un surveillant vigilant qui fut revêtu de la grâce du sacerdoce dans toute sa plénitude. En attendant ce moment, les chanoines nommèrent des grands-vicaires qui continuèrent à donner leurs soins spirituels aux populations et à diriger le diocèse. Dans les ordonnances ils spécifiaient qu'ils remplissaient leurs fonctions, le siége vacant. Toutefois il parait assez certain

[1] Liv. II, ch. IV. [2] Reg. du Chapitre, n° 7. — Arch. mun.

qu'ils agissaient sous la direction du cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, qui, comme métropolitain, avait pris la haute-main sur les affaires [1].

Vers cette époque nous le voyons approuver une décision que les chanoines de Térouanne, transférés à Boulogne, venaient de prendre (31 décembre 1554), et par laquelle, d'après l'avis du chapitre d'Amiens, il avait eté décidé que l'on se servirait des « deniers de la fabrique » pour payer la rançon de quelques chanoines qui avaient été faits prisonniers [2]. Le cardinal de Lorraine desirait voir rassemblés à Boulogne tous les chanoines de l'ancienne cathédrale de Térouanne. Il écrivit même plusieurs lettres (6 avril 1556) « portants que monition sera faite aux chanoines de Térouanne restés à St-Omer de se rendre à Boulogne à peine d'excommunication [3]. »

L'année suivante le dernier abbé de Notre-Dame, Jean de Rebinghes, dont nous avons déjà parlé lors du siége de Boulogne par les Anglais, étant mort, le roi leur donna l'abbaye qui n'avait plus qu'un très-petit nombre de religieux [4]. Le cardinal de Lorraine les mit en possession de cette abbaye avec le bon plaisir du pape. « C'étoit là un assez beau plan de cathédrale, » comme le fait remarquer Le Roy. Pour terminer ce qui était si bien commencé, il fallait faire revenir entre les mains du chapitre une partie des biens que l'église de Térouanne avait possédés et ensuite donner un évêque à la ville. Pendant qu'on y travaillait un grand évenement eut lieu. Calais avec toutes ces dépendances revint au pouvoir de la France, et augmenta ainsi la juridiction spirituelle qu'exerçait le chapitre de Térouanne siégeant à Boulogne.

« Personne, dit Antoine Le Roy, n'eut plus sujet de se « réjouir de cette nouvelle conqueste que les Boulenois. « Car outre qu'ils avoient la gloire d'y avoir notablement « contribué, en ce que Jean de Monchy Senarpont leur « gouverneur avoit donné le premier dessein de l'entre- « prise, après en avoir de longue main étudié tous les « moyens et que leur noblesse s'y estoit signalée sous la

[1] Le Roy. Op. cit., l. II.—Lefebvre. Hist. de Calais, t. II, l. XII.

[2] Cf. Répertoire des archives du chapitre, par Nicolas Latteux. Ms.

[3] Ibid.

[4] Lettre patente pour la sécularisation des religieux de l'abbaye de N. D., 30 décembre 1557.—Arch. de la Sénéchaussée, Reg. du Roi, no 2.

« conduite de Jean d'Estrées, premier baron et sénéchal du « païs : Il leur estoit bien doux de se voir délivrez pour « toujours des continuelles alarmes que leur causoient de « si redoutables voisins ; et il leur estoit d'ailleurs fort « honorable de rentrer, quant au spirituel, dans la posses- « sion d'un païs qui dépendoit anciennement de leurs « comtes quant au temporel [1]. »

Le duc de Guise, qui avait été chargé de l'entreprise, était arrivé le 1er janvier 1558, et les opérations du siége furent menées si vivement que le 7 du même mois la ville demandait à capituler [2]. Officiers et soldats avaient fait des prodiges de valeur, et quand après la prière ils se relevaient pour le combat, il semblait que rien n'était capable de les arrêter [3].

A la nouvelle de la prise de cette ville, toute la France éclata en transports de joie ; on ne savait trop louer ce haut fait d'armes, « comme d'une entreprise si promptement et soudainement exploitée en chose que l'on reputoit comme imprenable et presque impossible que l'on le nombre entre les miracles et cas esmerveillés de ce siècle [4]. »

Les Catholiques furent ceux qui se réjouirent le plus de cet événement. Ils avaient toujours craint que les Anglais ne procurassent des secours aux réformés de France ; mais la prise de Calais, en forçant les ennemis de la Religion catholique à quitter le territoire français, venait de leur ôter cette crainte. Le pape Paul IV, qui avait toujours les yeux ouverts sur les périls du monde chrétien, se réjouit aussi de voir cette ville revenue sous la dépendance du roi de France. C'était pour lui une ville de plus arrachée à l'hérésie [5]. Il est vrai que pour arriver à ce but il faudra bien des travaux et des peines, mais rien ne coûtera aux éminents prélats, qui bientôt vont venir prendre possession du siége épiscopal de Boulogne, pour ramener au sein de l'Eglise ces frères égarés. Après le départ des Anglais il ne resta cependant pas un grand nombre de protestants dans le pays, mais parmi les habitants qui vinrent repeupler toute la contrée beaucoup étaient infectés des nouvelles erreurs.

1 Op. cit., l. II, p. 147.

2 Cf. de Thou, l. XX. — De Tavannes Mém. l. I. — La Popelinière. Mém. l. IV.

3 Cf Lefebvre, l. XII. — Bernard, Annales de Calais.

4 F. de Rabutin. Mém. l. X.

5 Lett. et Mém. d'Estat de Ribier, t. II, p. 725.

Comme nous l'avons vu, Henri II qui avait une grande dévotion à Notre-Dame de Boulogne, avait eu le projet dès le moment de la ruine de Térouanne, de transporter le siége épiscopal de cette ville dans la cité de Boulogne, et il attendait pour réaliser ses projets qu'un traité avec l'Espagne vint donner une démarcation précise du territoire. Ce traité eut lieu à Cateau-Cambrésis le 3 avril 1559. On y avait décidé que le territoire de Térouanne resterait à la France, et que l'on ferait deux évêchés, l'un « *soit à Boullongne ou ailleurs, où bon semblera au roy très-chrestien,* » dit le traité; l'autre « *à Sainct-Omer ou aultre ville ès païs du roy catholicque que luy semblera aussy.* » En même temps on régla que les députés des deux puissances s'assembleraient à Aire pour faire le partage des revenus de l'évêché de Térouanne, afin de les affecter aux nouveaux évêchés que l'on devait créer.

La réunion eut lieu à Aire le 1er Juin, et on y fit la division et la répartition des bénéfices et des revenus de l'ancien diocèse. Le pape Paul IV donna son adhésion à cette répartition, et sépara de la juridiction de l'archevêque de Rheims et du chapitre des Morins qui était à Boulogne toute la partie du territoire qui était échue à l'Espagne. Bientôt il y créa, à la demande de Philippe II, deux évêchés au lieu d'un, comme il avait été décidé dans le principe. Le roi d'Espagne avait compris que pour garantir toute cette contrée de l'hérésie, il fallait multiplier les siéges épiscopaux.

A la demande de Henri II, Boulogne allait donc être remis dans son ancienne prééminence par le rétablissement de son siége épiscopal, quand la mort du roi, arrivée le 29 Juin, ne permit pas de voir si tôt cet événement. Toutefois, en attendant ce moment heureux, le chapitre de Boulogne et l'archevêque de Rheims redoublèrent de soins et de vigilance pour combattre l'hérésie et maintenir la paix dans le diocèse.

Calais et les pays environnants devinrent surtout l'objet de leur sollicitude [1]. Un instant les Calaisiens avaient sollicité auprès du duc de Guise pour que le siége épiscopal de Térouanne fût transféré dans leur ville; mais ils avaient été obligés de se désister de leurs prétentions, comme nous le voyons d'après une lettre du duc de Guise au Sieur de Roibours, juge de Calais.

« Quant à transférer, dit le duc, audit Calais les cha-

[1] Cf. Regist. de l'évêché de Boulogne. Arch. mun., ann. 1557-8.

« noines qui étoient à Térouanne au lieu qu'ils ont été « mis à Boulogne qui sera par ce moyen un siége d'évê- « ché, il n'a pas été trouvé que cela put ny dut faire pour « beaucoup de considérations, au moyen de quoy, ne vous « y arrêtez plus [1]. »

Avant d'aller plus loin et de parler des menées des Huguenots dans Calais, disons quelques mots sur l'introduction et l'établissement de la réforme dans cette ville. Après la prise de Calais par le roi Edward d'Angleterre, la plupart des habitants s'étaient retirés dans les pays environnants. Le monarque Anglais y envoya donc une colonie de sa nation, et plaça les églises de cette contrée sous la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry, Simon Sudbury. Le pape Urbain VI donna son assentiment à ce qu'avait fait le roi par une bulle datée de Rome 23 Décembre 1379 [2]. La Religion catholique resta florissante dans ce pays jusqu'au moment où Henri VIII (1527), épris d'une passion criminelle pour Anne de Boulen, voulut faire déclarer, par la cour de Rome, son divorce avec Catherine d'Arragon. N'ayant pu y parvenir il adopta les erreurs de Luther, abolit la puissance du Pape dans ses États et se déclara chef suprême des églises de son royaume. On fut assez lâche pour se soumettre aux volontés du tyran, et bientôt l'Angleterre eut adopté la réforme. Calais suivit le torrent ; cependant en 1532 le service catholique se faisait encore dans la ville, car le lieutenant du roi Maurice Barclay, de la fameuse maison des comtes de ce nom, étant mort dans cette ville, ordonna que son corps serait enterré dans le chœur de l'église de Notre-Dame et qu'un *honnête prêtre* dirait chaque jour pendant trois ans la messe pour le repos de son âme [3]. Plus tard les Catholiques n'eurent plus le droit de se réunir ni d'avoir des églises et des prêtres ; le roi avait eu soin de mettre dans chaque paroisse des ministres réformés qui restèrent toujours sous la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry. De telle sorte, dit Lefebvre dans son Histoire de Calais, que ces églises conservaient très-peu la forme ancienne d'une église catholique.

Toutefois ce ne fut pas sans rencontrer une vive opposition que le roi parvint à son but ; beaucoup de fervents catholiques s'élevèrent contre les novateurs et firent tous

1 Lettre du 6 juin 1560. Ap. H. de Rheims, ut supra.
2 Concil. magn. Brit., t. III, p. 144.
3 Lefebvre. Hist de Calais, t. II, l. XII.

leurs efforts pour empêcher les habitants de Calais d'embrasser l'erreur. Les plus connus de ces nobles champions de l'Eglise furent John Butlar, prêtre à Calais; Thomas Broke, secrétaire de l'échiquier; William Peterson, prêtre de Calais, ex-commissaire du Calaisis; William Richardson, ex-chapelain du mayeur de Calais; Ralph Haves, William Smith, Dodde, un gentilhomme nommé C. Philpot, E. Brindholme, chapelain d'Arthur Plantagenet, vicomte de Lisle, gouverneur de la ville, et Georges Bowker, si connu sous le nom d'Adam Damplip. Henri VIII les fit tous périr ou les envoya aux galères.[1]

Adam Damplip s'opposa (1539 et 1540) avec le plus grand succès aux efforts des novateurs, et avec l'aide du prêtre Ralph Haves et de Sir William Smith, parvint à empêcher le peuple Calaisien d'aller aux prêches des réformés et de se soumettre aux caprices anti-religieux de son souverain. De telle sorte que sur 1,700 individus qui relevaient de la paroisse de Sainte-Marie, il s'en trouvait aux offices à peine dix ou douze [2]. Quelques années après Adam Damplip fut arrêté, « pour n'avoir pas voulu renier la Religion catholique, pour avoir refusé de se soumettre à l'ordonnance dite des *six articles* confirmée par le parlement en 1539, pour avoir fait le voyage de Rome, et pour avoir été l'une des créatures du cardinal Pole. » Il fut conduit dans la ville de Calais, où il fut jugé et pendu (1544). Son corps fut ensuite écartelé et on en exposa les restes au haut des principales tours de la ville. Sa tête fut placée sur la *lantern gate*, aujourd'hui porte du Havre. Quelques années auparavant (1540) sir William Peterson et William Richardson avaient subi le même supplice pour avoir défendu la suprématie du Pape [3].

Les novateurs n'épargnèrent rien pour introniser la nouvelle religion dans le Calaisis. Le 9 février 1548 on avait proclamé un édit de Henri VIII qui relevait ses sujets de l'obligation de faire maigre pendant la durée du carême. En avril 1547 un prédicateur anglican nommé Hugh Glazier, moine renégat qui avait prêché à Londres pendant le carême sur le maigre et l'abstinence, est envoyé par

1 Cf. The Chronicle of Calais, p. 185 et sq.

2 Ibid.— Lettres du député et conseil de Calais aux évêques de Bath, Chichester et Norwich, 27 juillet 1539 — Lettres des commissaires de Calais au roi d'Angleterre, 5 avril 1540.—H. de Rheims. Op. cit. p. 50.

3 Cf. H. de Rheims. Op. cit. p. 49.

l'archevêque Cranmer en qualité de commissaire spirituel à Calais et dans les pays environnants [1].

En décembre 1552 on autorise Thomas Galtier, de Londres, à imprimer en français tous les livres de prières qui pourront être publiés à l'usage des églises « de Calais, Guînes et autres lieux [2]. » Toutes ces menées des protestants eurent lieu jusqu'à la mort d'Édward VI, qui arriva peu de temps après.

Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Arragon, étant parvenue à monter sur le trône de son père (1553), rétablit la Religion catholique dans ses États. Ses efforts ne furent pas toujours couronnés de succès ; cependant le Calaisis se ressentit bientôt de ces changements, et nous voyons la reine d'Angleterre qui, dans son royaume, remettait les évêques et les prêtres catholiques en possession de leurs diocèses et de leurs paroisses, présenter aux doyen et chapitre de Cantorbéry, pendant la détention de Cranmer, quelques sujets pour les cures du Calaisis. C'était autant de prêtres catholiques qu'elle plaçait au lieu de sujets de la réforme. L'historien de Calais fait remarquer d'après Rymer que le nombre de ces changements fut très-restreint [3], et il ajoute cette réflexion : « Il en résulte cette apparence, dit-il, que les autres s'étoient conservés dans leur ancienne religion, malgré le changement qu'elle avoit essuyée en Angleterre sous les deux règnes précédents, ou que sous celui de Marie ils s'étoient de nouveau réunis à l'Eglise catholique [4]. »

D'après la conduite que nous avons vu tenir au clergé de Calais, nous croyons ne pas pouvoir admettre ce que dit l'auteur de l'Histoire de Calais. D'après le petit nombre de nominations que Rymer donne dans ses actes, on ne peut en déduire sans preuves, qu'après avoir abandonné la religion de leurs pères, ces prêtres y revinrent quand la reine Marie commença à persécuter les protestants. Une telle accusation aurait besoin d'être prouvée. Nous croyons que l'on pourrait expliquer plus facilement ce nombre si restreint de nominations de prêtres catholiques pour le Calaisis, en admettant que Rymer ne rapporte pas toutes les nominations qui eurent lieu alors, ou tout au moins que les prêtres qui avaient été obligés de se cacher sous la fin

1 Ecclesiastical Memorials, by J. Strype, t. II, p. 25.
2 Ibid. t. II, p. 218. — H. de Rheims, ouv. cit., p. 48 à 51.
3 Act. publ., t. VI, part. IV, p. 3.
4 T. II, l. XII, p. 281.

du règne de Henri VIII et sous celui d'Édward VI, étaient sans doute revenus dans leurs églises quand les ministres réformés les eurent quittés pour échapper aux édits sévères de la reine.

Les ordonnances que la reine d'Angleterre avait publiées contre les religionnaires ne furent pas très-bien exécutées dans le Calaisis. Peut-être que vu l'éloignement de la cour ceux qui en étaient chargés crurent pouvoir être plus indulgents qu'on l'était en Angleterre. Aussi quand après la prise de Calais par le duc de Guise, le peuple Anglais accusa les évêques et le clergé de la perte d'un si précieux domaine, ceux-ci [1] se disculpèrent en rejetant cet événement, si fatal à l'Angleterre, sur la vengeance divine. Ils disaient que Dieu les punissait ainsi parce que le magistrat de Calais avait négligé de faire observer les ordonnances que la reine avait portées contre les religionnaires; comme si, dit l'historien Lefebvre, le sort de l'Angleterre eût dépendu du supplice d'une *infinité de protestants* qui se trouvaient à Calais [2].

Lorsque le Calaisis fut revenu sous la puissance du roi de France, les prêtres et les ecclésiastiques Anglais s'étant retirés avec le reste de leur nation, toutes les populations qui étaient restées sur le territoire, ou qui vinrent s'y établir, se trouvèrent sans secours spirituels. Ce fut surtout alors que le chapitre de Boulogne porta toute sa sollicitude sur ce pays. Il n'y avait que quatre villages où l'on disait la messe, Frethun, Boncres, Hames et Pihen. Deux prêtres qui subsistaient des libéralités que leur faisaient des particuliers, la disaient quelquefois à Guînes. De plus, la plupart des églises étaient détruites ou dans un état des plus misérables. Les commissaires qui avaient été envoyés pour faire le partage des terres trouvèrent presque partout, comme à St-Inglevert, l'église et les demeures des ecclésiastiques détruites et inhabitables [3]. Dans un village près de Wissant, nommé Hervelinghen, ils trouvèrent cinq Anglais avec leurs femmes retirés dans l'église, où ils avaient pratiqué des séparations pour chacune de leurs familles [4].

1 Alors, dit Robertson en parlant du siége de Calais, le conseil de la reine était en partie composé d'ecclésiastiques ignorant entièrement tout ce qui se rapportait à la guerre, et ils n'étaient occupés qu'à extirper l'hérésie du royaume. (Hist. de Charles V, in-4°, t. II, p. 180-1.)

2 T. II, p. 314.

3 Procès-verb. des baux, des maisons et terreins octroyés. Lefebvre, t. II, l. XIII, p. 336.

4 Ibid.

Cet état de choses ne pouvait durer longtemps, il fallait relever les églises et donner des prêtres à toutes ces populations. L'archevêque de Rheims, qui était tout-puissant à la cour de François II, ne pouvait se servir plus utilement de son influence qu'en faisant mettre un terme à la désolation de ce pays. Le roi décida donc que les églises paroissiales qui étaient abattues seraient relevées aux frais de la couronne, et que l'argent nécessaire serait pris sur la dîme Champart et sur celle des cens et autres droits de son domaine. Ensuite, il fit régler par ses commissaires ce qui devait être donné aux curés pour les dédommager de la dîme qu'ils ne pouvaient plus recevoir des habitants, vu les charges qui pesaient sur eux. « On leur laissa donc, nous apprend l'historien de Calais, les meilleures terres situées autour de leurs églises, à la charge de deux deniers de censives par arpent. Il fut stipulé à ce sujet qu'on donneroit aux deux curés de Calais deux cents livres de rente à chacun, et cent vingt livres à ceux des environs, jusqu'à ce que leurs terres pussent être en produit ; mais on spécifia à leur égard qu'on n'en recevroit aucun dans les cures vacantes que de la part du roi, comme patron et fondateur laïque [1]. »

Pendant ce temps le chapitre de Boulogne s'occupait de donner des curés aux paroisses qui en manquaient. Nous voyons en 1560 Phillippe de Sentis, prêtre de l'église de Notre-Dame de Beaulieu, et Charles Pecquet, chanoine de la cathédrale de Térouanne, grands-vicaires du diocèse pendant la vacance du siége, faire des nominations dans la ville de Calais, et les archidiacres de Boulogne régler tout ce qui touchait le service divin [2]. On a conservé une lettre du duc de Guise écrite au juge de Calais qui prouve que le cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, s'occupait aussi alors de toute cette partie de l'ancien diocèse de Térouanne, qui attendait son premier pasteur Cette lettre est datée du 6 juin 1560.

« Monsieur de Roibours, le Roy trouve bon qu'en atten-
« dant que les terres que vous départirez aux deux églises
« soient en valeur, on leur baille jusqu'à trois ou quatre
« cents livres pour leur aider à vivre et les entretenir en

1 Lefebvre. Op. cit, t. II, p. 346. - Cf. Ibid. p. 341.—Bernard, ouv. cit, p. 318.

2 Hist. de Calais, t. II, p. 344.—Pig. de Lépinoy, t. III, p. 59. —Reg. de l'évêché, arch. mun.

« leurs fonctions Monsieur mon frère le cardinal de Lor-
« raine, est après pour avoir un homme de bien de curé
« qui ait charge du régime des deux églises de votre ville [1].

Depuis le départ des Anglais tout le Calaisis s'étant trouvé désert, le roi s'était vu obligé, pour exciter les étrangers à s'y établir, de faire des concessions de terrain et de leur donner des priviléges. Ce moyen réussit au-delà de ses espérances, et bientôt Calais et ses environs furent bien peuplés. Seulement, dans le grand nombre d'étrangers qui vinrent s'y établir, il y en avaient beaucoup qui etaient attachés aux maximes de Calvin ; ce qui plus tard donnera lieu à bien des troubles. Déjà les calvinistes avaient élevé un temple dans le bourg de Marck, où on leur avait permis de tenir leurs assemblées. « Il fut bâty, dit l'auteur des Annales de Calais, peu après la sortie des Anglois hors de ce païs, et la cour le souffrit par une mauvaise politique d'Estat pour attirer en ce païs des habitants de Flandres et d'Artois que l'Inquisition en avoit chassés [2]. « Quand il fut établi les Huguenots le firent maintenir par le traité de Nérac.

Dans la ville de Calais les protestants se trouvaient aussi en assez grand nombre ; differentes causes avaient favorisé l'introduction de la réforme dans cette ville. Les troupes qui y furent envoyées en garnison étaient composées d'un grand nombre de protestants. Ensuite, comme nous l'avons déjà dit, pour repeupler la ville, le roi y ayant laissé admettre indifféremment tous ceux qui se présentaient, un grand nombre de novateurs qui étaient persécutés dans les pays environnants pour leur religion, vinrent y chercher un asile. Cependant ce qui contribua le plus puissamment à répandre l'erreur dans cette ville, fut le séjour qu'y fit François de Vendôme, Vidame de Chartres.

Ce seigneur avait été nommé par Henri II au gouvernement de Calais en remplacement du maréchal de Thermes qui avait été fait prisonnier à la bataille de Gravelines (1558). En arrivant dans la place le gouverneur, qui était porté pour la réforme, protégea les Calvinistes et ferma les yeux sur les assemblées qu'ils tenaient dans les maisons de certains particuliers. On l'accuse même d'avoir fait détruire en partie l'église de St-Nicolas par les soldats Huguenots qui se trouvaient dans la garnison [3]. Le Vidame de Char-

[1] Cf. H. de Rheims. Notice sur N.-D. de Calais, p. 55 et 59.
[2] Bernard, p. 529. [3] Ibid. p. 321.

tres ne resta pas longtemps dans la ville, heureusement pour le pays Ayant été soupçonné de protéger la réforme le roi le rappela à la cour et donna le gouvernement de la ville de Calais et du Calaisis à un gentilhomme gascon nommé Girault de Mauleon, seigneur de Gourdan, à qui le roi l'avait promis avant la prise de la ville. Ce seigneur etait regardé à la cour comme un homme de talent, de courage et en même temps comme très-zélé pour le maintien du catholicisme ; il en donna des preuves dans la suite.

Peu après la nomination de ce nouveau gouverneur (1560) il y eut un très-grand trouble dans la ville à l'occasion de différentes assemblees de protestants. On en surprit un certain nombre dans deux maisons de la ville, chez les nommés du Rentiez et Montpellé. Le gouverneur les fit incarcérer et en donna aussitôt avis à la cour, demandant ce qu'il fallait faire des prisonniers. La cour décida qu'il fallait instruire leur procès comme ayant contrevenu aux edits qui avaient été publiés et qui défendaient de tenir des assemblées La justice de Boulogne fut chargée de faire le procès des coupables, et elle les traita avec une grande indulgence, peut-être à cause de l'influence du seigneur de Morvilliers qui commandait alors dans la place et qui favorisait les Calvinistes. Les coupables furent élargis au mois de Juin de l'année suivante, avec ordre cependant de sortir de la ville et défense de vendre leurs biens [1].

Ce procès intimida un instant les protestants de Calais ; ils furent donc plus circonspects, et prirent les plus grandes précautions pour echapper à la surveillance active dont le gouverneur les entourait. Nous verrons plus tard qu'ils ne continuaient cependant pas moins leurs menées. La ville en apparence paraissait donc assez calme, mais il n'en etait pas de même dans les campagnes environnantes. La désolation regnait partout, car les novateurs ne cessaient de ravager tout le territoire. Les terres restaient sans culture et François II fut oblige par un edit daté de Blois, 6 juin 1560, de statuer que les terres que l'on avait distribuées aux habitants et qui ne se trouveraient pas en produit pour l'année 1562, seraient enlevées aux propriétaires Cet édit n'eut pas grand effet, et l historien Lefebvre fait remarquer qu'en l'espace de deux cents ans, les terres qui avaient été accordées après la prise de la ville, changèrent plusieurs

[1] Cf. Antiquitez et choses remarquables de la ville de Calais. arin Bailleul, Ms.—Lefebvre, ouv. cit., t. II, p. 345.

fois de maîtres. Les guerres de religion, ajoute-t-il, les firent abandonner la plupart dès la première annee, ce qui engagea le roi à les donner à d'autres particuliers, toujours au profit du domaine, et mit par là même la cour dans la nécessité de desser un nouveau terrier (1561) [1]

En quittant son gouvernement le Vidame de Chartres continua cependant d'avoir des intelligences dans la ville de Calais, et il se préparait à tenter un coup de main pour enlever cette ville et la livrer aux Huguenots, quand il fut arrêté le 27 août 1560, par le sénéchal d'Agenois, capitaine des gardes du roi. Son arrestation eut lieu à cause d'une lettre que l'on avait surprise et par laquelle on connut ses rapports avec le prince de Conde, enfant dégénére de saint Louis et chef de la reforme La mort de François II arrivée peu de temps après, rendit la liberte à ce seigneur. Il sortit en effet de la Bastille, mais malade et sans espoir de guérison ; il mourut bientôt après. [2]. Toutefois ses projets sur Calais ne furent point abandonnés, et sous le patronage du prince de Condé, les reformés qui étaient en armes dans toute la France, continuèrent leurs sourdes menees, comme nous le verrons plus loin.

Le nouvel évangile avait pris une grande extension, et ses partisans s'organisaient pour la guerre civile. Le temps approchait où la France allait de nouveau être bouleversée par les troubles qu'elle avait trop connus lors de la rivalite des Bourguignons et des Armagnacs. Les Huguenots ne se contentaient plus d'aller chanter dans le Pré-aux-Clercs les psaumes de Clément Marot et de Théodore de Bèze, ils intriguaient partout pour attirer dans leur parti des hommes influents et de puissants seigneurs. Il était facile de prévoir que ce parti religieux allait devenir un parti politique, dès qu'un mécontent tenterait d'en faire l'instrument de son ambition. La chose eut lieu ainsi.

Le prince de Condé, ecarté des affaires par la reine-mère, s'était jeté dans le parti de la réforme où se trouvaient déjà les trois Châtillon. Alors, instruit des ressources du parti et frappé de l'importance des résultats qu'un si puissant levier pouvait preparer, il mit à exécution une terrible conspiration qui avait été formee dans le parti

1 T. II, p. 349.

2 Cf. Davila. Hist. des guerres civiles, t. I, p. 70.—De Thou, op. cit., t. III, l. XXV. —Le président de La Place. Comm. de l'Estat et de la religion, fol. 100.—Brantôme. Hist. des grands capitaines, t. x. p. 299 à 310. Edit. 1779.—Mém. de Condé, t. II p. 391.

depuis longtemps et qui devait entièrement bouleverser l'État. Le but avoué des conjurés était d'obtenir la liberté de conscience et la retraite des princes Lorrains, qui avaient tout pouvoir sur l'esprit du faible François II, et qui se servaient noblement de cette influence pour sauver la religion de leurs ancêtres et écarter du trône les dangers qui le menaçaient. Toutefois le but secret des reformés était de massacrer les Guise, de s'emparer du roi, et d'établir le Calvinisme en France en changeant la loi fondamentale de la monarchie et en établissant une république dans l'État [1].

Ce complot allait donc avoir son exécution quand le duc de Guise parvint à le déjouer (15 mars 1560). Le moment était propice pour abattre les réformés ; mais Catherine de Médicis, d'après le conseil du chancelier de l'Hospital, qui avait été un des conjurés secrets de la conspiration d'Amboise [2], aima mieux donner des édits de pacification et laisser par là même, sur sa propre foi, des soupçons qui ne furent peut-être que trop fondés.

Si l'on avait suivi les conseils des Guise, dont on a dit tant de mal et dont on n'a pas su comprendre l'élévation des vues, la France aurait pu être sauvée alors. Mais la reine-mère, par sa conduite indigne d'une princesse catholique, entravait tout ce que ces princes pouvaient tenter. Un roi de dix ans venait de succéder à François II, laissant à l'artificieuse Italienne tous les moyens de soutenir les partisans de la reforme. Les concessions qu'elle leur avait faites n'avaient servi qu'à les enhardir dans leurs prétentions, ils avaient levé le masque et s'étaient érigés à l'état de faction. Les Catholiques, de leur côté, étaient indignés, car ils regardaient tout privilége accordé aux partisans de Calvin comme un attentat aux droits les plus sacrés de la nation. L'exaltation était à son comble, et au milieu de la fermentation générale qui bouleversait les esprits, la première étincelle devait faire éclater la guerre. Elle eut lieu à cause d'une rencontre fortuite que les Huguenots appellent avec emphase le massacre de Vassy.

Cependant Catherine de Médicis, qui ne voulait pas de la guerre, fit de nouvelles concessions aux Calvinistes, et

1 Cf. Th. de Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 246.—De Thou. Hist. univers., l. XXIV, t. III. p. 480 et sq. —M. de Castelnau. Mém. l. I, ch. VIII.- Roisselet de Sauclières. Hist. du Calvinisme, p. 208 et sq —Mathieu. Hist. de François II, p. 22.

2 D'Aubigné. Hist. univers, t. I, l. II, ch. 18.

donna l'édit de Janvier (1562) qui assimilait presque le nouveau culte à celui des Catholiques [1]. Ces concessions, au lieu de calmer les esprits, les irritèrent encore davantage; les Catholiques trouvaient que la cour accordait trop, les Huguenots demandaient plus encore. Les désordres les plus grands continuèrent donc d'avoir lieu, et une infinité de Calvinistes qui n'avaient pas osé se montrer tels jusqu'alors se déclarèrent ouvertement et ne gardèrent plus aucune mesure. Boulogne, qui était au nombre des villes aux faubourgs desquels l'exercice de la nouvelle religion était permis par l'édit de Janvier, se ressentit bientôt de la protection que la régente donnait aux Huguenots, et comme la plupart des villes de France, elle fut le théâtre de désordres les plus pénibles.

A Calais le danger fut plus grand encore. Le parti Huguenot venait de transformer en organisation politique et militaire son organisation religieuse. Les rebelles avaient surpris les villes de Blois, Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Bourges, Lyon, Grenoble, Rouen; mais pour soutenir les efforts des troupes royales, ils avaient besoin de secours. Ils en demandèrent donc aux princes protestants d'Allemagne, ainsi qu'à Élizabeth, reine d'Angleterre. Celle-ci, à qui le prince de Condé, par l'entremise du Vidame de Chartres, devait livrer la ville de Calais [2], ne voulait plus donner de secours aux réformés de France depuis qu'ils ne se trouvaient plus en état de lui livrer cette ville. Le prince de Condé fit donc un nouveau traité avec elle le 20 septembre 1562 [3]. Par ce traité la reine d'Angleterre s'engageait à fournir des troupes aux rebelles et à leur prêter 140,000 écus d'or, à condition qu'on lui livrerait Le Hâvre. Elle ajouta même la clause qu'elle insérait dans tous les actes qu'elle passait en faveur des réformés de France « *que c'étoit sans préjudicier au droit de la reine d'Angleterre sur Calais.* » « Cette clause, dit l'historien Lefebvre, n'étoit pas mise dans ce traité seulement pour sauver le préjudice qui pourroit résulter contre elle, de ce que les actes renfermoient, mais une convention tacite par laquelle Élisabeth s'engageoit à remettre Le Hâvre lorsque le prince de Condé seroit en état de lui livrer Calais. Aussi spécifia-t-on dans cet acte qu'Élisabeth ne se dessai-

1 Mém. de Condé, t. IV, p. 335 et sq.
2 De Bèze, op. cit., t. II, p. 728.—Hist. de Calais, t. II, l. XIII.
3 La Popelinière, Mém. l. VI.

siroit point du Hâvre, ni n'entreroit point en possession de notre ville que du consentement dudit prince [1]. »

Le prince de Condé cherchait donc toujours à se ménager des intelligences dans la ville de Calais, et il était sur le point de voir cette place entre ses mains, quand le courage et la prudence du gouverneur vinrent déjouer tous ces projets.

Après les affaires qui s'étaient passées en 1560, Mauléon de Gourdan avait continué d'exercer une grande surveillance. Il n'était pas sans appréhender que les réformés qui avaient un si grand intérêt à s'emparer de cette ville ne tentassent quelque chose pour s'en rendre maîtres. En effet, les Huguenots qui avaient un certain nombre de partisans parmi les bourgeois et les officiers qui étaient en garnison dans la ville, ne restaient pas dans l'inaction. Le seigneur de Gourdan en fut informé par ses affidés; mais sans doute à cause des troubles qui avaient lieu alors (1562), et peut-être aussi à cause des tendances de la régente qui soutenait les réformés, il crut ne pas devoir user de rigueur et il fit entendre à plusieurs de ceux qui professaient la nouvelle doctrine qu'ils feraient bien de quitter la ville, à moins qu'ils n'aimassent mieux en être chassés. Un certain nombre des principaux officiers que l'on connaissait comme ayant été très-attachés au Vidame de Chartres, sortirent de la ville. Ceux de la nouvelle Religion qui y restèrent feignirent de pratiquer la Religion catholique et d'être tout dévoués au gouverneur; ils attendaient le moment favorable pour mettre à exécution leur projet [2].

1 T. II, p. 356.—Beaucoup d'auteurs ne donnent pas ce traité dans toute son étendue, plusieurs laissent de côté ce qui regarde la ville de Calais. L'historien Lefebvre dit en avoir vu une copie dans le manuscrit authentique *des traités passés entre les rois de France et d'Angleterre*, t. v, p. 495, No 12404, conservé dans la bibliothèque de M. de Milsonneau à Paris. De Bèze, ajoute-t-il, l'a traduit dans son Histoire ecclésiastique, t. II, p. 678, mais il en a soustrait ce qui se lit dans le texte sur la composition pour Calais et Le Hâvre, quoiqu'il y renvoit quelques pages plus loin, p. 729, en parlant de l'accord du prince de Condé avec la reine. Ce traité est daté de Hamptoncourt 20 Septembre 1562, au nom de la reine Élisabeth, qui y prend le titre de *défenderesse de la foi chrétienne*, et de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de ses confédérés, qui y prennent la qualité de *défenseurs de leur souverain, des loix et de la liberté du royaume de France.*

2 Bernard, ouv. cit., p. 323.

Malgré le départ des officiers dont nous venons de parler, le gouverneur ne se crut pas tout-à-fait en sûreté. Il prévoyait bien qu'un certain nombre de Huguenots étaient restés dans la ville ; aussi prit-il toutes les précautions possibles pour ne pas être surpris par eux et pour connaître leurs projets. En outre, il pouvait craindre que les officiers qui étaient partis eussent conservé des intelligences dans la place et qu'ils fussent toujours dans la résolution de tenter un coup de main. Il prit donc les mesures nécessaires pour éviter ce malheur, et à cet effet il fit même détruire une chapelle, quelques appartements qui servaient d'hôpital, ainsi qu'un certain nombre de maisons qui se trouvaient hors de la ville, vers la palissade qui renfermait le Courgain du côté de la mer. « Il craignoit, disent les annales de Calais, que le Courgain n'étant alors fermé que de palissades et non pas de murailles comme à présent, il pouvoit se cacher du monde dans cette chapelle et ces maisons trop éloignées. » Les vicaires-généraux de Boulogne donnèrent leur consentement à cette démolition, et l'hôpital fut transféré dans la ville [1].

Toutes ces précautions n'empêchèrent pas les Huguenots de continuer leurs menées secrètes et de chercher tous les moyens possibles de s'emparer de la place et d'en disposer ensuite conformement au traité qu'ils avaient passé avec la reine d'Angleterre. Ils avaient de nouveau introduit dans la ville, et sans que le gouverneur s'en fût aperçu, un certain nombre des leurs. Ceux-ci, à leur tour, gagnèrent la plus grande partie de la garnison et un grand nombre de bourgeois. Les annales de Calais avancent même que le seigneur de Senarpont, ancien gouverneur de Boulogne, était entré dans ce complot et le favorisait, pour se venger de ce qu'on lui avait préféré le Sieur de Gourdan pour le gouvernement de Calais [2].

Le chef ostensible du complot était un des échevins de la ville nommé Nicolas Le Clerc, qui avait un grand crédit et exerçait une grande influence sur ses concitoyens. Le jour où cette conspiration devait éclater était déjà fixé, quand le gouverneur la découvrit, ainsi que tous les moyens d'exécution. Les particularités et les circonstances qu'on lui fit connaître ne lui ayant plus laissé de doute,

[1] P. 324.—Cf. Marin Bailleul, Ms. cit.—Luto Ms. cit.—Reg. de B. M. D. de l'église St Nicolas de la citadelle de Calais.
[2] P. 325.

il en informa aussitôt la cour et demanda une règle de conduite. On lui envoya l'ordre de faire subir aux Huguenots le même traitement qu'ils voulaient infliger aux Catholiques [1].

« Ce dessein, dit le manuscrit de Marin Bailleul, vint « à la connoissance de M. de Gourdan par le moïen d'une » misérable qui étoit au capitaine La Gau, lequel étant de la « conspiration, donna congé à celle-cy de se retirer pour « quelque tems chez ses parents, et lui promit que quinze « jours passés il la rappelleroit. Cette pauvre fille, triste « de se voir congédiée, usa de moïens et de caresses si « charmans vers La Gau, pour savoir le sujet de sa disgrâ- « ce, protestant n'avoir amitié que pour lui et lui avoir « gardé fidélité, qu'enfin il lui révéla l'entreprise qui se « tramoit; et crainte qu'elle n'eut souffert, il la prioit de « se tenir à l'écart. Cette fille ne put s'empêcher de com- « muniquer cette affaire à gens de sa sorte, tant que « M. de Gourdan en fut abouché, qui, pour en savoir « mieux la vérité, interposa de ses domestiques pour la « courtiser. Ils firent tomber le discours sur les affaires « qui s'étaient passées du temps du Vidame de Chartres; « ils louèrent sa manière et blâmèrent beaucoup M. de « Gourdan. Ce piége la fit parler, elle découvrit toute « l'entreprise. »

Il était difficile de déjouer cette conspiration, car la plus grande partie des troupes avait été gagnée par les Huguenots. Cependant le Sieur de Gourdan y réussit en se servant du même moyen que les conjurés avaient imaginé pour empêcher la compagnie du gouverneur de porter secours aux Catholiques. Le plan de la conspiration avait été ainsi conçu : Le jour de la revue des troupes qu'on appelait alors *la moutre*, et qui se faisait au dehors de la ville, toutes les compagnies se mettaient sous les armes et sortaient de la place ayant à leur tête la compagnie du gouverneur. Les conjurés avaient donc résolu qu'aussitôt que cette compagnie serait sortie de la ville on leverait les ponts-levis et on ferait main-basse sur le gouverneur et les Catholiques. Le seigneur de Gourdan usa donc du même stratagème. Ayant averti ses officiers de ne pas se presser pour paraître à la revue, ceux-ci se firent attendre, tandis que les autres qui avaient hâte de mettre leur dessein à exécution, se trouvèrent prêts à marcher longtemps à l'avance.

1 Cf. Ibid.

Quand arriva le moment de se mettre en marche, on laissa au seigneur de Gourdan, l'honneur de faire défiler sa compagnie la première; mais comme elle ne se trouvait pas en bataille, le gouverneur feignit de se mettre en colère contre ses officiers, et leur dit qu'il leur ferait l'affront de les faire sortir les derniers et de les faire rentrer de même, et aussitôt il donna l'ordre de se mettre en marche. Les conjurés n'eurent aucun soupçon : ils comptaient mettre leur projet à exécution à leur retour en s'arrêtant entre les portes et en levant les ponts pour empêcher la compagnie du gouverneur de rentrer. Leur espérance fut déçue car aussitôt qu'ils furent sortis de la ville on leva les ponts derrière eux, et ils se trouvèrent obligés de se retirer sans porter secours à leurs partisans qui étaient dans la ville.

Le seigneur de Gourdan fit rassembler aussitôt tous les catholiques et leur fit connaitre le danger qu'ils avaient couru. En même temps il faisait rechercher les Huguenots qui étaient en grand nombre, dit l'annaliste de Calais. On se saisit des principaux chefs de la conjuration et on les enferma dans l'hôtel-de-ville. Quelques-uns purent cependant échapper à la recherche du gouverneur. Parmi eux se trouvait Nicolas Le Clerc, qui alla se réfugier dans la ville de La Rochelle, alors au pouvoir des Huguenots [1].

On attendit jusqu'à la nuit pour se défaire des coupables qu'on avait pris, et le lendemain matin on les trouva pendus aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. « Ce spectacle, dit « l'annaliste de Calais, fut surprenant à ceux qui le matin « ouvrant leurs portes, virent un si grand nombre de « pendus, car on tient qu'il y en avoit plus de trente [2]. « Ainsi la ville fut purgée de tout ce qu'il y avoit de plus « mauvais, afin qu'il n'y restât plus rien que de bon et « fidèle à Dieu et au roy, dont on a veu tant de marques « dans la suite.

« Ce récit n'est pas agréable, ajoute le naïf auteur, mais « quand on doit dire la vérité, il ne faut rien obmettre, les « fautes sont personnelles. On a voulu autrefois nous faire « là dessus quelque reproche mal fondé, parce qu'il ne « resta aucune personne en cette ville des familles de ces « malheureux ; mais quand bien même il y en auroit, ce « qui n'est pas, ils n'en seroient pas moins honnêtes gens

[1] Lefebvre, op. cit., t. II, p. 357-8. — Bernard, op cit., p. 325-6.
[2] Marin Bailleul, dans son manuscrit, dit qu'il y eut 40 à 50 coupables pris et pendus.

« et plutôt à louer de n'avoir pas suivi un si mauvais exem-
« ple. On a aussi voulu blâmer le seigneur de Gourdan de
« trop de sévérité ; mais le mal était pressant, il fallait un
« remède violent » (1563) [1].

Après cette sévère mais juste punition, autorisée par le roi [2], on força un assez grand nombre de familles de Huguenots à abandonner la ville, et le calme rentra dans Calais. Dès ce moment les réformés ne firent plus aucune tentative, et quand conformément aux édits royaux on les souffrit dans la ville, ils furent toujours entièrement soumis aux ordres du gouverneur. Calais avait été assez longtemps en proie à leur faction.

Les églises de la ville et du pays avaient aussi ressenti les effets de la haine que ces sectaires avaient pour tout ce qui regardait le culte catholique. Sous le Vidame de Chartres, l'église de St-Nicolas, qui plus tard fut détruite entièrement par ordre du roi pour bâtir la citadelle, avait été endommagée par les Huguenots qui se trouvaient en garnison dans la ville. On croit même qu'ils avaient agi de la sorte par ordre du gouverneur [3]. L'église St-Pierre fut aussi presqu'entièrement détruite, comme on le voit d'après un procès-verbal de 1560 : « *Nous présentant devant le principal portail ou plutôt ruine....... Parvenus à l'endroit où estoit et avoit coustume d'estre en apparence le principal autel*....... etc. [4] » Les Huguenots tentèrent aussi de ruiner l'église de Notre-Dame, mais sans succès, comme nous le voyons d'après une lettre que le Cardinal de Lorraine écrivit alors au Sieur de Roibours, juge de Calais. Les annales de cette ville qui parlent de ces tentatives de la part des Huguenots, donnent l'extrait suivant de cette lettre du Cardinal [5].

« Monsieur de Roibours, il faut que je vous dise que j'ai
« esté bien aise d'entendre qu'il ne soit fait aucune violence
« aux images ny autre scandale qui eut put offenser les
« gens de bien et catholiques, même que par vos admones-
« tements et menaces, vous aviez contenu ceux sur lesquels
« il y avoit quelque suspicion au fait de la religion. »

Pendant que tout ceci se passait dans la ville de Calais,

1 P. 326. 2 Marin Bailleul, Ms. ubi supra.

3 Bernard, p. 321. — M. Bailleul, Ms cit — H. de Rheims, op. cit., p. 54.

4 Reg. de l'évêché de Boulogne, Archives municipales.

5 Bernard, p. 327.

la guerre civile continuait toujours de faire sentir ses horreurs. Les Huguenots venaient de perdre la bataille de Dreux, et le duc de Guise les resserrait de plus en plus, lorsqu'il fut assassiné devant Orléans par un gentilhomme Angoumois nommé Jean Poltrot de Mercy, protestant fanatique. C'était une grande perte pour le parti catholique. Catherine de Médicis, qui se trouvait délivrée d'un maître, suivit ses plans de conciliation, et, poussée par le chancelier de l'Hospital, rétablit à quelques modifications près l'édit de Janvier sous le nom d'édit d'Amboise (19 mars 1563). L'État retombait dans la fausse position d'où le duc de Guise avait essayé de le retirer. De nouveaux troubles suivirent la publication de l'édit, et la cour se vit obligée bientôt, grâce à l'indignation des Catholiques, de rompre la paix. Les Huguenots attendaient cette rupture avec plus d'impatience encore, car pour eux ce n'était plus la liberté de conscience qu'ils demandaient, ils voulaient plus encore; ils ne pouvaient plus se décider à déposer les armes sans avoir suivi l'exemple de leurs coreligionnaires d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre, de Franconie et de Souabe.

IV.

Érection de l'Évêché de Boulogne. — Premières tentatives de désordres. — Loys de Lannoy, gouverneur de la ville.

L'abbaye de Notre-Dame qui avait été obligée, à cause des guerres de Flandres, d'abandonner la congrégation d'Arrouaise pour s'incorporer dans celle de Saint-Victor à Paris, se touvait, comme nous l'avons vu, entre les mains des chanoines de Térouanne qui s'étaient réfugiés à Boulogne après la destruction de leur ville épiscopale. Henri II leur avait donné cette abbaye dans l'intention de remettre Boulogne en son ancienne prééminence ; toutefois la mort de ce monarque avait retardé l'érection de ce nouvel évêché. Le règne si court de François II, son successeur, ne permit pas non plus de voir ce rétablissement. Après lui, Charles IX voyant que le Boulonnais était d'autant plus exposé à l'hérésie qu'il se trouvait d'un côté voisin de la protestante Angleterre, et que de l'autre il touchait à la Picardie où le Calvinisme faisait de grands ravages [1], comprit que pour arrêter les progrès de la réforme dans ces contrées, il fallait leur donner un évêque, puissant secours dont elles étaient privées depuis la ruine de Térouanne.

Charles IX insista si vivement auprès du Pape saint Pie V, que ce pontife touché des considérations que le roi lui avait fait valoir, suivit l'exemple de son prédécesseur qui avait créé les évêchés de St-Omer et d'Ypres. Il déclara par sa bulle du 3 mars 1566, qu'il ratifiait ce qui avait été fait, approuva la translation du chapitre de Térouanne à Boulogne, et érigea cette ville en évêché sur le modèle des autres suffragants de Rheims [2]. Il confirma aussi la partition du diocèse de Térouanne faite à Aire, et par

1 Dubuisson. Antiquités du Boulonnais, Ms.
2 Ibid.—Gall. christ., t. x, col. 1572.

laquelle l'église de Notre-Dame, devenue cathédrale, se trouvait en possession de la moitié de tout ce qui appartenait à la fabrique de l'église de Térouanne. Cette répartition relatait au folio 53, que « quant aux paroisses des doyennés de Guines, Calais et Marcq, non compris en la division, il était réservé aux deux évêques qui seraient établis d'en faire la poursuite à leur discrétion, pour après en faire la partition [1]. » Pour ce qui regardait les biens qui appartenaient à l'abbaye de Notre-Dame, il fut décidé d'assigner à l'évêque tout ce qui appartenait à l'abbé, et aux chanoines tout ce que possédait la communauté [2].

Cette même année un évêque fut nommé pour occuper le nouveau siége. Ce fut Claude-André Dormy, fils de Claude-André, président aux enquêtes, d'une noble famille originaire du Charolais [3]. Les Guise, auxquels la famille desDormy était dévouée, ne furent sans doute pas étrangers à cette nomination [4]. Le nouveau prélat, après avoir reçu du Pape l'institution canonique, fut sacré à Paris en 1567 [5], mais il ne put prendre immédiatement possession de son siége à cause des troubles excités dans son diocèse par les Calvinistes, éternels ennemis de l'Église et de l'État.

Depuis un certain nombre d'années les novateurs avaient trouvés des adeptes dans le Boulonnais. Toutefois ils avaient cru prudent de cacher leurs sentiments, de peur que les habitants, qui étaient dévoués à la Religion catholique, ne sévissent contre eux et ne les forçassent à s'expatrier. Ils simulèrent donc le plus grand attachement pour tout ce qui touchait le culte catholique, tandis qu'en secret ils travaillaient à attirer dans leur parti le plus d'adeptes qu'il leur fût possible.

Les différents édits que Catherine de Médicis avait donnés en faveur de la secte commencèrent à les enhardir; toutefois ils n'auraient pas osé professer ouvertement leur doctrine s'ils n'avaient été certains d'être soutenus par le gouverneur de la ville. Le baron de Wismes, Jean de Monchy, seigneur de Senarpont [6], que nous avons vu venir prendre possession du gouvernement de Boulogne, fut le

1 Cf. H. de Rheims, op. cit., p. 53.

2 Cf. Partition des biens de l'abbaye, procès-verbal Ms. Bibliothèque de M. de Bazinghen.

3 La Chenaie des Bois, t. XIII.

4 Cf. Mém. de Condé, t. III, p. 553, et alibi passim.

5 Gall. Christ., t. X, col. 1572.

6 V. les différentes branches des De Monchy. Moreri, Dict. hist.

premier qui favorisa, du moins par un consentement tacite, tout ce que les réformés tentèrent dans le Boulonnais. Ce seigneur, qui paraît s'être attaché au parti du prince de Condé, aurait fini par être la cause de grands troubles à Boulogne, s'il n'avait été nommé, par la protection de l'amiral de Coligny, à la lieutenance générale de Picardie, « en l'absence, disent ses lettres de provisions datées du 20 Mai 1559, de nostre cher et aimé cousin le seigneur de Chastillion, amiral de France[1]. » Ce seigneur fut remplacé le 28 Mai suivant par Loys du Moustier, seigneur de Saragosse, qui ne garda le gouvernement du Boulonnais que quelques mois et donna sa démission[2]. Le 27 Septembre de la même année, la cour y envoya Loys de Lannoy, seigneur de Morvilliers, grand partisan du prince de Condé, qui comptait beaucoup sur lui pour faire entrer la ville de Boulogne dans le parti des rebelles. Le baron de Morvilliers vint prendre possession de son gouvernement le 16 Novembre 1559[3], et dès lors commença pour le Boulonnais une triste période de destruction et de malheurs.

Les novateurs, certains de l'appui du nouveau gouverneur, ne se cachèrent plus comme autrefois et professèrent ouvertement leur religion. Bientôt même les plus graves désordres eurent lieu dans tout le pays. Les troupes qui y séjournaient ainsi que les gens de guerre, « *passantz et rapassantz par le païs de Boullenois pour le service du roy,* » étaient pour la plupart infectés des nouvelles doctrines, et par là donnaient une grande force aux novateurs. De plus, des prédicants parcouraient les campagnes et soulevaient le peuple contre le clergé catholique[4]. En beaucoup d'endroits les nouveaux réformés se portèrent même aux dernières extrémités. Dans la ville de Boulogne, malgré tous les soins et la vigilance d'Anthoine Chinot, lieutenant-général de la sénéchaussée[5], les réformés se multipliaient de jour en jour. Ils surent même attirer dans leur parti un certain nombre d'hommes influents de la ville, et au moment de la nomination des députés aux états généraux d'Orleans, nous les voyons par leurs intrigues parvenir à faire nommer un de leurs coreligionnaires.

1 Arch. de l'anc. sénéch. du Boulonnais. Reg. du Roi, N° 2.
2 Ibid. 3 Ibid.
4 Cf. Cahier de doléances du clergé pour l'assemblée des états d'Orléans. Arch. cit. ubi supra
5 Il avait remplacé Loïs du Tertre, décédé. Ses lettres de provisions sont du 30 Septembre 1558. Reg. du Roi, N° 2. Arch.

Les trois ordres de la province s'étant réunis à Boulogne le 7 Mars 1560. on nomma députés Flourens Brunet, chanoine de l'église Notre-Dame, pour le clergé ; Charles de Camoison, écuyer, Sieur de Thubeauville, pour la noblesse ; et Fursy de la Planche, avocat de la ville, pour le tiers-état [1]. Ce dernier avait des tendances les plus prononcées pour les nouvelles doctrines, comme nous le verrons dans la suite. La ville de Calais, qui n'était pas encore bien organisée, ne paraît pas avoir été représentée à l'assemblée des états généraux de 1560. Les archives municipales de cette ville n'offrent aucun document qui puisse faire pressentir qu'il y eut alors une élection [2].

Fiers sans doute du triomphe qu'ils venaient de remporter, les novateurs se crurent tout permis et tournèrent ouvertement en ridicule le culte catholique ainsi que ses ministres. Les cahiers de doléances du clergé pour les états généraux d'Orléans s'etendent longuement sur tous ces désordres, et, entre autres faits, ils rapportent que dans la ville de Boulogne, « pour avoir blessé ou tue un Huguenot, à son corps defendant, un homme d'église a éte blessé jusqu'à la mort entre les deux portes de la ville, avec grosses injures et calomnies contre l'état ecclésiastique [3]. » Ces mêmes documents nous apprennent que les prêches et les assemblees des Huguenots étaient fréquentées par un grand nombre d'hommes et de femmes. « A quoi, disent les cahiers de doléances, n'empêchent les juges qui sont fort négligents. » Cependant à la date du 6 Octobre de cette année nous trouvons une ordonnance du lieutenant-général de la sénéchaussée qui paraît assez sévère. Nous allons la transcrire en entier, et elle nous montrera jusqu'à quel point le désordre régnait dans le pays.

« On faict asscavoir que pour obvier aux homicides,
« querelles, noises et débatz que par chacun jour se com-
« mettent en ce pays de Boullegnois, il est expressément
« deffendu à tous manants et habitans dud. païs, de porter
« ès églises, marchez dud. païs, en nopces, en bancquetz,
« dédicaces et aultrez assemblées quelzconcques et en taver-
« nes et cabaretz, espèces daigues, hallebardes, espieulz,
« javelots, fourches et aultrez armes et baston. Sur peine
« aux contrevenants de perdition de lesd. espèces daigues
« et aultres armes qu'ilz sont trouvez portans, de prison
« et quatre liv. parisis d'amende pour la première fois,

1 Arch. cit. Reg. du Roi. 2 Note de M. H. de Rheims.
3 Archives de l'ancienne sénéchaussée du Boulonnais.

« de dix liv. pour la seconde, de punition corporelle et « amende arbitraire pour la tierce ; excepté touteffois les « gentilzhommes vivans noblement, gens d'ordonnance « et aultrez estans à la soulde et gens du Roy, officiers « roïaulx et ministres de justice. Et est enjoinct à tous « baillifs du pays et leurs lieutenans tenir la main que la « présente ordonnance soit gardiée et observée sur peine, « où aulcuns incontinent en adviendroit, estre privé de « leurs bailliaiges [1]. »

« Faict à Boullongne le vime jour d'Octobre l'an mil cincq « cens soixante. » CHINOT.

Cette défense de porter des armes n'eut point tout l'effet qu'en avait attendu le lieutenant-général de la sénéchaussée ; les désordres continuèrent encore d'avoir lieu dans tout le pays, et des massacres entre les Huguenots et les Catholiques ensanglantèrent encore le Boulonnais. Vers le 13 octoble 1561, des Huguenots étant rassemblés dans un temple qu'ils avaient près du château-fort d'Hardelot, les Catholiques vinrent les y assaillir, forcèrent les portes du temple et massacrèrent tous ceux qui tombèrent sous leurs mains [2]. Ces horribles scènes ne se répétaient que trop souvent dans ces temps malheureux où l'exaltation des esprits était à son comble.

C'est à peu près vers cette époque que les actes publiques nous montrent l'autorité municipale de Boulogne décidée à sévir et à s'opposer aux menées des Huguenots. Au mois de Janvier 1561 le mayeur de la ville, et les échevins refusèrent de reconnaître un réformé qui avait réussi à obtenir du roi l'office de contrôleur des deniers communs de la ville, et s'opposèrent à l'enterrinement de ses lettres de commission par-devant le sénéchal du Boulonnais [3]. Déjà l'autorité avait cru nécessaire de faire avertir l'avocat de la ville, Fursy de la Planche, que nous venons de voir au nombre des trois députés pour les états généraux d'Orléans, de cesser ses rapports avec les Huguenots. Fursy de la Planche montrait d'une manière ostensible ses tendances pour les nouvelles doctrines, et on le voyait fréquenter ouvertement les maisons où les Huguenots tenaient leurs assemblées et leurs conciliabules, et faisaient leurs prêches. « On avait un intérêt très-grand, dit

1 Ibid. 2 Bertrand. Hist. de Boul., t. II, p. 48.
3 Arch. mun. délib. du 10 Janvier 1561.

un magistrat qui nous fait connaître ces particularités, à surveiller de très-près les actes et la conduite d'un homme qui *occupait une de ces positions où l'on commande par l'exemple* ; il fallait aussi que la ville pût être sûre d'un agent à qui elle confiait ses affaires [1]. » D'après une délibération municipale le mayeur, assisté d'un échevin, adressa donc des remontrances à l'avocat de la ville, et le prévint que sa charge et ses relations religieuses étant incompatibles, il avait à choisir entre les deux et que s'il voulait continuer ses rapports avec les réformés, il devait se décider à abandonner sa place [2].

Le 3 Décembre de la même année on trouve encore que le Sieur Chinot, lieutenant de la sénéchaussée, ayant appris l'arrivée dans la ville d'un prédicant qui venait donner le baptême, en informa le mayeur ainsi que les échevins et requit leur intervention pour prendre le predicant sur le fait et verbaliser. La maison désignée pour le baptême que le prédicant devait administrer appartenait à un ami de Fursy de la Planche [3]. Quelques mesures répressives continuèrent d'avoir lieu pendant quelque temps, mais elles finirent par se ralentir. Il n'en fut pas de même du côté du clergé ; il donnait libre cours à son zèle et s'opposait de toute sa force aux novateurs. Les curés refusèrent même de les inhumer en *terre sainte* et de leur donner l'entrée de leurs cimetières, ce qui força les magistrats à leur désigner un lieu particulier en dehors de la ville et du bourg [4].

Les réformés s'élevaient continuellement dans leurs prêches contre les Catholiques, et répandaient partout les livres qui enseignaient leurs erreurs ; mais le zèle des chanoines de Notre-Dame les arrêta dans leurs déclamations furieuses contre le Catholicisme. Ces vénérables prêtres s'opposèrent vigoureusement à toutes les nouveautés que les ministres de la nouvelle religion cherchaient à répandre parmi le peuple, et ils les forcèrent de quitter la ville. A la suite d'une messe solennelle du St-Sacrement, et pendant une procession qui eut lieu sans doute comme expiation des blasphèmes que les sectaires ne cessaient de vomir contre la sainte Eucharistie, ils firent même brûler tous leurs livres sur la grande place [1562.] Les Calvinistes

1 M. F. Morand. Éphémérides de l'hist. de Boulogne.
2 Délib. mun. du 5 Janvier. 3 Délib. du 3 Décembre.
4 Délib. du 25 mars. Cf. F. Morand, ut supra.

qui ne se sentaient pas assez forts, ne firent rien paraître de leur colère, mais ils aspiraient après le moment où ils pourraient se venger [1].

Pendant que tout ceci se passait le baron de Morvilliers avait laissé le commandement de la place à Laurent de Waldecan, seigneur du Mesnil, son lieutenant, et s'était jeté au milieu des troubles qui agitaient alors la France. Un mémoire très-curieux [2] nous apprend ce que fit de Morvilliers après avoir quitté son gouvernement.

« Bientost après le massacre de Vassy, dit ce mémoire, « luy estant en sa maison à Folleville, il délibéra avant « retourner à Boulongne, lieu de son gouvernement, de « passer jusques à Paris, pour y donner ordre à la pour- « suitte de quelques procès et autres affaires qu'il y avoit ; « pour faire lequel voyage, estimant estre bien-tost de « retour, et ne soupçonnant rien moins que l'entreprise « qui se couvoit, lors il s'accompagna de quelques-uns de « ses gentils-hommes ordinaires, et bien peu de son train. « Or estant en chemin à la disnée à St-Leu, vint un qui « estoit de la maison de monsieur le Connestable, qui luy « commença à dire qu'il voyoit un grand désastre préparé « pour tout le royaume, et que les troubles estoyent déjà « si avancez et découvers qu'on n'en pouvoit plus doubter. « Car monsieur de Guise s'acheminoit de Nanteuil avec « une fort grande compagnie de gens, lesquels portoyent « tous les armes, tirant vers Paris, afin de adviser ce qu'ils « auroyent à faire pour en apparence empescher en France « le cours de l'évangile ; mais en effect pour poursuivre « quelque faction particulière et parvenir à autres des- « seings. Ayant entendu ces propos, veu qu'il estoit question « de la religion en quoy gisoit l'observation des édicts du « Roy, pour en estre fait plus certain par monseigneur le « prince de Condé, qui estoit lors à Paris. Il se haste d'y « arriver au plustost, affin aussi de pouvoir retourner « subit en son gouvernement, qui est lieu d'importance « pour le voisinance de l'Anglois et du Bourguignon, s'il « entendoit que l'on continuast à se bander l'un contre « l'autre au milieu de la France. »

1 Cf. Arch. cap. — Hist. de Notre-Dame, l. II, p. 151.

2 « Traitté de ce que durant les troubles a esté faict pour la conservation de l'estat du roy, par le seigneur de Morvilliers, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Boulogne. » — Mém. de Condé, t. V, p. 246 et sq.

Il est facile de comprendre les tendances de cet écrit et l'esprit qui l'a dicté. Toutefois nous continuerons de nous en servir, en ne prenant que les faits et en laissant de côté toute appréciation qui nous mènerait trop loin et qui ne tendrait qu'à montrer que l'auteur du mémoire, tout dévoué au parti de la réforme, tourne tout à son avantage, chose que le lecteur saura bien apprécier.

Etant à Paris le seigneur de Morvilliers se mit en rapport avec le roi de Navarre qui ralliait autour de lui tous les seigneurs Huguenots, et qui, de concert avec le prince de Condé, cherchait à bouleverser l'État. Morvilliers aurait voulu rester à Paris pour soutenir ses coreligionnaires, mais il craignait que sa présence ne fût nécessaire à Boulogne. Aussi il « remonstra (au prince de Condé) qu'il luy « desplaisoit fort s'il falloit qu'il s'absentast de luy, quand « telles affaires se représentoyent ; mais que pour l'asseu- « rance d'une telle frontière comme estoit Boulongne, il « luy sembloit estre besoing d'y aller faire un tour pour « pourveoir à son gouvernement, et puis après le venir re- « trouver en bonne compagnie, s'il le luy commandoit, et « que le service du Roy et le sien le requiessent. Là dessus « le prince luy commanda de ne le laisser point, veu la né- « cessité où il estoit, et le peu de gens de conduite qu'il « avoit avec luy ; et que ayant un bon lieutenant dedans « Boulongne, et le seigneur de Sénarpont qui estoit en ces « quartiers-là, il ne falloit point avoir crainte qu'il en ad- « vinst faute. Ainsi donques, il se délibéra d'aller avec le « prince à Meaux, où quelques-uns de sa compagnie de « gens-d'armes et autres gentilshommes ses voisins et « amis, le vindrent incontinent trouver, jusques au nom- « bre de cent chevaux [1]. »

Dès lors nommé maréchal de camp, il accompagna le prince de Condé jusqu'au moment où il fut envoyé par celui-ci pour défendre la ville de Rouen. En ayant été averti, Charles IX nomma un nouveau gouverneur à Boulogne, comme il paraît d'après une lettre qu'il écrivit aux magistrats ainsi qu'au mayeur et aux échevins de la ville.

« Chiers et bien-aimez, nous sommes véritablement in- « formez et advertiz que le sieur de Morvilliers, quy est « cappittaine et gouverneur de Boullogne, a désemparé

[1] Ibid. p. 250.

« sa place durant les troubles et les armes qui sont aujour-
« dhuy en divers endroictz de ce roïaulme, ce qu'il a faict
« sans nostre congé, licence et permission, et pour ce qu'il
« est bien raisonnable et nécessaire que nous aïons dedans
« lad. place quy est l'une des principales clefz de nostre
« païs de Picardie, ung bon et notable personnaige quy y
« réside ayt l'œuil continuellement ouvert à la garde,
« seureté et conservation d'icelle jusques à ce que lesd.
« troubles aient esté paciffiez et que par nous aultrement
« en ait esté ordonné

« A ceste cause aïant choisy pour cest effect nostre aimé
« et féal conseiller et maistre d'hostel ordinaire le Sieur de
« Gournay, pour l'entière confiance que nous avons de sa
« personne et la longue preuve qu'il a faicte par ses ser-
« vices, de l'affection qu'il porte au bien de nostre couronne,
« nous l'avons présentement dépesché pour se transporter
« en lad. ville de Boullongne, en laquelle nous vous man-
« dons et enjoingnons que vous aiez à le recevoyr et l'obéyr
« et faire obéyr en tout ce qu'il vous ordonnera et com-
« mandera pour la seureté, conservation et deffense de lad.
« place, tout ainsi que feriez à nostre propre personne,
« sans y faire refullz ne difficultée, car tel est nostre bon
« plaisir [1].

« Donnée à Melun, le 4e jour d'Apvril 1562 ».

CHARLES.

Loys Lannoy de Morvilliers rappela alors près de lui le seigneur du Mesnil, son lieutenant dans Boulogne; car l'arrivée de de Gournay devait forcer Laurent de Valdecan à se retirer. Le nouveau gouverneur fit tous ses efforts pour maintenir l'ordre et arrêter les menées des Huguenots, qui par l'édit de Janvier s'étaient cru tout permis. Il était aidé en cela par le cardinal de Bourbon, qui faisait sévèrement exécuter les arrêts que le parlement lançait contre les réformés. Aussi voyons-nous publier dans la ville de Boulogne, le 13 août 1562, l'ordonnance suivante:

« De par le Roy et monseigneur le cardinal de Bourbon,
« lieutenant-général de Sa Majesté ès païs de Picardie,
« Boullegnois, Arthois et terres de la nouvelle conquieste.

« Suivant l'arrest de la court de parlement du huictiesme
« jour de ce mois, il est enjoinct à tous notoirement
« diffamez de la nouvelle secte et réprouvée oppinion, quy

[1] Arch. cit. Reg. du roi, no 2.

« pourroient troubler le repos et seureté des villes desd.
« païs et aulquelz pour ceste cause les maïeurs, prevosts
« et eschevins de cesdictes villes ont faict ou feront com-
« mandement de sortir de lad. ville, faulbourg et banllieue
« qu'ils aient à ce, faire et obéir, dedens deulx fois vingt
« quattre heures, apprez lesd. commandemens leur auront
« esté faictz, sur peine de la hard, soit que suivant com-
« mandemens ilz se soient cy-devant allez et depuis reve-
« nuz où que sans y avoir obéy ils n'en soient encores par-
« tis et sans y pouvoir aulcunement revenir, sur la mesme
« peine, jusques à ce que aultement en ayt esté ordonné,
« et que par leur bonne et catholicque vie il apparoisse
« qu'ilz soient vraiement réduictz et convertis à nostre
« saincte religion catholicque. Et quand à ceulx quy sont
« seulement suspectez de lad. nouvelle secte et ausquelz il
« sera faict commandement de sortir, ils seront tenuz d'al-
« ler et eulx présentés en personne dedens trois jours
« pardevant l'évesque d'Amiens ou ses vicaires députez, et
« là faire leur confession de foy et la signer de leur main,
« encores que aulcuns d'iceulx aient faict lad. confession
« de foy sans savoir signer, ausquelz mesmement est en-
« joinct de eulx y maintenir et vivre doresnavant selon
« lad. confession. Sans eulx pouvoir trouver à part pour
« communicquer ensemble et l'ung avecque l'aultre, pour
« quelque occasion que ce soit sans expresse permission
« desd. maïeur, prevost et eschevins. Et pour ce que
« aucuns du peuple se sont ingérez, contre le vouloir et
« intention de la majesté du Roy, de prendre de eulx
« mesmes congnoissance de cause, piller et saccager plu-
« sieurs maisons et prins les armes, quelque deffence quy
« pour ce ayt esté faicte par les officiers et ministres de
« justice, il est prohibé et deffendu à toutes personnes de
« quelque qualité ou condition qu'ilz soient de invader les
« personnes et maisons des suspectz et notez de la nouvelle
« secte, de crier apprès eulx ou aultrement jurier ou pro-
« vocquier de faict et de parolles sur peine de la hard,
« mesmement de ne reprochier aulcune chose à ceulx quy
« ont esté receus à faire profession de leur foy, et que lesd.
« maïeur, prevost et eschevins permecteront vivre en ceste
« ville. Et néanlmoings à eulx enjoinct s'ilz scavent et ont
« cognoissance cy-apprez d'aucunes assemblées, presches,
« baptesmes, mariages et aultres exercises de lad. nouvelle
« secte et des personnes qui persisteut en icelle par acte
« et propos intérieur ilz aient à, incontinent, advertir la

« justice mesmement de ceulx quy congnoisteront estre « retournez en ceste ville, faulxbourgs et banllieue depuis « que lesd. commandemens de sortir leur auroient esté « faicts sur peine d'estre punis comme faulteurs et adhé- « rans à iceulx pour par la justice estre contre eulx pro- « cédés ainsy qu'il appartiendra par raison. Et est enjoinct « aux seigneurs des villaiges desd. païs de tenir la main « à l'observance des édictz et ordonnances du Roy et « arrestez de lad. cour de parlement, et empeschier les « assemblées et port-d'armes mesme de ceulx de lad. nou- « velle secte et opinions réprouvées, et de ce, qu'il se fera « au contraire, advertir led. seigneur cardinal pour y estre « par luy pourveu.

« Faict en la ville d'Amiens le vingt-nœufviesme jour « de juillet mil V^c soixante-deulx. »

CHARLES, cardinal de Bourbon.

« Publiée en la ville de Boullongne le XIIIe jour d'Aoust l'an 1562, par Mre Monet, greffier de la sénéchaussée [1]. »

Cette ordonnance du cardinal de Bourbon eut une exécution pleine et entière, grâce au zèle des chanoines de la nouvelle cathédrale de Boulogne [2]. Toutefois les réformés qui furent obligés de quitter la ville ne continuèrent pas moins leurs menées et leurs intrigues. On les soupçonnait même d'avoir des rapports avec la reine d'Angleterre, qui soutenait la reforme en France. Aussi, vers cette époque voyons-nous le gouverneur prendre ses précautions pour éviter une surprise. L'ambassadeur de Charles IX près la reine d'Angleterre, lui avait fait savoir qu'Élisabeth était sur le point de faire partir milord Greck avec environ 4,000 hommes ; mais que l'on ignorait encore sur quel point de la France ces troupes devaient se diriger [3]. Ces bruits excitaient les réformés à prendre les armes, et il était à craindre qu'ils ne tentassent quelque chose contre la ville, dégarnie de troupes ; c'est pourquoi de Gournay demanda des renforts pour faire face aux éventualités. Le cardinal de Bourbon étant venu vers cette époque dans la ville de Boulogne, écrivit aussi à cet effet une lettre à tous les habitants du pays.

« Le cardinal de Bourbon, lieutenant-général pour le « Roy en ses pays de Picardye, Boulenois, Arthois et ville

1 Arch. Reg. du Roi, n° 3. 2 Cf. Le. Roi, op. cit., l. II.
3 Arch. du palais de justice.

« de la nouvelle conqueste, aux maieurs, eschevins, baillifz, marguilliers, manans et habitans des villes, bourgs, « bourgades, paroisses et villaiges du païs de Boulenois, « salut et dilection.

« Vous aurez entendu la signiffication quy vous a esté « fête ces jours passez par le seigneur de Gournay et les « officiers du Roy à Boulongne, de fournir ung nombre « d'hommes pour entrer en ceste ville et y faire le service « du Roy, et du païs, tel que l'affaire le requerra, lequel « aujourd'huy se présente sy proche qu'il est besoing d'y « pourvoir promptement et sans delay. Et pour ce nous « mandons et très-expressément enjoignons que vous aiez « à y donner sy bon ordre que les personnes qu'il vous a « demandez se rendent en esquipaige à ceulx ordonnés « par led. seigneur de Gournay au jour et heure qu'il vous « fera entendre sans y faire fault, sur peine de m'en prendre à vos propres personnes [1].

« Faict à Boullongne le XXVIII jour de Septembre l'an « mil cincq cens soixante-deux. »

CHARLES, cardinal de Bourbon.

Cette expédition de la reine Elizabeth pour soutenir les partisans de la réforme en France, n'eut point de suites pour le Boulonnais. Pendant ce temps le baron de Morvilliers, qui avait fait lever le siége de Rouen au duc d'Aumale, avait été envoyé à Dieppe et au Hâvre pour recevoir les secours que la reine d'Angleterre avait promis aux Huguenots. Il devait ensuite conduire ces renforts au prince de Condé, mais il ne put réussir [2].

Ce fut alors, si l'on peut en croire le mémoire dont nous avons parlé, et qui est daté de « *Boulogne sur la mer au mois de Febvrier* 1564, » que la cour chercha, mais en vain, à attirer le baron de Morvilliers dans son parti.

« Or, en ces entrefaites, dit le mémoire, la Roine estant « advertie que Morvillier estoit en sa maison, elle luy es- « crivit qu'il ne fallist à venir trouver le Roy et qu'il n'eust « doute que tort luy fust fait ni mescontentement. Sur « ceste asseurance, il partit et s'en alla vers la Roine, de « laquelle il entendit que le Roy avait ordonné qu'il feist « venir sa compagnie, et que messieurs le mareschal de « Brissac et de Vieilleville estoyent d'advis qu'on luy bail-

[1] Ibid. rég. du Roi, n° 3.
[2] Mém. de Condé. t. v. p. 256.

« last une bonne trouppe de cavallerie et d'infanterie, pour « aller vers Dieppes, l'enceindre et environner, à quoy il « feit responce qu'il remercioit leurs Majestez de la bonne « souvenance qu'elles avoyent de luy, les supplians de luy « pardonner, s'il se réservoit pour combattre en meilleur « endroit et plus juste querelle pour le service du roy « contre ses ennemis, que non point à assaillir et forcer « contre sa conscience et sa fidélité, les propres subjets de « sa Majesté en son royaume et durant sa minorité, pour « les miner et détruire ses villes, esquelles ils se conte-« noyent sans aucun remuement, si on ne les molestoit : « que de sa part, plustost que d'estre exécuteur de telle « oppression, il estoit prêt d'abandonner tous ses biens « et laisser ses enfants et s'en aller du royaume, s'il plai-« soit au Roy de luy permettre : car si la calamité que « l'on voyoit croistre en France, duroit plus guères, la « ruine en seroit plus dommageable pour l'estat du Roy ; « que ce seroit horreur à tous vrays subjects et serviteurs « de la couronne de le voir, et pourtant il désiroit bien « d'en estre esloigné, pour ne s'en rendre ny coadjuteur « ny spectateur; mais que si la Roine avoit en recomman-« dation son repos et sa grandeur, sous celle du Roy « son fils, qu'elle essayast par toutes voyes de remettre la « paix en France, à fin qu'après estre trop mattez par la « guerre domestique, nous ne vinssions à estre trop faci-« lement accablez par la guerre estrangère ; que si elle « faisoit autrement, veu qu'elle avoit toute-puissance de « commander, on luy en imputeroit le mal qui en advien-« droit, pour ne l'avoir prévenu. Pourtant qu'il la supplioit « au nom de Dieu, d'avoir pitié de la jeunesse du Roy et « des oppressions de ses pauvres subjects, pour y remé-« dier ; que cela estoit fort aisé, n'estant question que de « la liberté de la religion qui gist ès consciences, lesquelles « aussi-bien on avoit veu ne pouvoir estre aucunement « forcés par armes, ny par mort : qu'en cela il n'y avoit « aucune diminution de l'obéissance et des droits du « Roy, mesmes plustost un accroissement d'humble « recognoissance et fidelle service de ses subjects envers « leurs Majestés.

« Après ces propos ainsi déclarez à la Royne, il print « congé, la suppliant d'y penser et ne trouver mauvais s'il « s'en retournoit en sa maison. Et estant chez luy, il ne « cessa avec plusieurs gentils-hommes de sa cognoissance, « ses voisins et amis, de s'assembler pour en leurs environs

« maintenir et conserver ceux de la religion, et se renfor-
« cer. Mais cependant survint la mort inopinée du duc de
« Guyse, laquelle redonna à un chacun l'espérance de la
« paix, comme aussi elle vinst bien-tost après ; et par ainsi
« la partie fut finie, et ne fut plus besoin à personne de
« se mettre en peine ny se remuer ; mais un chacun posa
« les armes, et se retira l'un au lieu où il avoit charge du
« Roy, comme fit Morvillier à son gouvernement à Bou-
« longne ; et l'autre s'en alla reposer en sa maison, pour
« y donner ordre à ses affaires qui avoyent esté en confu-
« sion durant la guerre civile [1]. »

Nous avons cru devoir donner cette longue citation pour mieux faire connaître les sentiments de l'homme qui bientôt devait bouleverser tout le Boulonnais et rappeler à ses malheureux habitants les horreurs que les Anglais y avaient commises autrefois.

Loys de Launoy de Morvilliers, qui, sans doute par ses amis, avait obtenu de retourner dans son gouvernement, employait tout son pouvoir à soutenir les réformés rentrés dans la ville depuis le dernier édit. Bientôt même s'apercevant que les clauses de l'édit d'Amboise n'étaient pas bien exécutées, il crut devoir user de son autorité pour mettre un terme au zèle des Catholiques et prendre la défense de ses coreligionnaires. Le 17 Mai, il fit donc publier à son de trompe dans la ville et le bourg de Boulogne l'ordonnance suivante.

« De par le Roy.

« En ensuivant les édictz et ordonnances dud. seigneur
« pour la pacification des troubles de ce royaulme par
« lesquelz il est expressément ordouné que chacun pourra
« vivre et demourer en sa maison librement sans estre
« recherché ne molesté, forcé ne contrainct pour le faict
« de sa conscience. et que chacun de ceulx quy pour raison
« de la religion ont esté mis hors des villes, soit conserve,
« maintenu et gardé soubz la protection dud. seigneur, en
« ses biens, honneur, estatz, charges et offices de quelque
« qualité qu'ilz soient.

« Il est expressément défendu à tous manans et habitans
« de la haulte et basse ville de Boullongne et païs de Boul-
« lenois sur paine de la vye de meffaire et mesdire, faire
« meffaire ou mesdire à ceulx qui ont tenu et suivy lad.

[1] Mém. de Condé. t. v, p. 262 3.

« religion que l'on dict refformée et pour raison de laquelle
« ilz auroient esté mis hors de lad. ville, enjoignant très-
« expressément à tous lesd. manans et habitans de conte-
« nir leurs enfans, serviteurs et aultres leurs domestiques
« en leurs dictes maisons, et qu'ils n'aient à crier après
« eulx sur peine de s'en prendre aux maîtres, pères et
« mères qui ainsy auront laissés crier leurs enfants, servi-
« teurs et domestiques.

« Pareillement et très expressément deffendu sur peyne
« de la vie à ceulx tenans lad. religion refformée ne pro-
« vocquier aucuns desd habittans et disputer avecq eulx,
« pour le faict de lad. religion en quelque sorte et manière
« que ce soit, et ce pour éviter aux troubles et séditions
« qui pourroient advenir [1].

« Faict à Boullogne le 17 May 1563. »

LOYS DE LANNOY.

Malgré toutes ces précautions du gouverneur de Boulogne, le calme eut bien de la peine à se rétablir, les Catholiques ne pouvaient se décider à voir la cour faire chaque jour de nouvelles concessions aux réformés, qui de leur côté ne se lassaient pas de demander et qui attendaient avec impatience le moment de rentrer en campagne. Les deux partis restèrent donc toujours en présence et de grands désordres eurent lieu continuellement ; aussi voyons-nous au mois de Février 1564, publier une nouvelle défense de porter « *des armes prohibèes, mesmes cuyrases, harquebuzes, pistolez.* » Les contrevenants devaient être « *arrestez avecq lesd. armes et chevalx, mis en justice pour estre punis* [2]». Tout fut inutile. La position s'aggravait chaque jour de plus en plus, et bientôt Boulogne allait être le théâtre des plus horribles désordres.

1 Arch. cit. ut supra. Reg. du Roi, N° 3.
2 Ibid.

V.

Enlèvement de la statue miraculeuse de Notre-Dame.
Ravages des Huguenots.—Perfidie du gouverneur.

Au milieu des troubles qui bouleversaient la France le seigneur de Morvilliers ne put longtemps se décider à rester dans son gouvernement. Le prince de Condé avait besoin de ses services, il alla donc les lui offrir, laissant la ville de Boulogne avec une très faible garnison, comme on peut s'en convaincre d'après une délibération municipale du 23 Mars 1564, qui requiert du Chapitre de N.-D. de fournir deux hommes pour « *la garde de la nuit et du jour* [1]. » Cependant cette situation ne dura pas longtemps, car d'après l'état de revue fait en 1565, nous trouvons que la compagnie du Sieur du Mesnil, en garnison dans la ville, était commandée par Jehan de Fléchin, seigneur de Dours, et que le capitaine d'Esme était venu avec sa compagnie la renforcer.

Pendant l'absence du gouverneur la ville fut assez calme, les sectaires étaient plus circonspects, et tout en continuant leurs prédications, ils avaient plus de retenue et de prudence. Toutefois ils ne pouvaient longtemps agir ainsi ; l'esprit qui dominait la secte était trop turbulent pour pouvoir rester en repos. Ils essayèrent donc de nouveau à bouleverser la ville, mais le succès ne couronna pas leurs efforts; ecclésiastiques et séculiers, tous s'opposèrent avec force à ces nouveaux apôtres, et les réduisirent au silence. Ce fut alors que les bourgeois soulevèrent contre eux la colère et la haine des réformés, en établissant une confrérie du St-Sacrement. Cette confrérie fut érigée le 22 Mai 1567, à la sollicitation de Robert Parenty, mayeur de la ville.

[1] Arch. mun. ap. F. Morand.

L'historien de Notre-Dame, qui avait vu le registre de cette confrérie, nous apprend que « *tous les principaux de la ville y avoient donné leurs noms* [1]. » Ces hommages rendus à la sainte Eucharistie étaient regardés par les sectaires comme autant d'insultes qu'on leur faisait, car dans leurs prêches et leurs écrits ils cherchaient à détruire ce dogme de la foi catholique

Cette fois encore les réformés ne se sentant pas en force pour sévir contre les Catholiques, restèrent en repos; mais bientôt la scène allait changer de face, car de Morvilliers était revenu prendre possession de son gouvernement [2] avec des intentions hostiles. Il avait été précédé par le seigneur de Senarpont, lieutenant-général du roi en Picardie [3], grand partisan de la réforme, comme nous l'avons déjà vu. La joie des Calvinistes était à son comble, car ils se voyaient en mesure de se venger des Catholiques. Le gouverneur, qui voulait se rendre maître absolu de la ville, crut cependant devoir user de ruse pour ne pas effrayer les habitants. Ce ne fut donc qu'en secret qu'il introduisit dans la place pendant huit ou dix jours des gens de guerre en grand nombre et presque tous Huguenots [4]. Toutefois, malgré toutes les précautions que le gouverneur avait prises pour cacher le nombre de soldats qui se trouvaient dans la ville, les bourgeois s'en aperçurent et comprirent toute l'étendue du danger qu'ils couraient au milieu d'une soldatesque insolente et hérétique Ils songèrent donc à mettre leurs biens et leurs personnes en sûreté, plusieurs se retirèrent même à la campagne ou dans les villes de Calais et de Montreuil.

Cette désertion fût devenue plus grande, et les Huguenots n'y auraient sans doute point pris garde, si le butin leur était resté. Mais chacun cherchant à sauver ce qu'il avait de plus précieux, ils mirent tout en œuvre pour inspirer de la confiance aux bourgeois, et les trompèrent par des semblants de bienveillance et d'amitié. Le gouverneur lui-même, adroit et dissimulé, réussit si bien par ses belles paroles à rassurer les habitants, que les chanoines de l'église Notre-Dame allèrent même jusqu'à lui confier ce qu'ils avaient de plus précieux en reliquaires, argenterie, ornements pour être gardés dans le château : le reste ayant été caché dans un lieu souterrain de l'église [5].

1 Le Roy p. 151. 2 Arch. mun. 3 Ibid.

4 Dubuisson. Ms. cit. Relation de ce qui s'est passé sous le Sieur de Morvilliers, par Sulpice Charlemagne. — Le Roy, op. cit., l, II, p. 152. 5 Ibid.

Le gouverneur voyant que sa dissimulation lui avait si bien réussi, continua de cacher ses projets. Cependant ce qui arriva quelque temps après commença à faire craindre aux chanoines de s'être laissés surprendre et d'avoir été trop crédules. Le 11 Octobre, dans la nuit du samedi au dimanche, les Huguenots ayant trouvé moyen d'entrer secrètement dans l'église Notre-Dame, abattirent les images et les statues qu'ils y trouvèrent, se saisirent de la statue miraculeuse de la Vierge, et après l'avoir dépouillée de ses ornements, la traînèrent dans la boue jusque dans le corps-de-garde de la Porte *Flamingue*, et commirent sur elle toutes sortes de profanations et de sacriléges. « Ces infi-« delles, dit le P. de Montfort, la traînèrent entre les deux « portes de la ville dans une sentinelle, où ils firent tout « ce qu'ils purent pour la mettre en morceaux, mais en « vain, car leurs coignées et leurs serpes s'esmoussèrent « (comme s'ils eussent frappé sur de l'acier ou dessus un « roc), excepté un esclat qu'ils en enlevèrent, comme il se « voit encore au corps de la saincte image [1]. »

Ce fait fut prouvé dans la suite par la déposition de plusieurs témoins, comme on le voit dans les informations qui furent faites quelques années plus tard [2].

Les Huguenots n'ayant pu réussir à briser la statue de la Vierge, essayèrent de la brûler, mais sans le moindre succès. « Alors ils amassèrent des fagots, ajoute l'auteur « que nous venons de citer, faisans un si grand feu, qu'il « pouvoit servir de phare à tous ceux qui estoient sur la « mer aux environs de ses costes, où ils jettèrent l'image « au milieu de ses flammes. . . . . Mais la saincte « Image ne ressentit rien des ardeurs du feu où ils la iet-« tèrent, si non quelque bruslure qui est demeurée à la « face pour signaler davantage ce miracle, de quoy les « hérétiques mesme qui en furent les auteurs, se pleigni-« rent souvent, disans (muez de rage et de despit), qu'ils « ne scavoient dequel bois estoit faicte cette image, qui « résistoit ainsi au feu et aux flammes [3]. »

L'auteur de ces impiétés fut un Boulonnais nommé Bertrand Brillard, sergent d'une des compagnies de la gar-

[1] Hist. de Notre-Dame, p. 157.

[2] « Information faicte de l'ancienne Image miraculeuse de N-D. de Boullongne, du 23 Nov. 1609, pardevant les maieurs et échevins de la ville de Boullongne. » Ms. original. Bibl. de M. Eug. de Rosny, de Lozembrune. — Cf. Dubuisson. — Le Roy, Hist. Notre-Dame, p. 153.

[3] P. 154.

nison, et qui s'était laissé séduire par les nouveautés que les ministres réformés ne cessaient de répandre parmi le peuple [1].

Les sacriléges, et surtout le seigneur d'Escaut, gentilhomme du pays, frappés d'étonnement de ne pouvoir détruire la statue ni par le fer ni par le feu, ne surent qu'imaginer pour s'en défaire. La nuit était fort avancée, et ils craignaient qu'avec le jour on ne découvrît leur sacrilége, ils se décidèrent donc à descendre la statue dans un endroit près de la Porte Flamande [2], où quelques-uns de leurs complices vinrent l'enlever secrètement et la portèrent au château de Honvaut, qui appartenait à un gentilhomme de leur parti nommé Jehan de Frohart. Ils voulaient absolument la détruire, et par là effacer tout souvenir des bienfaits dont elle comblait ceux qui avaient recours à elle. L'information dont nous avons parlé plus haut rapporte qu'ils « l'auroient mise dans du fient (*sic*), à affin de la faire « pourrir. Et aiant esté jjj ans dans led. fient, led. Brillart « avec aultres seroient allé voir sy lad. image estoit pour« rye et gastée, et aiant trouvé qu'elle n'estoit endomma« gée au contraire, en pareil estat qu'ils l'y avoient mis, « ils tirèrent lad. image dud. fient et la jettèrent dans « un puisd [3]. »

Aussitôt que le bruit de la disparition de la statue de la Vierge se fut répandu dans la ville, la consternation devint générale. « Il n'est pas aisé, dit Ant. Le Roy, d'exprimer « quelle fut la consternation du Chapitre et du peuple, lors« qu'entrant le dimanche matin dans l'église, ils n'y virent « plus la sainte image, qui estoit ce qu'ils avoient de plus « cher et de plus précieux. . . . . . Ce ne furent de « toutes parts que soupirs, que gémissements et que cris « d'indignation contre les autheurs d'un tel attentat [4]. »

Aussitôt les personnes les plus notables de la ville, accompagnées du lieutenant-général, des avocats, du procureur du roi et du Chapitre, se rendirent au château pour porter leurs plaintes au gouverneur et demander que l'on fît les perquisitions nécessaires. Le seigneur de Morvilliers voyant que le peuple s'attroupait et craignant un soulèvement contre lui et sa garnison, n'eut garde de l'irriter davantage.

1 Cf. Procès verbal cit.—Dubuisson.

2 Ou Flamingue cette porte a pris le nom de Porte-Neuve. C'est aujourd'hui la Porte de Calais.

3 La statue y resta jusqu'à 1607.-Cf. Le Roy.—De Montfort.

4 Liv. II, p. 154.

Il fit donc en apparence tout ce qui dépendait de lui pour persuader aux bourgeois que non-seulement il n'avait eu aucune part à cet enlèvement, mais qu'il en était même véritablement affligé.

Il donna ordre au capitaine du Mesnil, son lieutenant, de faire retarder l'ouverture des portes, jusqu'à ce qu'on eût fait partout d'exactes perquisitions. De plus, il fit publier à son de trompe qu'il donnerait vingt écus d'or à quiconque découvrirait à la justice l'endroit où se trouvait la statue de la Vierge. Ensuite il se rendit à la cathédrale entouré de plusieurs gentilshommes de son parti, ainsi que des officiers de la sénéchaussée et du corps de ville. Il y remarqua exactement tous les endroits par lesquels on avait pu entrer dans l'église, et le degat que les profanateurs y avaient causé. Pendant ce temps les sergents royaux faisaient des perquisitions dans les maisons suspectes, et par ordre du gouverneur emprisonnaient, sur de légères conjectures, quelques misérables qui ne savaient rien du fait. Procès-verbal fut dressé de toutes les recherches et perquisitions qui avaient été faites [1]. Enfin, rien de tout ce qui pouvait servir à sauver les apparences ne fut omis; tous ces semblants de bonnes dispositions n'étaient mis en œuvre que pour calmer l'indignation des bourgeois et cacher davantage les ordres secrets que Morvilliers et son lieutenant avaient donnés à ceux de leur parti.

Les chanoines de Notre-Dame, en voyant que toutes les recherches avaient été infructueuses, et que de jour en jour les Huguenots devenaient de plus en plus insolents, sans que le gouverneur mît ordre à tous ces désordres, comprirent, mais trop tard, que le baron de Morvilliers les avait trompés. Ils pensaient donc à se retirer, quand une nouvelle aggression vint les y contraindre.

Le lendemain de la Toussaint, pendant que les chanoines étaient à réciter les prières publiques pour les morts dans l'église de Notre-Dame, les Huguenots vinrent la saccager. Ils commencèrent à lancer une grêle de pierres à travers les fenêtres de la cathédrale, tirèrent ensuite plus de deux cents coups d'arquebuse et de mousquet pour jeter la terreur parmi les fidèles qui remplissaient le lieu saint. Enfin, pour mettre le comble à leur audace et à leur impiété, ils se jetèrent en armes dans l'église et blessèrent grièvement un grand nombre de ceux qui se précipitaient

[1] Ms. original. Cabinet. de M. Eug. de Rosny.

vers la porte pour s'ouvrir un passage et chercher leur salut dans la fuite [1].

Pendant tout ce temps et au milieu des désordres qui eurent lieu ensuite, aucun des officiers du gouverneur ne parut ; lui-même resta enfermé dans le château, où il feignait depuis quelques jours d'être indisposé. Il agissait ainsi pour pouvoir se disculper s'il en était besoin, en disant que lui et ses officiers n'avaient été pour rien dans tout ceci, et que le blâme devait retomber sur un certain nombre de soldats indisciplinés qui voulaient se venger des affronts que leur avaient fait les Catholiques. Il n'eut pas besoin de tous ces subterfuges, car les chanoines et la plus grande partie des habitants prirent la fuite, comme l'avaient déjà fait quelques personnes, et allèrent se réfugier dans les villes de Montreuil et de Calais [2]. Parmi les chanoines, les Sieurs Gélé, du Wicquet, de la Planche, Gigault et Heuzel, se retirèrent à Saint-Omer, comme on le voit d'après la copie d'une transaction faite dans cette ville par-devant notaire, entre le fondé de pouvoir du Chapitre et ces cinq chanoines, sur les saisies qu'ils avaient faites des biens du Chapitre situés sous la domination du roi d'Espagne [3].

Se trouvant seuls maîtres de la ville, les hérétiques se crurent en droit de tout entreprendre, ne gardèrent plus de mesure et exercèrent les dernières violences. Après avoir sans succès essayé d'enlever le roi à Meaux, leur parti venait de perdre la bataille de Saint-Denis (10 Novembre 1567) [4], et les Huguenots voulaient se venger de cette défaite. Aussi dans toutes les villes où ils furent les plus forts, ils commirent les dernières horreurs.

Boulogne, après l'opposition qu'elle avait faite aux réformés, ne pouvait espérer d'être épargnée. Les Huguenots se livrèrent donc aux derniers excès, soutenus par le gouverneur qui, tout en paraissant ne pas s'occuper de ce qui se passait, conduisait cependant toutes choses. Son épouse qui, en zélée calviniste avait juré une haine éternelle au Catholicisme, disait que les églises « *lui serviroient d'escuries, et qu'elle y feroit paistre et mettre ses chevaulx* [5]. »

Certains de l'impunité, les Huguenots ne gardèrent plus aucune mesure. Ils pillèrent toutes les églises et les cha-

1 Procès-verbal inséré dans les registres du Chapitre, 7 Janvier 1568, fol. 49 et 50. Le Roy, p. 155.—Dubuisson. Ms.

2 Antiquités du Boulonnais, Ms. cit.

3 Arch. cap., répertoire cit.

4 D'Avila, op. cit., l. 4.

5 Procès-verbal, Ms. orig. Biblioth. de M. Eug. de Rosny.

pelles de la haute et de la basse ville; Saint-Wulmer, Sainte-Catherine, l'église paroissiale de Saint-Nicolas, le couvent des Cordeliers. L'église de Notre-Dame, comme plus riche, fut la première à être ravagée. « Cette église, « dit l'historien Le Roy, fut d'abord dépouillée de « toutes les figures et images sacrées qui servoient à sa « décoration aussi bien qu'à la piété des fidèles; et après « que toutes ces saintes représentations eurent esté mises « dans un monceau en pleine rue, ces nouveaux réforma- « teurs en firent un grand feu, formant de grandes huées « en mépris de nostre religion et poussant de grands cris « de joye, pour s'applaudir entr'eux, comme d'une action « fort héroïque. Il n'y eut ensuite aucun endroit dans « l'église, où ils ne portassent leurs mains prophanes. Les « autels furent abattus, les fonds-baptismaux rompus, le « jubé soutenu sur six colonnes de pierre d'Anvers, où « estoit représentée la passion du Sauveur, en figures « très-riches, entièrement démoli, et les quatre colonnes « aussi richement taillées, qui estoient devant l'autel de « Nostre-Dame, mises en pièces. Les tombeaux mesme, « qui en tout temps et parmy toutes les nations, ont passé « pour des choses inviolables, ne furent par exempts de la « prophanation de ces impies : leur avarice leur fit remuer « jusqu'aux cendres des morts, pour y faire rechercher des « joyaux et reliquaires, qu'on disoit y estre cachez [1]. »

Les richesses de l'église Notre-Dame étaient alors très-considérables, malgré tout ce que les Anglais avaient enlevé au moment de la prise de Boulogne. Les rois de France et les plus riches seigneurs y avaient encore fait depuis de grands présents, de telle sorte, dit le chanoine Le Roy, « qu'en cinq ou six ans après le rétablissement de la sainte « image, les richesses de la thrésorerie montèrent à la « valeur de deux cens mille livres, selon le rapport qu'en « fit l'abbé de Nostre-Dame au Roy, qui en témoigna de « l'étonnement [2]. »

Pendant le pillage de l'église, quelques soldats qui cherchaient partout s'ils ne trouveraient pas un lieu secret où l'on eût pu cacher quelqu'objet précieux, découvrirent un caveau près du maître-autel. Y étant descendus, ils trouvèrent parmi divers objets destinés au culte, un grand sépulcre de plomb, « dans lequel, dit Antoine Le Roy, qui emprunte ce fait au manuscrit de Sulpice Charlemagne, savant avocat exerçant alors la charge d'official, estoit un

[1] Op. cit., l. II, p. 157. [2] Liv. II, p. 137.

corps entier, avec cette inscription au-dessus : CORPVS STEPHANI QUONDAM BOLON. ET TARVAN. EPISCOPI. Ce corps nageoit dans une quantité d'eau rousse et tirant sur la couleur de sang ; et estoit d'une grandeur si extraordinaire, qu'il causa de l'estonnement à tous ceux qui le virent et particulièrement au sieur de Morvilliers qui se l'estoit fait apporter au chasteau par curiosité. [1] » Ces saintes reliques y furent profanées et le cercueil fondu pour en faire des balles de mousquets.

Après avoir commis toutes ces horreurs et avoir enlevé de l'église tout ce qui pouvait tenter leur cupidité, tels que les cloches, l'horloge, le pavé, les lambris, un grand nombre de tombes de marbre et de cuivre, et le plomb qui couvrait l'église, ils firent passer tous ces objets en Angleterre où ils les vendirent ainsi que le jubé qui provenait de la superbe église de St-Nicolas de Calais, paroisse ordinaire des rois d'Angleterre [2]. Ces furieux mirent ensuite le feu aux maisons claustrales de l'abbaye ainsi qu'à l'église même de N.-D. Ils y brûlèrent les portes qu'ils avaient brisées ainsi que toutes les matières combustibles qu'ils n'avaient pas jugé à propos d'emporter. De sorte que l'incendie se propageant bientôt dans toute l'église, les combles de la nef et du chœur furent presqu'entièrement consumés, ainsi que la salle du Chapitre, comme le prouvent plusieurs actes capitulaires des années 1568 et 1569 [3]. « C'estoit « mettre l'église de Nostre-Dame dans un état plus pitoyable que celuy où elle avoit esté sous les Anglois, et « c'estoit faire tout ce qu'il falloit pour l'empescher de se « relever de ses pertes, comme elle avoit faict auparavant, « car outre que le comble de la nef et singulièrement celuy « du chœur fut presque entièrement consumé par cet in-

1 Liv. II, p. 157. Ce tombeau était celui d'Etienne, évêque de Boulogne et de Térouanne. D'après Malbrancq (*de Morinis*, c. 16), cet évêque était venu habiter Boulogne en 909, lors de la ruine de Térouanne par les Normands. Lambert d'Ardres, parlant de lui en l'année 928, (*Hist. des comtes de Guisnes*, c. 7), l'appelle un évêque de bienheureuse mémoire. Les inventaires des reliques de Boulogne, parlant du chef de cet évêque, lui donnent le titre de saint : *Caput sancti Stephani episcopi olim Taruanensis*.

2 Dubuisson, Ms — Le Roy, p 156. — Ce jubé fut transporté à Boulogne par ordre de Charles IX, comme on le voit par les lettres écrites au sieur de Gourdan, gouverneur de Calais, à la date du 7 juin 1561.

3 Cf. Répertoire des Arch. du Chapitre. Ms. par N. Latteux.

« cendie. Les voûtes en furent aussi extrêmement endom-
« magées, les flammes par leur ardeur en firent crouler la
« plus grande part, de sorte que ceux qui entroient dans
« ce lieu désolé, ne voyoient partout qu'une triste repré-
« sentation de ce que le feu laisse après soy de plus
« affreux [1]. »

D'après un procès-verbal qui fut fait dans la suite, tous les dégats causés alors par l'incendie, tant à l'église qu'aux maisons claustrales de l'abbaye, excédèrent la somme de 50,000 livres [2].

La fureur de ces nouveaux évangélistes ne fut pas encore satisfaite après tant d'horribles excès. Ils tournèrent leur colère contre les prêtres séculiers qui n'avaient pas imité les chanoines dans leur fuite, et qui avaient mieux aimé rester dans la ville pour l'administration des sacrements. Ils les poursuivirent au milieu des rues, les traquant comme des bêtes féroces. Ces prêtres furent tous victimes de leur dévouement et périrent massacrés par ces furieux, ou percés à coups de lance et de hallebarde. Les bourgeois qui s'étaient le plus distingués par leur zèle, furent aussi en but aux vexations des Huguenots, et pensèrent plus d'une fois y perdre la vie. Le Sieur Chinot, lieutenant-général du roi en la sénéchaussée, fut aussi sur le point d'être massacré par ces furieux. Un jour qu'il s'efforçait de faire rentrer le calme dans la ville et d'apaiser la fureur des Huguenots, il fut blessé au bras d'un coup de lance et poursuivi jusque dans son hôtel par les soldats du gouverneur. Ces forcenés cernèrent la maison et voulurent la forcer ; mais ayant rencontré de la résistance, ils prirent la résolution d'y mettre le feu. Ils allaient exécuter leur dessein si le seigneur du Mesnil, lieutenant du gouverneur, ne fût accouru. Cet officier, poussé soit par un reste d'humanité, soit par politique, ou peut-être encore par respect pour la dignité du Sieur Chinot, ordonna aux soldats de se retirer et dispersa le rassemblement en les menaçant de la colère du gouverneur [3].

Toutes ces horreurs durèrent dans la ville jusqu'au mois d'Avril, comme nous l'apprend une note qui se trouve

[1] Hist. de N. D. p.160.- Reg. noir, Mai 1568, fol. 53.

[2] Procès-verbal des démolitions de l'église et de l'abbaye de Notre-Dame, par le lieutenant-général Chinot. 14 Mai 1568. Ms. original. Biblioth. de M. E. de Rosny.

[3] Cf. Dubuisson. Ms.—Le Roy, l. II, p.161.—J.Scotté, Ms.

dans les registres des B. M. D. de la paroisse de Saint-Nicolas de Boulogne.

« Depuis ce temps (aoust 1567) Boullonne a esté occupé « par les Huguenotz, lesquelz ont démoly les églises et ne « ont pas permis estre administrez aulcuns sacrementz « selon l'ordonnance de l'Eglise chrestiesne et catholique. « On a recommenchiet à administrer les sacrements ecclé- « siastiques audict Boullonne et y célébrer la saincte messe « le samedi du dimence *in ramis palmarum*, dixiesme jour « d'Apvril 1568 [1]. » A la fin du mois précédent il y avait eu un moment de paix et l'on s'en était servi pour faire connaître au roi l'etat de la ville et lui demander d'y porter remède.

La paix de Lonjumeau (23 Mars 1568) qui rétablissait en faveur des protestants l'édit d'Amboise en annulant toutes les restrictions que les Catholiques y avaient fait apporter depuis, ne pouvait durer longtemps ; en effet, six mois après les partis reprenaient les armes. Toutefois ce fut pendant ces quelques jours de paix que le president François Dormy. chevalier, baron de Vinzelles et de Beauchamp, oncle de l'évêque de Boulogne, informa la cour des désordres que le baron de Morvilliers et ceux de sa faction venaient de commettre dans cette ville. Le roi fit donc savoir au gouverneur de Boulogne, dès le commencement du mois d'Avril, qu'il eût à sortir incontinent du Boulonnais avec toute sa suite et les troupes qu'il y avait amenées. De plus, comme l'on craignait que Morvilliers ne se refusât à obéir, on envoya ordre aux garnisons de Rue, de Montreuil et de Calais, de marcher sur la ville et de mettre en usage tous les moyens possibles pour faire évacuer la place. On leur enjoignit même de passer au fil de l'épée tous ceux de la faction du seigneur de Morvilliers s'il était nécessaire.

En apprenant ces ordres, de Morvilliers fut dans l'indécision sur ce qu'il devait faire. Il aurait voulu pouvoir traîner cette affaire en longueur, et par ce moyen attendre la reprise des hostilités que tout le monde regardait comme inévitable. Toutefois ayant appris que François de Chaumeil, seigneur de Caillacq, à qui le roi venait de donner le gouvernement de Boulogne, était parti de Dieppe et s'avançait en diligence au secours des Boulonnais, et que d'un autre côté les garnisons de Rue et de Calais marchaient déjà sur la ville, il se décida à se retirer. Il demanda donc

1 Archives, reg. de 1553–1594.

et il obtint de la cour la permission de quitter le service et l'assurance de ne pas être inquiété dans l'exercice de sa religion ; seulement on mit la clause suivante: *qu'il ne se mêlerait plus en rien dans les troubles de l'État* [1].

A cette condition il se retira au plus vite de la ville le 25 Avril 1568, jour de la Saint-Marc, qui devint par là une double fête pour les Boulonnais; ils avaient été autrefois, à la même date, délivrés de la domination Anglaise. Le baron de Morvilliers se rendit d'abord à Folleville dans sa maison de campagne, pour de là se retirer dans la ville d'Orléans. Avant son départ, le Chapitre lui avait fait demander (22 Avril) les reliquaires et les ornements qu'il lui avait confiés ; mais de Morvilliers ne voulut pas les restituer, malgré toutes les démarches que l'on fit auprès de lui [2].

Dès que l'on connut la retraite du parti Huguenot, les bourgeois et les chanoines que la crainte avait forcés à se retirer, revinrent dans la ville qu'ils trouvèrent dans la plus grande désolation et dans un état plus déplorable, disent les auteurs qui traitent de l'histoire de notre pays, qu'au moment où les Anglais rendirent la ville à la France. Les chanoines surtout étaient dans la consternation en voyant les ruines de leur église; ils firent connaître leur état au roi et le prièrent de forcer le seigneur de Morvilliers à leur rendre toutes les richesses qu'ils avaient mises entre ses mains. C'est pourquoi Charles IX lui envoya une lettre de cachet le 13 Mai de la même année.

« Monsieur de Morvilliers, les doyen, chanoines et « chapitre de Boulogne, m'ont fait entendre qu'environ un « mois après le commencement des derniers troubles, vous « fîtes mettre par bon inventaire en la présence de nos « officiers en la séneschaussée de Boulenois, dans le chas- « teau de Boulogne, leurs reliquaires, lampes, argenterie, « chapes, chasubles, tuniques, ornemens d'autel, et autres « meubles, par ceux de leur église, en intention de les « leur garder et conserver ; et d'autant qu'à présent les « troubles sont pacifiez, et qu'ils désirent retirer leurs or- « nemens et argenterie, pour servir au ministère de leur « église, je vous prie ne faillir de rendre ausdits doyen, « chanoines et chapitre le contenu aud. inventaire, en « présence de nos officiers en prenant décharge d'iceux « doyen, chanoines et chapitre, pour faire apparoir comme » ils l'auront receu. Et pour ce que je m'asseure que n'y

[1] Dubuisson. Ms. cit.

[2] Arch. Reg. cap.

« voudrez faillir, je feray fin, priant Dieu, monsieur de
« Morvilliers, vous tenir en sa sainte garde.

« Ecrit à Paris le 13e jour de May 1568 [1]. »

CHARLES.

Cette lettre ne produisit point l'effet qu'en avaient attendu les chanoines de Boulogne, car le seigneur de Morvilliers avait pris la fuite et était allé cacher son butin dans la ville d'Orléans, qui était au pouvoir des rebelles. Cependant il n'avait pu emporter tout ce que les chanoines lui avaient confié, et il avait laissé entre les mains du capitaine des Prez, une partie des ornements et quelques autres objets qui avaient appartenus à l'église. Les chanoines parvinrent à rentrer en possession de cette minime partie de leurs richesses, mais il leur fallut solliciter longtemps, et ils n'y réussirent qu'au mois de Juillet suivant [2].

Ce départ forcé de Loys de Launoy de Morvilliers fut très-sensible à tous ceux du parti réformé. Toutefois à cause de la trève qui venait d'être signée, ils n'osèrent rien tenter pour le faire réintégrer dans son gouvernement. Il regardaient cependant la possession de Boulogne comme très-avantageuse, à cause de leurs intelligences avec l'Angleterre. Plusieurs écrits du temps nous montrent qu'ils avaient tout mis en usage depuis longtemps pour faire donner le commandement des places qui se trouvaient de ce côté à leurs partisans. Ils engagèrent même la cour à mettre sur toute la frontière des Pays-Bas des garnisons composées de soldats réformés, parce que, disaient-ils, ils défendraient mieux leur prince que des troupes composées de catholiques qui s'entendaient avec l'étranger et les laissaient susciter des troubles dans le royaume.

« Il leur (les habitants des Pays-Bas) seroit besoin, dit
« un de ces écrits daté de 1565, qu'on ne vist ès villes
« frontières, sinon des gens de leur opinion, lesquels ils
« estiment pouvoir rendre plus favorables à leurs passions,
« pour avancer tels desseings, que n'ont pas ceux de l'église
« réformée ; car ils s'asseurent bien qu'il n'y a point de
« gens qui puissent ou veulent plus, en cest endroit, nuire
« à leurs surprinses ou efforts, que ceux qui sont de ladicte
« religion réformée ; et ce d'autant plus qu'ils sont dou-
« blement intéressez pour se rendre vigilans et courageux

[1] Arch. de l'église Notre-Dame, ap. Le Roy, op. cit., p. 290.
[2] Arch. cap. Reg. noir, ap. Le Roy, p. 162.

« ès villes frontières, contre un prince estranger : en pre-
« mier lieu, pour la fidélité et obëissance, que par la
« parole de Dieu qui leur est preschée, ils apprennent à
« porter à leur roi qui leur est si benin que de les main-
« tenir en paix en leurs biens et liberté de conscience ; et
« qui en voudra cognoistre l'effet, voire jusques aux sol-
« dats qui sont de lad. religion réformée, qu'il voye la
« compagnie du capitaine d'Esme estant à Boulongne, il y
« trouvera une telle exemplarité d'obeissance au repos
« public, et de bonnes mœurs, qu'on y ouit un seul mot de
« blasphème, ni aucune querelle, ne tant soit peu de mes-
« contentement envers leurs hostes, ou ceux de la ville et
« du pays. En second lieu pour ce que ceux de ladit. reli-
« gion sont bien asseurez que venant en la main de tels
« voisins, ils ne seroyent point spoliez seulement de tous
« leurs biens, mais aussi contraints et forcez laisser leur
« religion contre leurs consciences, par tous cruels tour-
« mens, ainsi que ceux de delà monstrent encore journelle-
« ment contre les leurs qui sont de la religion réformée [1]. »

Après avoir vu la façon dont les réformés se sont conduits à Boulogne, il est facile de juger quelle confiance l'on peut accorder à de tels écrits, et dans quel but ils ont été faits.

Dans le même mémoire les réformés de France voulant répondre aux plaintes des habitants des Pays-Bas, qui « vouloyent procurer envers leur roy, qu'il luy pleust tant « faire envers le roy de France, que l'exercice de la religion « réformée fust osté du tout, arrière des villes de frontière ; « pour ce que de raison dudit exercice, ils disent que plu- « sieurs des subjets dud. Pays-Bas, viennent ordinairement « en France pour y ouir les presches [2]. » Ils laissent percer tout le déplaisir qu'ils ressentaient du grand concours de pèlerins qui venaient à Boulogne pour vénérer la statue miraculeuse de la Vierge.

Après avoir dit que ce n'était pas « à la poursuite d'un prince estranger, lequel il n'est pas convenable, qu'à l'établissement de ce qu'est à faire au royaume de France, il y soit appelé au conseil ; non plus qu'il ne seroit pas à l'honneur, ni selon la majesté du roy, qu'il l'y laissast dominer et imposer telle religion qu'il jugeroit propre pour ses affaires de Flandres. » Ce même mémoire ajoute :

[1] « Discours sur les bruits contraires à l'observation de l'édit de la pacification (1565). » Mém. de Condé, t. V, p. 265 et sq.
[2] Ibid.

« Les Flamans ou tels comploteurs, pourroyent plustôt
« par aventure avoir quelque couleur de faire requérir au
« roy de France, qu'il fist mettre hors de ses villes de
« frontière, les images ausquelles y a si grand apport;
« comme de *Nostre-Dame à Boulongne*, de Saint-Esprit à
« Rue, et autres; pour ce que pour un Flaman qui vient
« en France pour ouir les presches de la religion réformée,
« il y en vient ordinairement plus de cent en ces pèleri-
« nages, avec chariots et grans chevaux; voire que (parlant
« à bon François) depuis les troubles, plusque jamais on
« les y a veu venir, plusieurs chariots à la fois, et de grans
« seigneurs dedans; qui n'est pas sans donner quelque
« chose à penser à ceux qui prévoyent de loin; attendu
« les beaux coups qui se sont faits ci-devant en divers
« lieux, sous ombre de telles allées et venues à de tels
« chariages. »

« De sorte que pour éviter les inconvéniens, il ne seroit
« pas moins requis qu'on mist telles images en quelque lieu
« hors des villes, pour ceux qui les voudroyent venir visi-
« ter des pays estranges, comme on y a mis les presches
« de lad. religion pour les habitans mesmes et subjets du
« roy, desquels toutesfois on n'avoit pas plus d'intérest
« qu'ils eussent l'exercice de leur religion en la ville, qu'on
« a de leur résidence en icelles, pour l'exercice de leurs
« estats publics, ou traffiq de marchandises et autres vaca-
« tions [1]. »

Il est facile de voir, par tout ceci, quelles étaient les tendances des Huguenots et l'esprit qui les dominait : ils auraient voulu abolir tout ce qui pouvait rappeler le souvenir du culte catholique.

Aussitôt que le baron de Morvilliers eut quitté la ville de Boulogne, les réformés reprirent leurs anciennes allures et n'osèrent plus se montrer; ils ne se sentaient pas assez forts pour résister aux troupes que le nouveau gouverneur avait amenées avec lui. Tout en restant dans l'ombre, ils travaillèrent cependant à propager toutes leurs erreurs et à faire de nouveaux prosélytes. Les ministres n'osaient plus se montrer dans la ville, car après tout ce qui s'était passé, ils savaient qu'on ne les y auraient pas soufferts; mais ils n'en continuaient pas moins de répandre le venin de leur doctrine. Ils s'étaient retirés dans les campagnes, et faisaient tous leurs efforts pour gagner ces populations simples et crédules. Dans la suite, à la faveur

[1] Ibid, p. 270.

des édits que les chefs du parti arrachèrent à la reine-mère, ils purent revenir dans la ville.

Pendant que tout ceci se passait, les hostilités avaient recommencé de part et d'autre. Catherine de Médicis avait paru comprendre que l'existence de la réforme était incompatible avec celle de la monarchie. Elle résolut donc de détruire ce parti, et bientôt les batailles de Jarnac et de Montcontour (1569) vinrent rendre l'espérance à tous les Catholiques. Ces succès ne furent pas de longue durée : Charles IX commit des fautes et la reine-mère crut devoir traiter avec l'ennemi, lui accorda tout ce qu'il voulut et lui abandonna quatre ville de sûreté, La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité (8 Août 1570). [1]

Ces concessions donnèrent un nouvel élan à la réforme, et les novateurs continuèrent plus que jamais à propager partout leurs doctrines et à répandre parmi le peuple des idees subversives de toute autorité, idées qui plus tard devaient fomenter des révolutions. Dans le Boulonnais ils devenaient chaque jour de plus en plus nombreux, et l'on aurait pu craindre de nouveaux troubles pour l'avenir, si un secours puissant n'était venu ranimer le courage et la fermeté des Catholiques. Le nouvel évêque Morino-Boulonnais avait, depuis peu, pris possession de son siége (3 Avril 1570) [2], et déployait tout son zèle pour déjouer les projets des novateurs et s'opposer à leurs menees ; noble exemple suivi par ses successeurs.

Après les désastres qui venaient d'avoir lieu dans le diocèse, l'Église de Boulogne avait besoin d'un homme ferme qui pût résister aux entreprises des hérétiques et en même temps mettre en usage tous les moyens possibles pour les ramener au sein de l'Église. C'est ce que fit le nouveau prélat. Dès le moment de son arrivée, il mit tout en œuvre pour arrêter la propagation du nouvel évangile, et pour organiser son nouveau diocèse, secondé par son Chapitre sur qui depuis si longtemps avait reposé tout le soin de l'administration [3]. Il porta aussi sa sollicitude sur son église cathédrale, qui se trouvait dans l'état le plus déplorable et dans laquelle on ne pouvait célébrer les saints mystères. La libéralité du roi eût été alors d'un grand secours, mais les guerres civiles avaient épuisé les finances, et Charles IX ne put donner que quelques arpents de bois des forêts du

[1] Cf. Mém. de Castelnau, l. VII, C. 10.
[2] Gall. christ., t. X, col. 1573. — Arch. mun. Délib. du 22 Mars.
[3] Cf. Gall. christ.

Boulonnais pour aider à la reconstruction des combles de l'église [1]. Déjà le 8 Mars 1570 le roi avait ordonné par ses lettres patentes « que les comptes à rendre par les com-« missaires nommés par le roy, pour le régime de la mense « abbatiale, seront rendus sans frais, et que les deniers « restant dus seront employés aux réparations de l'église [2]. » André Dormy fut puissamment soutenu dans cette entreprise, par un grand nombre de seigneurs, et surtout par les chanoines de la cathédrale qui pour accélérer les travaux aliénèrent une partie de leurs biens [3].

Pendant que l'on s'occupait avec ardeur de tous ces travaux, la France continuait à être déchirée par les factions. La paix qui avait été conclue n'avait pas été bien reçue, ni par les Catholiques, ni par les Huguenots. Les chefs des réformés se tenaient même éloignés de la cour, et ne s'y seraient pas rendus sans des circonstances imprévues. Le mariage de Marguerite de France, sœur du roi, avec le prince Henri de Béarn, fils de la protestante Jeanne d'Albret, reine de Navarre, les réunit à Paris. L'amiral de Coligny, qui de son côté désirait être chargé d'une expédition dans les Pays-Bas, revint aussi à la cour, se mit dans les bonnes grâces du roi, et essaya de supplanter la reine dans l'esprit du jeune monarque et de le brouiller avec le duc d'Anjou. Peut-être serait-il parvenu à ses fins, si les menées de Catherine n'étaient venues déranger tous ces projets. La reine, qui n'avait pas été sans s'apercevoir du dessein de l'amiral, voulut se défaire d'un tel rival, et, le 20 Août 1572, Coligny sortant du Louvre, fut blessé d'un coup d'arquebuse. L'assassin avait manqué sa victime.

Cet événement causa le plus grand trouble parmi les Huguenots, et Charles IX lui-même jura d'en tirer une vengeance terrible. Alors la reine-mère et le duc d'Anjou craignant les suites fâcheuses que pouvait avoir la colère du roi, se déclarèrent seuls coupables. Ils exposèrent les motifs qui les avaient fait agir, montrèrent au roi les Huguenots prêts à se révolter, et parvinrent à l'effrayer sur sa propre sûreté. Dès lors ce faible monarque accéda à tout ce qu'ils voulurent [4] : le massacre des principaux chefs fut décidé et l'on en fixa l'execution pour le lendemain 24 Août, fête de saint Barthélemy.

1 Le Roy, op. cit, p. 166. 2 Arch. cap. rep. cit.

3 Le contrat d'aliénation qui eut lieu alors pour le domaine des Tourelles et le Bois de Clanleu, fut annulé par le Parlement (21 août 1660), et par le grand Conseil (3 Novembre 1663).

4 Matthieu. Hist., l. VI. — La Popelinière, l. XXIX.

Aussitôt que la cloche du palais eut donné le signal du massacre, les soldats et les bourgeois, dans la persuasion que les Huguenots avaient conspiré contre le roi, firent mains-basses sur les calvinistes et commirent les plus horribles cruautés, « au grand regret des conseillers, dit Tavannes, n'ayant été résolu que la mort des chefs et des factieux. »

La proscription ne devait pas s'étendre au-delà de Paris. Cependant quelques villes imitèrent l'exemple donné par la capitale ; mais ces massacres ne furent que des mouvements populaires, et on ne peut leur assigner d'autre cause que le désir de vengeance dont beaucoup de Catholiques étaient animés contre les Huguenots. On remarqua dans toute la France les symptômes incontestables d'une entière ignorance du lendemain ; et quand, quelques jours après, l'agitation se fut propagée petit à petit dans les provinces, les masses s'ébranlèrent sans le consentement de l'autorité et souvent même contrairement à l'impulsion qu'elle leur donnait [1].

La ville de Boulogne, où les Huguenots avaient commis tant d'horreurs, et où il pouvait y avoir tant de vengeances à exercer, n'eut à déplorer aucune de ces scènes horribles qui étaient venues jeter la terreur et l'effroi dans toute la France. François de Chaumeil, gouverneur de la place, et Hector de Chaumeil, son lieutenant, soutenus par Claude-André Dormy, protégèrent de toute leur autorité ceux de la religion réformée et empêchèrent ainsi l'effusion du sang qui aurait pu avoir lieu [2]. Le nouveau gouverneur, quoique doué d'une fermeté et d'une énergie à toute épreuve, était cependant comme l'évêque Dormy également opposé par caractère et par principe à tout ce qui pouvait ressembler à la contrainte et à la violence.

Ici nous ne parlerons pas de la réponse que, d'après un manuscrit qui traite de l'histoire de notre pays, le seigneur de Caillacq aurait fait au roi, qui lui avait donné l'ordre de faire massacrer les Huguenots. Cet ordre n'ayant pas été donné, la réponse n'a pu avoir lieu. Nous croyons que l'on peut reléguer ce fait avec les réponses du vicomte d'Orthés, du comte de Tende, de Thomasseau. de Cursay et de la Guiche ; ou bien encore avec l'anecdote si touchante, mais si contestable, de Jean Hennuyer, évêque de Lisieux. Tout ce que l'on fait dire à ces seigneurs n'est

[1] Mém.Cath., t. II, p. 217.—La Popelinière, l. 29, p. 65 à 72.
[2] Cf. Henry. Notes Mss.—J. Scotté. Ms.

appuyé sur aucune autorité, et les lettres qu'on leur fait écrire sont fausses, ou tout au moins fabriquées postérieurement [1].

L'historien de Calais en faisant remarquer que notre pays n'avait pas été le théâtre des horreurs qui désolèrent la France au moment de la Saint-Barthélemy, semble vouloir pencher vers le sentiment du manuscrit de Dubuisson, seulement il ne donne rien comme positif. « L'on ne dit rien de notre pays dans les récits de cette exécution, écrit-il dans son histoire, soit que ceux qui y commandoient s'y refusassent, soit que le grand nombre de protestants y tint en respect la populace [2]. » La dernière raison que cet auteur fait valoir n'est peut-être pas la véritable cause du calme dans lequel notre pays est resté dans ce moment terrible, mais du moins elle nous servira à prouver tout le progrès que la réforme avait fait dans le diocèse de Boulogne.

Il n'est point de fait sur lequel les historiens soient si peu d'accord que sur le massacre de la Saint-Barthélemy. Il est facile de voir que tout a été exagéré dans le but de faire retomber sur la Religion l'odieux de cet horrible attentat. Cependant qu'avait-on besoin de motifs religieux là où l'intérêt personnel, la politique et le désir de vengeance s'unissaient pour conseiller la perte des rebelles. « Du reste, dit Feller, ce massacre d'environ quinze cents sujets [3], inquiets, dangereux et redoutés, quoique très-condamnable sans doute en lui-même, est bien pardonnable en comparaison des longues et sanglantes exécutions décernées de sang-froid contre les Catholiques par la reine Élisabeth, par Édouard VI, par Jacques Ier et une multitude de protestants fanatiques contre lesquels personne ne s'élève et dont on affecte par là même de faire des grands hommes. Le faux zèle des philosophes, de ces apôtres hypocrites de la tolérance, ne se tourne que contre les Catholiques ; les imposteurs s'excusent et se supportent les uns les autres ; mais si les amis de la vérité ont commis quelque faute, c'est une atrocité que rien ne peut expier [4]. »

Après le désastre de la Saint-Barthélemy, les Huguenots avaient regardé leur ruine entière comme inévitable, quand

1 Cf. Mém. cath., t. II, p. 218 et sq. — L'abbé de Caveirac. Dissertation sur la Saint-Barthélemy. 2 T. II, p. 375.

3 Le martyrologe des protestants, qui n'a pas diminué le nombre des victimes, ne compte que 2000 morts.

4 Art. Charles IX.

les lenteurs et les inconséquences de la cour leur rendirent leur courage et leur audace [1]. Bientôt même un acte de confédération de toutes les églises réformées de France fut dressé à Milhau, le 16 Décembre 1573. Les tendances des réformés se montraient de plus en plus. Une république était établie au sein de l'État [2]. »

La rivalité des grands vint bientôt encore aggraver la position. Envieux de la puissance des princes Lorrains, un grand nombre de seigneurs ayant à leur tête l'historique famille des Montmorency, avaient pris les armes sous le prétexte de la réforme de l'État ; et pour réussir dans leur projet, tout catholiques qu'ils étaient, ils n'avaient pas eu honte de se rallier aux Huguenots.

Pendant ce temps le malheureux roi de France se mourait, disant tristement au milieu de ses affreuses douleurs : « Du moins s'ils avaient attendu ma mort. » Il expira le 30 Mai 1574, n'ayant pas encore atteint sa vingt-quatrième année. En voyant cette tombe si tôt ouverte, et en se rappelant que le jeune prince qui venait d'y descendre était né avec des dispositions heureuses, dispositions dont sa mère avait abusé pour égarer sa jeunesse, en l'entourant de séductions et d'artifices, n'est-on pas porté à donner à son souvenir plus de pitié que d'opprobre. Jouet et victime des partis, peut-on lui imputer la responsabilité de l'anarchie qui régnait alors, et tout homme raisonnable ne l'absoudra-t-il pas des horreurs de ce drame sanglant de la Saint-Barthélemy qu'il a ordonné, trompé qu'il était par les conseils d'une exécrable marâtre et d'un frère qui bientôt allait deshonorer et souiller le trône de saint Louis.

[1] De Thou, Hist. l. 56.
[2] Vie de d'Aubigné, p. 132.—Brantôme, t. VII et IX.

VI.

Commencement de la Ligue. — Du Bernet commande dans Boulogne pour le duc d'Espernon.—Tentative des Ligueurs pour surprendre la ville.—Lettres de Claude-André Dormy.

Charles IX était mort sans postérité, la couronne revenait donc à son frère Henri, duc d'Anjou et roi de Pologne. Ce prince avait été appelé depuis quelques mois à monter sur le trône des Jagellons ; mais il ne pouvait sympathiser avec les habitudes et les mœurs austères des nobles Polonais. Aussi, dès le moment où il apprit la mort de son royal frère, il se hâta de quitter la nation Polonaise, qu'il n'avait pas su apprécier.

Dès le principe Henri III parut vouloir relever la religion Catholique et forcer les Huguenots à rentrer dans le devoir ; bientôt cependant il abandonna les affaires à l'indigne Catherine de Médicis, mettant le comble à l'avilissement de sa dignité d'homme et de roi en se traînant dans la fange des voluptés, et en mêlant à ces débauches des pratiques de piété ou des dévotions stupides et bizarres. Un instant l'on avait fondé quelques espérances sur le vainqueur de Jarnac et de Montcontour, on fut bientôt détrompé. D'intrépide guerrier, Henri III était devenu un prince sans caractère, sans énergie, sans noblesse, et dès lors tous ceux qui étaient attachés de cœur à la Religion Catholique s'alarmèrent sur les destinées futures de la France. Tout n'était pas désespéré à la mort de Charles IX, et un roi vraiment national aurait vu toutes les résistances s'évanouir, tous les intérêts se grouper autour du trône.

Catherine de Médicis, qui penchait pour les politiques, malgré la fameuse Journée de Château-Thierry, sollicita

la paix auprès du prince de Condé. Elle fit rendre à Blois, puis à Poitiers, un édit en faveur des réformés, leur accorda les plus grands avantages et céda aux prétentions de leurs chefs. Ce fut alors qu'elle donna au prince de Condé le gouvernement de la Picardie, du Boulonnais et du Calaisis, si longtemps possédé par les ducs de Vendôme. Par cet acte les réformés acquéraient une grande importance dans notre pays, et l'on avait tout à craindre de ce qu'ils pourraient tenter pour se mettre en rapport avec l'Angleterre protestante. Nous avons déjà vu les promesses qu'ils avaient faites à Élizabeth, leurs intentions étaient toujours les mêmes, et l'Angleterre ne leur donnait des secours qu'en espérant garder pour elle soit Calais, soit Boulogne, soit un autre port du littoral. Devant de si grands dangers, il fallait tout tenter pour se défendre contre les tendances des Huguenots, sauver sa nationalité et soutenir la dignité du trône et de la Religion. Alors se forma une ligue de bons bourgeois, seigneurs et gentilshommes du pays sous le commandement du seigneur d'Humières, commandant de Picardie (1577). Le but de cette ligue partielle était de s'opposer par tous les moyens possibles à ce que le prince de Condé prît possession de son gouvernement. Ce que voyant, le roi, conseillé par le seigneur de Morvilliers, donna au prince de Condé Saint-Jean-d'Angely et Cognac, au lieu du gouvernement de Picardie. La ligue Picarde avait réussi, elle rentra dans le devoir, attendant une nouvelle occasion de montrer son patriotisme et son attachement à la religion de ses ancêtres [1].

Cette occasion ne tarda pas à se présenter. La paix ne pouvait durer longtemps : l'on avait trop accordé aux révoltés pour qu'ils se décidassent à ne pas reprendre les armes. Ce que voulait Henri III c'était le repos du moment ; il n'avait pas su pressentir que sa lâcheté et sa faiblesse allait soulever contre lui tout ce qui se trouvait de fervents catholiques dans le royaume. Chaque jour il se perdait de plus en plus dans l'opinion publique. La nation ne pouvait lui pardonner ses débauches, ses excès, ses exactions fiscales qui épuisaient le trésor. Le peuple l'accusait d'employer les impôts à des prodigalites puériles et ruineuses, à enrichir des favoris et des mignons, à sou-

1 Cf. Lefèvre de Lezeau, de la religion cathol. en France. Ms. Bibliothèq. Sainte-Geneviève, ap. Arch. curieuses de l'Hist. de France, Ser. 1, t. XIV.

tenir la faction des politiques, ou encore à négocier avec les hérétiques et les ennemis de la France [1].

Devant un tel état de choses, il est facile de concevoir qu'un peuple se soit levé dans son indignation et ait voulu par lui-même sauver et la patrie et la religion menacées par l'inertie et l'incapacité de son roi. N'avait-il pas le droit de se sauver par lui-même? Le pouvoir, par ses accointances avec l'hérésie, était devenu suspect à la nation. Pourquoi n'aurait-elle pu s'organiser sans lui, malgré lui, pour défendre sa foi religieuse? Le peuple ne demeure-t-il pas investi d'un droit de résistance quand sa liberté est menacée ?

Les Huguenots avaient appelé l'étranger à leur aide ; alors le peuple qui voyait que le pouvoir n'offrait plus de garanties suffisantes pour le défendre contre cette invasion et sauver la religion de ses ancêtres, voulut tout faire par lui-même et sans le secours d'une royauté impuissante. Les premiers qui eurent cette pensée furent de fervents catholiques, enfants du peuple de Paris. C'étaient, dit un auteur du temps, des personnes « de grand esprit mais de médiocre condition. » L'association qu'ils formèrent prit bientôt une grande extension, et s'étendit dans toutes les provinces.

« Ce sont les peuples, dit un auteur contemporain, qui « ont formé la Ligue, et en eux résidoit la matière et sub- « stance d'icelle. Les princes Lorrains n'en étoient que les « accessoires, d'autant que la force consistoit au fait de la « religion embrassée et affectée par les Catholiques de bon « cœur et sans feintise, et pour ce avoient recours à ces « princes qui servoient à leur intention, sans qu'ils se « sentissent beaucoup obligés d'examiner par quels motifs « ces chefs étoient principalement portés pourvu qu'ils « parvinssent à leurs fins, pour lesquelles ils employoient « tous les moyens à eux possibles [2]. »

Bientôt les municipalités, les villes, les provinces vinrent se relier et s'unir à ce grand mouvement populaire. Il ne pouvait en être autrement, car cette ligue était comme l'expression d'une société luttant avec énergie pour se défendre elle-même, avec ses franchises et son caractère national. C'était l'opposition morale d'une société éminemment catholique contre les erreurs et les innova-

[1] Cf. Journal de Henri III, t. 1, pp. 44, 56, 67, 79, 305, et alibi passim

[2] Lefèvre de Lezeau. Ms. cit.

tions qui venaient la bouleverser jusque dans ses fondements et lui arracher le précieux héritage de la foi que lui avait légué ses ancêtres.

Depuis longtemps les protestants avaient donné l'exemple de semblables confédérations. On pouvait donc se servir pour soutenir la Religion des mêmes moyens qu'ils avaient mis en usage pour la détruire. Henri III le comprenait; aussi quand les partisans de la *sainte Ligue*, comme on l'appelait alors, réclamèrent des garanties politiques, il n'osa les leur refuser, et à cet effet convoqua les états-généraux du royaume (1576).

Toutes les provinces envoyèrent donc leurs députés dans la ville de Blois, où devait avoir lieu les états. Le Boulonnais y députa pour le clergé Flourens Brunet, doyen du Chapitre de Notre-Dame; pour la noblesse le seigneur d'Isque, et pour le tiers-état le Sieur Fursy de la Planche dont nous avons déjà parlé [1]. La ville de Calais et le pays reconquis étaient représentés par Jean Gigault, curé de Calais, le président Le Roibours, ancien juge de Calais, et Pierre Le Clerc. Les élections avaient eu lieu le 14 et le 15 Octobre [2]. Tout le pays était assez calme et rien n'a pu nous donner à présumer que la Ligue ait eu déjà un grand nombre de partisans. Le seigneur de Caillacq venait de mourir à Boulogne, et sous son administration ferme et énergique les Huguenots n'avaient osé faire aucune manifestation dans la ville.

Vers cette époque nous trouvons une délibération de la municipalité (5 Mars 1576) qui porte que vu la mort du gouverneur, « pour la sûreté de la ville et afin que le service du roi n'en souffrît pas, que le Sieur de Bellebrone avec le Sieur Descore (Antoine de Guette) mayeur, et le capitaine *Chameul*, lieutenant dud. Sieur de *Cailhac*, gouverneur, commanderoient par ensemble, feroient ouverture et fermeture des portes, bailleroient le mot du guet, recevroient les paquets et feroient ensemble ouverture d'iceux, ordonneroient et pourvoiroient à toutes choses qui seroient requises et nécessaires [3]. »

Nous ne savons dans quel but le mayeur et les échevins prennent tant de précautions et semblent ne pas vouloir laisser au lieutenant du seigneur de Caillacq la garde de la place, tandis que le Sieur du Mesnil avait commandé si

[1] Des États-généraux, t. XIII p. 158, in-8°, 1789.
[2] Arch. mun. de Calais, plumitif de 1572 à 1579.
[3] Cf. Arch. municip. Jean Scotté. M.

longtemps pendant l'absence du Sieur de Morvilliers. Il est vrai que les temps sont bien changés et que le mouvement populaire qui avait lieu alors dans toute la France pouvait engager les bourgeois de la ville de Boulogne à ne pas abandonner tout le pouvoir entre les mains d'hommes qui n'entraient peut-être pas dans leurs sentiments, ou qui n'avaient peut-être pas adopté les mêmes idées.

Aux etats-généraux les Ligueurs se trouvèreni en majorité ; ils demandèrent donc que la *Sainte-Union* fût reconnue par les États, et réclamèrent pour que toute résolution unanime des trois ordres fût déclarée loi du royaume. C'était mettre des bornes à l'absolutisme des rois. Le germe des formes gourvernementales modernes se trouvait déjà dans la pensée des Ligueurs. On voulait avant tout sauvegarder les immunités, les libertés de tous, et ne pas trop donner à la puissance souveraine. La Ligue se montrait dans tout son jour[1].

Dès le moment où les États eurent proclamé l'unité religieuse, les hostilités recommencèrent ; mais Henri III effrayé de la puissance que la Ligue acquérait chaque jour, donna bientôt un nouvel édit en faveur des rebelles, édit qui devait être complété et interprété par les conférences de Nérac. La guerre recommença, elle était inévitable. Dans le Boulonnais et le Calaisis elle n'avait jamais cessé entièrement, et les Catholiques avaient dans toutes les circonstances possibles, refoulé les Huguenots, qui tendaient toujours à prendre une plus grande extension. Les Sires de Monchy, seigneurs de Montcavrel, versèrent plus d'une fois leur sang dans des combats avec les Huguenots. Les seigneurs du château de Tingry defendirent aussi bravement la foi de leurs ancêtres ; de grands massacres eurent lieu, et près du château seigneurial de Tingry, on montre encore un champ qui fut arrosé du sang des réformés et qui a conservé le nom de Cimetière des Huguenots. Dans les fouilles qui y furent faites il y a quelques années on y trouva un assez grand nombre de squelettes d'hommes ainsi que des débris d'armures[2].

L'historien de Calais, qui ne rend pas justice au mouvement populaire de la Sainte-Union, effleure à peine tout ce qui s'y rattache de peur sans doute d'être obligé, d'après l'idée qu'il émet sur la Ligue, de montrer les habitants de

[1] Sur les Etats. Cf. Mém. de Bodin.—Mém. de du Taix.

[2] L. Cousin. Notice sur le château de Tingry. Mém. des Antiq de la Morinie, t. VII, part. II.

Calais comme des rebelles à leur roi. Toutefois forcé d'avouer que la Ligue a su trouver des partisans dans le pays, il se hâte d'ajouter, « qu'elle n'y porta cependant ses fureurs que contre les protestants, » et qu'elle ne subit aucunement l'influence de la Maison de Lorraine; « Quelques obligations, dit-il, qu'on y eût à la maison de Guise, dont le chef etait l'âme de la Ligue et qui avoit pris la défense de la Religion pour prétexte, on n'y entra jamais dans ses vues ambitieuses, et le respect pour le roi y fut toujours inviolable [1]. » Un mémoire manuscrit pour servir à l'histoire de Picardie, dit que le calme dans lequel est resté alors Calais et son territoire, tenait à l'absence d'une noblesse puissante et d'un clergé riche et nombreux [2]. Ce calme dont parle l'auteur de ce mémoire ne fut pas de longue durée, et le Calaisis fut trop souvent le théâtre de luttes bien pénibles pour des cœurs français. En même temps un fléau terrible, la peste, portait partout ses ravages et venait encore augmenter la désolation dans toute la contrée. De telle sorte que ce fléau, avec les dégats que firent alors les réformés, occasionna de grandes pertes aux habitants, et ôta même à la ville de Calais, d'après ce que nous en dit son historien, l'air de prospérité dont elle commençait à jouir [3].

Ce fut quelque temps après, vers 1579, que l'on peut rapporter la construction du temple de Guînes, qui dès lors fut regardé comme le chef-lieu des assemblées des Huguenots qui se trouvaient dans le Calaisis, le Boulonnais, la Flandre, l'Artoïs et une partie de la Picardie. Le point de réunion avait été jusque-là à Marcq, mais les Huguenots le transférèrent à Guînes à cause de la plus grande importance du lieu et de la grande facilité de communication avec Calais et Boulogne. Ce temple était d'une architecture fort simple et sans élégance, mais il était assez spacieux pour contenir environ 3,000 personnes [4].

Les concessions et les priviléges que la cour accordait aux Huguenots portaient leurs fruits, et chaque jour ils voyaient leurs rangs s'augmenter de nouveaux prosélytes. Se sentant soutenus par le pouvoir, ils ne gardaient plus de mesures et cherchaient tous les moyens de vexer les Catholiques. Dans le Boulonnais ils avaient vu avec peine le rétablissement du siége épiscopal de Boulogne; ils

[1] Lefebvre, op. cit. t. II, p. 382. [2] A. Dufaitelle.
[3] Lefebvre. Ms. de M. Duflos.
[4] Ibid. t. II, p, 387.—Bernard, op. cit., p. 535.

cherchèrent donc tous les moyens de susciter des embarras au nouvel évêque ; mais ils ne purent y réussir, car Claude-André Dormy, qui était enflammé du plus grand zèle pour le soutien de la foi, parvint à briser leurs efforts en tenant contre eux dans son palais épiscopal de fréquentes assemblées [1].

Pendant que tout ceci se passait une circonstance imprévue vint precipiter la marche des événements. Le duc d'Alençon venait de mourir, et avec lui allait s'éteindre la branche des Valois, car Henri III était sans enfants. Le successeur naturel de la couronne était donc Henri de Bourbon, roi de Navarre, principal chef des protestants. Devant un tel danger, le parti national se prononça avec énergie contre l'avénement du roi de Navarre. Toutes les villes et les municipalités répondirent chaleureusement à son appel, car les Français d'alors regardaient la Religion Catholique comme une condition plus essentielle au trône que la loi salique. D'ailleurs cette loi avait été jusqu'alors en France le fondement de la monarchie, et un prince hérétique que la force aurait imposé aux Français n'aurait pu être regardé par eux que comme un tyran et un chef de parti. La volonté nationale s'était manifestée clairement, le roi fut obligé de s'y soumettre et de reconnaître pour premier prince du sang Charles, cardinal de Bourbon. La guerre recommença.

Henri III était poussé malgré lui dans la plénitude des voies de la Sainte-Union. Toute concession était impossible depuis que Sixte-Quint avait lancé contre le roi de Navarre et le prince de Condé, une bulle d'excommunication et de dechéance. Devant de telles circonstances la Ligue grandissait dans des proportions effrayantes pour la royauté; Paris avait ses seize quarteniers, dirigeait tout, étendait son influence au milieu de toutes les municipalités.

Toutes ces commotions populaires qui agitaient la France se faisaient sentir dans le Boulonnais d'une manière d'autant plus vive qu'Henri III venait de donner le gouvernement de la ville et du pays à un de ses favoris, Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Espernon [2], qui par ses hauteurs et ses violences était haï du peuple et de la noblesse. Ce seigneur, que l'on savait pencher alors secrè-

[1] Gall. christ., t. x, coll. 1573.

[2] Cf. Hist. de d'Espernon, par Girard, son secrétaire. Paris, in-folio, 1655.

tement pour le roi de Navarre, ne pouvait guère trouver de sympathies au milieu des populations catholiques du Boulonnais [1]. Il y était tellement détesté qu'un historien dit positivement que les habitants du pays ne se jetèrent dans le parti de la Ligue qu'en haine de son gouvernement [2]. Nous ne nous arrêterons pas à prouver que d'autres idées avaient engagé les Boulonnais à rentrer dans la Ligue, seulement nous enregistrons ce fait pour montrer jusqu'à quel point les mignons d'Henri III, et surtout d'Espernon, étaient détestés partout.

Le grand nombre de gouvernements et de charges dont ce seigneur était revêtu ne lui permettant pas de commander lui-même dans Boulogne, il se fit donc remplacer par un de ses parents, Raymond Roger du Bernet, dit de Sainte-Marie, originaire de Picardie et de l'élection de Clermont [3]. Quelque temps auparavant il avait fait venir ce seigneur à la cour et lui avait fait donner la charge de gentilhomme ordinaire de la Chambre. Il le laissa un certain temps dans cette position pour lui attirer la considération de Henri III, et par là pouvoir plus facilement le faire accepter au roi pour le remplacer dans la ville de Boulogne. Quand il crut que le moment était arrivé, « il représenta à Sa Majesté que dans la situation présente des affaires, il étoit d'une grande conséquence de s'assurer de la fidélité des villes frontières, surtout de celles de la Picardie, sur lesquelles il paraissoit que les mécontents ne manqueroient pas de se jeter, en y mettant de bons lieutenants dont la valeur, le courage et l'attachement à sa personne fussent connus, et qu'il y avoit à craindre que le duc de Guise, sorti d'une maison qui disoit depuis longtemps avoir quelques prétentions sur le Boulonnois, ne fît quelqu'entreprise pour s'emparer de la capitale, dont il pourroit ensuite se servir utilement contre ses intérêts, parce que cette ville étant voisine de l'Artois, de la Flandre et de l'Angleterre, il lui seroit facile d'introduire en très-peu de temps par cette province des forces étrangères jusques dans le cœur du royaume; que pour obvier à cet inconvénient et empêcher ses ennemis de donner de ce côté dans un temps où lui, d'Espernon, ne pourroit aller défendre le pays par sa présence, sans exposer *sa personne sacrée*, aux funestes desseins des mécontents, il lui offroit un autre lui-même, un bon et vigilant capitaine en la

1 J. A. de Thou. Hist, t. x, p. 656. 2 Henri. Notes Mss.
3 Jean Scotté, Ms. — De la Roque, Traité de la Noblesse. p. 94

personne du Sieur du Bernet, dont le mérite et la fidélité s'étoient déjà signalés plusieurs fois dans les corps de troupe où il avoit servi sous lui [1]. »

Le roi, convaincu par ses raisons et en même temps voulant se faire un partisan du protégé de d'Espernon, fit venir du Bernet devant lui, et lui prodigua les plus grandes louanges pour le gagner. « Il disoit lui devoir « tant p rce qu'il avoit appris qu'il étoit parent du plus « cher de ses enfants ; que parce qu'il n'ignoroit pas « l'étendue de son mérite qu'il vouloit reconnoître par « quelqu'emploi où il put se mettre en état de mériter « encore davantage de ses bonnes grâces ; que pour cet « effet, il avoit donné ordre qu'on lui expédiât des lettres « pour le gouvernement de Boulogne, où il entendoit « qu'il commandât sous les ordres du seigneur duc d'Es- « pernon [2]. » Ensuite il le renvoya au duc pour recevoir des instructions particulières, ainsi que la règle de conduite à tenir dans ce gouvernement. Ses lettres de lieutenance ne lui furent données qu'au mois de Janvier 1586 ; aussitôt il se rendit à Boulogne.

A son arrivée le Sieur du Bernet trouva que la Ligue avait obtenu une grande popularité dans la ville et les campagnes environnantes. Dans toutes les mains circulaient des écrits qui rappelaient les vieux griefs des États-généraux et montraient les dangers que couraient l'État et la Religion, si un hérétique venait à monter sur le trône. Partout les émissaires de la Ligue rappelaient au peuple la prodigieuse quantité de tailles et d'impôts qu'il était impitoyablement obligé de payer, lui laissant à craindre encore que bientôt de nouvelles charges allaient peser sur lui s'il ne cherchait pas à y porter remède [3]. L'année précédente (1585) la ville de Boulogne, y compris Étaples, Wissant, Desvres, le Choquel et Belle-Fontaine, avaient encore été taxées à la somme de 300 livres dans la levée de 6,000 écus ordonnée par Henri III sur la province de Picardie [4]. Le roi ne pouvait plus payer ses troupes.

Outre ces écrits, on avait encore lancé dans le public des pamphlets contre le duc d'Espernon, ce qui rendait la position du gouverneur très-difficile. De plus, ses instructions étaient précises, il devait s'opposer de tout son pouvoir aux progrès de la Ligue et mettre tout en œuvre pour déjouer les projets de ses partisans. Toutefois il ne pou-

1 Journal historique du siège de Boulogne par la Ligue. Manuscrit contemporain. 2 Ibid. 3 Ibid.

4 Cf. F. Morand. Ut supra.

vait rien faire ouvertement contre la Sainte-Union, car le roi s'était prononcé en sa faveur et avait dit dans son dernier édit: « Nous recognoissons tout ce qui a esté faict « par les princes, officiers de la Ligue, prélats, seigneurs, « tout ce qu'ils ont géré et négotié pour raison que c'a « esté pour le zèle et affection qu'ils ont eu à la manu- « tention et conservation de lad. Religion Catholique, « Apostolique et Romaine. » Le gouverneur fut donc obligé d'envelopper les écrits des Ligueurs avec quelques libelles séditieux des Huguenots, et il en defendit la lecture sous peine de la vie. Bientôt il alla plus loin et fit subir des châtiments très-sévères à quelques partisans de la Ligue qui continuaient d'agir ouvertement [1].

En voyant les tendances du gouverneur et la sévérité qu'il mettait en œuvre pour entraver la Sainte-Union, les Ligueurs changèrent de tactique; ils parurent ne plus vouloir s'occuper des affaires publiques, ce qui ne les empêchait pas d'agir en secret et d'avoir leurs assemblées comme autrefois. A la tête du mouvement se trouvait l'évêque Claude-André Dormy, quelques gentilshommes et le mayeur de la ville Guillaume du Blaisel, seigneur de Florincthun, procureur en la sénéchaussée du Boulonnais [2].

Le gouverneur, qui par l'entremise du duc d'Espernon faisait connaître au roi tout ce qui se passait dans la ville, met en avant vers cette époque une accusation qui nous paraît entièrement dénuée de fondements. D'après du Bernet, les Ligueurs, voyant qu'ils ne pouvaient rien gagner sur l'esprit de beaucoup d'habitants du Boulonnais, ni les entraîner dans leur parti, auraient répandu dans toute la province la nouvelle que la reine d'Angleterre allait leur envoyer des troupes, et qu'avec ce renfort ils ravageraient le pays et mettraient tout à feu et à sang [3]. Nous n'avons rien trouvé qui puisse nous prouver que les Ligueurs aient répandu ce bruit. Ils n'avaient pas besoin de se servir de semblables moyens pour attirer le peuple dans leur parti. Ce qui prouverait même toute la fausseté de l'accusation de du Bernet, c'est que vers cette époque on avait découvert en Angleterre une conjuration ourdie par les Ligueurs contre la reine [4].

[1] Cf. Journal. Ms. cit.
[2] Cf. J. Scotté. Ms. — Dubuisson. Ms.
[3] Journal du siége. Ms.
[4] Cf. Histoire d'Ang'eterre, de Rapin Thoyras.—Mém. de la Ligue, t. I, p. 20; t II, p. 180 et sq.

Si Élizabeth eût dû envoyer des troupes dans le Boulonnais, elle l'eût certainement fait pour soutenir les réformés qui n'avaient jamais cessé d'entretenir des relations avec elle, et qui plusieurs fois même avaient tenté quelque chose contre la ville, comme nous le fait connaître plusieurs délibérations municipales. Ainsi le 6 Mars 1573, le mayeur et les échevins arrêtent qu'il sera « faict mouldre 30 ou 40 septiers de blé de la munition, par la crainte que l'on a de la descente des Anglais et aultres pillartz ennemis. » Le 10 Janvier 1575, les autorités prennent encore des mesures pour repousser « une descente d'Anglais et de Réformés, » mesures que nous voyons se renouveler le 27 Février 1579. Le mayeur et les échevins, qui craignaient d'être surpris par l'ennemi, ordonnèrent « qu'il sera fait garde de jour et de nuit et en armes par toute personne sans exception [1] ».

D'après tout ceci, nous croyons l'accusation de du Bernet sans valeur, et nous pensons qu'on ne l'a mise en avant que dans l'intention de dépopulariser la Ligue. Cependant le roi, à l'instigation du duc d'Espernon, fit expédier le 15 Juin 1586, au Sieur du Bernet, la commission « de lieutenant-général en l'amirauté de Boulogne et Boulonnois, pour remplir les fonctions de vice-amiral à Boulogne en l'absence du Sieur de Crèvecœur, titulaire en lad. province. » Les lettres de provision avaient été délivrées par Anne, duc de Joyeuse, pair et amiral de France, le 31 Mai 1586 [2].

La Ligue devenait chaque jour plus imposante dans le Boulonnais, la plus grande partie de la noblesse s'était déclarée pour elle, et ne pouvant rester dans l'inaction, cherchait les moyens de faire sortir de la place le Sieur du Bernet, qui entravait leurs projets et intimidait la plupart des habitants par ses menaces et ses rigueurs. Ce fut vers ce temps, comme nous l'apprend le procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, que dans un conseil de la Ligue tenu dans la maison des Jésuites près de St-Paul à Paris, on décida que les membres de la Sainte-Union devaient tenter de s'emparer de Boulogne [3]. Pour y parvenir plus sûrement on résolut de se

1 Cf. Arch. mun. ap. Morand, op. cit.

2 Arch. de la Sénéchaussée, reg. du roi No 4.

3 « Procès-verbal d'un nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle de-France, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le second Janvier 1585, jusques au jour des Barricades, escheües le 12 May 1588 ».

servir de Pierre Vétus, prévôt-général de la maréchaussée de Picardie et grand partisan de la maison de Lorraine. Il avait coutume de se rendre à Boulogne tous les trois mois pour remplir les devoirs de sa charge, et l'on pensait qu'il aurait pu facilement avec cinquante hommes d'armes se saisir d'une des portes de la ville, et par là livrer la place au duc d'Aumale, qui avait des troupes dans les campagnes environnantes [1].

Depuis longtemps les Ligueurs aspiraient à la possession de la ville de Boulogne: le duc de Guise l'avait demandé au roi, faisant valoir, disent certains auteurs, ses prétentions au comté de Boulogne comme descendant d'Eustache-aux-Grenons, comte de Boulogne et père de Godefroi de Bouillon [2]. Il espérait pouvoir, de cette ville, dominer le détroit. De plus, il entrait dans ses projets de donner ce port comme refuge à la flotte que Philippe II, roi d'Espagne, armait contre l'Angleterre. Bernardin de Mendoza son ambassadeur et grand partisan de la Ligue, lui avait fait connaître que le roi son maître désirait avoir ce port, « d'où son armée pût passer sur les côtes d'Angleterre sans « courir de risque, d'autant plus qu'il n'avoit en Flandre « aucun port d'où sa flotte put tenter ce trajet sans s'exposer à faire naufrage [3]. » Mendoza promettait pour ce service de lui donner des secours d'hommes et d'argent. Le duc de Guise avait accepté les conditions de l'ambassadeur d'Espagne, et un journal manuscrit de cette époque

1 Ibid.—Hist. A. de Thou, t. IX, p. 656.

2 Les pamphlets qui ont paru contre la Ligue nous font seuls connaître les prétentions de la maison de Lorraine sur le comté de Boulogne; de telle sorte qu'il ne serait pas extraordinaire que ce soit encore une de ces fables que l'on rencontre en si grand nombre dans les écrits de cette époque. La maison de Lorraine ne pouvait penser mettre au jour des prétentions sur Boulogne, qui, depuis Louis XI, faisait partie du domaine royal. Au reste, cette famille ne remontait au comte Eustache que par son épouse la bienheureuse Ide, fille de Godefroi-le-Barbu, duc de Lorraine. Un écrit du temps, qui plaisante les Lorrains sur leurs prétentions, leur demande pourquoi ils ne revendiquent pas le royaume de Jérusalem, dont le premier roi fut le fils d'Eustache, comte de Boulogne, et de Sainte Ide. Ce qui donna lieu à tout ceci, fut sans doute la fameuse généalogie de la maison de Lorraine, par François de Rosières. — Cf. L'abbé Lenglet, Méth. pour étudier l'Histoire, t. IV, p. 346.—Mém. de la Ligue, t. II, lett. I.—Mém. du duc de Nevers, t. I, p. 855.

3 De Thou, ubi supra.

nous apprend qu'il avait même promis à Philippe II qu'il trouverait dans la ville « des raffraichissements et toutes choses nécessaires. »

Pour ces raisons le duc de Guise avait donc demandé au roi, comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement de Boulogne ; mais Henri III, qui redoutait la puissance de la maison de Lorraine, n'avait eu aucun égard à sa demande et avait donné cette place au duc d'Espernon. Alors le duc de Guise essaya, mais en vain, dit le journal manuscrit du siége de Boulogne, de gagner du Bernet par des promesses et de grandes sommes d'argent. Le nouveau gouverneur était trop attaché au duc d'Espernon, dont il attendait sa fortune, pour se laisser séduire. Tout étant donc inutile, les Ligueurs se décidèrent à se servir du prévôt Vétus.

Pierre Vétus partit donc pour mettre à exécution le projet de la Ligue ; toutefois il crut nécessaire de parcourir auparavant le Boulonnais avec une vingtaine de cavaliers, prenant pour prétexte la recherche des faux-monnayeurs, qui étaient dans le pays et dont plusieurs se trouvaient déjà dans les prisons de Boulogne. Son but principal était d'attirer encore quelques seigneurs dans le parti de la Ligue, ou du moins de les engager à prendre les armes et à venir se joindre au duc d'Aumale. Le manuscrit que nous avons cité et qui nous fournira encore de bien précieux documents sur cette partie de l'histoire de notre pays, nous apprend que dans une assemblée de « quelques centaines » de Ligueurs Boulonnais qui eut lieu alors, « on avoit résolu le massacre de la personne du gouverneur, qui devoit se faire au moment de l'ouverture des portes, où il avoit coutume de se trouver [1]. »

Nous ne savons s'il faut en croire sans réserve l'auteur de ce manuscrit, qui, ennemi déclaré de la Ligue, cherche toutes les occasions de la rendre odieuse à ses lecteurs; nous n'avons rien trouvé qui puisse nous porter à croire que tel était le dessein des Ligueurs. Maintenant qu'un des membres de l'assemblée, dont nous venons de parler, ait proposé de se défaire ainsi du gouverneur, la chose est très possible; partout et même dans les causes les plus saintes l'on rencontre de ces esprits violents qui ne semblent se plaire que dans le crime.

Le détour que le prévôt Vétus avait fait en venant à Boulogne donna le temps à Henri III d'avertir le seigneur

1 Journal hist. du siége Ms. cit.

du Bernet de ce qui se passait, et de l'engager à se mettre sur ses gardes. Ce monarque avait appris toute cette affaire par le chancelier Huraut de Chiverni, à qui Nicolas Poulain, qui trahissait la Ligue, l'avait fait connaître. Du Bernet était donc sur ses gardes quand arriva le prévôt de la maréchaussée, le vendredi 13 Mars 1587. Vétus était accomgagné de près d'une centaine d'hommes d'armes dont une partie était déguisée et semblait venir dans la ville dans le seul but de voir justicier ces faux-monnayeurs, dont le procès faisait grand bruit parmi le peuple. Le gouverneur, qui se touvait alors comme par hasard entre les deux portes, empêcha Vétus de mettre son projet à exécution. Il entra donc dans la ville, tandis que du Bernet, craignant de voir le prévôt suivi d'un plus grand nombre de gens de guerre, faisait baisser la herse de la seconde porte et prétextait qu'elle avait besoin de quelques réparations[1]. Le projet du gouverneur avait été d'arrêter le Sieur Vétus à la porte de la ville, mais le grand nombre d'hommes d'armes dont il se trouvait entouré l'avait intimidé.

Aussitôt que le Sieur Vétus fut arrivé il se mit en rapport avec l'évêque Dormy et Guillaume du Blaisel. Le soir même il y eut au palais épiscopal une assemblée secrète des principaux Ligueurs, où l'on discuta les moyens à prendre pour s'emparer de la ville. Pendant ce temps ceux qui devaient exécuter le projet attendaient dans l'église Notre-Dame les décisions de l'assemblée. Cette réunion, malgré toutes les precautions que les Ligueurs avaient prises pour ne pas attirer l'attention, fut bientôt connue du gouverneur. Plusieurs habitants avaient vu entrer au palais épiscopal un certain nombre de bourgeois qui étaient bien connus comme de chauds partisans de la Ligue, et ils avaient été communiquer leurs soupçons à du Bernet.

Celui-ci, indécis sur les moyens à prendre, se servit d'un expédient pour gagner du temps. Il fit donc sur-le-champ parvenir au prévôt Vétus une lettre supposée dans laquelle on l'avertissait de ne rien tenter ce jour là, et d'attendre au lendemain, pour des raisons de la dernière importance. La lettre eut tout l'effet que le gouveneur en attendait, le prévôt vint de l'évêché pour donner le mot d'ordre aux Ligueurs qui se trouvaient réunis dans la cathédrale, les engageant à se disperser sans bruit pour ne pas attirer l'attention des émissaires que le gouverneur avait dans la ville. L'évêque, qui craignait quelque sur-

[1] Ibid.

prise, était aussi d'avis de ne rien tenter jusqu'à ce qu'on sût les raisons qui avaient engagé à faire différer l'entreprise; mais il croyait prudent que le prévôt Vétus fît sortir de la ville tous ses hommes d'armes, soit pendant la nuit, soit dès le matin, si on ne pouvait le faire plus tôt; car de cette façon on éviterait d'être arrêté, si le gouverneur avait quelque connaissance de leur projet. Toute l'assemblée fut de l'avis de l'évêque; mais des espions que le gouverneur avait aposté pour découvrir l'effet de sa ruse, lui ayant appris ce qui s'était passé, il mit des gardes à toutes les maisons où il sut qu'il y avait des hommes d'armes du prévôt, et se hâta de prendre les mesures nécessaires pour s'emparer des Ligueurs. Il craignait qu'ils ne pussent s'échapper à la faveur de la nuit, ou que, mettant le feu à la ville, ils ne profitassent de la confusion pour s'évader.

Du Bernet fit ensuite demander au château le mayeur et les échevins ainsi que les principaux bourgeois de la ville. Parmi eux se trouvaient des partisans de la Ligue, le gouverneur le savait; mais il crut prudent de paraître l'ignorer, pensant bien pouvoir les empêcher d'agir plus tard. Lorsqu'ils furent tous assemblés, il leur fit connaître ce qui se passait et les moyens qu'il avait pris pour empêcher la ville de tomber entre les mains des Ligueurs. Ensuite il leur commanda de faire prendre les armes, le plus secrètement possible, aux compagnies bourgeoises, et de les distribuer sur les remparts et dans les quartiers de la ville, les exhortant « de veiller avec lui à la sûreté de la place, en prenant garde que le peuple ne se laisse séduire aux discours trompeurs des ennemis du dehors [1]. »

Le mayeur fit sans doute connaître cette determination du gouverneur aux partisans de la Ligue, mais les précautions de du Bernet étaient si bien prises, que bientôt le prévôt Vétus et ses hommes d'armes furent arrêtés, quoiqu'au milieu de la nuit, dans les maisons où ils logeaient et jusque chez le grand-vicaire de l'évêque, Jean de Maillefeu, chanoine de Notre-Dame. Avec les archers du prévôt on arrêta aussi un certain nombre de bourgeois partisans de la Ligue. Le gouverneur, qui craignait une émeute de la part du peuple, n'osa pas arrêter les principaux chefs, et surtout Guillaume du Blaisel et Claude-André Dormy.

Sans la promptitude avec laquelle du Bernet avait agi, la ville se serait trouvée au pouvoir de la Ligue; car le lendemain 14 Mars, vers les sept heures du matin, on dé-

1 Ibid.

couvrit sur les montagnes environnantes divers corps de cavalerie, d'infanterie et d'arquebusiers conduits par le duc d'Aumale, de la fameuse maison de Lorraine, et Jean de Rambures, comte de Dammartin, auxquels s'étaient joints des gentilshommes Boulonnais, parmi lesquels on remarquait Louis de Monchy, seigneur d'Aussennes et d'Inquessen, et Robert de Monchy, seigneur de Cavron, chevalier de l'Ordre du Roi, colonel pour la Ligue d'un régiment de gens de pied [1].

Le duc d'Aumale, pensant que Vétus s'était emparé de la Porte-Flamande avec le secours des gentilshommes de Boulogne, qui, d'après le projet, devaient se joindre à lui, et qu'il attaquait du Bernet dans le château, s'avança avec quelques cavaliers jusque près des fossés pour savoir ce qui se passait dans la ville, et soutenir Vétus s'il en était besoin. Pendant ce temps le gouverneur avait fait sortir quelques troupes par la Porte-Gayolle pour leur couper la retraite ; ensuite il salua le duc d'Aumale de quelques coups de canon, que l'on tira du château au milieu de ses gens. Ce que voyant, le duc jugea nécessaire de se replier vers le gros de l'armée ; en se retirant il faillit cependant être pris dans l'ambuscade que les arquebusiers du gouverneur avaient dressé. Il n'échappa qu'avec peine, laissant derrière lui plusieurs des siens, qui furent taillés en pièces. Le duc d'Aumale resta encore près de trois heures à une certaine distance des murs, faisant voltiger ses troupes de côté et d'autre. Il attendait sans doute que Vétus parut, ou du moins il espérait par sa présence exciter les partisans de la Ligue qui se trouvaient dans la ville à tenter quelque chose pour délivrer le prévôt, s'il était entre les mains du gouverneur. Enfin, voyant que tout était inutile, il se retira, et, après avoir disséminé ses troupes dans les villages environnants, pour tenir la ville

[1] Louis et Robert de Monchy étaient fils de Jacques de Monchy, second fils de Jean III, seigneur de Montcavrel, et d'Anne Picard, fille de Guillaume, seigneur d'Estelan ; il fut le principe de la branche d'Inquessen et de Cavron ; il était seigneur d'Aussennes et d'Inquessen, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine et gouverneur de la ville de Laon ; il avait épousé Magdeleine de Bossut, fille de Nicolas, seigneur de Longueval, d'Escri et de Marchais ; il en eut, outre Louis et Robert, dont nous venons de parler, Anne de Monchy, qui épousa Jean de Maulde, seigneur de Colembert.—Cf. Nobil. de Picardie, etc.

comme bloquée, il repassa en Picardie où les affaires de la Ligue demandaient sa présence [1].

Bientôt on instruisit le procès de Vétus, ainsi que celui de ses archers et des bourgeois qui avaient été arrêtés avec eux. Les interrogatoires qu'on leur fit subir firent connaître quels étaient les chefs du parti et tous les moyens qu'on avait mis en œuvre pour se rendre maître de la place. On fit des perquisitions actives chez plusieurs habitants et jusque chez le grand-vicaire de l'évêque, où l'on trouva un certain nombre « d'œtœuf de cuir moitié rouge et moitié blanc. » C'était sans doute pour les confédérés un moyen de faire des signaux ou de se reconnaître pendant l'action.

Le gouverneur, qui connaissait la puissance des Ligueurs, n'osa pas faire périr Vétus ; il se contenta de l'effrayer par l'appareil de la mort. C'était un moyen de se venger bien peu digne d'un guerrier et d'un gentilhomme Le prévôt Vétus resta dans les prisons de Boulogne plus de quatre mois, et il ne dut sa délivrance qu'à la prière et aux sollicitations du duc de Guise auprès du roi. Ce prince ayant dépêché un courrier à du Bernet pour faire élargir le prisonnier, il dut obéir ; mais auparavant il lui fit payer une grosse rançon qu'il n'avait pas le droit d'exiger. Vétus se rendit alors à Paris, où tous ceux de la Ligue le reçurent avec le plus grand bonheur, car l'on avait craint longtemps pour sa vie,

« Au sortir de la prison, dit Nicolas Poulain dans son « procès-verbal, il vint à Paris, où il fut très-bien receu « et caressé de tous ceux de la Ligue, et me fut commandé « de le mener par les meilleures maisons et les plus hono- « rables de la Ligue ; ce que je fis et demeurasmes huit « jours à faire nos visites, car plusieurs estoient bien-aises « de le revoir, pour l'appréhension qu'ils avoient conceuë « de l'issuë de sa prison [2]. »

Pour pouvoir sauver le prévôt Vétus on avait dû montrer au roi que cette entreprise n'avait pas été faite contre lui, mais bien plutôt en haine du duc d'Espernon que tout le pays détestait. Vers cette époque ce duc était en dis-

1 Procès-verbal de N. Poulain. A. de Thou, t IX, p. 657.

2 Cf. sur l'affaire de Vétus. Journal de la Ligue, Ms. cit. — Dubuisson, Ms. cit. — Dom Ducrocq, Ms. sur le Boulonnais. — Journal de Henri III, t. I, p. 132 et sq. — Satyre Ménippée t. I, p. 28. — Traité de la prise des armes de M. de Nevers, p 328-450. J. A. de Thou, Hist. t. IX, p. 656 et sq.

grâce et avait été obligé de se retirer de la cour. Du Bernet faillit se ressentir de tout ce changement ; car le roi, dit le duc de Nevers, qui n'aimait pas ce gouverneur, songea à le faire sortir de Boulogne [1], ce qui n'eut pas lieu toutefois.

Pendant que tout ceci se passait, l'évêque ainsi que Jean de Maillefeu son grand-vicaire, et Guillaume du Blaisel, avaient cru prudent de sortir de la place. Le gouverneur les gênait dans leurs démarches, et ses émissaires déjouaient souvent leurs projets. Ils choisirent donc un lieu où, à l'abri de toute appréhension, ils fussent plus à portée de favoriser la Ligue, et dans la ville et dans toute la contrée. Le mémoire pour servir à l'histoire de Picardie, dont nous avons déjà parlé, nous montre même Claude-André Dormy parcourant les campagnes pour soutenir ses ouailles dans le parti de la Ligue, et répandre sans doute en même temps, au milieu de son peuple, les douces et sublimes consolations de la Religion. Ce prélat avait bien prévu que le duc d'Aumale ne laissait pas ses troupes dans le pays sans raison, et que son projet était de venir assiéger la ville aussitôt qu'il trouverait l'occasion favorable. C'était surtout cette considération qui avait fait qu'il s'était retiré dans la ville de Montreuil, toute dévouée à la Ligue, et où nous le voyons le 20 Juillet 1587, acheter d'Antoine Le Charpentier, Sieur de Vacongne, une maison que l'on appelait la Gaiole, et qui se trouvait sur la paroisse de Saint-Ulphly [2]. La proximité de cette ville avec Boulogne lui permettait de surveiller et de diriger toutes les opérations de la Sainte-Union.

L'évêque de Boulogne se trouvait donc à la tête du mouvement populaire et catholique de tout le pays ; il était à la hauteur du rôle qu'il avait à remplir, et son zèle ne s'effraya jamais des obstacles qu'il rencontrait à chaque pas. Après avoir quitté sa ville épiscopale, il avait continué de correspondre avec plusieurs habitants de la haute et de la basse-ville, s'efforçant de les mettre dans la bonne voie et de les faire participer à la grande œuvre de la Ligue. Les fragments de ses lettres, qui sont parvenues jusqu'à nous, nous le montre comme un homme calme et prudent qui agit par conviction et qui ne se laisse point entraîner par la fureur des partis, comme tous les manuscrits de cette époque nous le dépeignent.

Cependant le seigneur du Bernet ayant été informé des

[1] Mém. t. II, p. 59

[2] Cf. Titres de l'abbaye de Saint-Josse, Ms.

intelligences que le Sieur Dormy avait dans la place, et voyant chaque jour le parti de la Ligue s'augmenter, fit tous ses efforts pour intercepter les lettres de l'évêque. Il y réussit vers la Toussaint (1587). Ces écrits où personne n'était nommée, mais que l'on reconnut être de la main de Claude-André Dormy, ne tendaient qu'à montrer aux bourgeois de la haute-ville la nécessité de se ranger du parti de la Ligue, qui était celui de tout bon Catholique, et par là éviter à la ville un siége qui était imminent. Ces lettres les exhortaient de plus à se ranger enfin du côté du plus fort, qu'elles assuraient être celui de la justice. Qu'on ne devait point attendre qu'on y fût contraint par la force, mais qu'il fallait plutôt suivre l'exemple de ceux de la ville-basse, qui n'attendent, dit notre journal manuscrit qu'après le signal que vous devez leur donner pour se joindre à vous, afin de concourir unanimement à vous délivrer tous ensemble et nous aussi, de la tyrannie que l'on veut exercer sur nos consciences. »

Maître de ces écrits, le gouverneur voulut faire reconnaître dans une assemblée générale des trois ordres que ces lettres étaient de la main de l'évêque : chose que personne ne mettait en doute et qui n'avait aucune importance, attendu que le prélat ne cachait pas ses sentiments et qu'il se montrait ouvertement partisan de la Sainte-Union. Le but de cette assemblée ne pouvait donc être pour du Bernet qu'un moyen d'intimider les bourgeois partisans de la Ligue, et de rendre l'évêque Dormy, ainsi que Guillaume du Blaisel, odieux à tous les partisans du roi en les montrant comme les instigateurs des projets de la Ligue sur la ville de Boulogne.

Le samedi dernier jour d'Octobre (1587), du Bernet fit donc appeler au château Anthoine Chinot, Sieur du Val, conseiller du roi et son lieutenant-général en la sénéchaussée du Boulonnais, et Gilbert Monet, procureur du roi en ladicte sénéchaussée et mayeur de la ville. Il leur démontra « comme cy-devant messire Claude-André Dormy, évesque de Boullongne, avoit par ses praticques et menées avecq messire Guillaume du Blaisel, maïeur ès trois années dernières de ladicte ville, voullu faire surprendre ladicte ville, à quoy ayans failly, ils se seroient retirez, avecq ceulx quy s'estoient efforcez d'exécuter ladicte entreprinse, en la ville de Monstreuil, où ils sont encores à présent à continuer leurs dictes praticques et menées, inventer nouveaulx moïens pour parvenir à leurs sinistres

desseings sur ladicte ville, ce qu'il avoit nouvellement découvert par certains escris de la propre main dudict Dormy évesque, qu'il nous a monstrez et faict veoyr ; lesquels, par la consequence du contenu, il voulloit et estoit de besoing faire recognoistre par personnes de qualitez et par ses officiers mêmes qui cognoissent son escripture, pour, ce fait, en advertir le Roy [1]. »

Ces deux magistrats paraissent n'avoir rien voulu decider alors ; aussi le lendemain, jour de la Toussaint, après avoir assisté au service divin dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le Sieur du Bernet se retira à l'extrémité d'un des transeps accompagné du lieutenant-général du roi et du mayeur de la ville. Il voulait, avant de tenir l'assemblée dont nous avons parlé, montrer les écrits de l'évêque au Chapitre ainsi qu'à « plusieurs des officiers dudict évesque et notables officiers et bourgeois. »

« Et à ceste fin, dit le procès-verbal que nous avons « déjà cité, faict appeller audict lieu, pardevant nous, mes« sire François Gigault, chanoine prébendé, trésorier de « ladicte église et secrétaire dudict évesque ; messire « Fremin Caffiers Pbre, l'un des grands chappelains de la« dicte église, et secrétaire du Chappitre d'icelle et vice« gérant de l'official dudict évesque, ledict official absent ; « messire Blaise Poulain, advocat au siége de ladicte « sénéchaussée et promoteur dudict évesque de ladicte « officiallité ; messire Mathurin Ricouart, greffier en la« dicte officiallité ; messire Jacques Thiault, receveur des « décimes du clergé du diocèse et évesché dudict Boullon« gne ; messire Gabriel Dauvergne, procureur au siége de « ladicte sénéchaussée et bailly du temporel dudict eves« ché en ladicte ville de Boullongne ; Me Sulpplice Char« lemaigne, avocat en la cours de parlement, exerçant son « estat au siége de ladicte sénéchaussée, cy-devant official « dudict évesché et à présent lieutenant dudict bailliaige. »

« A tous lesquelz particulièrement et depuis ensemble-

[1] « Procès-verbal fait par le lieutenant-général et le procureur du roy en la sénéchaussée du Boullonois par ordre de M. du Bernet, lieut. au gouvernement de la ville de Boulogne, de Mgr. le duc d'Espernon, gouverneur pour le Roy du pays de Boulonnois, contenant la reconnoissance faite tant avec les habitans que les chanoines de l'église cathédrale de Boulogne, de certains mémoires écrits de la main de messire Claude-André Dormy, évesque de la même ville, pour en faciliter la prise au parti de M. le duc de Guise. » — Manuscrit de la Biblioth. de Boulogne.

« ment ledict Sieur du Bernet auroit monstré et exhibé
« lesdicts escriptz cy-après transcriptz, lesquelz par eulx
« et chacqu'un d'eulx bien et diligement veuz et regardez,
« ont affirmativement, pardevant nous, en présence du-
« dict Sieur du Bernet, dict et déclaré certainement et bien
« recognoistre lesditz escriptz estre faitz et escriptz de la
« propre main dudict messire Claude-André Dormy,
« évesque de Boullongne, ce qu'ils ont affirmativement
« dict bien savoir pour l'avoir veu par plusieurs et diverses
« fois escripre et avoir par devers eulx plusieurs aultres
« escriptz faictz et escriptz par la propre main dudict
« Dormy évesque, de pareilles et semblables escriptures
« que celles desdictz escriptz qu'il leur sont présentement
« exhibez, et cy après transcriptz comme dict est, mesme
« ont dict avoir par devers eulx plusieurs aultres escriptz
« de la main dudit Dormy évesque, du tout conformes et
« semblables ausdictz présens escriptz et à eulx exhibés.
« Ce faict, ledict Sieur du Bernet nous auroit dict que
« pour importance du faict, qu'il estoit besoing pour le
« service du roy faire convocquer le peuple de la haulte
« et basse-ville dudict Boullongne en la grand'salle du
« lieu judiciel de ladicte sénéchaussée en ladicte ville, com-
« me lieu plus spacieulx et propre pour ladicte assemblée,
« pour en leur présence estre faicte plus ample vérification
« desdictz escriptz et lecture d'iceulx à ce qu'ils en enten-
« dent le contenu. Laquelle assemblée auroit esté délibé-
« rée faire au Mardy en suivant, heure d'une heure de
« relefvée, avecq charge à nous maïeur leur faire scavoir à
« tous d'y comparoir. »

L'assemblée eut lieu, au jour fixé, dans la grande salle de la sénéchaussée en présence du gouverneur, du lieutenant-général, du mayeur et des échevins de la ville. Le Chapitre crut ne pas devoir s'y rendre, cependant il y envoya pour le représenter les chanoines Pierre du Wicquet et Pierre Barbier, grand-chantre de la cathédrale. Ils etaient accompagnés de Fremin de Caffiers, secrétaire du Chapitre, « auquel lieu se sont aussi trouvez les lieutenant particulier, l'advocat et substitut du procureur du roy de ladicte ville, et les bourgeois, manans et habitans desd. haulte et basse-ville en grand nombre. »

Nous laisserons parler le procès-verbal de cette assemblée : il nous donnera les plus grands détails sur tout ce qui eut lieu dans la salle de la sénéchaussée. « Au quel « lieu, dit le procès-verbal, ledict sieur du Bernet et nous

« lieutenant-général et maïeur susdictz arrivez, après
« que ledict Sieur du Bernet auroit fait entendre à haulte
« voys à toute l'assemblée la cause et occasion d'icelle,
« desdictz escriptz par lui recouvrés et le contenu d'iceulx
« et de combien ils étoient importans au service du Roy,
« de ladicte ville et à tout le peuple, non-seullement de
« ladicte ville, mais aussy de tout le pays, il auroit par
« ledict messire Mathurin Ricouart, greffier de ladicte
« officialité, comme ayans plus de cognoissance à lire
« l'escripture dudict évesque que aultres ayans à sa dextre
« et senestre les greffiers de ladicte sénéchaussée et de
« ladicte ville pour évangélyser si à ladicte lecture il chan-
« geroit aulcune chose. »

Les lettres de Claud-André Dormy, que le procès-verbal donne, ne nous paraissent être que des fragments; il ne serait pas extraordinaire que le gouverneur, qui avait la haute-main sur cette assemblée et qui semble conduire tout à sa volonté, n'en ait fait supprimer certains passages. Le manuscrit contemporain sur le siége de la ville de Boulogne par les Ligueurs, ne considère pas ces lettres sous le même point de vue, quoiqu'il soit fort ennemi de la Ligue. Les quelques mots que nous en avons cité plus haut le prouvent d'une manière incontestable. Toutefois, comme ce sont les seules lettres qui nous restent du prélat, nous allons les transcrire fidèlement comme nous les trouvons dans le procès-verbal.

« Ensuit la teneur desditz escriptz et ainssy recognus
« estre escriptz de la propre main dudict messire Claude-
« André Dormy, évesque. »

« Premièrement, l'entreprise de Boullongne n'est poinct
« tant faillye qu'il ne nous reste plus de moyen de la re-
« prendre plus aisément et infailliblement que jamays.

« Attendu la grande oppression et captivité des habi-
« tans de la ville, lesquels s'y employront de tous leurs
« moyens et vus.

« Et est aysé, à l'occasion que le gouverneur a peu
« de gens, n'ayant que sept vingts hommes pour garder
« la ville et chasteau; car tous les habitans sont directe-
« ment contre luy, et ne s'y fie aucunement, et tous ses
« soldats mal affectionnés, mal payés et qui se retirent de
« jour à aultre.

« L'on trouve de pouvoir assiéger ladicte ville fort aisé-
« ment et avecq peu d'hommes, attendu la basse-ville qui

« se présente et nous appelle avecq la plus grande part
« de la noblesse et gens du pays, assez aguéris.

« Tellement que si le Sieur de Rembures avecq les aul-
« tres Sieurs quy sont avecq luy joincts se veulent entre-
« prendre, l'on espère, par plusieurs moyens, prendre et
« emporter ladicte ville, ainsy que ledict porteur vous
« pourra faire entendre les particullarités, que l'on ne
« peut escrire, affin de ne les esventer.

« Ladicte entreprise pourra servir grandement pour
« ceulx des 3 (ordres); car sy le roy envoye ses forches
« pour divertir ceulx qui seront devant Boullongne, il est
« certain que les autres villes, où les garnisions sont pré-
« sentement, seront plus libres à faire et négotier tout ce
« que bon leur semblera, et matter cestedicte leur voul-
« lonté. Et sy les forches du roy ne viennent poinct audict
« Boullongne, croyez que l'on y travaillera de telle façon
« que l'exécution et diligense apportera ung merveilleulx
« advantage à tous les catholicques, et grand recullement
« aux héréticques et huguenots.

« Scavoir aussy de Messieurs des 3 (ordres) leur advis
« et délibération, et sy nos requestes ont esté présentées
« au roy et quelle responce et espérance l'on en pourra
» avoir pour l'advertir.

« Sera bon que lesdicts Sieurs des 3 (ordres) nous expé-
« dient gens de jour à aultre, principallement à mondit
« Sieur de Rambures, affin qu'il entende toutes nouvelles,
« et particulièrement, et se puisse conduire selon leurs
« advis et remédier à tout ce qui sera besoing prompte-
« ment ; car les bons advertissemens et fréquens, appor-
« tent ung merveilleulx advancement à toutes négoces et
« entreprinses. Et faisant le contraire elles se anéantis-
« sent et demeurent sans nul effect, et bien souvent
« directement contraires, par faute d'avertissement à
« temps et heure opportuns. »

D'après cette lettre de l'évèque Dormy, les Ligueurs Boulonnais avaient envoyé une requête au roi. Nous n'en connaissons pas le sujet et nous ignorons ce que Henri III y répondit. Les documents nous manquent aussi pour tout ce qui touche les projets des Ligueurs sur la ville de Boulogne, projets que le porteur de la lettre de Claude-André Dormy devait communiquer aux partisans de la Sainte-Union qui se trouvaient dans la ville. Le procès-verbal de la séance du 3 Novembre donne encore un extrait d'une

autre lettre de l'évêque de Boulogne, mais cette lettre ne s'adresse plus aux habitants de la ville, elle était sans doute envoyée à un personnage important qui parait avoir des rapports avec le duc de Guise, par l'entremise du Sieur de Pericart, secrétaire de ce dernier. Cette lettre ne contient que des observations que le Sieur de Péricart devait soumettre au duc de Guise. Voici la lettre telle que nous la tirons du procès-verbal :

« Ensuit la teneur de l'aultre escript, qui est ung fragment d'ung mémoire aussy escript de la propre main dudict Dormy.

« Nous rebordions infiniment ceste place, quy est la clef du coffre ; et à cause des advis que nous avons et des entreprinses que l'on y faict journellement, n'y ayant des forces pour la garde, comme il est requis, et aussy que nosdictes places sont en très-mauvais estat, n'ayant aulcune pièce d'artillerye montée et bien peu de munitions, comme par plusieurs fois les gouverneurs en ont faict remonstrances.

« Ledict Sieur de Péricart se souviendra de faire entendre la scituation, la grandeur de ceste place, et comme il est mal aisé de s'en rendre seur avecq peu d'hommes n'ayant poinct la volonté entière des citadins. Remonstrant aussy l'estat de la citadelle et ce qu'il y est bien nécessaire et besoing.

« Quant aux mil escus, qu'avez mandé à monnoyer que lui envoyrez tenir par le jeune Bellefourier, ledict Bellefourier luy a mandé par ung de ses amis que luy aviez faict ung nouveau commandement de les tenir pour faire une compagnye de chevaulx légiers.

« Fera aussy souvenir qu'il est impossible tant que l'on tiendra la campagne, de tenir les soldats en garnison à dix francqs de paye, et que les capitaines des compagnies ne veullent plus faire service sans leurs gaiges accoustumées.

« Se souviendra ledict Sieur Péricart de remonstrer à monseigneur de Guise la nécessité qu'il sera de besoing, quy est de prendre garde de la conservation du plat pays et des villes sy l'on est contrainct de s'y arrester.

Aprés la lecture des écrits du prélat, le gouverneur, qui voulait ranimer le courage de ses partisans, les engagea fortement à rester soumis et dévoués au service de

leur souverain, et à ne rien négliger pour conserver la ville au roi Voici ces paroles, telles que nous les a conservées un journal manuscrit de cette époque :

« Vous savez, leur dit-il, ce que vous devez au roy « dont vous êtes nés sujets et ce que vous lui avez jurés « et promis tant de fois ; vous n'ignorez pas quels sont les « bienfaits dont ses illustres predécesseurs ont comblés « vos pères, et vous vous souvenez encore des grâces que « lui-même vous a accordées dans des tems où vous « n'osiez ni les demander ni presque les espérer. Toutes « ces obligations vous engagent donc indispensablement à « lui demeurer fidèles dans un temps où ceux qui lui doi- « vent le moins ne sauroient l'abandonner sans se rendre « coupables de la plus noire ingratitude. Le nombre de « ceux-là ne doit point vous ébranler, ni vous porter à « vous demander si vous persévérerez en l'obéissance que « vous devez à votre roi, comme à votre maître Vous lui « conserverez vos cœurs et votre ville, et vous confiant en « Dieu, protecteur des rois, vous attendrez la récompense « de votre fidélité et rejettrez avec mépris toutes les offres « des ennemis qui ne cherchent qu'à vous attirer dans « leur perte ; soyez donc attentifs à prévoir leurs embû- « ches, et courageux à repousser leurs efforts ; je ne vous « demande que cela. Si vous vous servez des moyens que « je vous propose, je vous promets et je vous jure, par « tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion que nous « professons tous, que j'employerai sans réserve tous mes « biens, et je sacrifierai même mon sang et ma vie pour « votre propre conservation et la défense de votre patrie. « Si vous êtes donc tous de mon sentiment, voici MM. les « ecclésiastiques et MM. de la justice, parfaitement ins- « truits des lois civiles et canoniques, qui approuvent que « vous vous engagiez sous le même serment à contribuer « de tout votre pouvoir à la conservation de cette place pour « les intérêts de S. M. ; mais s'il se trouve encore parmi « vous quelqu'un qui ne se sente point assez de fermeté « pour le faire, qu'il vienne me trouver sans crainte avant « d'être découvert, et je lui procurerai tous les moyens de « se retirer sans honte et sans dommage où il voudra [1]. »

Ce discours fut reçu par le peuple avec les plus grandes marques de reconnaissance, d'après ce que nous apprend

[1] Journal hist. Ms Ubi supra,

le journal déjà cité. On applaudit avec enthousiasme au discours de du Bernet par des cris répétés de *Vive le roi ! Vive notre gouverneur !...* Fidèle historien, nous devons rapporter ce que les documents de l'époque nous ont transmis ; mais ne nous est-il pas permis, en voyant cet enthousiasme des bons bourgeois et habitants de la ville de Boulogne, de douter de la présence des Ligueurs Boulonnais dans cette assemblée? C'est peut-être le seul moyen d'expliquer pourquoi, au moment où la Sainte-Union remplissait toute la France et voyait chaque jour des villes et des municipalités s'enrôler sous sa bannière, il ne s'est pas trouvé une voix dans toute l'assemblée pour défendre la sainte Ligue, et le digne prelat qui s'occupait avec tant d'ardeur des intérêts de la patrie et de la religion. Il nous paraît donc plus probable que les Ligueurs Boulonnais crurent devoir, à l'exemple de la noblesse du pays, ne pas répondre à l'appel du lieutenant du duc d'Espernon.

S'il faut en croire notre manuscrit, après les cris de *Vive le Roi!* qui avaient suivis le discours de du Bernet, il se fit un grand silence dans l'assemblée, et les bourgeois de la ville-basse se voyant accusés de trahison et d'intelligence avec la Ligue, demandèrent qu'il leur fût permis de faire dresser une requête au roi pour supplier Sa Majesté de leur rendre justice contre les calomnies infamantes de l'évêque, « On verra par la suite, ajoute l'auteur du manuscrit, qu'on eut bien lieu de penser qu'ils n'étoient que trop en relation avec les ennemis, puisque non-seulement ils les favorisoient dans toutes leurs entreprises, mais qu'ils les introduisirent encore eux-mêmes dans leur ville, contre un serment si solennel [1]. » Ce passage paraîtrait confirmer l'opinion émise plus haut, que les Ligueurs Boulonnais ne se trouvaient pas à cette assemblée. Les bourgeois de la basse-ville n'étaient pas tous partisans de la Ligue, et naturellement ceux qui se trouvaient alors dans la salle de la sénéchaussée et qui n'étaient pas du parti, ont pu se récrier sur ce que contenaient les lettres de leur évêque. Si la chose a eu lieu ainsi, la réflexion que l'auteur fait en finissant n'a aucune importance, car alors ce ne serait pas ceux qui s'étaient élevés contre les lettres de Claude-André Dormy, qui plus tard livrèrent la basse-ville aux Ligueurs.

Nous ne savons où le journal de la Ligue a trouvé que les habitants de la haute-ville ont accusé ceux de la basse-

[1] Siége de la Ligue. Ms. cit.

ville de trahison, car le procès-verbal n'en fait nulle mention, ce qui serait extraordinaire si la chose avait eu lieu. Il nous est donc permis de douter de la véracité du fait : le plus prudent est de s'en tenir à ce que dit la pièce officielle.

« Après lesquelles lectures faictes et ouyes avecq toute « accidence du peuple, tous lesdictz assistans et peuple « auroient commencé tous unanimement à dire que les « impostures et calomnies contenues esditz escripts en ce « qu'il concernoit et estoit parlé de bourgeois, manans et « habitans de ladicte haulte et basse-ville estoient totale« ment faulx et faulsement et meschament contre eulx « controuvez et inventez par ledict évesque et ses adhé« rans. Qui n'estoit rien de tout le contenu desdicts im« postures et accusations que par lesdictz escriptz l'on « prétendoit leur faire et que ledict évesque estoit ung « meschant et malheureux homme de controuver telles « impostures et calomnies, pour soubs tels faulx prétextes « induire de attenter et surprendre ladicte ville et les « mestre au pillaige et assacq eulx, leurs femmes et leurs « enfans, et par tel sinistre moyen leur oster la réputa« tion qu'ilz ont de leur fidélité au roy et à son service « comme leur prince souverain, auquel seul ilz recognois« sent devoir tout service et obéissance et à ceulx qu'il a « pleu à Sa Majesté leur bailler pour gouverneurs, aus« quels leur gouverneur et à leur lieutenant ils ont tou« jours portez et porteront tous bons respectz, honneurs « et obéissance.

« Comme aussy ils ont faict et feront à tousjours à mon« dict seigneur d'Espernon leur gouverneur, et audict « Sieur du Bernet son lieutenant, sans y mancquer aul« cunement en quelque façon et manière que ce soit, et « feront tousjours paroistre en tous effectz et toutes choses « qui leur seront commandées par eulx jusques au « dernier soupir de leur vie, qu'ilz seront tousjours prestz « d'exposer pour le service du roy, garde et conservation « de ladicte ville de Boullongne.

« Que c'est une faulseté et une injure très atroche quy « leur est meschamment imposée par lesditz escriptz de « dire que ceulx de ladicte haulte ville ont esté et sont en « discort et deffiance avec ledict Sieur du Bernet, et « icelluy Sieur envers eulx, et les avoir maltraictez et « aussy de mettre en faict que ceulx de ladicte basse-ville « appellent leurs ennemis pour envahir et surprendre

« ladicte ville, parcequ'il n'y a rien plus véritable que le
« contraire, et en sont totallement innocens, recevant tous
« bons et gracieulx traictement dudict Sieur du Bernet,
« lequel ils ont toujours veu et cognu grandement affec-
« tionnez devers eulx tant en général qu'en particulier,
« avec une extrême vigilence et diligense à la garde et
« seureté de ladicte ville, et de eulx leur vye et salut, et
« avecq ellévation de mains et à haulte voys et crys de tous,
« et unanimement et tous d'une voys protesté et juré qu'ils
« estoient très-fidelles serviteurs du roy et vouloient tous
« vivre et mourir et exposer tous leurs moyens et puis-
« sance soubz le commandement dudict Sieur du Bernet
« pour le service du roy et la garde et conservation de
« ladicte ville ; déclarons qu'ils estoient tous ennemys de
« ceulx quy ont voullu et vouldroyent attenter à ladicte
« ville, et que pour plus grande approbation ilz estoient
« prestz de les signer de leur sang, et requeroient procès-
« verbal en estre faictz pour estre signé d'eulx tous.

« Et que pour ces causes ilz déclaroient ne pouvoir plus
« recognoistre et voir ledict Dormy pour évesque audict
« Boullongne, s'estant démonstré tant leur ennemy que de
« leurs ancestres et successeurs, et pour raison de quoy ils
« requéroient tous estre procédés extraordinairement pour
« avoir réparation desdictes accusations et impostures, sy
« meschament contre eulx et leur fidélité, advanciées et
« supposées et pour tel et sy meschant faict que de la pro-
« duction de lad. ville, et eulx mesmes, leurs femmes et
« enfans et postérité dévoué au service du roy leur souve-
« rain seigneur et prince naturel, et que leur inocence la-
« quelle aultrement pouroit demeurer suspecte envers plu-
« sieurs soit noittoirement cognue et manifestée à tous,
« supplians le Sieur du Bernet de voulloir en ce intercéder
« pour eulx vers Sa Meiesté et monseigneur le duc d'Esper-
« non leur gouverneur, pour obtenir du roy lad. réparation,
« et qu'en ce faisant ils augmenteroient de plus en plus
« les très humbles et très fidelles services qu'ilz doivent à
« Sa Majesté, et priroient Dieu pour l'accroissement de sa
« prospérité et santé [1]. »

Le gouverneur fit signer ce procès-verbal à ceux qui étaient présents, ensuite il se rendit à l'église cathédrale, où il fit assembler le Chapitre et tout le clergé, « à tous lesquelz après leurs avoir faict lecture desd. escriptz et

1 Procès-verbal cit. Ubi supra.

faict veoir lesd. signatures, ont faict semblables et mesmes déclarations et protestations et requestes [1]. » La même chose eut lieu ensuite au couvent de Saint-Wulmer.

Des faits comme ceux-ci confirment assez l'opinion que nous avons émise que les habitants de Boulogne n'avaient pas, sous le gouvernement de du Bernet, une bien grande liberté d'action. Bientôt nous en aurons des preuves plus convaincantes encore dans toutes les menées du gouverneur, pour faire nommer aux états-généraux des ennemis de la Ligue et des esclaves du pouvoir.

1 Ibid.—Voici les noms des chanoines qui ont signé : Pierre Gruel, archidiacre, Pierre Le Barbier, grand-chantre, Jean Falluel, docteur en théologie, pénitencier, Pierre Du Wicquet, François Aux-Enfants, Gilles Bochot, Pierre Gellée, Pierre Le Roy, Simon Du Wicquet, Antoine Moictier, Claude de la Planche, et François Chinot.

VII.

Succès des Ligueurs dans le Boulonnais.
Siége de Boulogne par le duc d'Aumale.—Édit d'Union.
Levée du siége.

Au milieu de ce conflit d'opinions qui bouleversaient toute la France, la sainte Ligue prenait chaque jour un plus grand accroissement. Des provinces entières venaient se grouper sous sa bannière pour défendre leur religion et les vieilles libertés de leurs ancêtres. La Normandie résistait avec succès contre le duc d'Espernon. Le duc de Guise avait les plus grands succès en Champagne et le duc d'Aumale en Picardie. Dans le Boulonnais les seigneurs étaient maîtres du pays, et, retranchés dans leurs châteaux-forts, ils empêchaient le gouverneur de Boulogne et les troupes royales de tenter quoi que ce soit.

Henri III ayant été informé de ces dispositions hostiles, envoya dans le Boulonnais, à la tête de son régiment, le seigneur de Crillon, colonel et maître-de-camp du régiment des gardes-françaises. Ce vaillant capitaine voulut soumettre les Ligueurs et conserver au roi la province tout entière ; mais tous ses exploits se bornèrent à la prise d'un grand nombre de châteaux et de lieux fortifiés dont les Ligueurs s'étaient emparés ou que les seigneurs du pays leur avaient livrés de plein gré. Néanmoins, comme il ne put s'emparer de tous ces châteaux, et qu'il « en restoit encore beaucoup » entre les mains des partisans de la Sainte-Union [1], il se vit forcé de se retirer sans brillants

[1] A cette époque le Boulonnais était couvert de châteaux-forts où les seigneurs régnaient en maîtres. Les plus connus sont les châteaux d'Hardelot, d'Étaples, de Desvres, du Mont-Hulin, de Fiennes, de Tingry, de Longvilliers, de Belle, de

succès, ce qui fut cause que les Ligueurs redoublèrent de courage, et qu'ils parvinrent même à prendre une telle attitude « qu'ils empêchèrent les approches des plus grandes forces que S. M. eût pu envoier de ce côté là [1]. »

Le château le plus considérable du pays et qui inquiéta le plus les troupes du roi, fut celui d'Hardelot, éloigné seulement de deux lieues de Boulogne, et situé au pied d'une forêt contre les dunes. Ce château appartenait au roi, mais Jean de Roussel, seigneur de la Caucherie, qui en était gouverneur, étant mort (1587), son frère Claude-Oudard de Roussel, seigneur de Bédouatre et grand partisan de la Ligue, s'en était emparé. De ce fort, que les troupes royales n'osaient aller assiéger, ce seigneur faisait des courses dans tout le pays. Les soldats qui y étaient en garnison, pour se venger sans doute des dégats qu'avaient commis les gardes-françaises dans toutes les possessions des Ligueurs, exerçaient, dit Dubuisson [2], des cruautés inouïes dans les lieux où ils passaient.

Du Bernet envoyait souvent contre eux des détachements de la garnison de Boulogne pour les surprendre dans la campagne ; ils réussirent plusieurs fois et firent des prisonniers que l'on traita comme des « voleurs de grands chemins. » C'était un moyen d'exciter encore plus la haine entre les deux partis ; aussi la garnison de Boulogne, trop faible pour se répandre dans tout le pays, ne put empêcher les Ligueurs cantonnés dans les villages environnants de piller et de dévaster les biens de tous ceux qui étaient contraires à leur parti [3]. L'historien de Notre-Dame de Boulogne fait remarquer à ce sujet [4] que le château d'Honvault, quoi qu'appartenant à un seigneur hérétique, fut préservé de toutes sortes de dangers par l'influence de la patronne de Boulogne, dont la statue était cachée dans cet endroit, comme nous l'avons vu plus haut.

La présence des gardes-françaises dans la Picardie et le Boulonnais ne fut pas d'un grand avantage pour la cause royale. Les peuples étaient indignés de les voir en armes dans leur province, et ils se révoltaient à l'idée qu'on

Montcavrel, de Brunembert, de Trie, d'Isque, d'Hesdigneul, de Bossart, de la Rivière à Neufchâtel, de la Haye à Neufchâtel, de Frencq, de Preures, de Bernieulles, de Rainxent, d'Inxent, d'Henneveu, de Marquise, d'Hucqueliers, d'Hubersent, de Wicrre-au-Bois, d'Honvault..... — Cf. Ant. Scotté, Ms.

1 Dubuisson. Ms. cit.

2 Op. cit. Ubi supra.

3 Ibid.

4 Liv. II, ch. VII, p. 163.

voulait les forcer à être en paix avec les partisans d'Henri de Navarre, chef et soutien des hérétiques [1]. Ce que voyant le roi avait voulu y envoyer, pour calmer les esprits, le seigneur Adrien du Drac ; mais celui-ci, n'ayant pu s'y rendre, Henri III chargea de cette mission de Thou qui depuis peu était de retour de la Basse-Normandie et qui venait d'être fait conseiller d'État. Ce magistrat « trouva le peuple et les seigneurs dévoués au roi, mais opposés au roi de Navarre et à la nouvelle religion [2]. » La Ligue ne s'écartait pas de son but : sauver la religion de la patrie. La mission de de Thou produisit donc peu d'effet et elle ne put empêcher Montluc Balagny, gouverneur de Cambray, de soulever Amiens en faveur de la Ligue.

Pendant que tout ceci se passait, le duc d'Aumale, qui les années précédentes avait surpris Doulens et Pont-Remy, avait su se ménager des intelligences dans toutes les places de la Picardie et avait gagné au parti de la Ligue les habitants de Montreuil [3], de Péronne et de Montdidier. Il avait échoué, il est vrai, dans son entreprise contre Boulogne, mais il ne désespérait pas de s'en emparer et faisait de grands préparatifs pour venir l'assiéger.

Dès le mois d'Avril 1588, le seigneur de Rambures qui commandait l'avant-garde et qui était sur les devants de l'armée, parcourut le pays pour reprendre les châteaux que les troupes royales avaient enlevés aux Ligueurs. Ensuite il se rapprocha de Boulogne conduit par un certain nombre de bourgeois de la basse-ville que les habitants avaient députés à cet effet. Ces bourgeois avaient été à sa rencontre à une distance de cinq lieues. Il lui firent passer la Liane au Pont-de-Briques, et l'engagèrent à camper au-delà de la rivière depuis Saint-Etienne jusqu'à Outreau et le Fort-Châtillon (4 Mai 1588) [4].

A la première nouvelle de leur marche le Sieur du Bernet envoya des officiers pour reconnaître leurs dispositions. Il ne pouvait penser que les Ligueurs fussent assez téméraires

1 Satyre Ménippée. *Preuves*, t. III, p. 103. — *Mém. de la Ligue*, in-12, t. II, p. 2 et sq. 2 De Thou Hist. t. X, p. 322.

3 La ville de Montreuil était divisée en deux camps à peu près égaux. Le mayeur de Heghes paraît avoir été le chef des Ligueurs, et le mayeur de Poilly celui du parti royal. — Note de M. Ch. Henneguier.

4 Dubuisson. Op. cit. — Journal du siége. Ms. cit. — *Voyez* Sur la Liane et Châtillon, Henry, Essai sur Boulogne, p. 150, 151. — Alph. Lefebvre, Essai sur Capécure.

pour concevoir le dessein de former un siége en règle avec si peu de monde. Toutefois, quand ces officiers lui eurent appris que ce n'était que l'avant-garde du duc d'Aumale, il ne douta plus que le dessein des Ligueurs ne fût de s'introduire à la faveur de la nuit dans la ville-basse. Cette partie de Boulogne n'était pas bien fortifiée, quoique depuis quelques jours on eut fait des ouvrages avancés du côté de la rivière [1], et il était très difficile de la défendre. De plus, le gouverneur suspectait la fidélité des habitants de la basse-ville, de telle sorte qu'il ne savait quel parti prendre; alors il se décida à se rendre auprès d'eux pour connaître leurs sentiments.

Vers le soir le Sieur du Bernet descendit donc à la basse-ville, accompagné de quelques officiers; et là, en présence de deux de leurs échevins, il promit aux bourgeois « que « s'ils gardoient la foi qu'ils avoient jurée et fesoient leurs « efforts pour se deffendre, il les secondroit si efficacement « que si les ennemis essayoient d'entrer chez eux, ils n'en « reporteroient que des coups avec la honte de se retirer, « qu'en tout cas s'ils étoient forcés ils pouvoient trouver « dans la ville-haute une retraite assurée; mais que s'ils « étoient assez lâches pour recevoir leur ennemis ou les « favoriser en quelque chose que ce fût, ils ne devoient « attendre que les effets les plus terribles d'une vengeance « précipitée [2]. »

Ces paroles et quelques autres, qu'il prononça avec « *beaucoup de fermeté*, » ne firent aucune impression sur les bourgeois et habitans de la basse ville, et leur « *réponse froide* » confirma de plus en plus le gouverneur dans ses soupçons qu'ils étaient tous d'accord avec les Ligueurs. Les compagnies bourgeoises étaient prêtes à prendre les armes si le gouverneur eût voulu tenter quelque chose contre eux; ce qui fit que le Sieur du Bernet crut qu'il était prudent de se retirer et de s'enfermer dans la ville-haute.

Dès qu'il y fut arrivé, on lui découvrit une conspiration tramée par dix personnes de la haute-ville, au nombre desquelles se trouvait le geôlier des prisons. Celui-ci devait donner des armes à quarante prisonniers de la Ligue qu'on avait arrêtés l'année précédente lors de l'affaire du prévôt Vétus, et avec ce renfort on devait se saisir des portes pendant la nuit et livrer la ville au seigneur de Rambures. Cette conspiration avait été conduite par un soldat origi-

1 Antiquités du Boulonnais. Ms.

2 Journal hist. du siége de Boulogne par les Ligueurs. Ms.

naire d'Inxent, de la compagnie du Sieur de La Haye. Ce soldat, ayant été connu, subit la peine de mort le 3 Juin suivant. On apprit par sa déposition qu'il avait fait sortir de la ville son fils par le trou d'une canonnière, pour communiquer avec Louis de Monchy, seigneur de son village. Ce gentilhomme lui avait promis une grande récompense si tout réussissait.

Le Sieur du Bernet fit emprisonner le geôlier ; mais n'osant, de peur d'une émeute de la part du peuple, faire arrêter les autres conspirateurs, il se servit d'un expédient pour s'en débarrasser. Il les fit donc appeler secrètement au château vers les dix heures du soir, et, en présence de ses officiers, il les chargea d'une mission pour les habitants de la basse-ville.

« Vous savez, leur dit-il, que les ennemis du roy et les « nôtres se sont représentés ce matin à la vue de notre « ville, et que leur contenance ne nous permet pas de dou- « ter qu'ils n'en veuillent à nos murailles. Cette résolution « de leur part aurait sans doute de quoi nous épouvanter « si nous nous y etions moins attendus ; mais il y a long- « tems que nous avons pris des mesures si justes que nous « sommes en droit de nous flatter de les en faire bientôt « repentir. La seule chose qui puisse nous causer quelque « inquiétude, c'est que les habitans de la basse-ville ne « se laissant entraîner aux persuasions de quelques-uns « d'entre eux que nous savons être peu affectionnés au « service de S. M., et que recevant ses ennemis chez eux « ils ne nous forcent à ne les plus traiter désormais que « comme des traîtres et des infidèles à leur roi et à leur « patrie. C'est pourquoi sachant que vous avez dans cette « basse-ville bon nombre de parents et amis, il nous a « semblé que ce seroit travailler à leur avantage et pro- « curer leur salut que de vous envoyer parmi eux pour « les aider de vos conseils, les retenir dans le devoir par « vos représentations et les fortifier par votre exemple ; à « quoi je ne doute point que vous ne vous employez avec « succès. Vous leur direz donc de ma part à tous que leur « salut dépend de l'usage qu'ils feront des conseils que je « leur ai donnés et des exhortations que je leur ai faites. « Mais que s'ils sont assez lâches pour trahir leur foi, je « saurais distinguer, dans la rigueur de mes châtiments, « ceux qui seront tombés par faiblesse d'avec ceux qui les « auront conduits au précipice [1]. »

1 Journal hist. Ms. cit. Ut supra,

De cette façon du Bernet se débarrassa de ces Ligueurs, que « *certains égards de bienséance et de considération* » ne lui permettaient pas de traiter autrement. Pendant ce temps le seigneur de Rambures, qui avait réuni ses troupes autour du fort Mont-Plaisir et dans les plaines d'Outreau, passait la Liane à gué et prenait possession de la basse-ville conduit par les principaux habitants.

De Rambures ayant appris que le gouverneur avait encore une fois déjoué les projets des Ligueurs, décida que le lendemain à l'ouverture des portes de la haute-ville on essaierait de s'en rendre maître. A cet effet, il fit embusquer cinquante hommes dans trois maisons qui se trouvaient près des fossés du côté de la porte des Dunes, et cinquante autres plus bas pour soutenir les premiers s'il en était besoin. Le lendemain matin, 5 Mai, du Bernet fit lui-même l'ouverture des portes et s'avança quelques pas pour reconnaître les dispositions des Ligueurs ; mais les cinquante hommes que le Sieur de Rambures avait embusqués près des fossés s'étant trop hâtés de tirer sur la garde du gouverneur, celui-ci rentra aussitôt dans la vil e et en fit fermer les portes. Le coup de main que l'on avait prémédité ayant échoué, on se mit en mesure de commencer le siége, et le Sieur de Rambures établit son quartier-général dans une grande maison qui se trouvait à l'endroit où a été bâtie plus tard la rue de l'Écu [1]. Les troupes des Ligueurs n'étaient pas en assez grand nombre pour pouvoir tenter avec succès le siége d'une place comme Boulogne ; mais l'on comptait sur le duc d'Aumale, qui s'avançait à grandes journées.

Un pamphlet de l'époque nous apprend que ce seigneur de la noble Maison de Lorraine, avait entrepris de se former un royaume de la Picardie, du Boulonnais, et de tout le pays reconquis. Boulogne devait en être la capitale. Nous ne savons quelle importance on peut donner à ce pamphlet, que nous n'avons pu nous procurer et qui parait être perdu [2].

1 Journal de la Ligue. Ms. Cette maison exista jusqu'en 1748, époque à laquelle elle vint en la possession du Sieur Jean-Louis Fontaine, receveur des droits des cinq grosses fermes du Boulonnais, qui la fit rebâtir.

2 Dans un pamphlet du temps intitulé. *Bibliothèque satyrique de madame de Montpensier*, on suppose un livre ayant pour titre : *L'espérance perdue du royaume de Picardie.* Ce livre est adressé « A Madame d'Aumale, avec les regrets de Madame, imprimé à Dourlens. »

Le duc d'Aumale ne tarda pas à paraître avec le gros de l'armée, et ayant appris que l'on avait tenté, mais sans succès, de s'emparer de la ville par ruse, il descendit vers Capécure, entra dans la ville-basse et fit commencer les ouvrages du siége. Auprès du duc se trouvaient les deux chefs de la Ligue dans le Boulonnais, l'évêque de Boulogne Claude-André Dormy, et l'ancien mayeur de la ville Guillaume du Blaisel [1].

Avant de détailler toutes les circonstances de ce siége, nous croyons utile de donner un aperçu rapide de l'état de la place et des fortifications qui défendaient Boulogne à cette époque.

En 1588, la ville de Boulogne proprement dite, c'est-à-dire la haute-ville, était entourée de murs, de fossés profonds et d'ouvrages avancés qui la rendaient une des places les plus fortes de la contrée. Elle se trouvait renfermée dans une enceinte de murailles formant un carré long et flanquée de tourelles de distance en distance. Après la prise de Boulogne par les Anglais, François Ier y avait fait faire une fausse-braie qui régnait tout au tour de la ville, et qui empêchait l'approche de la contrescarpe [2].

La ville était encore défendue par d'autres ouvrages. L'angle de l'Est était fortifié par le château, espèce de citadelle avec neuf tours et un double mur d'enceinte; il était entouré d'un fossé profond, et ne communiquait avec la ville que par un pont de pierre à trois arches, garni à son extrémité d'un pont-levis. Ce pont était couvert du côté de la place par un petit ouvrage dominant l'esplanade qui se trouvait devant le château [3]. Henri II avait encore ajouté à ce château un fort boulevard pour masquer une porte qui donnait dans la citadelle et qui s'ouvrait vis-à-vis le village de Saint-Martin [4]. Cet ouvrage était appelé fer-

1 Journal. Ms. cit.

2 Abot de Bazinghen. Manuscrit sur l'Hist. du Boulonnais.

3 Ce château a été bâti par Philippe de France, comte de Boulogne, en 1231. Cf. Morand.—Dubuisson, op. cit.—Alex. Marmin. Essai topographique sur Boulogne.

4 Autrefois cette porte s'ouvrait vis à-vis de l'église de Saint-Martin, située près du château. Henri II la fit démolir pour fortifier la ville. A cette époque la paroisse de Saint-Martin s'étendait dans la haute-ville, et comprenait la rue de Saint-Martin et autres adjacentes. Quand Henri II la fit démolir, cette paroisse cessa de s'étendre dans la ville.—Cf Archives municipales.—Lettres patentes qui permettent aux chanoines d'acquitter en leur église les messes basses que les religieux de l'abbaye

à-cheval à cause de sa configuration, et était rattaché au château par une gallerie de communication [1].

L'angle Nord de la place etait defendu par une forte tour avec une plate-forme pour le canon. Cette tour portait le nom de Notre-Dame ou de Saint-Jean, parce qu'elle était située derrière l'abbaye de Notre-Dame et au-dessus d'une ancienne chapelle dédiée à saint Jean [2].

A l'angle Ouest de la ville était la tour Gayette entourée de plusieurs contre-forts ; un d'eux couvrait une embrasure de canon pour battre le fossé ; derrière se trouvait un cavalier [3].

L'angle Sud était défendu par la tour Françoise. Cet ouvrage, d'une épaisseur considérable, avait été réparé par François Ier, qui y avait fait placer la statue de son saint patron, ainsi que des salamandres qui étaient ses armes. Un cavalier dominait cette partie du rempart [4].

La ville avait quatre portes. La porte Flamande ou Flamingue qui conduisait au chemin de Desvres, entre le château et la tour Saint-Jean. Elle était défendue par un boulevard qui se rattachait aux ouvrages avancés du château.

La porte des Dunes, située entre la tour Saint-Jean et la tour Gayette, autrement dite des Sœurs Grises ou Annonciades, défendue par deux massifs de maçonnerie avec plusieurs portes, fausses-portes, barrières et pont-levis. Le pont-levis de cette porte ne se levait que par le poids énorme d'une grille de fer à laquelle il était joint, et qu'on faisait descendre de la voûte pour servir de herse [5].

La porte des Degrès ou des Poteries, entre la tour Gayette et la tour Françoise, donnant sur le chemin qui conduisait à Outreau. Henri II avait fait bâtir un ouvrage avancé pour fortifier cette entrée; c'est l'ouvrage connu sous le nom de Moineau [6].

Enfin, entre la tour Françoise et le château se trouvait la porte Gayolle, défendue par une tour portant le même nom et munie de plusieurs portes et barrières. A cette époque le chemin qui conduisait à Calais partait de cette

de Notre-Dame devaient dire tous les jours en la paroisse de Saint-Martin.

1 Dubuisson. Ut supra. 2 Ibid. A. Scotté. Ms. cit.

3 Antiquités du Boulonnais. Ms. — Alex. Marmin. Op. cit.

4 Le Loy. Op. cit., l. II, p. 120. — Ant. Scotté. Ms.

5 Dubuisson. — Journal. Ms. cit. — Ant. Scotté.

6 Dubuisson. Ut supra. — Abot de Bazinghen. Ms. cit.

porte, tournait derrière le château et traversait Maquétra et Maninghen. Toutes ces fortifications étaient cassematées, contreminées et environnées de larges et profonds fossés ainsi que d'ouvrages avancés en terre [1]. Tel était l'état de la ville quand les Ligueurs se présentèrent pour l'assiéger.

Aussitôt que le duc d'Aumale fut arrivé devant la place et qu'il connut tout ce qui s'était passé, il fit ouvrir la tranchée du côté de St-Martin et sur le chemin de Calais, tandis que le Sieur de Rambures, qui craignait des sorties de la part du lieutenant du duc d'Espernon, faisait barricader les avenues des rues de la basse-ville, et se servait de quelques pièces d'artillerie laissées aux habitants du bourg, pour leur défense.

Pendant ce temps du Bernet faisait savoir à son de trompe que tous ceux qui craignaient de s'exposer aux dangers d'un siége imminent pouvaient sortir de la ville, qu'il leur en donnait la liberté et qu'il ne les inquiéterait en aucune façon. Personne ne voulut ou n'osa accepter cette offre, et chacun se prépara à la lutte. Du Bernet alla lui-même visiter les fortifications, fit réparer les murailles qui menaçaient ruines, et exécuter de nouveaux travaux aux endroits les plus faibles ; ensuite il désigna aux troupes du roi, ainsi qu'aux compagnies bourgeoises, les postes qu'elles devaient occuper. Quand tout fut ainsi réglé, il commença un feu si bien nourri qu'il détruisit bientôt un grand nombre de maisons situées aux abords de la place, et empêcha par là les Ligueurs de s'avancer trop près des fortifications [2].

Les forces de la place, sans être très-considérables, étaient cependant suffisantes pour soutenir pendant longtemps un siége. Le duc d'Espernon, qui craignait toujours un coup de main de la part des Ligueurs, avait

[1] Cf. Rapport de Vauban sur les fortifications de Boulogne.— Toutes ces fortifications furent démolies par ordre royal en 1689. On commença vers le 20 Janvier. Les chanoines obtinrent du roi de conserver la partie des murs qui est parvenue jusqu'à nous.—Cf. Reg. capit. Arch. municip.—Ant. Scotté dit que le 25 Janvier « on employa le fer et le feu pour faire sauter les mines où l'on fut près d'un an à travailler ; ce qui a coûté au roi près d'un million. Plusieurs travailleurs et mineurs furent écrasés sous les ruines ; et lorsque cette pauvre ville fut démantelée, on transporta les canons qui y étaient à Dunkerque et à Ambleteuse. »

[2] Antiquités du Boulonnais. Ms. cit.—Journal cit.

pris ses précautions ; ainsi, outre la compagnie de du Bernet et une partie de celle du capitaine de La Haye, le duc y avait fait entrer le régiment de Picardie et avait fait descendre d'Angleterre six ou sept vaisseaux qu'on appelait alors des fustes, et qui approvisionnèrent sans doute la place de vivres et de munitions [1]. Bientôt les capitaines Cambrin et La Serre parvinrent encore à y jeter des renforts. A la faveur de la nuit ils s'introduisirent dans la place, La Serre avec sa compagnie, et Cambrin avec ce qui lui restait de la compagnie de de La Haye, dont il était enseigne. Ces deux capitaines avaient quitté Desvres et l'abbaye de Samer, où ils étaient en garnison, laissant ces places sous la surveillance du Sieur de Campaigno, qui était avec sa compagnie dans le fort du Mont-Hulin.

La tentative des capitaines Cambrin et La Serre avait beaucoup mieux réussi qu'on ne pouvait l'espérer ; car ce renfort, pour arriver dans la place, devait traverser une partie des tranchées que les Ligueurs avaient élevées du côté du château. Ils se jetèrent avec tant d'impétuosité au milieu des assiégeants, que ceux-ci crurent le renfort beaucoup plus considérable qu'il ne l'était en réalité. Il est vrai que les assiégés firent tout ce qui était en leur pouvoir pour les maintenir dans cette idée. A cet effet, « on posoit quelquefois, dit Dubuisson, sur des piquets fichés en terre et qui n'excédoient pas la hauteur du parapet, des casques, des morions et autres accoutrements de tête, qu'on changeoit par intervalle pour les placer sur d'autres, et qu'on faisoit disparaître aussi des matinées ou des après dîners entiers pour leur faire comprendre qu'on se donnoit du temps dans la place où il n'y avoit aucun souci.[2] »

Du Bernet, qui prévoyait l'évènement depuis longtemps, était trop prudent pour n'avoir pas pris ses précautions. Depuis le commencement du siège il donnait avis au roi des entreprises que les Ligueurs formaient chaque jour dans le pays, ainsi que les progrès que leur parti faisait dans l'esprit des seigneurs et gentilshommes Boulonnais. Dès l'hiver précédent, il lui avait demandé des secours d'argent ; mais Henri III, qui voyait ses finances obérées, n'avait pu lui donner que 12,750 livres, comme on peut en juger par une lettre du roi datée du 25 Février. Dans cette lettre, le monarque, « après avoir relevé la conduite qu'il

1 Ibid.—Mezeray. Hist. de France, t. XIV, p. 255.
2 Antiq du Boulonnais. Ms. cit. Ut supra.

avoit tenue avec les *rebelles* et témoigné sa reconnaissance, lui assignoit cette somme à prendre sur son domaine du Boulonnais, pour l'entretien de la garnison et la récompense des soldats qui avoient exécuté ses ordres dans ses différentes expéditions.[1] »

Pendant quelques jours les Ligueurs ne se montrèrent pas en dehors de leurs retranchements, mais la nuit du 7 au 8, à la faveur d'une grande tempête, ils tentèrent de s'emparer par surprise de la ville du côté de la porte des Dunes. A cette époque, pour arriver à l'enceinte on avait à franchir plusieurs barrières et plusieurs portes. Deux de ces portes étaient détachées des ouvrages de la place et donnaient dans les fortifications. Ces portes se trouvaient à l'entrée de l'esplanade, près de l'endroit où il y a quelques années encore se trouvait l'abreuvoir. On descendait dans la ville-basse en prenant, sur la droite, le Mont-à-Cardon, tandis que du côté opposé on se rendait à la porte d'enceinte de la basse-ville donnant sur les glacis et le long des fossés de la tour Saint-Jean. Entre la seconde et la troisième de ces portes régnait une assez longue voûte à la gauche du bastion qui était dans le fossé, ce qui occasionnait un vide entre la troisième porte et le pont-levis qui se trouvait à l'enceinte de la ville. Au-delà étaient encore deux portes sous le rempart, mais séparées par une grille en fer dont nous avons parlé plus haut.

Les soldats du duc d'Aumale, favorisés par la tempête, avaient donc démonté avec des leviers les deux premières portes de ce côté, et ils s'étaient barricadés en bon nombre sous la voûte de la troisième porte, attendant en silence son ouverture pour se jetter dans la place. Ces soldats étaient persuadés que ceux de la ville qui étaient attachés au parti se trouveraient en cet endroit au moment voulu pour se saisir des autres portes, ainsi que de la grille en fer, et par là leur donner le moyen d'enlever la place d'un coup-de-main.

Toutefois, du Bernet, qui savait que les Ligueurs avaient encore un grand nombre de partisans dans la place, quoiqu'il ne les connût pas, agissait toujours avec la plus grande circonspection, et s'était entouré d'agents qui lui faisaient connaître tout ce qui se passait. Ayant donc découvert le projet des Ligueurs, le gouverneur fit sortir, par les fausses-portes, qui étaient aux deux tours à côté

[1] Journal hist. du siège de Boulogne, Ms. cit.

du pont-levis et de la grille, un certain nombre de soldats déterminés avec deux pièces de campagne et des pétards pour soutenir l'attaque des assiégeans, s'ils voulaient aussi forcer la troisième porte. Ensuite il fit débarrasser quelques soupiraux remplis de terre et qui se trouvaient au-dessus de la voûte où étaient les Ligueurs. Puis, quand le jour fut venu, il fit jeter sur eux, par ces ouvertures, un si grand nombre de bouteilles empoisonnées [1] et de pièces d'artifices, que les Ligueurs furent obligés d'abandonner l'endroit où ils se trouvaient, et de regagner leurs retranchements au milieu des coups d'arquebuses qu'on leur tirait des remparts.

Les capitaines Cambrin et La Serre firent en même temps une vigoureuse sortie qui repoussa les assiégeants jusqu'à l'entrée de la basse-ville. Plus de cent hommes restèrent sur la place, ainsi qu'une grande quantité d'armes de toute espèce. Ces dépouilles furent distribuées aux soldats du gouverneur pour donner un nouvel aliment à leur ardeur. Pendant l'action, un coup d'arquebuse avait été tiré par un des hommes-d'armes de la garnison sur le sieur du Bernet, mais celui-ci n'avait pas été atteint ; le coup était venu frapper un de ses laquais placé près de lui. On fit des perquisitions pour découvrir le coupable, et le résultat de ces recherches démontra que l'auteur de ce crime était un soldat gagné par le seigneur d'Inquessent. La justice eut son cours. [2]

Le mardi suivant 10 Mai, les troupes du gouverneur, enflammées par le succès qu'elles venaient de remporter, firent une nouvelle sortie par la porte Gayolle. Le succès fut plus complet encore ; les Ligueurs, qui ne s'attendaient pas à cette attaque, furent obligés d'abandonner un poste avancé qu'ils avaient établi près de cet endroit. Ils se replièrent donc vers leurs retranchements, qu'ils abandonnèrent bientôt, ne se trouvant pas en nombre suffisant pour arrêter la marche des troupes de la ville. Ces soldats, après avoir incendié le corps-de-garde et détruit une

1 C'étaient des bouteilles très-fortes, ordinairement en verre, et remplies de poudre, de souffre, de bitume et de salpêtre, mêlés de cloux et autres petits projectiles. Ces bouteilles étaient hermétiquement fermées, avec une fusée à l'ouverture. Leur nom de bouteilles empoisonnées leur venait de l'infection qu'elles répandaient au moment où elles éclataient. (Journal. Ms. cit.)

2 Dubuisson, Ms. cit., ut supra.

partie des retranchements, descendirent jusqu'à Bréquerecque et repoussèrent les Ligueurs du côté de la Waroquerie, de St.-Martin et de Beaurepaire, protégés dans leur attaque par le canon du Château et de la ville. Les troupes du duc d'Aumale se trouvant coupées, furent obligées, pour regagner leurs positions, de tourner par la vallée de Terlincthun, la Tour-d'Ordre et la ville basse [1].

Ce succès des troupes royales n'eut pas de suite; car, en voyant les Ligueurs se retirer, ils crurent prudent de rentrer dans la ville. Le duc d'Aumale reprit donc ses positions, où il resta quelque temps sans faire de nouvelles tentatives. Un grand événement se préparait dans la capitale, et il voulait, avant de commencer le siège, voir la tournure que les affaires allaient prendre.

Henri III, toujours indécis sur la ligne de conduite qu'il devait adopter envers les Ligueurs et les Huguenots, s'était enfin jeté dans les bras des Politiques, exécrés du peuple à cause de leurs tendances pour le roi de Navarre. De cette façon la Ligue se trouva donc entravée par les menées du duc d'Espernon, qui était à la tête des Politiques, et bientôt même elle ne put rien faire pour la cause qu'elle avait entrepris de défendre. C'est pourquoi les Seize remuaient tout Paris pour faire cesser cet état de choses et se mettre en opposition avec les Politiques. Dans cette circonstance, le conseil du roi, sous l'influence du duc d'Espernon, voulut tenter un coup d'État et en finir avec Paris et la Ligue. A cet effet, on fit approcher des faubourgs les Gardes-Françaises et Suisses avec quelques compagnies d'arquebusiers, qui devaient se tenir prêtes à agir au premier signal.

En apprenant ces préparatifs, les Ligueurs furent immédiatement en armes et appelèrent à grands cris le duc de Guise, qui, malgré les ordres du roi, fut bientôt à Paris. Les bourgeois étaient prêts à se défendre et accusaient la lenteur du duc [2], qui cherchait à négocier. Les masses n'admettent pas les demi-moyens. La Sainte-Union voulait l'expulsion des Politiques et la pleine administration du royaume mise entre les mains des États-Généraux. Mais le roi, ne pouvant se décider à subir l'influence de la Ligue, ni à abandonner les Politiques pour constituer une administration toute dans l'intérêt de la Sainte-Union,

[1] Journal historique du siége, Ms. cit.
[2] Cf. Lefèvre de Lezeau, op cit.

fit avancer les troupes cantonnées dans les faubourgs.

On ne peut dépeindre l'impression que fit sur ce peuple l'approche des compagnies suisses et françaises, et l'appareil de ces forces campées sur les places publiques. Où voulait-on en venir? Les *maudits Politiques* oseraient-ils tenter la *tuerie* de la bonne bourgeoisie de Paris? Voulait-on mettre garnison dans ses murs de franchises?

On pria le roi de faire retirer ses troupes; il ne le voulut pas. Alors commença le combat, et les troupes royales furent obligées de reculer devant la colère populaire. On ne criait plus *Vive le Roi!* mais *Vive la Sainte-Unión! Vive la Ligue!* et Henri III, enfermé dans le Louvre, entendait ces cris qui lui prédisaient l'anéantissement de son pouvoir. Partout les soldats attaqués, pressés entre mille barricades, furent obligés de se rendre (12 mai 1588). Henri III était au pouvoir de la Ligue, et si le duc de Guise eût voulu tenter quelque chose contre la liberté ou la vie du monarque, il l'eût pu impunément; mais il ne le voulut pas. Un fait comme celui-ci montre l'esprit qui guidait le chef de la Ligue et dévoile toute la fausseté des calomnies que beaucoup d'écrivains et de philosophes modernes ont rassemblées contre la noble maison de Lorraine.

Henri III voulut alors négocier; mais ses courtisans lui ayant fait craindre que les Ligueurs ne tentassent quelque chose contre sa liberté, il s'enfuit à la faveur des ténèbres et se retira à Chartres. La révolution municipale de Paris avait eu un plein succès. La colère populaire s'était manifestée contre la royauté indifférente.

Aussitôt que cette nouvelle se fut répandu dans le camp qui était devant Boulogne, il y eut des réjouissances : on fit deux processions solennelles au couvent des Cordeliers et à l'église Saint-Nicolas pour rendre des actions de grâce à Dieu de la victoire qu'il avait accordée au peuple catholique de Paris. Ces processions furent sans doute présidées par l'évêque de Boulogne, qui était alors au camp et suivait toutes les opérations du siége. A en croire le journal manuscrit sur le siège de Boulogne par les Ligueurs, Claude-André Dormy se trouvait au milieu des bataillons, « vêtu d'un manteau bleu et le sabre à sa ceinture, remplissant dans le camp la charge de munitionnaire ou distributeur des vivres[1]. » Nous ne savons

1 Ms. cit. ut supra.

jusqu'à quel point il faut en croire l'auteur de ce manuscrit, qui cherche toujours à rendre odieux les partisans de la Ligue et qui de plus paraît être un ennemi particulier de l'évêque Dormy.

A notre époque, on comprend difficilement les mœurs des siècles passés, et l'on ne peut s'empêcher d'être étonné de voir un évêque l'épée au côté au milieu d'une armée. Cependant au XVIe siècle le fait s'est rencontré assez souvent, peut-être à cause du but de la guerre entreprise pour sauver la Religion. Toutefois, si le fait que nous rapporte notre chroniqueur est vrai, nous pensons que l'évêque de Boulogne a poussé trop loin son zèle pour la cause qu'il avait embrassée. Il lui appartenait d'éclairer la conscience de son peuple sur les droits irrécusables de la liberté religieuse, mais non pas certainement de se porter au milieu des bataillons dans l'ardeur de la mêlée, à moins que la Religion ne l'y appelât pour donner aux blessés et aux mourants les consolations de son ministère.

Les Ligueurs avaient espéré que la ville se rendrait en apprenant l'évènement qui venait d'avoir lieu à Paris; mais ils furent déçus dans leur attente. A cet effet, le mercredi 18, sur les onze heures du matin, un officier portant la livrée du duc d'Aumale se présenta à la tour Gayette, suivi d'un grand concours de peuple et de soldats sans armes, et demanda à parler au gouverneur. Le capitaine Cambrin, qui était alors de garde, lui demanda de la part de du Bernet s'il apportait quelqu'ordre du roi, et celui-ci ayant répondu qu'il était envoyé par le duc d'Aumale, on ne voulut pas l'entendre. On lui dit : « qu'on ne connaissoit dans la place d'autre maître que le roy et ceux qui y commandoient pour luy, qu'ainsi il pouvoit se retirer et dire à celui qui l'envoyoit quelle étoit la disposition des esprits[1]. » Après ces paroles, l'envoyé du duc d'Aumale se retira sans être inquiété. Il n'en fut pas de même de ceux qui l'avaient accompagné ; le capitaine Cambrin fit faire sur eux un feu bien nourri qui en tua un certain nombre. Les troupes royales semblaient vouloir se venger de la défaite des leurs à la journée des barricades.

Cependant les Ligueurs continuaient d'avoir des rapports avec ceux de leur parti qui se trouvaient dans la haute-ville, et vers cette époque le gouverneur saisit encore quelques lettres qu'on lançait par-dessus les remparts, en les attachant à des flèches.

[1] Journal, Ms. cit. ut supra.

Le journal historique du siége nous en donne quelques passages, qu'il dit être choisis entre les plus modérés.

« Voici le temps, dit notre manuscrit, où nous allons
« recouvrer cette tranquillité que nous avons perdue et
« goûter au milieu de nos délices passées les douceurs
« d'une paix si désirée que nous a enlevé, avec nos biens,
« la mauvaise foi de ceux dont nous avons glorieusement
« secoué le joug pour avoir abusé de notre confiance.
« Assez, et trop longtemps, nous avons gémi sous le poids
« de nos misères : elles sont enfin prêtes à finir.........
« Donnons-y la dernière main, réunissons nos efforts
« pour frapper ce dernier coup, et rendre à notre patrie
« cette liberté qu'elle nous a redemandée, afin que ren-
« trant dans nos maisons abandonnées, nous puissions y
» jouir des biens qui nous sont propres. Celui qui, n'étant
« que notre tyran, et qui se faisoit appeler notre roi,
« vient enfin d'être chassé de Paris, après avoir vu la dé-
« faite de ses gardes, les Suisses présents et fugitifs avec
« le duc d'Espernon et les différents ordres du royaume
« rassemblés sous un même chef........... Tous ces heu-
« reux commencements de pacification nous en offrent
« les moyens. Vous donc, MM. les officiers de justice,
« qui n'attendiez que ces joyeuses et consolantes nouvel-
« les pour nous tirer de l'oppression ; vous, MM. les
« ecclésiastiques, qui en avez donné la foi à votre chef ;
« et vous enfin, chers habitants, à qui la force avait lié
« les mains, ne vous laissez plus séduire aux discours
« trompeurs de quelques-uns d'entre vous qui, par la
« crainte de perdre un empire tyrannique qu'ils ont pris
« sur vos esprits, ne tendent qu'à votre ruine et à l'im-
» punité de leurs forfaits. Mais, joignant vos généreux
« efforts aux nôtres et à ceux de tout ce misérable royau-
« me, nous vous conjurons tous de concourir avec nous
« à l'accomplissement de ce saint œuvre, digne à jamais
« de la reconnaissance de nos neveux[1]. »

Les travaux du siége étaient poussés avec plus de vigueur que jamais, quand le mercredi 25, veille de l'Ascension, le capitaine La Serre, avec environ 60 hommes et un bon nombre de nobles et gentilshommes, fit une sortie par la porte du Château, et se jeta dans les tranchées que les Ligueurs avaient établies au pied de la montagne de St.-Martin. Ces retranchements étaient confiés à la garde du sieur d'Harmanville, gentilhomme Normand. Ce sei-

[1] Ibid.

gneur se défendit avec courage et opposa une résistance à laquelle on ne s'attendait pas. Le combat fut meurtrier ; l'enseigne du seigneur d'Harmanville, ainsi que plusieurs autres officiers et 80 soldats restèrent sur le champ de bataille. Le gouverneur avait favorisé cette sortie, en faisant tirer de la ville et du Château sur les troupes qui se portaient au secours du seigneur d'Harmanville.

Le capitaine La Serre rentra dans la citadelle avec près de 50 prisonniers, un enseigne et une grande quantité d'armes. Le lendemain on porta ces dépouilles en procession par toute la ville et sur les remparts, au son de toutes les cloches des églises et du beffroi, ainsi qu'au bruit du canon. Après cette procession, on fit un trophée de toutes ces dépouilles et on le plaça devant l'autel de la Sainte Vierge dans la cathédrale. Le gouverneur sentait sans doute le besoin de donner des preuves de catholicisme. Il devait montrer qu'il n'admettait pas cette indifférence religieuse qu'affichait le duc d'Espernon, son parent et son protecteur.

L'auteur manuscrit qui nous donne tous ces détails, et qui ne peut laisser passer aucune occasion de montrer toute sa haine pour les Ligueurs, paraît vouloir imiter une des scènes de la Satire Ménippée, si célèbre d'esprit bouffon, et qui fut mise au jour par les Politiques à l'effet de ridiculiser la Sainte-Union. En rapportant la sortie du capitaine La Serre, il remarque que l'on trouva les Ligueurs « dinans de toutes sortes de volailles, » quoiqu'il fut jour d'abstinence et qu'ils fussent maîtres de la côte. Puis il donne à penser que tous ces catholiques (qui disaient, pour me servir de ses expressions, n'avoir pris les armes que pour la défense de la religion), étaient sans respect pour les lois de l'Église, et que les plus *scélérats* d'entre eux, pour lever les scrupules des autres et leur faire manger de la viande aux jours défendus, forçaient les prêtres, le poignard sur la gorge, de baptiser des veaux, des moutons, des agneaux, des poules, et autres animaux, et de leur donner les noms de carpes, brochets, truites, soles, harengs, etc.[1] De telles fables pouvaient avoir cours alors parmi le peuple ; mais un historien sérieux n'oserait y ajouter foi. Cependant c'est avec des faits semblables que l'on a écrit trop longtemps l'histoire du magnifique mouvement populaire de la Ligue.

Après la sortie du capitaine La Serre, il y eut quelques

[1] Cf. Journal hist. ut supra.—Satyre Ménippée, ut supra.

jours de repos. Le duc d'Aumale n'était pas en force pour faire le siége de la ville, et il manquait d'artillerie; il avait compté sur un coup de main pour s'emparer de la place, et il n'avait pas avec lui tout le matériel nécessaire pour entreprendre un siége. Il attendait donc des renforts pour continuer l'attaque, bien disposé à ne pas quitter la place qu'elle ne fût en son pouvoir. Ignorant quel serait le résultat du mouvement populaire qui se préparait à Paris, il avait été longtemps indecis sur ce qu'il avait à faire. Il savait de plus que le roi était très-mécontent contre lui et le duc de Guise, à cause de la guerre qu'il faisait dans les gouvernements qu'on n'avait pas voulu lui confier [1]. Mais quand il apprit ce qui s'était passé à Paris à la journée des Barricades, il se décida à faire tout ce qui était nécessaire pour continuer le siége. Ce que voyant le Sieur du Bernet commença à craindre, d'autant plus que les Ligueurs qui se trouvaient dans la ville se remuaient plus que jamais et attiraient chaque jour de nouveaux bourgeois dans le parti de la Sainte-Union

Pour empêcher ces menées, le gouverneur fit arrêter un certain nombre de Ligueurs, puis il chercha dans une assemblée à gagner les habitants ou du moins à les intimider. Le cinquième jour de Juin, Fête de la Pentecôte, à l'issue des vêpres, il fit assembler sur le rempart les bourgeois et les habitants de la ville, ainsi que les membres du clergé et les officiers de la garnison. Quand ils furent tous réunis, du Bernet les engagea à rester fidèles au roi et à se tenir sur leurs gardes. Ensuite, pour ce qui concernait la Sainte-Ligue, il affecta même de montrer la plus grande bonté pour ceux qui s'étaient ralliés à la Sainte-Union, leur promettant le pardon s'ils venaient dénoncer leurs complices. Personne ne fut dupe de cette feinte bienveillance : on connaissait la manière d'agir du lieutenant de d'Espernon.

Notre vieux chroniqueur nous a transmis une partie du discours du Sieur du Bernet ; nous allons le reproduire tel qu'il nous est parvenu. — « Vous savez, leur « dit-il, qu'il y a aujourd'huy trente-deux jours que les « ennemis de Dieu, du roi et les nôtres, nous ont obligés « de nous renfermer ici pour défendre, dans ce recoin « de la patrie, notre vie et notre religion. Vous vous res-

1 Cf. Lettre de Henri III au duc de Nevers.—Relation de ce qui se passa à Paris au jour des Barricades. Mss. Dupuy, no 47, ap. Capefigue. op. cit.

« souvenez sans doute de tous les pièges qu'ils nous ont « tendus avant cela, pour nous attirer dans leur chute, « et vous n'ignorez point ce qu'ils ont inutilement tenté « jusqu'à ce jour pour nous faire renoncer à notre fer- « meté. Vous avez été témoins des mesures que j'ai « prises pour vous conserver la vie et la liberté. Je ne « mettrai jamais en oubli les généreux efforts que vous « avez faits pour vous opposer à leur témérité. Si j'avais « à conduire des esprits moins dociles, ou à commander « à des moins nobles que les vôtres, je me serais déjà « plus d'une fois repenti de la constante résolution que « j'ai prise de garder cette ville au roi, notre unique et « véritable maître. Mais ayant eu la consolation de voir « mes soins soutenus de ceux que sans cesse vous prenez » vous-mêmes, j'aurai encore, je l'espère, celle de parti- « ciper à votre gloire et me réjouir avec vous d'avoir « confondu la malice des méchants dans un temps où la « fidélité n'a plus de voix. C'est donc pour vous témoi- « gner ma joie et ma satisfaction, et pour nous encoura- « ger ensemble à remplir notre devoir, que j'ai trouvé à « propos de vous appeler ici. Mais parceque je m'aper- » çois de jour en jour que nos ennemis n'omettent rien « de ce qui peu contribuer à notre ruine, et qu'il peut « se trouver encore parmi nous quelques faux frères, mille « fois plus à craindre que les ennemis du dehors réunis, « puisque j'ai été obligé d'en faire emprisonner quelques- « uns ces jours passés, contre lesquels je ne veux procé- « der qu'avec votre avis, il m'a semblé nécessaire de vous « proposer de renouveller entre nous le serment mutuel « et que nous nous sommes ci-devant donné, de demeurer « inviolablement attachés au roi notre maître ; et j'ai « pensé que la sainteté de ce jour où plusieurs d'entre « vous ont reçu la grâce du St.-Esprit, ne contribuerait « pas peu à nous retenir dans l'observation de nos pro- « messes. Je vous réitère donc, Messieurs et chers com- « pagnons, par la parole que je vous ai donnée et que je « vous donne, de conserver ma foi au roi et d'employer « tous mes soins, tous mes moyens et ma vie même pour « vous défendre contre vos ennemis. Et parce que je sais « qu'il y en a ici qui ont eu le malheur de prêter l'oreille « à leurs sollicitations, dont depuis ils ont été fâchés, je « leur jure aussi qu'il ne leur sera fait aucun tort ni en « leurs biens, ni en leurs personnes, mais qu'il leur sera « accordé avec joie une entière absolution du passé, s'ils

« viennent secrètement et avec confiance m'en témoigner « leurs regrets et découvrir leurs complices. J'ajoute « même que s'ils désirent se retirer de la ville, je leur en « procurerai la sortie sans souffrir qu'il leur soit fait ni « dommage ni déshonneur.[1] »

Après ce discours, le gouverneur fit jurer à l'assemblée, sur les Saints Évangiles présentés par le docteur Falluel, chanoine de l'église cathédrale, qu'ils endureraient les plus fâcheuses extrémités, et qu'ils préféreraient s'ensevelir sous les murs de la ville plutôt que de capituler. Puis ensuite, « on loua avec de grandes acclamations, nous apprend encore le manuscrit que nous venons de citer, la sage conduite ainsi que la valeureuse disposition du gouverneur, le suppliant de faire justice des prisonniers et autres conjurés, afin que par leur supplice les gens de bien fussent plus étroitement retenus dans le devoir. » L'assemblée se termina par un Salut solennel que le gouverneur demanda aux membres du Chapitre de vouloir bien chanter dans la cathédrale, « pour remercier le Dieu des combats des heureuses dispositions de toute l'assemblée et lui demander la grâce de l'y maintenir [2]. »

La nuit suivante les Ligueurs reprirent les travaux du siége. La compagnie du capitaine Beauvois essaya même pendant quatre ou cinq jours de s'avancer à la faveur des ténèbres près de la tour St.-Jean et d'y établir quelques retranchements contre le fossé; mais, ayant été découverts, les soldats furent obligés de se retirer à cause du grand nombre de pièces d'artifices que les assiégés lançaient des remparts. Les Ligueurs descendirent encore dans les fossés pendant la nuit pour reconnaître les endroits les plus faibles, espérant peut-être pouvoir enlever la ville par surprise. Toutefois, voyant que l'entreprise était trop difficile, ils se contentèrent, le jeudi 16 juin, jour de la Fête-Dieu, de brûler des fascines qui se trouvaient près de la porte des Dunes, ainsi qu'un corps-de-garde qu'on avait voulu établir à l'extrémité d'un pont de bois près la porte Gayolle.

Le détachement qui brûla ces facines et le corps-degarde était commandé par le maréchal-de-camp du duc d'Aumale, Antoine du Hamel, Sieur de Bellenglise, tout dévoué au parti de la Ligue. Les Politiques et les Huguenots étaient très-opposés à ce seigneur; ils ne pouvaient lui pardonner son zèle pour la Religion catholique; aussi les pamphlets du temps n'ont-ils laissé échapper au-

1 Copie du journal historique, cit. ut supra. 2 Ibid.

cune occasion de le tourner en ridicule. Les partisans de du Bernet lui avaient donné, « *par une espèce de sobriquet, le nom de Mareschal de la Foy*, » et du haut des remparts ne cessaient de le rallier sur ses hauts-faits, faisant allusion à la tentative d'incendie dont nous venons de parler [1].

Dans le même temps, les Ligueurs coupèrent les eaux de la ville qui venaient de Beaurepaire. Ces eaux alimentaient la place par le moyen de canaux en plomb ; les Ligueurs enlevèrent ces canaux dans presque toute leur longueur et jusque sous le feu du château. Toutefois, comme il y avait un grand nombre de puits dans la ville, les assiégés ne souffrirent pas beaucoup de cette perte [2].

Le 19 et le 22, les assiégeants reçurent encore quelques renforts de cavalerie et d'infanterie sous la conduite de l'Amoral d'Egmont, capitaine français au service de l'Espagne, alliée de la Ligue. Ces troupes, presque toutes Espagnoles, avaient avec elles quelques grosses pièces de canon que Maigneux des Essarts, commandant de Montreuil [3], leur avait données. Ces compagnies descendirent par Outreau et vinrent camper sur les bords de la Liane. Aussitôt après leur arrivée, le canon de la place commença un feu continuel sur la basse-ville, qui en éprouva beaucoup de dommages ; une grande partie des maisons furent réduites en cendre. Ce fut en cette occasion, dit le journal manuscrit de la Ligue, qu'un coup de canon tiré sur la maison où le Sieur de Rambures avait établi son quartier général, emporta le valet-de-chambre du duc d'Aumale, qui parlait à son maître.

L'artillerie des assiégés occupait une excellente position

1 Cf. Catholicon d'Espagne. Satyre Ménippée, t. II, p. 118.— Journal de la Ligue, Ms.—Gloss. lat. de du Cange, au mot *Marescallus fidei.* Cette qualité de Maréchal de la Foi était particulière à la maison de Levis Mirepoix.

2 Antiq. du Boulonnais, Ms. cit.—Essais d'Henry, op. cit, p. 153. - - La basse-ville recevait ses eaux des sources qui étaient entre la tour St.-Jean et la porte des Dunes.—Ibid p. 154.

3 La famille des Maigneux, ou *Maigneulx*, a donnée plusieurs gouverneurs à la ville de Montreuil. — Cf. sur cette famille le P. Anselme et le catalogue des abbés de St.-Josse, par Et. Moreau, évêque d'Arras. On voit, d'après cette dernière pièce, que le membre de cette famille qui gouvernait Montreuil sous la Ligue, ne savait que trop bien opprimer les abbayes et s'approprier leurs revenus.—Note de M. Ch. Henneguier.

qui lui permettait de faire de grands ravages, tandis que celle des Ligueurs, très-peu nombreuse, se trouvait dans une position si désavantageuse qu'elle ne pouvait, à cause des parapets, atteindre les maisons ou les édifices de la ville; les coups portaient toujours ou trop haut ou trop bas. Le seul moyen qui leur resta était de battre le long de la courtine; ils le firent avec succès du côté de la tour Gayette. Afin d'obvier au dégat, du Bernet fit élever un mur de vingt pieds d'épaisseur pour couvrir cet endroit. Le péril était imminent; aussi le gouverneur, pour exciter l'émulation de tous, donna lui-même l'exemple du travail en portant, comme un simple soldat, la civière avec le capitaine la Serre, ce qui encouragea tellement les officiers, les bourgeois et les manants de la ville, que l'ouvrage fut achevé en quelques nuits, malgré le feu continuel des assiégeants.[1]

Le siége se traînait en longueur et le seigneur du Bernet commençait à en craindre les suites. De plus, il ne savait ce qu'était devenu le gentilhomme qu'il avait envoyé vers le roi, car les Ligueurs tenaient tous les passages. Il était donc sans nouvelles, quand le seigneur du Fresnoy, fils d'Adrien de Bertenlaire, gentilhomme Boulonnais, parvint à tromper la vigilance des assiégeants et à arriver jusqu'à lui. Dépêché vers le roi par le Sieur du Bernet, ce gentilhomme avait trouvé moyen de se rendre à Calais par des chemins détournés, et depuis quelque temps il attendait dans cette ville le moment favorable pour rentrer dans la place. L'entreprise était difficile; cependant il l'essaya avec les Sieurs de Walvi, d'Henoc et de Belleval, lieutenant des gardes du duc d'Espernon. Il entra avec hardiesse dans le camp des Ligueurs et poussa juqu'à leur grand'garde, qui était vers le Moulin-à-vent, sans être reconnu des postes-avancés. Là le Sieur Walvi demanda à parler au duc d'Aumale; il lui dit qu'ayant eu une querelle à Calais avec quelques officiers du gouverneur, il en avait tué plusieurs avec le secours des seigneurs qui l'accompagnaient, et que s'étant enfuit avec eux ils venaient se mettre sous la protection de la Sainte-Union.

Cette ruse leur réussit; le duc d'Aumale leur permit de rester dans le camp, et quelques jours plus tard leur donna des laissez-passer pour se retirer dans l'intérieur de la France. Alors ceux-ci se présentèrent à la faveur de la nuit sur le fossé du Château, et après s'être fait connai-

1 Siége de la Ligue, Ms. cit. ubi supra.

tre, « ils furent guindés avec leurs chevaux dans la ville. » (28 Juin.)[1]

Les nouvelles que le seigneur du Fresnoy apportait ranimèrent l'ardeur de la garnison. Le roi leur promettait des secours, il avait même donné ordre au gouverneur d'Étaples, Patras de Campaigno, de s'embarquer avec toutes les troupes dont il pouvait disposer et de se rendre à Calais pour de là essayer de s'introduire dans Boulogne. Ce capitaine était déjà depuis quelque temps à Calais, et il attendait une occasion favorable pour se jeter dans Boulogne. Tous les passages se trouvaient entre les mains des Ligueurs, et, de plus, les chemins étaient si difficiles qu'on avait tout à craindre en s'y engageant.

Cependant les Ligueurs continuaient avec activité les travaux du siége. Le 29 et le 30, ils élevèrent à l'entrée de la rue des Pipots une plate-forme de cent pieds de long sur quatre-vingts de large pour battre la porte des Degrés et tous les ouvrages qu'il y avait de ce côté. Pour élever cette plate-forme ils s'étaient servi d'une grande quantité d'arbres et de fascines qu'ils avaient fait abattre dans les forêts du roi, et que les habitants de la campagne leur avaient apportés. De plus, ils s'étaient approvisionnés d'un grand nombre d'échelles de 25, 30 et 45 pieds de haut; chaque village devait en fournir un nombre désigné d'avance. Le duc d'Aumale était décidé à en finir.

Aussitôt que la plate-forme put recevoir une batterie, les Ligueurs commencèrent le feu contre la porte des Degrés avec tant de vigueur, que du Bernet craignit pour les fortifications qui garantissaient cet endroit; il se vit même obligé d'abattre et de terrasser le cords-de-garde qui défendait cette porte. Ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à faire taire la batterie des Ligueurs[2].

Mieux dirigée, l'artillerie des Ligueurs inquiétait beaucoup le gouverneur, car chaque jour elle occasionnait de nouveaux dégats à la place, qui, cernée de toutes parts, se trouvait dans une position difficile. Le duc d'Aumale le savait; aussi, avant de continuer le siége, fit-il offrir aux habitants de se rendre. Un capitaine Boulonnais nommé Nicolas Grubaut, qui fut tué quelques jours après, vint jusque sur le bord du fossé parler au seigneur du Bernet et l'engager pour l'honneur de la patrie et de la religion à reconnaître la Ligue, et à imiter la plupart des villes

[1] Antiq. du Boulonnais, Ms. cit.—Journal du siége. ut supra.
[2] Ibid.

de Picardie qui s'étaient ralliées à la Sainte-Union.

Toutes ces paroles furent inutiles, le gouveneur était trop attaché au duc d'Espernon pour abandonner son parti ; mais comme il craignait que les habitants, qui n'avaient pas les mêmes motifs que lui pour être si devoués au parti des Politiques, ne se laissassent entraîner par les Ligueurs, il défendit à qui que ce soit, sous peine de mort, de conférer avec les assiégeants sans son ordre [1]. Le duc d'Aumale fit donc continuer les travaux du siége, et le feu recommença. L'auteur du manuscrit que nous avons déjà si souvent cité, ne peut se décider qu'avec peine à avouer que les batteries des assiégeants pouvaient occasionner des dégats dans la ville. Il nous apprend que « les ennemis « ne firent pas de plus grands efforts qu'ils n'avoient dejà « faits, si ce n'est qu'un boulet de canon étant entré par « une fenêtre du gouvernement un quart d'heure après « le diner, traversa la salle et fut rouler par une autre « fenêtre dans la cour, sans avoir causé autre dommage « que d'avoir fracassé une partie de la table où le Sieur « du Bernet venoit de manger avec plusieurs officiers [2]. »

Pendant que tout ceci se passait la crainte augmentait dans la ville ; chaque jour les habitants des villages environnants apportaient dans le camp une quantité prodigieuse d'échelles, car tout se préparait pour un assaut général. Le gouverneur crut le moment opportun pour envoyer un exprès au Sieur de Campaigno afin de le presser d'arriver avec des renforts. On choisit le capitaine Walvi pour mettre à exécution cette périlleuse entreprise ; déjà une fois il avait pu s'introduire dans la place, et on espérait qu'il serait assez heureux pour réussir de nouveau.

A cet effet, le Sieur de Belleval, accompagné d'une trentaine de soldats, étant sorti de la ville de 1[er] Juillet vers le soir, s'approcha des avant-postes des Ligueurs, tua la sentinelle et s'élança dans la tranchée de Saint-Martin, cherchant à attirer les Ligueurs du côté opposé où le Sieur de Walvi, accompagné d'un guide, essayait de franchir la ligne ennemie. Il y réussit ; mais le Sieur de Belleval ayant rencontré une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, était perdu si le gouverneur n'eût envoyé pour le dégager un renfort qui soutint le combat le temps nécessaire pour assurer la retraite de Walvi [3].

1 Dubuisson Antiq. Ms. cit.

2 Journal hist. du siége de la Ligue. Ms. ut supra.

3 Ibid.

Dans la ville on attendait avec impatience le renfort que le gouverneur d'Étaples devait amener, quand on apprit que le Sieur de Campaigno, avec trois cents hommes d'élite, était sorti de Calais le samedi 9 Juillet, à l'entrée de la nuit. Le lendemain, à trois heures du matin, on aperçut sa petite troupe près de la ferme de Beaurepaire. Aussitôt de Campaigno s'avança sur les avant-postes, tua la sentinelle, et avec la bravoure qui le caractérisait se jeta en avant, mit en fuite ceux qu'il rencontra sur son passage, et marcha droit vers la petite porte du château.

Pendant ce temps du Bernet s'était avancé au-dehors du château pour soutenir le renfort qui lui arrivait et opérer sa jonction avec le Sieur de Campaigno. Celui-ci marcha immédiatement vers les retranchements, qu'il enleva malgré la valeureuse résistance du Sieur de Sercu, fils du seigneur de Brosse, gouverneur de Mousson. Ce gentilhomme soutint longtemps les efforts de Campaigno ; mais ayant été blessé mortellement, il fut obligé de quitter le champ de bataille. Les Ligueurs firent en vain tout ce qui était en leur pouvoir pour porter secours à huit des leurs qui s'étaient jetés bravement dans les retranchements et opposaient une résistance héroïque.

Le duc d'Aumale ne put jamais rallier sa cavalerie et la mettre en mouvement à cause du feu bien nourri des batteries que du Bernet faisait tirer du rempart. Le bruit des décharges d'artillerie effrayait les chevaux, qui pour la plupart avaient été fournis par les paysans, et étaient par conséquent peu accoutumés au bruit du canon. Le combat fut meurtrier, et les Ligueurs eurent à déplorer la perte d'un grand nombre des leurs. Parmi eux se trouvaient le Sieur d'Aimery, enseigne du duc d'Aumale, le capitaine Monchy, d'Abbeville, et plusieurs autres personnages de marque dont les corps furent ensuite inhumés dans l'église des Cordeliers, lieu ordinaire de la sépulture des Ligueurs de distinction [1].

Le lendemain de l'arrivée du Sieur de Campaigno on remarqua un grand mouvement dans le camp des Ligueurs. Pendant la nuit ils avaient enlevé leur artillerie de la grande tranchée de Saint-Martin, et s'étaient retirés dans la ville-basse Le gouverneur crut que l'escarmouche de la veille avait fait perdre courage au duc d'Aumale et qu'il avait abandonné le projet de se rendre maître de la place.

[1] Dubuisson. Ms cit.—Journal de la Ligue. Ms. ut supra.—Alex. Marmin. Hist. du Chevalier Noir.

Toutefois, de peur qu'il ne voulût reprendre sa position, il fit sortir une partie de ses troupes pour détruire les ouvrages avancés que les Ligueurs avaient élevés du côté du château, ainsi que les tranchées qui avaient plus de 800 pieds de long. Quelques corps de cavalerie se présentèrent un instant sur les montagnes de Saint-Martin, de Mont-Lambert et de la Waroquerie, mais ils ne purent empêcher du Bernet de mettre son projet à exécution. On passa toute une journée à cette démolition, tandis qu'une partie de la garnison allait en tirailleurs jusqu'à l'entrée de la ville-basse, où on leur répondit à peine [1].

Cette inaction inaccoutumée et cette demi-retraite des Ligueurs étaient une énigme pour tous ceux qui étaient dans la place. Le gouverneur et ses partisans faisaient valoir, il est vrai, que le courage et la bravoure des défenseurs de la ville avaient forcé l'ennemi à abandonner ses projets. Mais les hommes sensés comprenaient qu'il avait fallu aux Ligueurs un motif plus puissant pour agir de la sorte. En effet, les événements qui avaient lieu à Chartres où s'étaient sauvé le roi après la journée des Barricades, avaient seuls engagé les Ligueurs à interrompre les travaux du siége [2].

Le parti des Politiques était abattu ; mais le roi subissait encore l'influence du duc d'Espernon. Alors la Ligue, qui savait que ce seigneur poussait Henri III vers le roi de Navarre, fit tout ce qui était en son pouvoir pour faire tomber ce favori, et attirer le roi au sein de la Ligue. Chaque jour les Ligueurs présentaient au roi des requêtes pour préciser leurs griefs contre les Politiques et le duc d'Espernon, qu'on regardait comme « *principaux fauteurs et supports d'hérétiques.* » On semblait craindre que d'Espernon ne se jetât entre les bras des Huguenots et ne leur livrât les provinces et les places fortes dont il était gouverneur, et où il avait placé des hommes qui lui étaient dévoués. Devant ces craintes que la Ligue exprimait au roi, peut-on s'étonner si presque tout le Boulonnais, qui avait pour gouverneur le duc d'Espernon, se fût soulevé pour la Sainte-Union.

Henri III, pressé par les événements, resta quelque temps dans l'indécision. Il craignait de se mettre entre les mains de cette grande Ligue de bourgeois qui venaient de lui faire la journée des Barricades.. Cependant, n'était-il pas juste d'ôter les affaires à d'indignes favoris, pour les

[1] Ibid. [2] Antiq. du Boulonnais. ut supra. Ms. cit.

confier aux défenseurs de la Religion Catholique, qui formaient la majorité de la nation? Le roi s'y décida en signant l'édit d'union.

Les conditions secrètes du traité étaient l'éloignement du duc d'Espernon, et l'assurance de la lieutenance générale accordée au duc de Guise. Le roi promettait l'oubli du passé, pourvu que l'on mit bas les armes. Telle était la cause de la levée du siége de Boulogne par le duc d'Aumale. Devant de telles circonstances il ne lui était plus possible de continuer la guerre : il se retira donc à Montreuil, attendant les événements[1].

Le gouverneur de cette ville était resté pour faire embarquer l'artillerie et la conduire par mer dans son gouvernement. Les vents étant contraires, il ne put y réussir, d'autant plus que le Sieur du Bernet, aussitôt après le départ du duc d'Aumale, était venu le harceler avec tout son monde et menaçait de lui couper la retraite. Maigneux s'était barricadé dans la basse-ville et avait même placé quelques petites pièces d'artillerie à l'entrée de la rue de l'Ecu ; mais ne se sentant pas assez fort pour résister, il se retira le 13 juillet, à la faveur d'un brouillard fort épais, avec les quatre compagnies de cinquante hommes que le duc d'Aumale lui avait laissé. Cette retraite fut si précipitée, que Maigneux laissa dans la basse-ville sept pièces de canon, quelques barils de poudre, des boulets, ainsi qu'une grande partie du matériel du siége. Le Sieur du Bernet, qui ne s'était pas aperçu dès le principe du départ des Ligueurs, envoyoya un détachement à leur poursuite, mais on ne put les atteindre[2].

1 Cf. de Thou. hist. t. IV, liv. 91, p. 312.—Mézerai, abrégé chron.—Satyre Ménippée, t. II, p. 118-19.—Mém. de la Ligue, in-12, t. II., mém. 1er. — M. de Nevers, traité de la prise des armes, p. 328 et 329.

2 Dans tous les travaux du siége, le gouverneur avait été aidé par ses deux frères Alexandre et Guillaume, qui se trouvaient avec lui à Boulogne. — Cf. Arch. du palais-de-justice ; registres de catholicité des paroisses de St.-Joseph et de St.-Nicolas.—Ces registres nous donnent aussi les noms des gouverneurs qui ont succédés à François de Caillacq. Nous n'avons vu ces noms cités dans aucun auteur, et nous ne les donnons qu'avec réserve. Dans un acte de 1573, nous trouvons le Sieur de Chaulmes avec le titre de gouverneur, (ceci ne s'accorde pas avec la délibération du 5 mars 1576. V. p. 91). Nous trouvons en 1581 le Sieur d'Estrées avec le même titre.—Ce registre, dans un acte de 1587, donne le nom de Louis au Sieur du Bernet.

La joie fut grande parmi les habitants de la haute-ville. Ils n'espéraient pas voir finir ce siége d'une manière si heureuse. Nous laisserons parler notre vieux chroniqueur, qui faisait partie des assiégés.

« Il n'est pas nécessaire, dit-il, de retracer tous les té-« moignages expressifs que les Boullonnois donnèrent de « la joie que leur causoit un départ si subit, aussi ne « s'occupèrent-ils depuis le soir de la levée du siège, « jusqu'au dimanche suivant 17 juillet, qu'à rendre à « Dieu des actions de grâces tant par des processions « solemnelles dans la ville et hors les murs, que par des « feux de réjouissances au son des cloches, au bruit de « toute l'artillerie et aux acclamations continuelles de « Vive le Roi ! Nous ajouterons seulement que pour « rendre plus éclatants ces témoignages de leur fidélité, « le Sieur du Bernet voulut régaler toute la ville d'un « souper magnifique, à l'exemple des Romains qui, après « quelques grandes victoires, fêtoient le peuple et lui fe-« soient des présens.

« Pour cela le Sieur du Bernet fit ranger des tables dans « la place publique, le long de l'Hôtel de la Sénéchaussée « et vers la porte Gayolle, sur lesquelles il fit servir à « manger à Messieurs les juges, gens du roi, capitaines, « gentilshommes, bourgeois et habitants, au nombre de « 600 hommes. C'étoit quelque chose de surprenant que « la prodigieuse quantité de ces tables. Toutes les grandes « maisons, toutes les auberges prêtèrent leurs cuisines, « leurs ustensiles, leurs domestiques et leurs cuisiniers que « l'on joignit à ceux de la ville pour travailler à ce festin. « On ménagea un buffet près de chaque table, et de dis-« tance en distance pour mettre les vins et les desserts. On « fit venir de la campagne tout le gibier, les viandes et « les fruits nécessaires, et ces apprêts avoient attiré dans « la ville une foule incroiable d'étrangers, je veux dire « d'habitans de la campagne, de toute condition, mais « qui étoient toujours restés dans les intérêts du Roy, « car pour les autres on s'imagine bien qu'il n'y eut pas « eu de sûreté pour eux.

« Le jour de la fête étant arrivé, on vit sur les six « heures du soir avancer sur la place une partie de la « garnison avec ses officiers armés de toutes pièces. Là, « ayant formé un cercle, cette troupe reçut dans son cen-« tre les soldats de la bourgeoisie avec leurs chefs à leur « tête. Tous proprement vêtus et marchant en bon or-

« dre sous les enseignes flottantes, au son des tambourins,
« des cornemuses et autres instruments ; parut ensuite
« le gouveneur à pied, richement vêtu d'un habit cou-
« leur de feu (goût précieux pour le tems), accompagné
« des principaux officiers et des gens du Roy, au milieu
« de sa garde ordinaire armée de lances, et du reste de
« la garnison, et ce fut en ce même ordre et suivi de tout
« le peuple, au bruit des trompettes qui sonnèrent de
« toutes parts par intervalle, et des autres instruments
« de guerre et de joie, qu'il se rendit du Château sur
« la place, et de la place en l'église cathédrale déjà occu-
« pée par la gouvernante et les autres dames. Dès que le
« gouverneur eut pris place, le clergé entonna le *Te*
« *Deum* qui fut chanté en musique, et dès qu'il fut fini,
« les trompettes invitèrent par un cri public, à la sortie
« de l'église, toute la ville au festin que le Sieur du Ber-
« net avait fait préparer ; après quoi on reprit le chemin
« de la place dans le même ordre que cy-devant.

« Alors le gouverneur ayant donné le signal aux gens
« de guerre de ranger leurs armes en des endroits dési-
« gnés à cet usage, contre les maisons, et de prendre place
« aux tables qui leurs étoient destinées, il prit lui-même
« la sienne avec les principaux gentilshommes, officiers
« et gens de justice, à celle qui occupait le milieu du mar-
« ché. Tout le monde, à son exemple, se rangea suivant
« sa qualité, son état ou sa profession aux autres tables,
« et, les cuisiniers ayant couvert, l'on commença bientôt
« à boire à la santé du roi, et de la famille royale qui fut
« salué par le gouverneur debout, au bruit de l'artil-
« lerie, au tintamarre des cloches, au son des trompettes,
« des cors de chasse et des cornemuses, qui formaient
« une symphonie singulière.

« La gouvernante traitoit de son côté, dans le Château,
« avec non moins de magnificence toutes les dames de
« qualité, et il y avoit dans d'autres appartements des
« tables dressées pour les personnes de son sexe qui n'é-
« toient point de l'ordre de la noblesse. Durant ce repas,
« qui fut poussé bien avant dans la nuit, tout fut servi
« avec abondance, avec profusion même, et la fête se
« passa avec une dépense si considérable, que les enne-
« mis du Sieur du Bernet, même les mieux instruits
« de sa frugalité en tous autres tems, de ses revenus,
« de ses épargnes, le crurent ruiné sans ressource et
« n'en parlèrent plus que comme un homme qui avoit,

« disoient-ils, dissipé tout son bien dans un seul souper « avec les Boulonnais ses amis. »

Les ennemis de la Ligue eurent encore à se réjouir à cette époque de la destruction presqu'entière de *l'invincible Armada*. Cette flotte que Philippe II, roi d'Espagne, et noble allié des Ligueurs, avait envoyée contre la protestante Elizabeth, essuya d'abord un échec près de Calais, contre le Lord amiral Howard et le vice-amiral Dracke. Elle fut ensuite détruite par les orages, de telle sorte, dit un auteur manuscrit de cette époque, « que depuis Dunkerque jusqu'à Etaples le rivage n'était couvert que de cadavres et de débris [1]. »

On se rappelle que les Ligueurs avaient voulu donner la rade de Boulogne comme retraite à cette flotte : c'est ce qui fit écrire à Jacques de Thou, conseiller d'État et président à mortier au Parlement, les vers suivants. Il rend compte de ce qui s'était passé dans un conseil que le roi avait tenu à Chartres, après la journée des Barricades :

. . . .
On nous assure encore, comme un fait véritable,
Qu'entre Douvres et Calais, des orages nouveaux
Ont dispersé la flotte et battu ses vaisseaux;
Et proche de Bologne on a vu le rivage
Couvert de tous côtés des marques d'un naufrage,
Des débris différens, des voiles déchirez,
D'un succès malheureux, présages assurez.

Ensuite, il met les vers suivants dans la bouche du duc de Guise, pour faire allusion à la levée du siége de Boulogne par le duc d'Aumale :

C'étoit donc un projet prudemment concerté,
D'établir pour la flotte un lieu de sûreté.
Mais en vain de Bologne on tenta la surprise,
On a fait échouer cette vaste entreprise;
Et le chef découvert, à la fuite obligé,
Y perdit son canon trop avant engagé,
Laissant à la mercie d'une triste vengeance
Ses amis malheureux, suspects d'intelligence. [2]

Les deux derniers vers nous disent assez la conduite que le lieutenant du duc d'Espernon tint à l'égard des partisans

[1] Journal hist. ms.—Mém. de la Ligue, in-4°, t. II, p. 405, et sq. t. III, p. 60 et sq.

[2] De Thou. Lettre à Claude du Puy, datée de Chartres, 1588.

de la Ligue qui restèrent dans la haute et la basse-ville. On mit en œuvre tous les moyens possibles pour les tourmenter, leur prêtant des pensées et des intentions qu'ils n'avaient jamais eues. Ce fut surtout contre l'évêque Claude-André Dormy et Guillaume du Blaisel, qui s'étaient retirés à Montreuil, que les ennemis de la Ligue se déchaînèrent. Ils accusèrent même ce dernier d'avoir écrit de sa propre main des rôles, qu'on trouva, dit-on, après le départ du duc d'Aumale, et par lesquels les principaux Ligueurs se partageaient les biens de tous ceux qui n'étaient pas de leur parti [1]. Rien ne nous a démontré la vérité de ce fait, et il est facile de voir, malgré les insinuations de notre auteur manuscrit, que ces rôles n'étaient que la répartition des contributions qu'on était obligé de lever sur le pays.

[1] Journal Ms., ubi supra.

VIII.

Assemblée des trois ordres du Boulonnais. Troubles pour la nomination des Députés aux États de Blois. Assemblée des Ligueurs à Étaples. Extension de la Ligue.

Les suites de la grande journée des Barricades avaient forcé le duc d'Aumale à abandonner le siège de la ville de Boulogne ; mais il ne s'était pas tout-à-fait éloigné, et les troupes des Ligueurs étaient encore éparses dans le pays, prêtes à se réunir au premier signal. Les seigneurs du parti de la Ligue attendaient que le roi mît à exécution quelques articles secrets du traité que le duc de Guise avait passé avec lui. Les princes de la famille de Lorraine avaient fait stipuler que le Sieur du Bernet sortirait de Boulogne, comme trop dévoué sans doute au duc d'Espernon, et qu'on mettrait en sa place un gentilhomme Picard du parti de la Ligue Ce n'était qu'à cette condition que les partisans de la Sainte-Union devaient se retirer définivement des environs de la place.[1]

Un autre article du traité accordait aux Ligueurs du pays deux villes de sûreté, Montreuil et Doulens. De ces deux places les partisans de la Sainte-Union espéraient pouvoir se saisir de Boulogne avec plus de facilité, tant à cause de la proximité de la ville de Montreuil que parce qu'ils comptaient faire entrer dans la place, comme gouverneur, le Sieur Maigneux tout dévoué à leur parti, et que nous avons déjà vu dans le camp du duc d'Aumale devant Boulogne. Cependant n'ayant pu réussir dans leur projet, et les articles secrets du traité n'ayant pas été observés, les Ligueurs restèrent en armes et gar-

1 Mém. du duc de Nevers, t. II. p. 59. ap. Dubuisson, Ms. cit.

dèrent tous les lieux forts qu'ils avaient dans la province. Ils tentèrent même quelques coups-de-main du côté de Desvres, d'Étaples et de Marquise, mais sans grand succès. Pendant ce temps, le duc d'Aumale quittait Montreuil pour Doulens et y introduisait les Espagnols, alliés de la Sainte-Union [1].

Une des conditions imposées au roi par le traité d'union était la convocation des États-généraux, et l'on conçoit facilement que les Ligueurs devaient tout tenter pour être en majorité; car leur but était de faire ratifier par les représentants de toutes les provinces ces deux principes qu'ils avaient mis en avant dans leurs manifestes : *la proscription de l'hérésie* et *la réforme des abus*. De son côté le parti des Politiques, vers lequel le roi penchait toujours, mettait aussi tout en œuvre pour contrebalancer le pouvoir de la Sainte-Union et faire nommer aux États des partisans du roi.

Dans le Boulonnais, sous l'influence du Sieur du Bernet, qui ne pouvait oublier tout ce que les Ligueurs avaient tenté contre lui, les élections ne purent se faire avec calme et furent causes de grands troubles dans le pays. Antoine d'Estrées, gouverneur de Picardie et sénéchal du Boulonnais, avait fait publier dans la province, par l'entremise du lieutenant-général Anthoine Chinot, les lettres patentes du roi pour la convocation des États; mais en même temps il avait pris tous les moyens nécessaires pour que les partisans de la Ligue ne pussent diriger les élections.

Le procès-verbal manuscrit de l'assemblée des trois États du Boulonnais nous a été conservé, et ce précieux document nous sera d'une grande utilité pour expliquer les quelques mots que nos auteurs manuscrits nous ont laissés sur cette époque.

« L'an mil cinq cens quatre-vingtz et huict, le vendredy
« vingt-deuxiesme jour de juillet, six heures de rellevee,
« à nous Anthoine Chinot, escuier, Sr du Val, conseiller du
« Roy et son lieutenant-général civil et criminel en la sé-
« neschaulcée du Boullenois, par Mr. Pierre Coste, greffier
« de lad. séneschaulcée, fut présenté un pacquet du Roy,
« qu'il nous a dict luy avoir esté présentement dellivré
« par la vefve de Nicolas le Caron, mère de Nicolas le
« Caron, tenant la poste de la ville de Boullongne, pour

[1] Ibid.

« sa présente absence; dans lequel estoient les lettres « closes de Sa Majesté, données à Rouen le nœufviesme « jour dudict mois, par lesquelles Sa Majesté mandoict « que nous avions entendu par ses lettres du dernier jour « de May préeédent, sa résolution pour la convocation » des Estatz-généraulx de ce royaume : et encores que « eussions faict scavoir et publier ceste sienne vollonté et « intention en tous les endroitz du ressort et jurisdiction « de ceste dicte séneschaulcée. Ce, néantmoings, nous « eussions à le seigniffier de nouveau et adviser par « mesme moien que ceulx qui seroient depputez en ced. « ressort pour y comparoir, fussent bien affectionnez à « la relligion catholicque, appostolicque et romaine, rem- « plis d'un bon zèle au bien publicq, exemptz de toutte « passion et volonté, de favoriser aulcuns particulliers « quels qui puissent estre, et quy n'aient aultre but que « de proposer franchement et librement ce qu'ils estime- « roient propre pour parvenir auxd. effectz, portez et « contenus par sesd. lettres.

« Et par ce que nous n'avons recue ny aulcune chose « entendu desdictes premières lettres dudict dernier jour « de May, obstánt que lors de la datte et expédition « d'icelles lad. ville de Boullongue estoit tenue assiégée « par ceulx qui s'estoient eslevez en armes contre la vol- « lonté de sad. Maiesté, nous aurions envoyé exprès en « la ville de Callais pour entendre des officiers, nous « auroict esté envoyé une coppie collationnée et seignée « Dessaulx, leur greffier, des lettres du Roy aux fins que « dessus à eulx envoyés. Laquelle copie venue avec lesd. « lettres à nous adressées dud. nœufviesme jour de Juil- « let, et communicquées au procureur du Roy en ladicte « séneschaulcée, et icelluy, ce requérant, nous aurions « faict publier [1] par led. Coste, greffier, à son de tam- « bourin et cry publicq par tous les lieulx et endroictz « accoustumez à faire criz et publications en la haulte- « ville dud. Boullongne, comme au bourg d'icelle ville, « et pareillement nos lettres d'ordonnance à tous Prélatz, « Abbez, Prieurs, Chapitres, Communautez, à tous aultres « du clergé; Chevalliers, Barons, Pairs, Chastellains, « Gentilhommes, et tous aultres vivant noblement, à tous

[1] Cette publication se fit le 27 juillet. A Calais, elle avait eu lieu longtemps avant. Cf. Archives de l'anc. sénéch. Reg. du roi, nº 5.

« officiers royaulx de judicature et des finances, Baillifs
« royaulx, Maires et Eschevins des villes, Baillifs et Marguelliers des bourgs, bourgades, paroisses et villaiges,
« Procureurs fiscaulx des justices subalternes, ressortisans au siége de lad. séneschaulcée et comté du Boullenois, de comparoir et eulx trouver en la grand salle
« du couvent des relligieux frères Cordelliers, du couvent
« et monastère dud. bourg de Boullongne, le dixiesme
« d'Aoust[1], jour de Monsieur St. Laurens prochain ensuivant, lieu où dernièrement fut faict pareille assemblée des États dud. pays, pour conférer et communicquer ensemblement tant des remonstrances, plainctes
« et dolléances que moiens et advis qu'ilz auroient à
« proposer en l'assemblée généralle des Estats du royaume,
« et satisfaire au vouloir et intention de sad. Maiesté;
« et ce faict eslire, choisir et nommer un d'entre eulx de
« chascun ordre pour envoier et faire trouver au quinziesme jour de Septembre prochain en la ville de Bloys,
« avecq amples instructions et pouvoirs suffisans sellon et
« pour les causes et considérations amplement et plus
« particullièrement contenus par cesd. lettres[2]. »

En choisissant la ville de Boulogne pour le lieu de l'assemblée des trois États du Boulonnais, le Sieur d'Estrées se trouvait maître des élections, car il était certain du concours du lieutenant du duc d'Espernon. De plus, les seigneurs qui avaient pris les armes pour le parti de la Ligue craignaient de venir dans la ville à cause de du Bernet, qu'ils connaissaient capable d'attenter à leur liberté. De telle sorte qu'il ne parut dans cette assemblée que des seigneurs du parti Royal, ou qui du moins ne s'étaient pas trop avancés pour soutenir le parti de la Sainte-Union. Un certain nombre se firent représenter par procuration, mais les plus ardents refusèrent de s'y rendre et protestèrent contre tout ce qu'on pourrait y décider. Le 1er août il ne se présenta donc à l'assemblée que les personnes que nous allons nommer :

« Messieurs les doien, chanoines et chapitre de l'église
« cathédralle Nostre-Dame de Boullongne, par Me Flourens Brunet, doien, chanoine prébendé de lad. église
« et Jehan Falluel, docteur théologal aussy chanoine. »

[1] Cf. lettres de convocation, Arch. Reg. du roi no 5.

[2] Procès-verbal, Ms. cit.

« Les relligieux abbé et couvent de Samer-au-Boys, par Damp Martin de la Potterie, prieur de lad. abbaye.

« Les relligieux abbé et couvent de Longvilliers, par Damp Jehan Lefort, relligieux de lad. abbaye.

« Les relligieux abbé et couvent de l'abbaie de Sainct-Willemer-en-Boullongne, par Sire Philippes du Saultoir, prieur de lad. abbaye.

« Les relligieux abbé et couvent de Beaulieu, par Sire Claude de la Vallée, prieur. »

Le prieur du Wast, les chanoines et chapitre de St.-Pol, le commandeur de Loizon, les religieux de Clairmarais-lès-St.-Omer, l'abbé et les religieux de Ham, les doyen, chanoines et chapitre de Dourrier, l'abbé et les religieux de Ste.-Marie-au-Bois-lès-Rousseauville, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, avaient donné leur procuration au sieur Pierre Desmaretz, avocat en la sénéchaussée.

L'état de la noblesse était représenté par : « Jehan de la Pasture, sieur et baron de Courset ; Robert de Campaigno, pair, sieur boutillier de Boullenois ; Messire Charles d'Elson, chevallier. sieur de Crouy, lieutenant au gouvernement des ville et chasteau d'Estaples; Guy Disque, sieur du Manoir ; Jehan de Sempy, sieur de Rebrehengues ; Bry d'Isque, sieur dud. lieu ; Claude de Courteville, sieur de Hodicq ; Jehan Disque, sieur de Landacre ; Jacques du Soulier, sieur dud. lieu et de Hobengues ; Adrien de la Fresnoie, sieur de Bertenlaire; Lieunard de Leurien, sieur de Quéhen ; Troilus de Hodicq, sieur d'Annocq; Anthoine de Hocquinghen, sieur dud. lieu ; Anthoine de Lattre, sieur du Montquesnel ; Jehan Bourdet, sieur de la Bouverie ; Jehan de Tutel, escuier ; Phlippes de la Caurie, sieur de Bloncguedalle ; Denis de Montcornet, sieur du Boisson ; Jehan Roze, sieur de Cautheraine ; Mathieu du Crocq, sieur dud. lieu ; Oudart de l'Espault, sieur de Possart ; Philippes Accary, sieur de Conteval ; Charles de Camoisson, sieur et vicomte d'Oupehen ; Anthoine Helbert, sieur de Caubrieque ; Jehan de Wierre, sieur de Longprey ; Leurens Guisvery ; Guy de Bernamont, sieur dud. lieu, et Wihove; Pierre Coste, sieur de la Vallée ; Phlippes Coste, sieur de Mouflon ; Loys d'Escault, escuier ; François d'Hodicq, escuier ; Jehan Acary, sieur d'Audreselles ; Oudart de Guiselin, sieur d'If; le cappitaine Pigot ; Anthoine Roche, escuier ; Jacques Roche,

escuier ; Charles Acary, sieur de la Loge ; Jehan de la Caury, sieur dud. lieu ; Charles de Mansel, sieur de Houden ; Jacques du Tertre, sieur d'Escœuffen ; Jehan de la Barre, sieur du Boisjullien; Jehan du Mont, sieur de la Pippennerie ; Robert de Montelliot, sieur de Morbecque ; François le Gaigneur, sieur de Baduicq ; Jacques de Crendalle, sieur du Hert. »

Guillaume d'Estrée, chevalier, sieur de Clenleu ; Antoinette de la Fresnoie, « tutrice et aiant la garde noble de Jehan de Camoisson, son filz sourt et muet de nature ; » Adrien de Framezelles, sieur d'Inghen et de Verchocq ; Paul de Poucques, sieur d'Alincthun ; Antoine du Blaisel, sieur dud. lieu. et le seigneur de Nédonchel, s'étaient fait représenter par procureur avec lettres de procuration.

François de Saveuzes, sieur de Frencq et d'Hubersen ; François de Bernes ; Ambroise de Ste.-Aldegonde, dit Noir-Carme ; Jehan de Bournoville, sieur de la Haye ; Jehan de la Wespierre ; François Roze, sieur de Boisbernard ; Jehan Postel, sieur du Clinet ; Antoine du Quesnoy, écuyer, de Preures; Walerand de Hardenthun, sieur de Tourteauville; Ambroise de Hemond, sieur de Dalles ; Baudoin de Montcornet, sieur dudit lieu; Louis de Thubeauville, sieur de Baincthun ; Claude de Louvigny, sieur d'Estréelles, Wierre et Longfossé, étaient représentés par Jacques Dauvergne, Jérome Morel, Denis Prudhomme et Pierre Desmaretz, leurs procureurs, mais sans lettres de procuration.

Beaucoup de gentilshommes Boulonnais avaient cru prudent de ne pas se montrer aux États, à tel point que l'assemblée ne parvint à être en majorité que grâce aux procurations que quelques-uns avaient données aux avocats que nous avons nommés plus haut. Parmi les seigneurs qui s'abstinrent de paraître à cette assemblée, on remarquait les sieurs de Fiennes, de Montcavrel, d'Inquessen, de Cavron, le baron de Colembert, maréchal du Boulonnais, les sieurs de Bédouatre, de Bréxent, d'Estrée, de Brêmes, d'Ergny, de Camps, de Moriancourt, de Lenclos, de Souteauville, d'Elson, d'Hurtevent, de la Salle, du Moullinet, des Prez, le capitaine du Saultoir, les sieurs de la Fresnoie, de Crémarest, et de la Fontaine, son fils, le sieur de Lubecque, les sieurs du Maurroy, de Rocthun, de Honvault, de Boursin, de la Billarderi, le capitaine Braulle, Loys Darques, sieur

de Neufville, Jehan le Duc, capitaine de Thiembronne, et les sieurs d'Arthois et de Luzelleryе. »

Le Tiers-État était représenté par : « Mr. Nicolas de la Rue, lieutenant particulier; Mr. Charles de Fiennes, dict de la Planche, conseiller du Roy audict siége ; Mss. Augustin Willecot, Sulpice Charlemaigne, Guillaume le Sueur, lieutenant de la maistrise des eaues et forestz; Blaise Poullain, Pierre Remy, Jhérosme Morel, Oudart et Jehan Monet, et Jehan Desmaretz, advocatz ; Mss. Jacques Pascal, controlleur du domaine, François du Buir, Pierre Desmaretz, Denis Preudhomme, Gabriel Dauvergne, Jacques Dauvergne, Jehan et Anthoine Luce, Paul Moncque, Marcq Dannel, et Nicolas Maressal, tous procureurs aud. siége; Pierre de Disquemue, greffier du baillaige de Boullongne; les maieurs et eschevins, par M. Gilbert Monet, maieur; François du Buir et Josse Lardé, eschevins. »

Ensuite venaient les représentants des « maieurs et eschevins, manans et habitans » des villes de Desvres, Wissant et Ambleteuse, ainsi que les manants et habitants des villages de Colembert, Lottinghen, Doudeauville, Crémarest, Offrethun, Ferques, Maninghem-au-Mont, Fiennes, Bazinghen, Hesdin, Neuville, Questrecques, Hidrequem, Rinxent, Leulinghen, Leubringhen, Landrethun, Caffiers, Bayinghen-le-Comte, Wimille, Hesdigneul, Estréelles, Hesdin-L'Abbé, Isques, Hubersent, Halinghem, Carly, St.-Martin-Choquel, Menneville, Vieil-Moutier, Courset, Echinghen, Wierre-Effroy, Beuvrequem, Wacquinghen, Lewast, Longfossé, Ste-Gertrude, Hardinghen, Lefaux, Rombly, Pittefaux, Pernes, Outreau, Samer, Dannes, Wierre-au-Bois, Audembert, Houllefort, Senlecques, Tubersent, Bézinghem, Enocq, Audresselles, Clenleu, Maninghem-au-Val, Marquise, Longvilliers, Verchocq, Wirwignes, Brexent, Tiembronne, Longueville, Henneveux, St.-Léonard, Aix-en-Ergny, Herly, Preures, Frencq, Widehen, St.-Martin-lès-Boulogne, Bellebrune, Réty, St.-Etienne-au-Mont, Tardinghen. Les habitants de quelques villages n'avaient pas envoyé de députés, mais ils étaient en petit nombre.

Le Sieur de Chinot ouvrit les Etats, présidés par le gouverneur Roger du Bernet. Il commença par donner lecture des lettres du roi et développa « la droicte et saincte intention de Sa Majesté, et le fruict que l'on debvoit asseurément espérer d'une tant célèbre assemblée

desd. Estatz-généraulx. » Après lui Jehan Falluel, chanoine et théologal de l'église N.-D., qui paraît avoir été un grand partisan du gouverneur, prit la parole et fit « une très-docte exortation affin de promouvoir tous lesdictz Estatz aux effectz cy-dessus. [1] »

« Ce faict, dit le procès-verbal du lieutenant-général, « aurions à tous ceulx desd. estatz ordonné eslire, choisir « et nommer ung d'entre eulx de chacun ordre, pour « iceulx respectivement envoier et faire trouver aud. « quinziesme jour de septembre prochain, en ladicte « ville de Bloys, ausd. Estatz-généraulx dud. royaulme « avecq amples mémoires, instructions et pouvoirs suffi- » sans, faire entendre de leur part leurs plaintes et dol- » léances, proposer franchement et librement ce qu'ils « estimeront propres pour parvenir aux effectz des susd. « C'est asscavoir de la restauration de lad. relligion ca- « tholicque, appostolicque et romaine en son entier, et la « conservation de l'autorité souveraine de Sa Majesté en « sa prestine dignité et splendeur, et générallement tout « ce qui se pourra mettre en avant pour le bien public « du royaulme et soulagement d'un chascun, aussi garnis « de moiens quy leur sembleront propres et moins dom- « mageables, pour aider, entretenir dignement l'estat de « Sad. Majesté et dellivrer aulcunement cedict royaulme « de la grande nécessité à laquelle il est réduict à présent « sellon et comme ilz ont bien particullièrement oy et « entendu par le contenu desd. lettres. »

Alors les députés du clergé, par l'organe de Flourens Brunet, doyen du chapitre de N.-D., démontrèrent qu'ils ne pouvaient élire dans cette assemblée un membre du clergé pour les États, car ils n'étaient pas tous rassemblés et qu'ils désiraient avoir à leur tête leur evêque Claude-André Dormy, qui était pour lors à Montreuil, « partant ils requéroient donc leur estre donné quelque delay pour comparoir avec luy et procéder à l'accomplissement et exécution desdictes lettres [2] »

Ce délai que le clergé demandait pour pouvoir rassembler tous les membres qui composaient son ordre, devait être accepté avec empressement par le Tiers-Etat, et surtout par la noblesse, qui avait une grande partie de ses mem-

1 Procès-verbal cit. Bibl. publ. de Boulogne.

2 Ibid.

bres absents ou représentés par procureurs. Mais le gouverneur, qui voulait avant tout faire nommer des députés opposés à la Ligue, et qui avait vu avec plaisir que les Ligueurs n'étaient pas en majorité, et que même les chefs du parti n'avaient pas osé se rendre dans la ville, fit rejeter leur demande.

Le procureur du roi démontra donc que. « ledict S[r] Evesque avoit esté deubment et suffisamment adjourné à comparoir à cedict jourd'huy, heure présente, par vertu de nos lettres d'ordonnance, commission et roolle, par led. Jacques Stallin, sergent royal, en parlant à M[e] Fremin de Caffier, prebstre, son official; M[e] Anthoine Moictier, prebstre, entremetteur de ses affaires et revenus, et Messire Hubert Fontaine, aussi prebstre, l'un de ses chappellains. »

Quant au prieur de Beussent, grand-vicaire de l'évêque, on « *donna deffault* » contre lui, « *à tel prouffict que de raison.* » Il en fut de même pour le prieur de Remilly, l'abbé et le prieur de Doudeauville, le prieur des Chartreux de Neuville, l'abbé de St.-Inglevert, et le prieur d'Herly, qui ne s'étaient pas présentés. Le procureur du roi « requéroit, nonobstant ledict dellay requis par ledict doien, lesd. sieurs du clergé fussent tenus et contrainctz promptement choisir, élire et nommer ung député pour leur ordre et procéder au faict et exécution de ce que dessus. » On reconnaissait l'influence de du Bernet dans les paroles du procureur du roi, aussi ne durent-elles pas être reçues avec bienveillance. C'est pourquoi Jehan de la Pasture, baron de Courset, au nom de la noblesse, demanda de nouveau ce delai qu'on venait de refuser aux membres du clergé. Il démontra aux États « que tous ceulx de la noblesse dud. païs n'estoient comparoissans, requéroient à ceste cause leur estre donné temps pour leur assemblée de nouveau, tant pour nommer ung de leur ordre que pour le faict de leurs mémoires et instructions. »

Le gouverneur, par l'organe du procureur du roi, rejeta de nouveau cette demande, « aiant mesmes esgard qu'ilz estoient en bon et suffisans nombre, et que le temps assigné auxd. Estatz-généraulx estoient proche, et que plustôt on n'avoit peu faire la présente assemblée des Estatz de ced. ressort, à cause dud. siège, et que lesd. premières lettres n'avoient pas esté receues.[1] »

[1] Ibid.

Ce refus exaspéra l'assemblée; toutefois les trois ordres se réunirent chacun de leur côté pour prendre une décision, et bientôt Jehan Falleul déclara que les membres du clergé avaient nommé le doyen du chapitre Flourens Brunet comme député aux États. Quant à ceux de la noblesse, ils ne voulurent rien décider; l'opposition au gouverneur était manifeste. « Et au regard de ceulx de l'estat de la noblesse, nous aurions, dit le procès-verbal du Sieur de Chinot, iceulx le requérant, ensemblement délaissez en lad. salle et couvent, et après leur avoir itératifvement enjoinct de satisfaire de leur part, et nous rapporter celluy d'entre eulx qu'ils auront nommé et choisy pour faire signer leurs remonstrances, plaintes et dolléances, et moiens et advis qu'ils auroient à proposer pour la satisfaction et exécution desd. lettres, voulloir et intention de Sad. Majesté, et néantmoins ne seroyent ny aulcun d'eux, depuis venus ny comparus pardevant nous, ainsy comme par après avons esté informé, se seroient particullièrement retirez. »

Quelques seigneurs avaient tenté de nommer Jacques de Senlys; mais il y avait eu opposition. La présence du lieutenant-général aux débats aurait pu influencer quelque peu dans l'élection, mais les membres de la noblesse lui avaient fait entendre qu'ils désiraient rester seuls, et il avait été obligé de se retirer.

Quant au Tiers-États, il était plus facile de l'intimider; les officiers de la sénéchaussée, ainsi que le maieur et les échevins de la ville de Boulogne, devaient conduire l'élection Du Bernet n'était pas disposé à donner au Tiers-État plus de liberté qu'il n'en avait laissé au clergé et à la noblesse, et ce fut là sans doute la cause de la décision des membres du Tiers-État.

« Et au regard de ceux du Tiers-Estat pour nommer ung de leur ordre, faire dresser mémoires et instructions de leurs plaintes, dolléances et remonstrances, et les signer, nous avons déclairé qu'ilz avoient tous ensemblement connu et consenty que par les maieurs et eschevins de lad. ville de Boullongne il fut eslue, choisy et nommé personnaige de leur ordre pour comparoir pour eulx ausdictz Estatz-généraulx, et dresser mémoires et instructions des choses qu'ilz congnoistront, jugeront en leurs loyaultez et consciences leur estre utille et proufitable et pour l'exécution desd. lettres, conformément aux voulloir et intention de Sad. Majesté portez et déclarez par icelles, pro-

mettans avoir et tenir pour agréalable tout ce que iceulx sera sur ce faict, ainsy et comme sy tous en personne y auroient esté présens. »

On avait auparavant « *donné deffault* » contre les villages qui n'avaient pas envoyé de représentants, et contre les manants et les habitants des villages et des paroisses de Condette, Neufchatel, Nesles, Verlincthun, Halinghen, Tingry, Lacres, Cormont, Maresville, Attin, Beutin, Estrée, Marles, St.-Michel, Quilen, Avesnes, Recques, Allette, Ergny, Sempy, Beussent, Inxent, Bernieulles, Enquin, Parenty, Zoteux, Bourthes, Wicquinghem, Hucqueliers, Rumilly, Selles, Brunembert, Bournonville, Locourt, Boursin, Baincthun, Conteville, Questinghen, Nedonchel, Ligny, Inghem, qui n'avaient pas voulu se faire représenter dans cette assemblée par procureurs [1].

Les Ligueurs avaient prévu tout ce qui était arrivé; ils savaient que sous l'influence de du Bernet l'assemblée des Etats ne pouvait être libre, aussi avaient-ils fait leurs réclamations auprès de Henri III, et avaient-ils démontré au roi la nécessité, vu les circonstances et l'état où se trouvait le pays, de choisir une autre ville que Boulogne pour la réunion des trois ordres de la province. Le monarque accéda à leur demande, mais sa lettre ne put arriver à Boulogne qu'après la tenue des Etats au couvent des Cordeliers, ce qui fit que les Ligueurs ne purent retirer de cette lettre tout l'avantage qu'ils en espéraient.

« Et après le tout ce que dessus faict et exécuté, dit le procès-verbal, et ladicte assemblée levée; par ung soy disant avoir nom de la Barre, fut présentée une lettre close du roy à nous adressée qu'il a dict nous estre envoyée par le Sieur de Montcavrel; ouverture de laquelle nous aurions tost après faicte en présence desd. advocat et procureur du roy, lad. lettre donnée à Chartres le troisiesme jour dud. présent mois d'aoust, signée Henry, et plus bas Brulart, contenant que d'aultant que l'accetz n'estoit maintenant libre tel qu'il seroict à désirer en lad. ville de Boullongne et que l'assemblée qui se debvoict faire pour lad. convocation des Estatz-généraulx du royaulme, pourroict estre à cette occasion différée ou rendue moings libre que de raison, Sa Majesté nous mandoict que en exécutant l'effet du contenu des lettres missives à nous escriptes, nous eussions à faire l'assemblée qui estoit requise pour lad.

[1] Ibid. procès verbal, ut supra.

convocation en telle aultre ville et lieu de ceste dicte séneschaulcée de Boullenois,que adviserons estre plus à propos à ce que librement un chacun y puisse dire et proposer ce que estimeront estre à propos de mettre en avant en l'assemblée desd. Estats-généraulx pour le bien publicq du royaulme, voullant Sa Majesté que lad. assemblée ainsy féte soyt de mesme efficace et valleur que sy elle avoict esté faicte aud. Boullongne, quy est le principal siége de cestedicte séneschaulcee. »

Cette décision du roi ne pouvait être bien reçue du gouverneur et du lieutenant-général, car ils savaient que du moment où l'assemblée des Etats se tenait dans un autre endroit que dans la ville de Boulogne, ils ne se seraient plus trouvés en mesure de diriger les élections. Ils firent donc tout ce qui était en leur pouvoir pour que la lettre du roi ne produisit pas son effet. « Et parce que, dit le procès-verbal, bonne partie de ceulx desdictz Estatz s'estoient ja retirez dud. lieu, et sur la remonstrance faicte par lesd. advocat et procureur du roy, que pour le petit peu de temps qu'il restoict à dresser mémoires et pouvoirs requis et nécessaires, et faire partir lesd. députés desd. Estats pour comparoir auxd. Estatz-généraulx, il seroict possible de pouvoir continuer nouvelle assemblée desdicts Estatz estans jà comparus et ausquelz aultrement seroict faict grande incommodité, travaulx et dépens, joinct qu'il ne peult avoir aud. païs autre lieu de seureté pour les officiers du roy et aultres de la justice, manans et habitans de lad. ville, exceptez ceulx qui s'en sont retirez, comme chacun sçaict et que journellement se commettent encores aud. païs de Boullenois plusieurs excez, à quoy ils suplient très-humblement Sa Majesté voulloir avoir esgard et establir quelque repos et seurté pour le peuple, et se seroit ledit de la Barre retiré sans s'estre depuis présenté. »

Toutefois, d'après la lettre du roi, les seigneurs se préparèrent à tenir une nouvelle assemblée des Etats, malgré l'opposition de du Bernet et du Sieur d'Estrées, sénéchal du Boulonnais. Les partisans de la Sainte-Union disaient, pour justifier leur manière d'agir, que l'assemblée qui avait eu lieu à Boulogne n'avait rien décidé, et que l'élection qu'on y avait faite n'avait pas été libre ; ils choisirent donc la ville d'Etaples et y convoquèrent les trois ordres de la province.

Pendant ce temps le lieutenant-général Chinot faisait

connaître une nouvelle lettre du roi qui commandait de se hâter d'élire les députés des États. De plus, ce magistrat désignait la ville de Boulogne pour le lieu de la nouvelle assemblée de la noblesse, les deux autres ordres ayant satisfait aux ordres du roi.

Le jour de l'assemblée arrivé, les membres de la noblesse se trouvèrent en moins grand nombre que la première fois, trente-et-un membres seulement étaient présents. Il est vrai que quelques-uns s'étaient fait représenter par procuration ; mais cela ne fut d'aucune utilité, comme nous le verrons plus tard.

« Et advenu ledict jour de sabmedy, nœuf heures du » matin, vingtiesme jour dud. mois d'Aoust, nous, assistez » desd. advocat et procureur du Roy et greffier de lad. » séneschaulcée, serions transportez aud. couvent desd. » relligieux frères Cordelliers dud. bourg, auquel seroient » comparus en personnes, Jacques du Soulier, sieur dud. » lieu, de Hobengues et de Longueville ; Barthelemy de » Montelson, dict le cappitaine Buscat ; François de Saveuzes, sieur de Frencq et d'Hubessent ; Leonard de Leu» rien, sieur de Queben, tant pour luy que pour Charles » de Wavrans, sieur de Sequières, son beau-père, pour » son indisposition ; Charles, sieur de Mansel, sieur de » Houdan, tant pour luy que pour son frère ; Charles de » Courteville, sieur de Hodicq ; Troilus de Hodicq, sieur » d'Annocq ; Guy de Bernamont, sieur dud. lieu ; Jehan » Acary, sieur d'Audreselles ; P. Acary, sieur de Conteval ; » Ch. Acary, sieur de la Loge ; Denis de Montcornet, sieur » du Buisson ; Anthoine de la Roche, sieur dud. lieu ; Jac» ques de la Roche, escuier ; Daniel de la Fresnoie, sieur » de Bertenlaire, tant pour Adrien de la Fresnoie son père, » que pour luy ; Adrien de Bournoville, sieur de la Porte ; » Oudart de Guisellin, sieur d'If ; François le Gaigneur, » sieur de Baduicq ; Jehan de Wierre, sieur de Longprey ; » Claude le Gaigneur, escuier ; Loys de Thubeauville, » sieur de Pingthun ; Pierre Coste, sieur de la Vallée ; » Jehan du Tertre, sieur de Boussin ; Jehan du Tutel, » escuier ; Jehan Roze, sieur de Canteraine ; Jacques Vol» lant ; Jehan du Mont, sieur de Pipennerie ; Jehan de la » Caurie, sieur dud. lieu ; Jehan de Sempy, sieur de Re» brethengues ; François d'Hodicq, escuier ; Jehan d'Ar» thois, escuier, et pour son père ; Jehan le Duc, cappitaine » du chasteau de Thiembronne ; Jehan Nacart. »

Ensuite Pierre Desmaretz, procureur de la sénéchaussée,

exiba les procurations de P. de la Caurie, sieur de Bloncquedalle ; de Jehan d'Isque, sieur de Landacre ; d'Ambroise d'Hemond, sieur de Dalles ; de Jehan de l'Espault, sieur Des Prez; de Jehan de la Pasture, baron de Courset; d'Anthoine de Lastre, sieur de Montquesnel ; de Jehan Bourdet, sieur de la Bouverie; de Laurens; de Guisvery; de François Roze, sieur de Boisbernard ; de Loys d'Escault; de Charles de Camoisson ; de François de Bernes ; de Robert de Campaigno ; de Loys de Camoisson, sieur et vicomte d'Oupehen ; d'Adrien de Werchin ; de Jacques du Hert.

Pierre de Thiembronne présenta aussi les procurations de Guy d'Isque, sieur du Manoir ; d'Anthoine de Raullers, sieur du Maurroy, et de Charles Roussel, sieur de Bresmes. François de Buir présenta celles de Jacques du Tertre, sieur d'Escœuffen, et d'Adrien de Framzelles. Le procureur Denis Preudhomme représentait le sieur de Possart et le sieur du Biez. Paul Moucque représentait Guillaume d'Estour, sieur de Clenleu. Enfin, Gabriel Dauvergne qui avait entre les mains les procurations de Charles d'Hencourt, sieur de Brissy; de Jehan Postel, sieur du Clinet ; de Jehan de Conteval, sieur du Hamel ; de Nicolas d'Escault ; de Raoul de Poucques, sieur d'Alincthun ; d'Antoine du Blaisel ; de Charles d'Elson, chevalier, lieutenant au gouvernement de la ville et du château d'Etaples [1].

En voyant le petit nombre de représentants que la noblesse du Boulonnais avait envoyés à l'assemblée, le Sieur de Chinot dut comprendre que l'élection qui allait avoir lieu ne serait pas acceptée par le reste de la noblesse ; cependant on s'était trop avancé pour ne pas continuer. Le lieutenant-général reconnut donc les députés présents, et porta « *deffault à tel prouffit que de raison, allencontre de tous les non-comparoissans, ce requérant ledict procureur du roi* [2] ».

« Ce faict, ajoute le même procès-verbal, et après plusieurs aultres particullières nos remonstrances et lesd. advocat et procureur du roy à eulx faictes et iteratifvement leur enjoinct et ordonne de conférer et comunicquer ensemblement tant desd. remonstrances, plainctes et dolléances, que moiens et advis qu'ilz auroient à proposer en l'assemblée généralle desd. Estatz, sans aultre esgard ny

[1] Ibid. — Procès-verbal. Manuscrit de la Bibliothèque de Boulogne-sur-mer.

[2] Ibid.

considération à aulcune autre chose que promouvoir ce qui sera iceulx jugé proufitable au bien publicq dud. royaulme, et ce faict; eslire, choisir et nommer ung d'entre eulx qu'ils envoieront et feront trouver audict quinziesme jour de Septembre prochain, en lad. ville de Blois, avec amples instructions et pouvoirs suffisans ; le tout conformément et suivant lesd. lettres du roy, et en cella procéder en toutte sincérité, estant question : premièrement, de l'establissement de ce qui appartient à l'honneur de Dieu, puis à la manutention de ce qui est d'eulx, de l'autorité et dignité royalle de Sa Majesté, et remettre aud. royaulme générallement touttes choses concernant la justice, pollice et les finances en une si bonne règle qu'il puisse reprendre la face de sa prestine dignité et splendeur. »

Après ces formalités, les membres de la noblesse qui étaient présents se réunirent et discutèrent entre eux pour l'élection d'un représentant aux États. Les voix se partagèrent entre Jacques de Senlys, seigneur dudit lieu, que l'on avait déjà essayé de nommer à la dernière assemblée, et Guy Disque, Sieur du Manoir. Jehan de Maunay, Sieur de Camps, lieutenant-général au gouvernement d'Ardres, eut aussi quelques voix perdues ; mais la difficulté n'était pas là. Jacques de Senlys avait 19 voix en sa faveur, et Guy Disque 12. Cependant, comme il ne fallait qu'un député, on eut donc recours aux avocats de la sénéchaussée qui avaient les procurations d'un certain nombre de gentilshommes absents. Ces procurations donnèrent une forte majorité au Sieur Disque ; ce que voyant, le lientenant-général, qui paraît avoir voulu favoriser le Sieur de Senlys, déclara que toutes ces procurations étaient sans valeur, et par là fit nommer Jacques de Senlys. Voici comment le procès - verbal d'Antoine Chinot nous fait connaître ces particularités :

« Et lesdits comparoissans assemblez, et après avoir ensemblement conféré et communicqué et remis en leurs places, nous auroient déclaré avoir advisé sur le faict de lad. nomination, c'est assçavoir pas lesd. Léonard de Leurieu, Barthélemy de Montelson, Troilus d'Hodicq, J. Acary, Ch. Acary, Anth. de la Roche, J. de la Roche, D. de la Fresnoie, F. de Saveuses, O. de Guisellin, F. le Gaigneur, Cl. le Gaigneur, J. du Tertre, J. Vollant, J. du Mont, J. de la Caurie, J. d'Arthois, J. le Ducq, J. Nacart, de la personne dudict Jacques de Senlys, Sieur dud. lieu ; et par lesdicts C. de Courteville, Guy de Bernamont, Phl. Acary,

D. de Montcornet, Anth. de Bournoville, J. de Wierre, L. de Thubeauville, P. Coste, J. de Tutel, J. Roze, J. de Sempy et F. de Hodicq, a été déclaré qu'ils nommoient Cuy Disque, Sieur du Manoir. Et sur ce leur auroict esté remonstré qu'ilz se debvroient réduire, et que par lesd. lettres du roy il estoict expressément mandé de envoyer ung de chascun ordre aux Estatz, ont tous déclaré qu'ilz persistoient et voulloient persister en leurs nominations et ne se pouvoient aultrement réduire et accorder. »

Ce fut alors que les procureurs et les avocats de la sénéchaussée qui se trouvaient munis de procurations, furent appelés à voter. Les voix se partagèrent entre les trois candidats, tout en donnant la majorité au seigneur du Manoir. « Sur quoy led. procureur du roy a dict et remonstré que lesd. comparoissans par procureur, et quy estoient comparus à lad. première assemblée, n'ont aulcunement satisfaict, à la vollonté du roy qui est en premier lieu de communicquer et conférer *ensemblement* des remonstrances, plaintes et dolléances qu'ils avoient à faire aux Estatz-généraulx, et des moiens et advis qu'ilz avoient à proposer suivant le contenu desd. lettres et comme il estoict mandé par icelles, et en second lieu estoit choisir et nommer ung d'entre eux pour envoier et faire comparoir pour eux ausdits Estats-généraulx, garnis desd. remonstrances, plaintes et dolléances, moiens, advis et pouvoirs suffisans pour les proposer ; partant a requis que sans aultre esgard ausd. procurations, comme deffectueuses et ne contenans pouvoirs suffisans, deffault estre contre eulx baillé ensemble contre tous les aultres deffaillans et non comparoissans. . . . . . . Sur quoy et lecture faicte desd. exploitz contenans lesd. ajournemens faictz ausd. deffaillans avons contre iceulx donné et donnons deffault avec tout le prouffit tel que de raison ; et par vertu d'icelluy ordonné à tous lesd. comparoissans présens en personnes, ensemblement conférer et communicquer tant desd. remonstrances, plaintes et dolléances que moiens et advis qu'ils auront à proposer en lad. assemblée générale desd. Estats, eslire, choisir, et nommer ung d'entre eulx pour y comparoir pour tout led. estat de la noblesse de ced. ressort avec amples instructions et pouvoirs suffisans deubment signez, conformément ausd. lettres du Roy, par tous lesquelz comparoissans a esté déclaré ne pouvoir respectivement faire aultre nomination que celle cy-dessus par eulx faicte, et que par ceulx de la noblesse qui auroient esleu et nommé

led. Jacques de Senlys, Sieur dud. lieu, comme pareillement par lesd. advocat et procureur du Roy, au faict de lad. nomination il avoict la plus grande partie des voix des comparoissans et debvoit demeurer esleu. »

« Sur quoy et attendu lad. nomination et ellection faicte à la pluralité de voix desd. comparoissans de la personne dud. Sr de Senlys, avons ordonné, que de lad. ellection et nomination sera par nous baillé et dellivré acte aud. Sieur de Senlys qu'il appartiendra et est accoustumé faire en tel cas, et leur enjoinct faire et dresser leurs remonstrances, plaintes et dolléances que moiens et advis qu'ilz auroient à proposer à lad. assemblée généralle desd. Etats-généraulx, deubment signez d'eulx ou celluy ou ceulx que pour se faire ils commettront, le tout pour satisfaire et sellon les lettres de sad. Majesté. . . . . . . Et nous auroient depuis lesd. comparoissans déclairez avoir conveuu et nommé pour signer leursd. remonstrances, François de Saveuzes, Sieur de Frencq et d'Hubessent, et Troilus d'Hodicq, Sieur d'Annocq, ou par l'un des deux en l'absence ou empeschement de l'autre, leur donnant pour ce faire pouvoirs [1]. »

Ces deux seigneurs avaient voté pour le Sieur de Senlys.

Malgré cette élection, les Ligueurs maintinrent l'assemblée qui devait avoir lieu dans la ville d'Etaples. De son côté le lieutenant-général avait cru devoir agir comme il l'avait fait à cause d'une lettre qu'Henri III lui avait écrit de Chartres, dans laquelle il lui disait de « tenir la main » et empescher qu'il ne fust aulcunement abusé en la susd. » élection desd. députés, ains que pour estre lesd. Estats » francs et libres il fut choisy en toute sincérité et sans » aulcune menée ni pratique des personnes bien affectionnées pour comparoir ausd. Estatz-généraulx, et qui » n'aient aultre but devant tous iceulx que d'y proposer et » avancer ce qui appartiendra, premièrement en l'establissement de ce qui appartient à l'honneur de Dieu, puis à » la manutention de ce qui est deub à l'authorité et dignité » royalle de sad. Majesté, et pour remetire en son royaulme toutes choses concernant la justice, pollice et les » finances [2]. »

Anthoine Chinot répondit à cette lettre en faisant connaître au roi les noms des députés élus par l'assemblée : Flourens Brunet pour le clergé, Jacques de Senlys pour la noblesse, Denis Preudhomme et Gabriel Dauvergne pour le tiers-état. Le Calaisis était représenté par Robert le

1 Procès-verbal. Ms. Bibl. publ. de Boulogne. 2 Ibid.

Moictier, ancien avocat qui avait exercé la justice à Calais en l'absence d'Antoine Jacomel, juge général [1].

Cependant les Ligueurs ne se regardaient pas comme battus, et avant de tenir leur assemblée ils écrivirent encore au roi pour se plaindre des menées du lieutenant-général de la sénéchaussée du Boulonnais, ainsi que des moyens violents dont s'étaient servis le sieur du Bernet pour conduire et diriger les élections. Le roi écrivit donc de nouveau au sieur Chinot (Chartres, 26 Août) :

» Nostre amé et féal, nous avons dernièrement ordonné
» au moien de ce que la ville de Boullogne n'est mainte-
» nant en tel estat que l'on y peust librement aller n'y
» dellibérer sur l'élection des depputez de l'estat de l'é-
» glise, de la noblesse et du tiers-estat, quy doibvent se
» trouver en l'assemblée des Estatz-généraulx de nostre
» royaulme, que nous avons assigné à Blois pour le xv
» Septembre prochain, vous eussiez à choisir quelque
» aultre lieu que lad. ville de Boullogne . . . .
» Et d'aultant que nous sommes advertiz que contre ceste
» nostre intention, il c'est tenu à Boullogne une assemblée
» à laquelle du Bernet a assisté, et où il y avoit peu de
» personne, nous voullons bien tesmoigner par nos lettres
» que nous ne pouvons aulcunement approuver ladicte
» assemblée, laquelle nous est au contraire très-désagréa-
» ble, la tenons pour nulle et pour ceste cause permettons
» une aultre estre tenue à Estaples ou autre lieu, etc..... [2]

HENRY.

D'après cette nouvelle lettre émanée de l'autorité royale les Ligueurs se rassemblèrent en grand nombre et en armes dans la ville d'Etaples, déclarèrent nul tout ce qui avait été fait par les membres des trois ordres, sous l'influence du lieutenant du duc d'Espernon, dans la ville de Boulogne, et firent une nouvelle élection. Claude-André Dormy, évêque de Boulogne, fut nommé pour le clergé;

[1] Sur la discussion de préséance de ce député avec Me Robert Chocquel, député de Péronne, Cf. le registre des procès-verbaux du tiers-état, séance du mardi 11 octobre : « Et fut lad. séance adjugée à ceux de Calais pour seoir avant lad. ville de Péronne en la forme des derniers états de Blois. » Journal des états de Blois, par Etienne Bernard. — Etats-généraux, op. cit., t. XIV, p. 481. — *Plumitif de la ville de Calais*, 18 septembre 1614. Arch. municipales.

[2] Archives de l'anc. sénéchaussée, reg. du roi, no 5.

Louis de Monchy, un des chefs de la Ligue dans le Boulonnais, pour la noblesse ; et Thomas du Wicquet, seigneur de Dinghen, pour le tiers-état.

Ce fut en vain que le Sieur d'Estrées, sénéchal du Boulonnais, s'opposa à cette assemblée et refusa de reconnaître les nouveaux députés, dont le choix, disait-il, était si formellement opposé à la teneur des lettres du roi. Cette opposition ne les empêcha pas toutefois de se rendre à Blois et de se faire recevoir dans le sein des États. Quand les députés qui avaient été élus à Boulogne se présentèrent à l'assemblée, on refusa même de les y admettre et de reconnaitre leur mandat, « *pour la faveur qui appartenoit à d'autres qui se disoient députez.* » Ces députés crurent inutile d'insister pour avoir entrée aux États : ils se retirèrent. Dénis Preudhomme et Gabriel Dauvergne demandèrent seulement au roi de les faire défrayer de leur voyage et de leur séjour à Blois. Ils sollicitèrent longtemps cette faveur, enfin Henri III leur accorda, le 27 février 1589, des lettres patentes par lesquelles le Sieur d'Estrées, sénéchal du Boulonnais, fut chargé de s'enquérir s'ils avaient été légalement élus par le Tiers-État. Le Sieur d'Estrées, qui avait soutenu leur élection, certifia qu'ils avaient été légitimement envoyés aux États et par-conséquent procéda à la taxe de « *leurs frais, peines, journées et vacations*, » qui fut évaluée à trois écus par jour pour chacun d'eux. Malgré cette décision, nous voyons encore, en 1611, Antoine Dauvergne et Gilles Preudhomme, héritiers des susdits députés, solliciter le remboursement de ces frais, qui avaient été admis en taxe.[2]

[1] La famille des du Wicquet était originaire du Hainaut et vint s'établir à Desvres. Cf. nobil. de Picardie. — Au moment de tous ces troubles qui bouleversaient la France, nous trouvons trois membres de cette famille dans le Boulonnais. Simon du Wicquet qui, en 1550, était mayeur de Desvres ; il vivait encore en 1559, comme le prouve un compte-rendu de la recette et administration des biens de la Maladrerie de Desvres, réunie depuis à l'hôpital de Boulogne. Claude du Wicquet, qui porte le titre de lieutenant de Roulers et de Calonne, écuyer, capitaine et bailly de Desvres. Thomas du Wicquet, qui fut nommé député aux États-Généraux, était frère des deux précédents. C'est de Claude que descendent les du Wicquet, seigneur des Prez, de la Watine, et Baron d'Ordre—Journ. Ms.

[2] Cf. F. Morand, Eph. op. cit.

Cependant les députés des États s'étaient réunis dans la ville de Blois. « Jamais, dit Capefigue, ils n'avaient été « plus nombreux et mieux choisis dans les trois ordres. « Le conseil du roi chercha vainement à les pratiquer, à « les faire prononcer contre l'union catholique et muni- « cipale ; tous restèrent fidèles au mandat qu'ils avaient « reçu du clergé, de la noblesse ou des villes dont ils « étaient les sincères représentants ; car l'Union formait « la base de leurs cahiers[1]. » Devant de telles circonstances, Henri III déclara, de concert avec les membres des trois ordres, l'édit d'Union loi fondamentale du royaume. Il était entraîné malgré lui dans les voies des Ligueurs.

L'assemblée ne devait pas s'arrêter là ; et si l'opinion du Tiers-Etats avait trouvé de l'écho parmi les trois ordres de la nation, les États auraient changé leurs droits de remontrances en une juste coopération au pouvoir législatif[2]. Des tendances nouvelles se faisaient sentir partout ; on demandait à grands cris une « *guerre immortelle et sans respit* » contre les hérétiques, de plus, la réduction des tailles et des impôts. Partout on rencontrait mécontentement et opposition ; les mesures du Conseil royal avaient aigri les esprits. Tous ceux qui entouraient le roi paraissaient être des partisans du duc d'Espernon, aussi la majorité des États craignait-elle pour l'avenir. On ne pouvait logiquement confier à de tels hommes les intérêts de la Sainte-Union ; la position était difficile, et Henri III, pour en sortir, ne sut imaginer qu'un crime. C'était la mort des Guises.

Une fois décidé à ce forfait, Henri III en hâta l'exécution, et l'aîné de la grande race des Guises tomba bientôt assassiné ; mais avec lui disparaissait la royauté des Valois. Le faible monarque avait cru sauver sa couronne, il la perdait pour toujours. (23 Décembre 1588).

Le grand coup d'état ne devait pas se borner au duc de Guise ; le cardinal de Lorraine fut arrêté et massacré dans sa prison. C'était trop peu pour Henri III de frapper seulement le chef de la Ligue ; il voulait en finir avec les députés des États, dont le zèle bien connu et la trop grande influence lui donnaient à craindre. Il fit donc sortir du château François du Plessis de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, avec un grand nombre d'archers, d'arquebusiers et de piqueurs de la garde, pour s'assurer de

[1] Ut supra. t. V. p. 121.
[2] Est. Pasquier. l. XIII. lett. 3.

leurs personnes ; mais toutes leurs perquisitions ne furent pas couronnées de succès, et plusieurs parvinrent à s'échapper. Parmi eux se trouvait l'évêque de Boulogne, Claude-André Dormy, qui avait sans doute mérité cette arrestation en montrant dans l'assemblée des Etats tout son dévouement à la sainte cause de la Ligue. On fit beaucoup de recherches, nous apprend l'historien de Thou, pour s'emparer d'Urbain de Lansac, évêque de Comminges ; de François de Corneilhan, évêque de Rhodez, ainsi que de l'évêque de Boulogne ; mais ces recherches furent inutiles, car ces prélats ayant su ce qui se passait avaient pris la fuite [1].

Jamais nouvelle n'eut de retentissement plus soudain, plus universel. Dans toute la France le peuple et les bourgeois se réunissaient en tumulte, brisaient les insignes de la royauté et donnaient des marques évidentes de leur haine et de leur mépris pour le roi. Dans le Boulonnais les Ligueurs, qui n'avaient jamais mis bas les armes, soulevèrent le peuple contre son souverain, et malgré tous les efforts du gouverneur, ils parvinrent même à se rallier les bourgeois de la haute-ville, dont un grand nombre avait été jusque-là opposés à la Ligue.

« On vit donc alors, dit le journal de la Ligue, le feu de la rébellion se rallumer avec plus de violence que jamais, et le Boulonnais, replongé de nouveau dans toutes les horreurs d'une guerre civile, d'autant plus meurtrière que la mort des chefs ne servit qu'à ranimer par de nouvelles forces la rage et le désespoir des rebelles. Ainsi, tandis que la ville, qui jusque-là était demeurée dans le bon parti, se déclarait pour ses furieux, chacun courroit aux moyens les plus violents pour satisfaire sa vengeance [2]. »

« Le peuple, dit le protestant Sismondi, n'examinait « pas si le monarque avait eu le droit de faire tuer les « Guise sans jugement ; ce n'était pas un abus de pou- « voir qu'il lui reprochait, mais une attaque perfide con- « tre la religion. Dès longtemps Henri III s'était rendu « suspect de ménagements pour les hérétiques, en fa-

1 E sacro ordine diligenter vestigati, nec inventi, Urbanus Lansacus Convenarum, Franciscus Cornelianus Rutenorum, Petrus Dormius Bononiæ in Morinis episcopi ; qui prius moniti, quà potuere saluti consuluerunt.—J. Augusti Thuani, historiarum sui temporis. T. IV, P. 671, Londres.—

2 Mis. cit.

« veur desquels il avait signé plusieurs édits de tolérance;
« il avait formé ce parti odieux des Politiques, auquel
« le peuple ne pouvait pardonner sa tiédeur dans ce
« qu'on nommait la cause de Dieu. Il venait enfin de se
« démasquer en faisant tuer les champions de l'Eglise,
« les Guise, qui ne voulaient point de pacte avec l'héré-
« sie. Sans doute il voulait permettre de nouveau un
« culte sacrilège; mais par son attentat contre le favori
« du peuple et contre le prince de l'Eglise, il avait rom-
« pu tout lien entre la France catholique et lui : désor-
« mais il y aurait autant de honte que de crime et de dan-
« ger à lui obéir davantage[1]. »

Cependant Messire Jehan de Rambures, qui avait été arrêté à Blois[2], fut à peine sorti de prison qu'il vint se remettre à la tête du mouvement populaire qui avait lieu dans le Boulonnais. Il rassembla tous les Ligueurs auxquels se joignirent le Sieur de Maigneux, gouverneur de Montreuil, qui lui amenait du canon; Lamoral d'Egmont; les deux de Monchy, Sieurs d'Inxent et de Cavron; Raoul de Poucques, Sieur d'Alincthun, et un grand nombre d'autres. Avec ces forces, les Ligueurs se rendirent maîtres d'une grande partie du pays, s'emparèrent de la ville et du Château d'Etaples[3], et firent des courses dans toute la province.

Ce fut vers cette époque que les Ligueurs Boulonnais poussèrent une de leurs excursions jusqu'au château-fort de Longvilliers, où commandait le Sieur du Halde, gentilhomme de la Chambre du Roi. Ce seigneur, depuis les évènements qui venaient d'avoir lieu, s'attendait à être attaqué, aussi avait-il fait retirer dans la ville de Boulogne son épouse ainsi que la dame du Rousoy, sa fille, veuve de Robert de Halwin, qui avait été tué quelque temps auparavant dans un combat contre les Ligueurs. Le Sieur de Rambures investit le château le 30 Janvier 1589, à la sollicitation du Sieur de Maigneux, et le fit battre si furieusement du côté de l'orient, avec son canon, qu'au bout de huit jours, après un rude assaut qu'il donna par trois brèches, il força les assiegés à se rendre. Les défenseurs du château s'étaient conduits avec

[1] Hist. des Français, t. xx. p. 474.
[2] Il avait été député aux Etats par la noblesse de ~ —Des Etats-généraux, op. cit. t. xiv, p. 340.
[3] Annales d'Étaples. Notes mss.

valeur, mais manquant de vivres et de munitions ils furent obligés de se rendre pas composition [1].

Dès le moment où l'on sut à Boulogne que les Ligueurs s'étaient portés vers Longvilliers et en avaient investi le château, le Sieur du Bernet envoya demander du secours au gouverneur de Calais, Girault de Mauléon de Gourdan. Ce seigneur, qui ne s'était pas encore rallié au parti de la Ligue, se mit aussitôt en route avec un corps de troupes choisies, et de concert avec du Bernet, marcha au secours du Sr du Halde. Le gouverneur de Boulogne avait amené du canon que l'on avait chargé sur des chariots; toutefois ils n'allèrent pas au-delà du bourg de Samer, où la jonction des troupes s'était faite, car ils apprirent que les assiégés avaient fait leur capitulation et que les Ligueurs s'avançaient vers eux avec des forces supérieures. Ils se replièrent donc promptement sur Boulogne, où ils apprirent bientôt que les Ligueurs s'étaient emparés du bourg de Samer, par les intelligences qu'ils avaient avec le capitaine de Nole et les habitants que les royalistes avaient laissés dans la fameuse abbaye de Bénédictins qui se trouvait en cet endroit.

Partout, dans le Boulonnais, le peuple se soulevait pour la Ligue; Henri III n'avait plus la confiance de ses sujets, et l'on comprenait plus que jamais la nécessité, pour sauver la religion, de se rallier au parti de la Sainte-Union. Aussi les Ligueurs n'eurent point de peine à se rendre maîtres des villages du pays. Desvres, le Wast, Wierre, la Capelle, Crémarest, Wirwignes, Questrèques, et un grand nombre de bourgades furent bientôt en leur pouvoir [2].

En voyant ainsi les peuples se jeter dans le parti de la Ligue, notre bon chroniqueur ne peut s'empêcher de s'écrier, pour pallier sans doute les soit-disant torts de ses compatriotes: « Il ne faut pas être surpris si l'on « trouva si peu de véritables Français dans ce malheu- « reux pays, puisqu'ils étoient si rares dans les autres « provinces, et que les esprits faibles, séduits par la pré- « vention ou entraînés par les vaines promesses d'une ré- « forme imaginaire, dans la milice, dans les charges, « dans les finances, dans l'administration de la justice et « dans le culte de la religion, se voyoient encore exposés

[1] Dubuisson, ubi supra. Siége de la Ligue, ms. cit.

[2] Ibid. — Baron d'Ordre, Notice sur Desvres. — L. Cousin, Not. sur le Mont-Hulin.

« à la perte de leurs biens et de leurs vies s'ils ne se « joignoient au torrent [1]. »

Cette influence de la Ligue sur le peuple vint encore s'accroître par la décision que la Sorbonne venait de donner à la requête du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris, au nom de tout le peuple. Le 7 Janvier 1589, les docteurs de cette savante agrégation catholique, au nombre de soixante-dix, se prononcèrent sur les questions qui leur avaient été posées. Ils disaient :

« Le peuple de ce royaume est deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté au susdict roy « Henri. Le mesme peuple peut licitement et en assurée « conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la desfense et conservation de l'Église apostolique et romaine contre les conseils pleins de toute « meschanceté et efforts dudict roy [2]. »

Cette décision fut accueillie avec enthousiasme, et l'on décréta qu'au saint sacrifice de la messe on ne prierait plus pour le tyran qui avait violé la foi publique, « *au notoire préjudice de la saincte foy catholique, romaine et de l'assemblée des Estats du royaulme.* » Le décret de la Sorbonne fut publié dans le diocèse de Boulogne par l'ordre du Sieur de Rambures, et l'on vit le peuple manifester d'une manière énergique toute sa haine contre le tyran. Dans quelques endroits, tels que Desvres, Etaples, Samer, on alla jusqu'à traîner dans la fange, au milieu des rues, l'effigie de Henri III et la brûler sur la place publique [3]. Les prêtres faisaient retentir les églises de sanglantes invectives contre Henri de Valois, « qu'ils traitoient dans leurs chaires et leurs écrits d'assassin, de schismatique, hérétique, apostat, sorcier, athée, excommunié, tyran. .... etc.; » ils en vinrent même jusqu'à refuser l'absolution et la sépulture en terre sainte à tous ceux qui reconnaissaient encore la royauté d'Henri III [4]. L'exaltation était à son comble.—Claude-André Dormy n'était sans doute pas tout-à-fait étranger à ce mouvement populaire ; toutefois, retiré à Montreuil d'où il surveillait les intérêts de la Sainte-Union, nous ne voyons pas son nom paraître au milieu de toutes ces terribles manifestations de l'opinion publique.

1 Siége de la Ligue, Ms.
2 Cf. P. Fabre, l. 178. n. 83.
3 Dubuisson. Ms. cit.
4 Siége de Boulogne par les Ligueurs ; Ms. cit.

Cependant le Sieur de Rambures, qui avait été nommé par les chefs de la Sainte-Union lieutenant-général du Boulonnais, continuait toujours d'agrandir le cercle de ses opérations et délivrait des commissions de guerre. Il fit même publier que tout catholique, « *sous peine de confiscation de corps et de bien*, » devait faire barricader les entrées des villages et des bourgs, garder les églises et les lieux où l'on pouvait se défendre avec succès, et se tenir muni d'armes et de chevaux pour courir sus au gouverneur de Boulogne et à ses troupes, s'il en était besoin. De plus, les Ligueurs répandirent partout des libelles et des pamphlets pour attirer le peuple dans leur parti, ou bien, trop souvent encore, pour se venger de leurs ennemis en les diffamant. A cette malheureuse époque, les partis ne se ménageaient pas, et de part et d'autre ils lançaient dans le public une multitude d'écrits tantôt sérieux, tantôt spirituels et moqueurs, mais toujours remplis de rudes sarcasmes, d'exagérations bizarres, et quelquefois même de faussetés évidentes.

Ces pamphlets ne sont malheureusement pas arrivés jusqu'à nous ; nous n'en connaissons qu'un seul, qui fut sans doute l'œuvre de quelque Ligueur exalté, à moins que ce ne soit la contre-partie des lettres que du Bernet écrivit à Henri III sur la prétendue alliance des Ligueurs avec la reine d'Angleterre. Peut-être pourrait-on y voir une tentative essayée par Elizabeth pour arracher le Boulonnais aux Ligueurs ; mais l'histoire du pays gardant le plus grand silence sur ce fait, nous n'osons pas nous prononcer. Ce pamphlet a pour titre : « *Trahison découverte de Henry de Valois sur la vendition de la ville de Bologne à Jezabel, royne d'Angleterre, avec le nombre de vaisseaux pleins d'or et d'argent prins par ceux de la ville de Bologne, envoyez par Jezabel audict de Valois*[1]. » Nous allons en transcrire quelques fragments qui donneront parfaitement l'idée de cet écrit.

« Chacun doibt estre seur que le vint-septiesme jour de « janvier dernier passé, arriva en la ville de Bolongne un « Anglois envoyé de la part de la royne d'Angleterre, « avec deux vaisseaux plains d'or et d'argent qu'il ame- « noit et avoit semblablement un paquet de lettres. Or,

[1] Paris 1589, 11 p., vieux in-8o. Ce pamphlet a été signalé par M. H. de Rheims dans la Bibl. hist. monument. eccles. et litt. de la Picardie et de l'Artois, p. 181.

« estant entré en la ville, il demanda à parler à Mon-
« sieur le capitaine de Bernay, le gouverneur, mais il ne
« peut parler à luy, ni mesme faire ses affaires selon son
« désir (comme il le prétendoit), car les habitans avoient
« esté avertis quelque temps devant par le sieur Détray,
« lieutenant du capitaine du Bernay susdict, qu'il deb-
« voit arriver gens d'Angleterre pour se rendre maistres
« de la ville, parce que Henry de Valois. pendant qu'il
« estoit roy de France, l'avoit vendue à la royne d'An-
« gleterre et avoit subordonné de Bernay, le gouverneur
« dessus nommé, pour luy livrer. Ce que du Bernay lui
« avoit promis; ayant esté, tant par les dons de Henry
« de Valois, que de la royne d'Angleterre suborné et gai-
« gné, pour a quoy obvier ils avoient tué et mis à mort
« leur gouverneur, affin de n'estre trahis par luy pour
« Henry de Valois, à cause de la royne d'Angleterre, de
« laquelle ils voyoient de jour à autre ce gouverneur re-
« cepvoir présents. Donc, cest Anglois, faché de n'avoir
« point trouvé le gouverneur et de ce trop importun pour
« son proffit (que je parle ainsi,) combien qu'il ne s'ap-
« perceut que on sceut ce qu'il venoit faire en ceste ville,
« se hasarda de parler au seigneur Détray, lieutenant
» du capitaine de Bernay, et gouverneur (comme pensoit
« cest Anglois) en son absence; si bien qu'il parla à luy
« et pensoit que ce lieutenant eust été aussi suborné par
« Henry de Valois. jadis roy de France et la royne d'An-
« gleterre. Ce que toutesfois n'estoit pas, et sur ceste pen-
« sée s'assuerant, il déclare à ce lieutenant pourquoy il es-
« toit venu et luy conte les intelligences de Henry de
« Valois avec la royne d'Angleterre, en forme de devis,
« et luy dict aussi qu'il arrivoit deux vaisseaux pleins d'or
« et d'argent, et puis après luy bailla le pacquet de let-
« tres, lequel, ayant ouvert et leu, il trouva en escript
« ce que cest anglois luy avoit dict de bouche, et apprint
« que la royne d'Angleterre envoyoit deux millions d'or
« et d'argent à Henry de Valois pour faire la guerre
« contre les catholiques.

« Or, ce lieutenant ayant oy, leu et veu tout cela, il
« faict semblant à cest Anglois d'estre bien aise de ces
« nouvelles, et dict à cest Anglois qu'il allast faire haster
« ces vaisseaux d'approcher et venir à bort; de quoy cest
« Anglois, bien aise, s'en va les faire haster, et aussitost
« qu'il fust sorti hors de la ville, le lieutenant va commu-
« niquer ces lettres aux principaux de la ville pour dé-

« monstrer que ce dont il les advertis devant estoit vray ;
« lesquels ayant veu ces lettres, demandèrent au lieutenant s'il avoit faict réponce à ces lettres, lequel leur dict que non, mais seulement avoit dict à cest Anglois qu'il feist haster ces vaisseaux, ce que les habitans trouvèrent mauvais au commencement ; mais quand il leur eust dict pourquoy il l'avoit faict, ils trouvèrent bonne ceste response et délibérèrent unanimement, oyant la raison pour laquelle ce lieutenant l'avoit faict (qui estoit de se mettre trouppe de gens au bort de la mer, et tirer sur ces vaisseaux affin de les faire submerger dedans la mer,) d'y aller, ce qu'ils feirent et tirèrent sur ces vaisseaux et les feirent submerger, et ne feirent cela pour autre raison, sinon pour ce qu'ils craignoient tous que au lieu d'argent dedans les vaisseaux n'y eust eu des gens cachez, lesquels, entrez dedans la ville, s'ils eussent peu, comme ils prétendoient, par après, par le moyen du gouverneur, si on ne l'eust tué, et qu'on n'eust faict accroire à cest Anglois, qu'il n'y estoit pas et qu'il s'estoit allé promener à deux lieues de là, et fussent sortis après et se fussent rendus maistres de la ville ; car se sont ruzes et stratagèmes de guerre quy se praticquent tous les jours en guerre, qui servirent beaucoup aux Grecs à prendre la grande cité de Troye, estans entrez en icelle dedans un grand cheval de bois, dans le ventre duquel y avoit grande abondance de soldats armez, et par ce moyen là la prindrent. Mais le bon Dieu, qui cognoist toutes choses, ne permit point qu'il advint aucun mal à ceste ville catholique, ains a fait que de jour en autre on cognoistra comme Henry de Valois est plus hérétique qu'autre, et qu'il adhère et a toujours adhéré plustost à la royne d'Angleterre, très-cruelle huguenote, qu'à nul autre roy ne prince catholique, laquelle luy a appris à massacrer les princes catholiques, comme Messeigneurs les cardinal et duc de Guyse, lesquels il n'a fait massacrer en la ville de Blois pour autre cause . . . . . .
« . . . .
« Il (Henry de Valois) se rend faulteur et appuy des athéistes, hérétiques, politiques, inventeurs, exacteurs, ronges-peuple, etc. . . . .
« Il a toujours eu et a encore auprès de luy des gens qui ne valent pendre, lesquels il a toujours aymez en observant en toutes manières des déportemens, faicts et

« gestes de Mahomet, à l'exemple de celuy qui faisoit « les impôts sur le pissat. . . . .
« Dieu nous a bien aydez en ceste affaire-cy de ceste ville « de Boulogne, vendue sans doubte à la royne d'Angleterre par Henry de Valois, par le moyen de ce méchant et damné ambassadeur d'Angleterre Edouard « Staffort; lesquels si, par la grâce de Dieu, n'eussent « esté descouverts, infailliblement les Anglois se fussent « joincts par le moyen de ceste ville-là avec Henry de « Valois, jadis roy de France . . . .

« Faites des prières pour le sainct temps de Caresme « approchant, pour remporter la victoire contre Henry « de Valois, jadis roy de France, et tous ses adhérés nos « ennemis. Dieu nous en fasse la grâce. »

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cet écrit; mais une chose qui peut nous donner à douter de sa véracité, c'est que l'auteur parle de la mort de du Bernet comme d'une chose certaine, tandis que nous allons le voir encore guerroyer, pendant quelques années, contre les Ligueurs.

Durant cette période, Calais et le pays reconquis furent assez calmes, cependant ils se trouvaient portés comme insensiblement vers la Ligue. C'est là sans doute la cause des reproches qu'un pamphlet du temps faisait au duc de Guise. « Pourquoi, lui disait-il, allumes-tu la guerre en Picardie? Y a-t-il aussi des hérétiques là? Que pleust à Dieu que Calais et Boulogne fussent aussi bien à la dévotion du roi de Navarre comme tu les en accuses[1]. » Toutefois les Ligueurs ne paraissent pas être en grand nombre encore dans le Calaisis, et ce ne fut que plus tard qu'ils s'augmentèrent quand le Sieur de Gourdan se rallia à la Ligue[2].

Aussitôt après la déchéance du roi prononcée par la Sorbonne, le Sieur de Rambures fit cependant des courses sur le territoire de Calais; il leva des contributions sur la banlieue du Calaisis et en tira six mille écus, comme on le voit par la charte que Henri IV donna au mois de Février 1595, à Charles de Rambures, maréchal et mestre

1 Satyre Ménippée. Preuves. t. III, p. 155.

2 Les historiens de Calais ne parlent pas de l'adhésion de ce gouverneur à la Ligue. Cependant, d'après ce que nous disent Dubuisson et le journal manuscrit de la Ligue, on peut conclure que ce gouverneur adhéra à la Sainte-Union après la mort de Henri III.

de camp de ses régiments, et par laquelle il le déchargeait de tout ce que son père avait enlevé aux habitants de ce pays[1].

Dans ces moments de guerre civile les Ligueurs se trouvaient obligés d'avoir recours à ces moyens extrêmes afin de se procurer l'argent nécessaire pour les frais de la guerre. Les ennemis, quoique se servant du même moyen, les attaquaient toujours sur ce sujet. La satyre Ménippée, qui ne laisse jamais passer une occasion de se moquer du duc d'Aumale et de ceux qui avaient fait la guerre avec lui dans le Boulonnais, dit qu'ils se sont enrichis en volant les Catholiques. « Dès lors, dit ce fameux écrit, furent guéris (les Daumales) de la jaunisse catholique, (c'est-à-dire de la pauvreté des Ligueurs d'alors) dont ils estoient ensaffranez depuis les guerres de leur comté de Boulogne, à eux catholiquement et légitimement dévolu par le mérite de leurs patenostres et dévotes processions, non point par usurpation et larcin domestiques, comme disent les hérétiques relaps[2]. »

Dans les pamphlets de cette époque on tourne souvent aussi en ridicule le duc d'Aumale et ceux de son parti guéris de la « jaunisse saffranée[3]. » On se plait à donner au duc le titre de comte de Boulogne, par allusion aux prétentions dont nous avons parlé plus haut. Ce sont avec des pamphlets tels que ceux-ci que l'on a trop souvent fait l'histoire de la Ligue.

1 Ordonnance de Henri IV. Cot. R. R. fol. III. XIII. ap. Lefebvre. op. cit. t. II. p. 411.

2 T, I. p. 35. Ratisbonne, MDCCXXVI.

3 Cf. Mém. de la Ligue, t. V. p. 479.

IX.

Complot contre Roger du Bernet. — Jehan de Senlys. — Continuation des hostilités. — Siége d'Étaples. — Fin de la Ligue.

Le coup-d'état contre les princes de la maison de Lorraine et les députés dévoués à la Ligue n'était point destiné à détruire la Sainte-Union. Henri III n'avait agi que dans le but de se substituer à la puissance des Guises : ce but n'avait pas été atteint, il ne pouvait l'être; aussi avons-nous vu l'opinion publique se séparer violemment de la royauté des Valois et proclamer sa déchéance, Les Catholiques pouvaient-ils s'associer à un tyran qui ne leur donnait plus de garanties suffisantes? Ne devaient-ils pas plutôt se rallier à la Ligue des bonnes villes bourgeoises qui tenait la campagne et menaçait une royauté impuissante et tyrannique?

Les deux forces actives et vivaces du royaume n'étaient plus que l'armée des Catholiques et celle des Huguenots, qui etaient en présence; les Etats-généraux de Blois n'étaient plus rien, ils se dissolvaient par eux-mêmes. Henri III devait donc choisir entre les deux partis; ses affections n'étaient pas pour les réformés, mais le duc d'Espernon était là pour atténuer les répugnances du roi, et bientôt le monarque catholique s'allia au chef de la gentilhommerie Huguenotte.

L'alliance impie d'Henri III avec le roi de Navarre éloigna de plus en plus le roi de France de ses sujets et donna une force immense à la Sainte-Union. Dans la Picardie et le Boulonnais, la Ligue prit une nouvelle vigueur et batailla avec succès contre les Royalistes et les Huguenots. Le sieur de Rambures continuait toujours de s'emparer des châteaux et des lieux forts du pays[1].

1 Cf. Bertrand, Hist. de Boulogne, t. II, p. 71.—L. Cousin, Notice sur le Mont-Hulin.—Journal. Ms. cit.

Vers cette époque la royauté, qui subissait une nouvelle impulsion, paraît vouloir sévir contre la Ligue. Parmi les actes qui émanèrent alors du trône, il en est plusieurs qui ont rapport à nos provinces et frappèrent surtout les villes d'Amiens et d'Abbeville, centre du mouvement populaire de la Ligue pour la Picardie, le Ponthieu, le Boulonnais et le pays reconquis. Ces villes devaient être « deschues de tous Estats, offices, honneurs, « pouvoirs, charges, dignités, privilèges, presrogatives, « dons, octroys et concessions quelconques à elles concé- « dés par nous et les roys nos prédécesseurs, et les avons » desclarées et déclarons rebelles, atteintes et convain- « cues des crimes d'attentat, félonie et de lèze-majesté au « premier chef; voulons que comme telles il soict pro- « cédé contre elles et tous ceux qui y habitent et les as- « sisteront de vivres, conseils, confort, aydes, force, ou « moyens, et contre leur postérité, par toutes les voies et « vigueurs des ordonnances faictes sur lesd. crimes, sauf « si dans le quatorzième jour du mois de Mars prochain « elles recognoissent leur faute et se soumettent en l'obéis- « sance que justement elles nous doivent par le com- « mandement et l'expresse parole de Dieu, sans laquelle « elles ne peuvent se dire chrestiennes [1]. »

Quoiqu'atteints par cet acte émané de l'autorité royale, les Ligueurs de la province de Picardie ne continuèrent pas moins de rester en armes dans tout le pays et d'essayer de nouvelles tentatives sur les châteaux et les places voisines de Boulogne; on n'avait pas encore abandonné le projet de s'emparer de cette ville. Du Bernet, qui comprenait toute la difficulté de sa position, eut donc recours au roi pour lui demander des secours d'hommes et d'argent. Il lui écrit le 25 Février 1589 et lui démontra la nécessité où il se trouvait de recevoir des renforts pour s'opposer aux courses et aux projets des Ligueurs. Mais que pouvait faire le faible monarque dans des circonstances si difficiles? A peine avait-il assez de troupes pour se défendre lui-même et faire reconnaître son autorité. La seule réponse qu'il put donner à du Bernet fut que « les affaires de l'Etat étoient telles qu'il ne lui étoit pas possible de pourvoir pour le présent à ce qui étoit nécessaire pour leur résister; mais que sachant l'affection qu'il avoit pour son service et qu'il s'intéressoit à la conservation de

1 Février 1589. — Registre du Parlement, vol. XXIX, fol. 5 et — Etats-généraux, t. XV.

cette ville, il étoit persuadé qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour la conserve ainsi que tout ce qui étoit aux environs[1]. »

Réduit à ses seules forces, du Bernet ne put tenter ce qu'il croyait nécessaire pour forcer les Ligueurs à évacuer le Boulonnais; il se contenta donc de faire des courses dans tout le pays et de harceler les troupes de la Sainte-Union.

La garnison de Boulogne n'était pas assez considérable pour aller enlever les postes qui étaient entre les mains des partisans de la Ligue, et du Bernet avait compris que c'eût été trop s'affaiblir que de vouloir les garder, en admettant qu'on eût pu s'en emparer. Dans les escarmouches qui eurent lieu alors, chaque parti eut une alternative de revers et de succès, du Bernet parvint même à chasser les Ligueurs du bourg et du château de Marquise. Ses détachements de cavalerie, qui battaient la campagne, occasionnaient de grands dégats, et rentraient souvent dans la ville chargés de butin, après avoir levé par la force des contributions dans tous les villages qui s'étaient attachés à la Ligue. Le malheur du temps semblait légitimer toutes ces exactions, et chaque parti rejettait sur son adversaire tout l'odieux de tels moyens.

Le mouvement qui avait lieu en France pour se mettre à même de résister à Henri III et au roi de Navarre, ne permettait pas aux Ligueurs du Boulonnais et de la Picardie de disposer d'un grand nombre de soldats. Ils se virent donc obligés d'abandonner encore une fois le projet qu'ils avaient formé de s'emparer de Boulogne, quand Antoine le Carpentier, Sieur de Wacogne, l'un des capitaines du seigneur de Rambures, essaya de faire réussir ce projet, et de livrer du Bernet aux Ligueurs.

Voici quel était le complot tramé par le Sieur de Wacogne, tel que nous le rapporte le manuscrit du Siége de la ville de Boulogne par les Ligueurs. Antoine le Carpentier avait près de du Bernet son beau-frère, Jehan de Senlys, écuyer, Sieur de Longueville, de la Warenne et d'Hobengues, capitaine d'une compagnie de gens de pied, jeune homme qui donnait de grandes espérances et pour lequel du Bernet avait une grande estime et une confiance sans bornes. Depuis long-temps on avait essayé d'ébranler sa fidélité, mais sans succès, quand Antoine

[1] Journal Historique du Siége.—Dubuisson. Ms. précit.

le Carpentier y parvint en mettant en jeu les promesses les plus séduisantes et les plus flatteuses. On promit au Sieur de Senlys de lui donner d'abord le commandement de Boulogne, ainsi qu'une forte somme d'argent pour acquitter ses dettes, qui étaient considérables, et enfin de lui faire épouser la dame du Rousoy [1], Diane du Halde, veuve de Robert de Halwin, qui avait de son chef 10,000 écus de rente, et qu'il avait connu lors du siége du château de Longvillers, où du Bernet l'avait envoyé renforcer la garnison.

Le malheureux de Senlys se laissa entraîner par l'espoir de posséder des biens qu'il enviait depuis longtemps, et promit de faire tout ce que les Ligueurs jugeraient nécessaire pour s'emparer de la ville. Peut-être que le fanatisme qui s'était alors emparé des esprits vint aussi l'engager à marcher dans cette voie qui lui fut si funeste. Il en vint même à ne plus reculer devant l'idée de se défaire, s'il était nécessaire, de du Bernet, qui jusqu'alors avait été son protecteur et son ami. Il agissait peut-être dans la conviction de rendre par ce crime un grand service à son pays, car trop souvent le plus horrible attentat semble s'ennoblir au cœur d'un fanatique, dans la pensée qu'il peut être utile à la cause qu'il a embrassée.

En attendant que Jehan de Senlys put prendre de justes mesures pour arriver à son but, les Ligueurs décidèrent qu'il pourrait se rendre dans le château d'Hobengues, près le village de Wimille, sans être inquiété par leurs troupes; mais que tous ses biens ne seraient nullement à l'abri des courses et des ravages que les soldats du parti faisaient dans le pays, afin de ne pas éveiller l'attention du gouverneur; ils lui promirent toutefois de l'en indemniser. On avait même cru prudent de l'engager à aller de temps en temps battre la campagne avec un détachement de troupe comme il avait coutume de le faire autrefois; car autrement le Sieur du Bernet, qui se conduisait avec la plus prudente circonspection, n'aurait pas été sans s'apercevoir de ce changement dans la conduite de Jehan de Senlys [2].

Trois jours après que tout ceci fut décidé, Antoine le Carpentier fut envoyé de Montreuil, où il résidait, pour s'entendre avec lui et l'entretenir dans ces dispositions. Il se rendit donc au château d'Hobengues, accompagné

1 Voyez plus haut, p. 169
2 Antiq. du Boulonnais, Ms. cit.

du curé de Wimille, qui l'aida à affermir Jehan de Senlys dans sa résolution. Les manuscrits qui nous parlent de ce prêtre nous le montrent comme un des plus zélés et des plus ardents partisans de la Ligue, et c'est sans doute pourquoi ils lui donnent le nom de *Jésuite*; car les disciples de Saint Ignace s'étaient ralliés à la Ligue et avaient affirmé qu'elle était *un lien sacré formé pour défendre la religion*. Le journal manuscrit que nous avons déjà cité accuse même cet ecclésiastique d'avoir négocié le complot contre du Bernet, et d'avoir voulu porter plusieurs de ses paroissiens au meurtre du gouverneur de Boulogne, « *comme un moyen infaillible de gagner le Paradis.* » Nous ne pouvons pas nous inscrire en faux contre ces faits, rien ne nous y autorise, malgré la partialité que nous avons reconnue dans notre vieux chroniqueur. Nous nous contenterons donc de donner les faits tels qu'il nous les transmet, laissant au lecteur à juger quelle croyance on peut y attacher.

Après le départ du Sieur de Wacogne, le curé de Wimille donna à Jehan de Senlys, de la part des chefs de la Ligue, 300 écus, comme compensation du meilleur de ses chevaux qu'on lui avait pris à Longvilliers et qu'on n'osait lui rendre de crainte que la conjuration ne fût découverte. On n'ignorait pas cependant que le Sieur du Bernet l'avait déjà dédommagé de cette perte en lui donnant deux autres chevaux de grand prix.

Quelque temps après ayant demandé au gouverneur la liberté de faire quelques courses dans les environs du bourg de Samer, il partit pendant la nuit avec quelques cavaliers et s'avança jusqu'au pont de bois que l'on nommait *la Planche d'Etienfort*. Arrivé à cet endroit, il y laissa sa petite troupe sous prétexte de conférer avec deux espions qui l'attendaient à quelques pas de là; mais, en effet, pour s'entendre avec son beau-frère et un officier nommé Franchière.

Ce gentilhomme, qui autrefois avait été attaché comme lieutenant au duc de Guise, et qui à la mort de ce dernier était devenu le favoris du Sieur de Rambures, employa toute l'éloquence dont il était doué pour affermir Jehan de Senlys dans son dessein, lui représentant : « qu'il alloit éterniser son nom dans les races futures par une si mémorable entreprise qui serviroit au bien de la patrie, au repos du peuple et à son avancement particulier, et que si l'on pouvoit enlever le gouverneur lors-

qu'il iroit de nuit par la ville, on tireroit pour le moins 50.000 écus de ceux de Paris, pour lui faire voir comme *un monstre épouvantable amené des pays étrangers* [1]. »
Après cette conférence, le Sieur de Senlys rejoignit sa petite troupe et se dirigea vers Hénocq et La Rocque, où il fit prisonnier le fermier du lieu.

De retour dans la ville de Boulogne, il reçut, le 25 Mars, jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, une lettre que son beau-frère lui avait envoyée par un de ses domestiques, et dans laquelle il l'engageait à se mette en mesure pour exécuter son dessein dans le cours de la Semaine Sainte. Jehan de Senlys crut cependant devoir différer jusqu'après les Fêtes de Pâques, lorsque sur ces entrefaites la ville faillit tomber par surprise entre les mains des Ligueurs.

Une partie de la garnison étant sortie de la ville dans la nuit du lundi au mardi 28 Mars, pour courir sus aux Ligueurs, ceux-ci en furent instruits par leurs espions et profitèrent de la circonstance pour s'approcher de la ville, à la faveur des ténèbres, avec 600 hommes d'infanterie et 300 cavaliers. Ils espéraient se saisir d'une des portes de la ville, ou bien encore exciter par leur présence le seigneur d'Hobengues et ses complices à s'emparer du gouverneur. Du Bernet, ayant su ce qui se passait, envoya pour les reconnaître les capitaines La Serre et Busca avec quelques cavaliers; ceux-ci lui ayant appris que les Ligueurs étaient arrêtés à Beaurepaire et qu'ils semblaient se disposer à tenter un coup-de-main contre la ville, du Bernet fit ouvrir le feu des batteries de ce côté et continua une vive canonnade jusqu'à l'heure de midi. Alors quelques compagnies d'infanterie et de cavalerie étant sorties de la ville par la porte Flamande, engagèrent un combat qui dura jusqu'à cinq heures du soir. Le succès de la journée était encore indécis, mais les Ligueurs voyant que les troupes de du Bernet se relevaient de temps en temps, et que le nombre allait l'emporter, crurent devoir se retirer et de cette façon fermer le passage aux détachements que le gouverneur avait envoyés pour battre la campagne. Ce dessein n'eut point tout le succès qu'ils en avaient espéré, car du Bernet avait fait savoir à ses troupes ce qui se passait et les avait engagées à se réfugier dans la ville de Calais, en attendant l'occasion favorable de rentrer dans Boulogne [2].

1 Journal hist. Ms. cit.   2 Ibid.

Cependant le moment où le complot allait éclater approchait, quand un incident imprévu vint en empêcher l'effet. La mère de Jehan de Senlys, Gabrielle d'Avroult, ayant fait connaître une partie de la conspiration à un gentilhomme de ses amis, qu'elle croyait partisan de la Ligue, celui-ci en donna avis au Sieur du Bernet et s'entendit avec lui afin de prendre les moyens nécessaires pour empêcher la réussite du complot. La mère du Sieur de Senlys n'avait pas nommé les conspirateurs, il était donc très-difficile de déjouer leur projet; c'est pourquoi ils agirent de ruse. Le gentilhomme dont nous venons de parler, et que l'auteur manuscrit qui nous donne tous ces documents ne nomme pas, se rendit auprès du Sieur de Rambures pour lui offrir ses services. Il prétexta quelque sujet de mécontentement contre du Bernet et proposa au chef des Ligueurs Boulonnais d'en débarrasser le pays, pourvu que l'on consentît à lui donner une récompense proportionnée à la difficulté de l'entreprise. Le Sieur de Rambures accepta l'offre qu'on venait de lui faire et donna avis à Jehan de Senlis de ne rien précipiter, mais de différer quelques jours en attendant l'arrivée d'un gentilhomme qui devait le seconder.

Aussitôt que l'envoyé de du Bernet fut instruit de toute la conspiration ainsi que des noms des principaux conjurés, il revint dans la ville de Boulogne le jeudi 6 Avril, muni d'un sauf-conduit du Sieur de Rambures, ainsi que des papiers nécessaires pour pouvoir communiquer avec le Sieur de Senlys. A son arrivée dans la ville, il trouva Roger du Bernet assis à la table du conspirateur, qui avait voulu lui offrir un banquet ainsi qu'à tous les officiers de sa garde. Jehan de Senlys voulait en finir, car il craignait que le complot trainant en longueur ne vînt à être découvert. Dès qu'il eut lu les lettres de créances du gentilhomme, il lui fit part de son dessein; il voulait faire boire ses convives avec excès, espérant pouvoir alors s'en rendre maître plus facilement. Cependant l'agent de du Bernet lui ayant représenté : « qu'il ne croyoit pas la chose si facile, parce qu'ils avoient à faire à un homme sobre, qu'il ne seroit pas aisé de pousser dans l'excès du vin dont il n'usoit qu'avec une grande modération, surtout dans la situation présente, et que ce seroit le faire entrer en quelques soupçons si l'on s'efforçoit de lui faire passer les bornes de cette modération ordinaire [1]. » Il fut

[1] Ibid.

décidé que l'on attendrait une occasion plus favorable.

L'exécution du complot se trouvant ainsi remise à une autre époque, le gentilhomme alla, à l'issue du festin, trouver le gouverneur au château, pour lui faire part de tout ce qu'il avait découvert ainsi que du péril qu'il venait de courir. Il l'engagea surtout à agir avec prudence, et à prendre des mesures de sûreté contre Jehan de Senlys et ses complices, dont quelques-uns lui étaient encore inconnus.

Cependant le seigneur d'Hobengues, qui craignait toujours d'être découvert, essaya de mettre son projet à exécution le 12 Avril ; mais ayant remarqué une nouvelle disposition dans la garde du château, il crut devoir attendre une occasion plus favorable. Le lendemain, feignant de se rendre à la chasse, il eut une conférence avec sa mère et le curé de Wimille, qui lui remit une somme de 800 livres de la part des Ligueurs.

Malgré tous ces présents, Jehan de Seulys hésitait encore de s'engager plus avant dans la voie périlleuse où il se trouvait. Les bontés dont l'avait comblé le gouverneur troublaient sa conscience ; il comprenait que c'était une indignité de servir la sainte cause de la Ligue par des moyens si vils et si honteux. Mais Gabrielle d'Avroult, que le manuscrit du siége nous montre comme un esprit fougueux et exalté, était là pour exciter le malheureux jeune homme, « lui présentant les différents avantages qui lui en reviendroient, l'état misérable dans lequel tout le pays étoit réduit par l'entêtement du gouverneur, enfin qu'il étoit expédient de le sacrifier au repos public, et qu'il y avoit de plus danger que la trahison ne fut découverte [1]. » Poussé ainsi par sa mère, Jehan de Seulys se décida à agir le même jour 13 Avril, et écrivit ses instructions, que le curé de Wimille alla porter avec la plus grande diligence dans la ville de Montreuil [2].

Voici quel était le plan de Jehan de Senlys. Comme il avait un libre accès auprès du gouverneur ainsi que ceux dont il espérait se servir, et qu'il pouvait entrer dans le château lorsqu'il le voulait, il devait, après la clôture des portes, retourner à la citadelle avec le gouverneur, qu'il engagerait à jouer tandis qu'un de ses complices entraînerait les officiers qui n'étaient pas de leur parti, dans un bal qui se donnait dans la ville. Il se proposait ensuite

1 Ibid,
2 Dubuisson. Antiq. du Boulonnais. Ms.

de piquer dans le jeu le Sieur du Bernet, par des allusions blessantes, et, pour peu que celui-ci s'en offensât, il devait avec les siens se jeter sur lui et le tuer, s'il était nécessaire. De plus ils avaient l'intention d'emprisonner le fils et la femme de du Bernet, de crainte que celle-ci ne mit le feu aux poudres, comme elle avait menacé plusieurs fois de le faire, si l'on tentait quelque chose contre la vie de son époux.

Les conjurés devaient encore faire main-basse sur la compagnie des Suisses et sur leur chef, le capitaine Jeanne, qui avait la clé des munitions. Maîtres de la citadelle, ils devaient en fermer les portes, lever les ponts-levis du côté de la ville et baisser celui qui était au bout du jardin du Château et qui donnait du côté de Saint-Martin, afin de recevoir les troupes des Ligueurs. On devait faire connaître le succès de l'entreprise, « par le manteau écarlate du Sieur de Senlys et la mantille orangée de son laquais, qui seroient exposés sur le sommet, où l'on devoit encore brûler un linge pour signifier la mort ou la prison du Sieur du Bernet » Quelques officiers postés en observation devaient alors courir jusqu'à l'habitation du sieur du Val, au hameau de La Capelle, et se hâter de venir prendre possession du Château avec cinq compagnies d'infanterie [1].

Jehan de Senlys, qui avait fait entrer dans son parti un certain nombre d'officiers, s'en étant aussi ouvert au capitaine de Belleval, celui-ci vint tout découvrir au gouverneur, qui se mit aussitôt sur ses gardes. De telle sorte que le seigneur d'Hobengues ayant remarqué avant le souper que du Bernet donnait à l'écart des ordres secrets aux officiers de sa garde, craignit d'être découvert et crut prudent, après la clôture des portes, de se retirer dans sa maison. Là ayant appris, par son valet qu'il avait envoyé au Château, que le capitaine Jeanne et ses Suisses étaient armés de corselets, il en fut si troublé qu'il ne sut quel parti prendre, persuadé que le complot était découvert.

Pendant ce temps deux personnes que l'auteur de notre manuscrit ne nomme pas, « parce qu'elles étaient, dit Dubuisson [2], ou de ses proches, ou de ses amis, ou d'un rang au-dessus du commun, » allèrent trouver le gouverneur pour lui dévoiler la conspiration qu'elles venaient,

[1] Ibid.—Journal. Ms. cit.

[2] Ms. cit. ut supra

disaient-elles, de découvrir au moment même. Mais du Bernet, qui les connaissait sans doute comme faisant partie des conspirateurs, leur dit : « qu'il étoit bien tard de venir se déclarer coupable d'une chose dont il avoit déjà quelque connoissance ; » et il les fit aussitôt arrêter et mettre en prison. Ensuite, feignant d'avoir à parler au Sieur de Senlys, il l'envoya prier de venir, et sur son refus prétexté de raisons peu valables, il le fit arrêter par le capitaine Busca, ainsi qu'un nommé Jean Dubois, son confident, et plusieurs complices qu'il fit mettre aux fers [1].

Le gouverneur demanda ensuite au Château, sur les dix heures du soir, Anthoine Chinot, lieutenant-général du roi ; Nicolas Delarue, lieutenant-particulier ; Jean Bordeuil, avocat, et Gilbert Monet, procureur du roi, ainsi que tous les autres officiers de la sénéchaussee. On passa toute la nuit à faire le procès des conjurés, d'après les pièces que l'on avait saisies dans leurs papiers, et surtout dans ceux du Sieur de Senlys, où fut trouvé le double du traité fait avec les Ligueurs. Pendant ce temps, le gouverneur tenait conseil afin de décider avec ses officiers les moyens à prendre pour écarter le danger qui menaçait la ville. Ils convinrent, d'après les dépositions des prisonniers, de profiter des circontances pour attirer les Ligueurs dans une ambuscade [2].

Il fut décidé qu'en suivant le plan de Jehan de Senlys on laisserait entrer les Ligueurs dans la cour du Château pour les massacrer. Quelques officiers, avec une demi-compagnie, furent envoyés dans la basse-ville pour en défendre les portes d'enceinte, avec le secours des compagnies bourgeoises. Ensuite l'on convint que le capitaine La Serre se cacherait, avec cinquante hommes, dans le jardin du Château, pour passer les Ligueurs au fil de l'épée lorsqu'ils seraient entrés par le pont-levis de la porte de Secours [3], qui devait être baissé, mais que l'on devait lever, en cas que la foule des assaillans fut trop grande. Afin d'obvier à tout évènement, on décida enfin de lever le pont-levis qui conduisait du jardin à la cour intérieure du Château, de crainte de se voir forcé si l'embuscade ne réussissait pas : un corps de troupe assez nombreux devait être prêt à défendre cette position [4].

1 Ibid.—Journal. Ms. cit. 2 Ibid.
3 Voyez p. 123.
4 Journal. hist. Manuscrit cit. Bibliothèque publique de Boulogne.

Vers les sept heures du matin, et aussitôt que toutes les précautions furent prises, le capitaine Lamoureux et le capitaine Jeanne conduisirent Jehan de Senlys au lieu le plus élevé du Château, et lui firent donner le signal convenu. Ce malheureux jeune homme, d'après l'ordre des deux capitaines, cria même aux espions postés près des remparts, pour connaître se qui se passait, « qu'il étoit maître du Château, qu'ils vinssent en assurance et qu'il étoit besoin de le secourir, d'autant qu'ayant perdu ses gens il alloit être forcé par ceux de la ville que le tenoient assiégé[1]. » Pour donner à cette ruse de guerre une certaine apparence de vérité, trois pièces de canon, que l'on avait placé sur la terrasse qui se trouvait entre la ville et le Château, ne cessait de tirer contre la porte tandis que le tocsin donnait l'alarme à tous les habitants.

Aussitôt que les Sieurs de Franchière, de Wacogne et de St.-Blimont, qui avaient été détachés pour savoir le résultat de la conspiration, eurent appris ce qui se passait et qu'ils eurent vu les signaux de Jehan de Senlys, le pont-levis baissé et la herse levée, ils coururent à toute bride pour hâter la marche de leurs compagnies qui s'étaient déjà avancées jusqu'à St.-Martin au nombre de 5 à 600 hommes d'infanterie et de quelques cavaliers. Ils descendirent donc la montagne en toute hâte, ayant à leur tête le curé de Wimille qui, d'après notre manuscrit, entonnait le *Te Deum laudamus* en signe de réjouissance.

Arrivés au pied de la colline, les plus distingués d'entre les chefs Ligueurs, armés de toutes pièces, descendirent de leurs chevaux et s'engagèrent sous la voûte qui conduisait au jardin du Château. Alors le Sieur de Wacogne, qui n'avait pas bien pris le chemin de la seconde porte, découvrit l'embuscade du capitaine La Serre, et voulut retourner en arrière avec sa troupe; mais du Bernet, qui d'un endroit élevé du Château surveillait toutes les manœuvres de l'ennemi, donna aussitôt l'ordre de faire lever le pont-levis et de baisser la herse, afin de fermer la retraite aux Ligueurs; aussitôt commença un combat meurtrier où les partisans de la Sainte-Union se défendirent avec bravoure, mais sans espoir de pouvoir échapper, se trouvant enfermés dans une cour de tous les points de laquelle on tirait sur eux des coups d'arquebuses et de mousquets.

1 Ibid.

Bientôt les Ligueurs furent tous massacrés ; alors le capitaine La Serre ayant de nouveau fait baisser le pont-levis, fit une vigoureuse sortie, tandis que le Sieur de Belleval s'élançait de la porte Gayolle avec un petit corps de cavalerie et mettait le désordre dans les rangs des Ligueurs. Pendant toute l'action les batteries du Château et celles de la ville ne cessèrent de tirer au milieu des bataillons et occasionnèrent de grandes pertes au parti opposé. Les Ligueurs laissèrent plus de 150 hommes sur le champ de bataille ; parmi eux se trouvaient 24 officiers de distinction, tels que les Sieurs de Franchière, de Wacogne, de St-Blimont, et un capitaine nommé le Sieur de Villancourt, qui fut fait prisonnier [1].

Il est certain que les Ligueurs auraient essuyé une perte bien plus considérable, si le Sieur de Wacogne n'avait par hasard découvert l'embuscade du capitaine La Serre, et en même temps si du Bernet avait fourni plus de monde aux capitaines La Serre et de Belleval pour effectuer leur sortie. Le gouverneur qui avait bien sujet de se défier des intelligences que les partisans de la Sainte-Union avaient dans la ville et jusque dans la garnison, craignait d'être attaqué dans l'intérieur du Château tandis que ses troupes poursuivraient les Ligueurs. Il retint donc près de lui le capitaine Busca avec un bon nombre de soldats dont il avait su apprécier la fidélité et la bravoure. Grâce à ces précautions, du Bernet empêcha les partisans de la Ligue qui se trouvaient dans la ville ou dans le Château de porter secours à leurs amis. Toutefois on ne put empêcher qu'un soldat de la garnison ne s'échappât pour porter la nouvelle de tout ce qui s'était passé à la dame d'Avroult, mère du malheureux Sieur de Senlys. Celle-ci prit aussitôt la fuite de peur de tomber entre les mains des Royalistes [2].

On reprit bientôt le procès de Jehan de Senlys, qui avait été assez faible pour se prêter à tout ce qu'avait exigé de lui le Sieur du Bernet, dans l'espérance d'obtenir sa grâce. Il fut convaincu de trahison et condamné à perdre la tête. L'exécution eut lieu sur la grande place de Boulogne le 22 avril ; avec lui périt le plus coupable de ses complices, nommé Dubois. Ce confident de Senlys n'étant pas gentilhomme, fut pendu, d'après l'usage en vigueur alors.

1 Ibid.
2 Antiq. du Boulonnais. Ms.

L'auteur du manuscrit qui nous a transmis ces documents ne nous dit rien de ce que devinrent les autres conjurés, dont on avait remplis les prisons. « Ce silence, dit Dubuisson, et les circonstances du temps ne donnant aucun lieu de croire qu'on ait eu pour eux plus d'indulgence, on doit présumer que plusieurs jours de suite furent emploiés à leur faire souffrir la peine de mort. »

Quelques jours après un service solennel, auquel assistaient le Sieur de Rambures et ses principaux officiers, fut célébré, dans le cimetière de Wimille, par le curé du lieu, pour le repos de l'âme de Jehan de Senlys. Quelque temps auparavant l'église avait été polluée par le massacre de quelques Royalistes qui s'y étaient retirés, refusant de payer les contributions qu'on imposait au peuple. Dans ces temps malheureux de révolutions, que d'actes pénibles viennent déshonorer les causes les plus saintes !

Malgré l'échec que les Ligueurs venaient d'essuyer, ils ne continuèrent pas moins de bloquer la ville, comme le prouve une délibération municipale du 29 Avril, au sujet de la mouture des grains, et dans laquelle il est dit que les Ligueurs se tenaient à une portée de canon de la ville. Dans cette séance de l'échevinage, l'administration municipale décida que pour donner les moyens de faire moudre leurs grains aux habitants qui n'osaient sortir dans la crainte des Ligueurs, un *second moulin à chevaux* serait construit dans l'intérieur de la place[1].

Les partisans de la Sainte-Union ne devaient plus rester longtemps autour de Boulogne, des événements de la plus grande importance les appelaient au secours de la capitale. Henri III et Henri de Navarre s'avançaient sur Paris, et de plus, les Royalistes venaient de remporter de brillants succès, ce qui força les Ligueurs à rassembler leurs troupes éparses çà et là. Toutefois cette centralisation des forces de la Ligue n'empêcha pas le duc d'Aumale d'être battu par le duc de Longueville et La Noue, sous les murs de Senlis, tandis que le descendant des Chatillons dispersait les troupes des Ligueurs venues de Picardie sous les ordres du Sieur de Saveuse.

Henri de Valois et Henri de Navarre furent donc bientôt à St. Cloud et aux pieds des murs de la capitale. La

[1] Le premier avait été construit l'année précédente, pendant le siége de la ville par le duc d'Aumale — Eph. de l'Histoire de Boulogne.

ville était en danger quand Henri III tomba sous le poignard d'un jeune exalté, qui croyait pouvoir, par ce crime, délivrer la cité municipale de Paris et préparer le triomphe du Catholicisme (1 Août 1589). — Il y avait eu quelque chose de triste et de pénible dans cette vie royale qui, au milieu des débauches et des voluptés, s'était avilie aux yeux de la nation et qui s'était souillée par le massacre de la St.-Barthélemy et le martyre de ces fiers Lorrains, nobles défenseurs de la foi de leur père et des vieilles libertés du peuple.

La mort de Henri III venait de soulever toute entière la question de succession à la couronne. Henri de Navarre, hérétique, relaps, excommunié par le Pape, ne pouvait être accepté par les Catholiques. Les seigneurs même qui avaient suivi Henri III dans le camp du Béarnais se retirèrent, ne voulant pas reconnaître un roi Huguenot; ce qui força Henri de Navarre à se retirer dans la Normandie, tandis qu'il envoyait le duc de Longueville en Picardie, pour résister aux Espagnols et aux Ligueurs qui avaient repris les hostilités de ce côté.

Dans le Boulonnais, Roger du Bernet, qui continuait toujours de batailler contre les Ligueurs, essaya plusieurs tentatives contre quelques châteaux du pays, mais sans succès. Les capitaines La Serre et Lamoureux essayèrent aussi de surprendre le château de Desvres; mais n'ayant pu y réussir, ils mirent le feu aux quatre coins de la ville, qui s'était déclarée depuis longtemps pour la Ligue. Le feu consuma presque tout et les habitants ne purent échapper à la mort qu'en se retirant momentanément dans le Château ou la forteresse du Mont-Hulin. Après le départ des Royalistes, ces malheureux habitants, qui ne pouvaient rester dans le Château, errans, dispersés et sans asile, se retirèrent selon toute apparence dans la forêt de Desvres. Les dénominations que différents endroits de cette forêt ont conservé jusqu'à ce jour, telles que *la Place de Desvres*, *l'Erie du Mayeur*, *la Capelette*, etc., semblent indiquer que cette forêt a servie de refuge aux habitants de cette malheureuse ville[1].

Au mois de Décembre suivant (1589), les capitaines La Serre et Lamoureux furent plus heureux; et parvinrent à s'emparer du Château, malgré la garnison du fort du Mont-Hulin. Ils y mirent une garnison composée d'étran-

[1] Le Baron d'Ordre. Notice sur Désurène, p. 43.—Bertrand. Op cit. t. II. p. 71.

gers sous le commandement d'un Hollandais nommé Ancevallot ; ce capitaine, craignant que les Ligueurs ne vinssent à s'emparer de l'église et ne s'en servissent comme d'un fort pour commander le Château, en fit rompre les voûtes et ordonna même d'en faire la démolition entière. Toutes ces précautions furent inutiles, car quelques mois plus tard le Sieur de l'Enclos, lieutenant du seigneur de Cavron, gouverneur du Mont-Hulin, s'étant ménagé des intelligences dans la place, s'en empara et chassa les Royalistes. Les Ligueurs placèrent comme commandant de ce Château un nommé Couvelart [1].

La prise du château de Desvres excita la sollicitude des Royalistes ; les gouverneurs de Boulogne, de Calais, et d'Ardres, réunirent les troupes dont ils pouvaient disposer et vinrent mettre le siége devant le fort du Mont-Hulin ; mais la défense fut si énergique et suivie de tant de succès, que les Royalistes durent lever le siège. L'année suivante, ils tentèrent de nouveau de s'emparer de ce point important ; mais le résultat fut le même: les Ligueurs étaient accourus à temps au secours de la place [2].

Pendant que tout ceci se passait, un événement des plus important eut lieu. Les Ligueurs venaient de proclamer roi, d'après la succession directe et naturelle, le vieux Cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X [3]. Ce choix était une transaction qui laissait l'avenir libre de tout engagement ; car d'un côté on reconnaissait les droits de la Maison de Bourbon dans la personne du Cardinal, qui était sans lignée, et de l'autre on éloignait du trône les membres hérétiques de cette Maison, espérant peut-être que le Béarnais reviendrait à la religion de ses ancêtres.

Le nouveau roi fut reconnu par les villes qui s'étaient rattachées à la Sainte-Union, tandis que les autres proclamèrent Henri de Navarre, sous le nom de Henri IV. La ville de Boulogne, sous l'influence du lieutenant du duc d'Espernon, fut une des premières à reconnaître le Béarnais, et du Bernet lui envoya présenter les clés de la ville et l'assurer de son dévouement, lorsque ce prince

1 Ibid. 44-45.—L. Cousin; Notice sur le Château du Mont-Hulin. Mém. de la Société des Antiq. de la Morinie ; t. IV, p. 250 et sq.

2 Ibid.

3 Le Cardinal était alors prisonnier d'Henri de Navarre, qui lui faisait éprouver les plus durs traitements.

était encore campé dans la Normandie, comme en font foi les lettres patentes que le monarque accorda plus tard aux Boulonnais [2].

Henri IV témoigna dans différentes circonstances, aux habitants de la ville ainsi qu'à leur gouverneur, toute la satisfaction qu'il ressentait de la fidélité et de l'attachement qu'ils avaient pour sa personne. Il leur écrivit du camp de Dieppe (4 Octobre 1589) pour les exhorter à continuer de guerroyer contre les partisans de la Sainte-Union, comme ils l'avaient fait jusqu'alors. De plus, il assurait du Bernet, « qu'à la suite il l'assistera de forces et moïens afin qu'il puisse faire de plus grands efforts pour mettre ses ennemis à la raison, sachant bien qu'il en a la volonté et qu'il est en possession de les battre. »

Dans cette même lettre, pour récompenser le Sieur du Bernet de ses services, Henri de Navarre lui abandonne les biens des rebelles et lui donne 6,000 écus à prendre sur le domaine royal, pour l'entretien de la garnison. Voici un fragment de cette lettre :

« Je veulx que vous preniez jusques à VI mil escus sur « les deniers provenans de mon domaine du Boullenois « pour l'entretenement de vostre garnison, et que les « biens appartenans à mes ennemys estans enclavez dans « le Boullenois soyent saisiz par mes officiers et le revenu « employé à l'entretenement de vostre garnison, laquelle « je suis délibéré de bien traicter doresnavant, voyant « le bon service que j'en ai reçu et particulièrement « cognoistre voz services. Pour vous donner moïen de con- « tinuer, j'ai commandé que le brévet et œconomat de « l'évesché de Boullogne soient despéchez en vostre fa- « veur pour jouyr des fruictz. S'offrant aultres occa- « sions je vous gratiffiray bien volontiers [1]. »

Le même esprit qui a dicté cette lettre reparaît dans le brévet envoyé le 6 Octobre à du Bernet, ainsi que dans les lettres patentes du 14 suivant. Il y est dit : « Qu'en faveur des services que le Sieur du Bernet a fait et continue faire chacun jour à Sa Majesté, et attendu la grande dépense qu'il a faite, le revenu de l'évêché vacant par l'incapacité de Messire Claude-André Dormy, rebelle, lui est accordé ainsi que le bien temporel dud. Dormy en quelque lieu qu'il soit situé. » Henri de Navarre se faisait des

[1] Journal. hist. Ms. cit.—Dubuisson. Ms. cit.

[2] Arch. de l'anc. sénéchaussée. Rég. du roi, no 5.

partisans en distribuant à ses capitaines les biens ecclésiastiques et les revenus des évêchés.

Pendant ce temps l'évêque de Boulogne était toujours dans la ville de Montreuil, où il s'occupait autant qu'il lui était possible des besoins de son diocèse et des intérêts de la Sainte-Union. Vers cette époque, 8 Janvier 1590, nous le voyons assister à une délibération de l'échevinage de Montreuil. Le gouverneur de la ville, Maigneux des Essarts, avait écrit au mayeur et aux échevins de faire emprisonner des personnages qui semblent avoir une certaine importance et qui s'étaient rendus à Montreuil en son absence, et « *sans son commandement et congé* ». Ces deux personnages se nommaient Huaut et Paivant. Ils paraissent être regardés, pour des raisons qui nous sont inconnues, comme très-suspects à la Sainte-Union. Dans le principe les magistrats de la ville de Montreuil n'avaient pas cru devoir obéir aux ordres du gouverneur; alors Maigneux, qui était au camp de Verchocq où il assiégeait le Sieur de Bernapré, et qui paraît avoir tenu fortement à cette incarcération, écrivit une seconde fois au mayeur afin qu'il exécutât ses ordres. Ce fut alors que l'évêque de Boulogne, sans doute pour forcer l'échevinage à agir, se rendit au conseil de la ville accompagné des seigneurs d'Inquessen, de Montgiron et de Tilloloy. Peut-être pendant son séjour à Montreuil Claude-André Dormy avait-il coutume de participer aux travaux de l'échevinage et de l'aider de ses conseils[1].

Les événements politiques qui venaient d'avoir lieu, loin de calmer les esprits, n'avaient fait que rendre la position plus difficile : toute la France était en feu. Dans le Boulonnais les hostilités continuaient, mais avec moins de vigueur qu'autrefois. Les Ligueurs manquaient de subsides et ne pouvaient plus résister avec autant de succès au Sieur du Bernet qui avait entre les mains des sommes considérables. Outre les revenus de l'évêché et les biens des Ligueurs que Henri IV lui avait donnés, il s'emparait de tous les impôts. Il fit même emprisonner, le 16 Mai 1589, Jacques Thiébaut, receveur *des décimes et subventions*, sur son refus de lui livrer toutes les som-

1 La présence de l'évêque de Boulogne à l'échevinage de Montreuil est constatée par un fragment de registre aux délibérations conservé à l'hôtel de-ville de Montreuil.—Note de M. Ch. Henneguier.

mes de sa recette, et de se dessaisir du revenu des tailles. Tout cet argent servait, comme il l'explique lui-même dans une lettre au Sieur de Serdigny, trésorier général de France en Picardie, « *à des achats de chevaux, armes et munitions, boulets, poudre, remonte d'artillerie et autres nécessités indispensables* [1]. »

On peut encore constater par un arrêt du conseil (11 Mars 1595) qu'outre 8,000 écus que le duc d'Espernon lui avait fait passer, 2,000 que la reine d'Angleterre avait envoyés à Henri IV et qu'il n'avait pu faire parvenir à ce prince, 5,500 de l'extraordinaire des guerres, 1,990 du domaine, 300 sur les deniers de l'amirauté, 5,275 qu'il avait tirés des Ligueurs pour leur rançon, 400 de leurs fermiers, 25,412 des contributions imposées sur les paroisses, et 1,670 de différents endroits ; il était encore en avance de 67,290 livres que le roi reconnut plus tard comme ayant été dépensées à son service et employées à entretenir des gens de guerre et à pourvoir convenablement la ville et les forteresses du pays, pendant les années 1589, 1590 et 1591. C'est pourquoi il approuva tout ce qui avait été fait et ordonna dans la suite que la somme de 17,811 écus fut payée à la veuve et aux enfants de du Bernet, par la trésorerie de son épargne, avant tout autre paiement [2].

Au moyen de toutes ces confiscations, du Bernet s'était procuré des troupes et tout ce qui était nécessaire pour tenir la campagne ; il essaya donc d'enlever les forteresses qui étaient au pouvoir des Ligueurs. Ces expéditions ne furent pas toujours couronnées de succès, mais du moins elles empêchèrent les partisans de la Sainte-Union de ravager le pays comme autrefois. Ce fut alors qu'il voulut mettre à exécution un projet qu'il méditait depuis long-temps, et qui consistait à aller attaquer la ville d'Étaples, où s'étaient réfugiés les plus zélés partisans de la Ligue. Toutefois, avant de quitter Boulogne, du Bernet voulut mettre en sûreté la basse-ville, qui était encore onverte du côté de la mer, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Beurrière, au revers du Mont-St.-Adrien. Il soumit donc son projet à l'autorité municipale, qui l'adopta dans ses séances du 17 et du 18 Décembre 1590 [3].

1 Journal. hist. Ms.—Dubuisson. Ms. ut supra.
2 Ibid
3 V. Arrêt. du Conseil, 16 Mai 1593.—Dubuisson. Ms. cit.

Roger du Bernet partit pour son expédition contre Étaples au commencement de Janvier 1591. Il était accompagné d'un grand nombre de seigneurs, et avait sous ses ordres des forces considérables. Son lieutenant était le brave Michel Patras de Campaigno, dit le Chevalier Noir, qui avait autrefois commandé dans la ville d'Etaples. Du Bernet attaqua la ville du côté de Rombly et ne rencontra pas une bien grande résistance ; les Ligueurs ne paraissaient pas vouloir défendre sérieusement une ville qui n'avait pour toute fortification que quelques barrières et des ouvrages en terre assez faibles. Il est vrai que du côté de l'eau il y avait un pan de muraille défendant l'hôtel-de-ville et les prisons, mais le tout n'était pas en état de résister longtemps à l'ennemi. Les Ligueurs l'abandonnèrent pour se retirer dans le Château [1], place très-forte à cause de la hauteur de ses murailles et de la largeur de ses fossés, dans lesquels l'eau de la mer entrait dans les hautes marées.

Aussitôt que les Ligueurs eurent abandonné la ville, du Bernet s'en empara et vint investir le Château, qui se trouvait à une petite distance. Le lendemain il poussa ses gabions et son artillerie jusqu'au bord du fossé ; mais, avant de commencer le feu, il envoya un héraut pour sommer les Ligueurs de lui rendre la place, leur offrant de les laisser sortir avec armes et bagages, à la condition qu'ils passeraient la Canche et s'engageraient à ne plus la traverser. A ces propositions, les Ligueurs, qui n'étaient cependant pas en force pour résister longtemps, ne répondirent que par une mousqueterie bien nourrie qui tua plusieurs Royalistes. Alors du Bernet ouvrit le feu avec tant de vigueur qu'il parvint à détruire quelques ouvrages avancés et à faire une brèche assez considérable à une des portes. Toutefois, ne gagnant rien sur les Ligueurs qui, derrière leurs murailles lui tuaient beaucoup de monde, il se décida à donner un assaut au moment de la marée basse.

Du Bernet divisa ses troupes en trois corps : un des détachements devait attaquer la place vers l'endroit le plus

[1] Le château d'Étaples fut bâti, en 1160, par Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne. Il se trouvait sur le chemin qui conduit à Montreuil et sur un terrain appartenant à l'abbaye de St.-Josse. C'est à cause de ce château qu'Etaples fut depuis une des capitaineries royales du Boulonnais. — Annales d'Etaples. Ms., Bibl. de M. Abot de Bazinghen.

faible, tandis que lui, avec le second corps, essaierait d'enfoncer la porte du Château ; le troisième corps devait inquiéter l'ennemi et le tenir en haleine sur divers points. Dès le principe, du Bernet réussit à s'emparer de la première porte et du pont-levis, grâce à un habitant du pays nommé Jean Callouin, surnommé *le Fort* ou *le Robuste*. Celui-ci avait abandonné la ville d'Etaples au moment où les Ligueurs s'en étaient emparés et s'était retiré à Boulogne. En faveur auprès de du Bernet, il accompagna ce gouverneur dans son expédition et lui fut d'un grand secours. Ayant depuis long-temps remarqué un défaut dans la chaîne qui servait à lever le premier pont du château, il s'était jeté pendant le combat sur cette chaîne et l'avait rompue en la secouant avec force. Maître de cette façon du pont-levis, du Bernet faisait lui-même battre la porte principale quand il fut frappé à mort d'un coup de fauconneau, qui avait été tiré du rempart (31 Janvier 1591)[1].

La mort du gouverneur de Boulogne occasionna quelques désordres parmi les Royalistes ; cette petite armée qui avait une confiance sans borne dans du Bernet, ne sut pas profiter de l'avantage qu'elle avait remporté et commença à reculer. Les Ligueurs s'empressèrent de profiter de cette circonstance pour faire une sortie brillante, dans laquelle ils tuèrent un grand nombre de Royalistes et les forcèrent d'abandonner le siege du Château. Les lieutenants de du Bernet furent d'avis de revenir à Boulogne de peur d'être surpris par les Ligueurs, qui parcouraient la campagne. Ils partirent donc sous le commandement du Sieur de Campaigno, emportant avec eux le corps de leur général, qui fut inhumé dans la cathédrale entre le chœur et la chapelle de St-Nicolas, où on lui éleva un magnifique mausolée[2].

Pendant que le lieutenant du duc d'Espernon tombait devant Etaples, le parti Royaliste faisait encore une grande

1 Le manuscrit de Luto place ce siége au commencement de Février et fixe la mort de du Bernet au 24 du même mois. La partie du manuscrit d'Antoine Le Roy, qui est restée inédite, dit que du Bernet fut tué le 21 Février. Nous avons cru devoir adopter la date donnée par Dubuisson et par le Journal Manuscrit du siége de Boulogne par les Ligueurs, d'autant plus qu'elle se rapporte parfaitement avec l'arrêt du conseil du 11 Mars 1595.

2 Ant. Le Roy. Ms. cit. ut supra.—Henry. op. cit. p. 343.

perte dans la personne d'un des membres d'une noble et ancienne famille du Boulonnais, Edouard d'Isque, seigneur d'Hendricourt. Ce gentilhomme avait été détaché pour surprendre le château de Conteville, et il était sur le point de reussir dans son entreprise lorsqu'il fut tué au moment où il montait à l'escalade. Le parti de la Sainte-Union reprenait une nouvelle vigueur : les Royalistes étaient battus sur tous les points.

S'il faut en croire l'auteur de la vie du duc d'Espernon[1], ce seigneur aurait ôté le gouvernement de la ville de Boulogne au Sieur du Bernet, qui lui était devenu suspect. Nous ne savons de quels documents le secrétaire du duc d'Espernon s'est servi pour avancer ce fait ; mais les auteurs du temps ne s'accordant pas avec lui sur ce point, nous avons donc cru ne pas devoir admettre son opinion.

Aussitôt après que le duc d'Espernon eut appris la mort de du Bernet, il demanda à Henri de Navarre l'autorisation de se rendre dans son gouvernement pour pourvoir à la sûreté de la ville de Boulogne et empêcher les Ligueurs de profiter des circonstances pour ravager le pays. Le Béarnais, qui alors assiégeait la ville de Chartres, ayant accédé à la demande de d'Espernon, celui-ci se rendit aussitôt à Boulogne accompagné de son beau-frère Jacques de Goth, marquis de Rouillac, seigneur de Blanchefort et de Rochefort, grand sénéchal de Guienne. Seulement, comme il savait que les Ligueurs tenaient presque tous les passages, il jugea à propos de prendre une escorte de 500 cavaliers d'élite et de faire prendre les armes à tous ceux du pays qui avaient embrassé le parti d'Henri de Navarre.

En apprenant la marche du duc d'Espernon, et en voyant le déploiement de tant de forces, les Ligueurs crurent prudent de se retirer des endroits où ils ne se croyaient pas assez forts pour soutenir la lutte avec avantage. Ils abandonnèrent donc la ville et le château d'Etaples, la ville de Desvres, les châteaux d'Hardelot et de Longvilliers, ainsi que les lieux fortifiés qui n'étaient pas en bon état. De telle sorte que le duc d'Espernon ne rencontra nul part de résistance et parvint jusque dans la ville de Boulogne sans avoir été inquiété par les partisans de la Sainte-Union.[2].

1 Girard. t. I. p. 303. et sq.
2 Dubuisson. Ms.—Journal hist. Ms.

Dès le moment de son arrivée, le duc d'Espernon dressa des réglements pour ramener la tranquillité parmi les populations du pays. Il fit prendre des informations pour connaître les familles qui s'étaient attachées au parti de la Ligue, et mit tout en œuvre pour « *dissiper leurs factions et maintenir la ville dans la fidélité au roi.* » Ensuite, avant d'aller rejoindre Henri IV, il donna le gouvernement de Boulogne au marquis de Rouillac, et établit sous ses ordres le capitaine La Serre au gouvernement du château et de la ville d'Etaples, avec 30 arquebusiers pour sa garde ordinaire et 100 hommes de pied pour tenir garnison dans la ville. Il mit dans le château de Conteville le capitaine Lamoureux avec 60 arquebusiers ; Barthélémy de Montelson de Busca fut placé dans celui de Longvilliers avec 60 arquebusiers ; le Sieur de La Haye dans Samer avec le même nombre de soldats ; Hanga fut envoyé à Marquise, et Boisdringhen dans la ville et le château de Desvres avec chacun 60 arquebusiers. Le Sieur Claude de Roussel, seigneur de Bédouâtre, qui avait abandonné le parti de la Ligue, gagné par du Bernet, eut le commandement du château fort d'Hardelot. Le duc d'Espernon fixa aussi *les gages* de tous les officiers, et assigna *la paye* aux soldats, « sur les revenus du Roy, les confiscations des biens des rebelles et levées qu'il ordonna estre faictes, par forme de prêt, sur les paroisses de la province, sans tirer à conséquence, ni préjudicier à leurs priviléges, franchises et immunités [1]. »

Après l'établissement de tous ces réglements, le duc d'Espernon se hâta de revenir vers Henri de Navarre : mais sur sa route il faillit tomber dans une embuscade que les Ligueurs lui avaient dressée. Le duc d'Aumale, gouverneur-général pour la Ligue en Picardie, se joignit à Maigneux des Essarts pour le tailler en pièces. Ce dernier, qui était ennemi particulier du duc d'Espernon, et qui se plaignait d'en avoir reçu quelques mauvais traitements, convint de se mettre en embuscade en deçà de la rivière d'Authie, de le suivre en queue avec 250 maîtres, jusqu'à ce qu'il l'eût conduit en vue du duc d'Aumale, qui devait, avec 700 cavaliers, se porter à sa rencontre du côté de la Somme, dans un bois peu distant du pont de Dourrier. L'entreprise était parfaitement concertée, mais elle ne réussit pas comme les Ligueurs auraient pu l'espérer [2].

1 Cf. Journal hist. du siége. Ms. cit.
2 Ibid. — Antiq. du Boulonnais. Ms.

Le gouverneur de Montreuil, impatient d'en venir aux mains avec son ennemi, et craignant de perdre cette occasion de se venger, n'eut pas assez de prudence et sortit trop tôt de son embuscade. Le duc, s'étant aperçu de ce qui se passait, ordonna aussitôt à Montestrin d'aller charger, avec 40 maîtres, le petit détachement de Maigneux, et lui-même, suivit de Chastellier, baron d'Ars de Gohan, fondit sur les Ligueurs avec tant d'impétuosité qu'à la première charge tous les chefs du parti furent blessés ou tués. Maigneux, son fils, Conteval son lieutenant, ainsi que 15 ou 20 des principaux officiers, demeurèrent prisonniers, tandis que les autres prirent la fuite.

La nouvelle de cette déroute étant parvenue au duc d'Aumale, au moment même où la troupe du duc d'Espernon paraissait sur une hauteur voisine, il ne jugea pas prudent de s'engager dans une affaire où il n'était plus sûr de réussir, et se retira. De telle sorte que le duc d'Espernon put, sans nouveau combat, se rendre à Corbie avec ses prisonniers[1]. Ce fut dans cette ville qu'il eut un différent avec le Sieur de Longueville, lieutenant-général pour le roi dans la Picardie. Nous laisserons parler le Sieur de Brantôme, qui nous rapporte ce fait :

« Quelque temps après, tournant de son gouvernement
« de Boulogne, et passant vers Monstreuil, il deffit la gar-
« nison de Cheval de là, fort heureusement, et en prit pri-
« sonnier le gouverneur et force autres gentilshommes
« avec luy, et venant passer et loger à Corbie, où estoit
« Monsieur de Longueville, lieutenant-général pour le
« Roy en toute la Picardie, mondit Sieur d'Espernon ne
« scachant pas, ou ne se souvenant, ou du tout ne voulant
« point, ne présenta ses prisonniers audict lieutenant-
« général, comme la raison vouloit, à quoy Monsieur de
« Longueville, prince d'honneur et de mérite, se sentant
« picqué, les luy envoya demander ce soir, lesquels luy
« estant refusez de l'autre, Monsieur de Longueville fait
« mettre tout le monde en armes et bons corps-de-garde
« et barricades devant le logis de Monsieur d'Espernon,
« qui eut subjet de dire, comme il a dit depuis à ses
« amis, que jamais il n'eut si belle peur, ny pensa
« mieux mourir que là. Mais enfin, Monsieur de Longue-

1 Cf. Girard, op. cit ubi supra.—Dubuisson Ms. — Journal hist., Ms.—Brantôme, Histoire des grands capitaines.

« ville, comme prince bon et courtois, à la mode de Mon-
« sieur son père, qui l'estoit, s'il en fut oncques, se con-
« tenta de quelque honneste satisfaction, n'advisant pas
« tant à la convoitise ny au profit. Si bien que le tout
« s'appaisa, et Monsieur d'Espernon sortit le lendemain
« matin de la ville, bien ayse : il ne le faut pas deman-
« der[1]. »

La paix avait été rétablie, grâce aux soins du Sieur d'Humières, lieutenant pour le roi dans la ville de Corbie, et du Sieur de la Boissière, son beau-frère.

Après le départ du duc d'Espernon, les partisans de la Sainte-Union ne paraissent plus rien tenter, et c'est à peine si leurs troupes viennent encore de temps en temps ravager le territoire du Boulonnais. Tous les regards étaient portés vers Paris qui, bloqué par Henri de Béarn, se montrait admirable de dévouement et s'illustrait par une noble et héroïque défense, malgré les souffrances, la misère et la famine, qui l'engageaient à ouvrir ses portes au roi de Navarre[2]. Sublime résistance sur laquelle trop souvent des panégyristes trop exclusifs d'une idée monarchique ont voulu déverser le ridicule et l'opprobre.

Delivrée par Mayenne et le duc de Parme, la ville de Paris se vit bientôt en proie à toutes les passions et déchirée par tous les partis. Un gouvernement de violence et d'excès commençait à faire dévier la Ligue de la ligne de conduite qu'elle s'était tracée. La bourgeoisie avait vaincu la gentilhommerie ; mais au moment où nous sommes arrivé, et d'après la marche ordinaire des révolutions, elle venait d'être dépassée par la démocratie qui, ardente dans ses haines comme dans ses convictions, menaçait de tout bouleverser.

La mort de Charles X, qui venait de succomber captif de Henri de Béarn, son neveu, vint encore aggraver la position en ouvrant une large voie à tous ceux qui avaient des prétentions à la belle couronne de France. Les trois

1 T. XI, p. 281-2, Londres MDCCLXXIX.

2 Un auteur distingué, Capefigue, qui a écrit sur cette époque et qui a compulsé tous les pamphlets et les manuscrits du temps, dit qu'il n'a trouvé nulle part qu'Henri IV ait fait entrer du blé dans Paris ; mais bien plutôt qu'il déguisa des soldats en fariniers pour surprendre la ville. On a voulu voir un acte de bienfaisance, là où il n'y avait qu'une ruse de guerre.

ordres de la nation s'assemblèrent, et, si après bien du temps ils ne purent rien conclure, c'est que les difficultés de la position venaient à chaque pas entraver leur marche. N'avaient-ils pas eu beaucoup à faire pour résister aux intrigues sans fin qui se croisaient pour l'élection d'un roi ? N'est-ce pas à eux que l'on devait le rapprochement des partis, la fusion des opinions qui était si nécessaire pour ramener le calme et la paix dans le royaume ? Quel usage, dit un auteur distingué de notre époque[1], les Etats firent-ils de cette immense souveraineté qui dispose d'une couronne, placés entre mille partis divers; ne restèrent-ils pas nationaux tout en proclamant le triomphe du catholicisme.

Tous les esprits étaient encore dans une agitation profonde, quand on apprit l'abjuration du Béarnais (22 juillet 1593). Après de sérieuses réflexions sur sa position politique, le roi de Navarre, quoique sans conviction [2], avait cru nécessaire de se réunir à l'Eglise Romaine; car il voyait qu'il n'aurait jamais pu ceindre la couronne de France tant qu'il n'aurait pas abjuré le protestantisme.

Cet événement donna une nouvelle direction aux esprits, et les véritables Ligeurs attendirent la décision du Souverain Pontife. Dans le Boulonnais les partisans de la Sainte-Union étaient toujours en armes, mais ils aspiraient après le calme et la paix ; ils ne paraissent même pas avoir été pour quelque chose dans les projets que le duc d'Aumale, qui était tout dévoué au parti de Philippe II, eut alors sur la Picardie.

Capefigue nous apprend[3] qu'il existe dans les archives de Simancas un plan original de la main même du duc d'Aumale où il décrit géographiquement toutes les villes de la province, et où il parle de leur zéle et de leur dévouement au parti de Philippe II. Parmi les notes que le duc donne aux Espagnols sur les villes du pays, ainsi que sur les capitaines qui se trouvaient alors dans la province, nous ne trouvons aucun nom qui ait rapport à notre histoire, ou qui nous rappelle un souvenir Boulonnais si ce n'est celui du Sieur de Bellenglise, maréchal-de-camp, que nous avons vu au siége de Boulogne par les Ligueurs.

Les villes de Montreuil et d'Etaples, qui sont inscrites

[1] Capefigue. ouv. cit. t. V. p. xi.
[2] Cf. Lettres de Henri IV. Mém. de l'Estoile. Suppl.
[3] Ouv. cit. t. VII, p 21.

sur le plan du duc d'Aumale, semblent s'être rattachées alors au parti du roi d'Espagne. Pendant le blocus de Paris, cette dernière ville, ainsi que St.-Valerie, avaient été de nouveau enlevées aux Royalistes par les Ligueurs et les Espagnols sous les ordres du comte Pierre-Ernest de Mans-Feld[1], qui avait succédé au duc de Parme dans le gouvernement de la Flandre.

Les bons catholiques attendaient donc la décision du Souverain Pontife pour prendre une résolution, quand Clément VIII leva l'excommunication qui pesait sur le Béarnais. Dès-lors la Ligue était sans objet, elle se soumit et reconnut Henri de Navarre pour son souverain. Cependant l'avénement du Béarnais était la ruine du système municipal, le triomphe de la gentilhommerie sur le gouvernement desvilles.

La Ligue pouvait s'éteindre, elle avait rendu d'assez grands services à la patrie, « attaquée de divers points à-la-fois, mais soutenue par les milices citoyennes et par les fils des vieux défenseurs du territoire, elle sut longtemps faire face à tous les dangers du pays; repousser les brigands d'Allemagne et d'Angleterre; ne leur opposer qu'avec réserve, quoique disciplinées et respectables, les troupes alliées Espagnoles; maintenir enfin contre tous, au-dedans et au-dehors, le fier drapeau de l'unité et de l'indépendance françaises, en arborant à côté, celui des institutions représentatives. Et lorsqu'après avoir supporté de la part des princes les parjures et les assassinats, lorsqu'après avoir souffert avec une héroïque fermeté les horreurs de la famine et fait lever aux absolutistes le siége de Paris, il lui fallut à la fin se dissoudre. . . . . , elle ne succomba point sans avoir sauvé du moins l'essentiel, sans avoir amené le nouveau monarque à garantir contre ses fâcheux antécédents la religion de la patrie, et sans avoir fait avouer tacitement le principe qu'une nation s'appartient à elle-même, qu'elle n'est point comme un vil bétail, le domaine passif et forcé de quiconque muni de parchemins généalogiques, s'en vient la revendiquer en héritage[2]. »

[1] Annal. d'Etaples. Ms. cit.

[2] Foi et Lumières [Nancy], p. 212 et 213.

X.

Projets d'Élizabeth sur Calais. — Édit en faveur des réformés.—Travaux des Évêques de Boulogne.— Temples de Marck et de Guines.—Révocation de l'Édit de Nantes. — Ses suites.

Autour de Henri IV, qui venait de se réunir à la Société Catholique, se trouvaient mêlés les éléments les plus opposés, Royalistes, Huguenots, Ligueurs, Parlementaires, Bourgeois : tous demandaient des garanties et des privilèges. Les partis étaient dans l'indécision la plus grande, ne sachant quelle marche suivre; chacun était inquiet sur les suites de ce nouveau règne et voyait avec indignation les concessions que le monarque faisait au parti opposé. Devant tant d'exigences diverses à satisfaire, tant de prétentions et d'intérêts à contenter, Henri IV eut besoin de mettre en œuvre toute sa politique et cette dissimulation qui flattait chaque opinion pour la satisfaire un moment.

Le Béarnais aurait voulu faire disparaître tous ses germes de révolutions, quand il se vit forcé par les Politiques et la reine d'Angleterre de déclarer la guerre à Philippe II [1], qui, en armes dans les provinces, engageait les grandes cités à arborer de nouveau les couleurs de la Ligue. Aussitôt le comte de St.-Pol et le duc de Bouillon entrèrent dans le Boulonnais avec une armée pour mettre la frontière à couvert des courses des Espagnols, tandis que l'on bataillait du côté du Luxembourg, de la Franche-Comté et de la Bourgogne.

Le séjour des troupes royales, composées d'un grand

[1] 5 Janvier 1595. Cette déclaration de guerre fut publiée à Boulogne le 15 Février.—F. Morand. Op. cit.

nombre de Huguenots et de Politiques, causèrent les plus grands ravages dans le Boulonnais et augmentèrent encore la misère du peuple de ce pays déjà ruiné par les troubles des derniers règnes. Obligés de subvenir à l'entretien des troupes, les habitants du Boulonnais se voyaient sur le point de ne pouvoir se relever de leurs pertes, quand leur évêque, Claude-André Dormy, dans sa sollicitude, vint à leur secours. Cet illustre prélat était revenu au milieu de son troupeau dès le moment où les intérêts de la France sauvegardés par la conversion de Henri IV le lui avaient permis[1]. Voyant la détresse de ses ouailles, C.-A. Dormy voulut contribuer à soulager tant d'infortunes, et envoya de ses propres deniers, au nom des Boulonnais, la somme de 3.900 livres à Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, qui se trouvait à Montreuil à la tête d'une armée (Décembre 1595). Cette avance, qui prouve la sollicitude et le dévouement de Claude-André Dormy pour ses diocésains, ne fut jamais remboursée au prélat, malgré l'obligation que le duc de Bouillon avait envoyée à Etienne Regnault, trésorier de l'extraordinaire des guerres[2].

L'étendue de cet ouvrage ne nous permet pas de suivre les opérations de l'armée Française dans cette guerre contre les Espagnols; nous nous bornerons donc à signaler un fait qui ressort des événements et qui prouve que la protestante Elizabeth conservait toujours ses prétentions sur Calais[3]. Les Réformés de France lui avaient promis autrefois de lui livrer cette ville et elle n'avait pu l'oublier. Aussi écrivait-elle à son ambassadeur Roger Willaumez:

[1] Gall. Christ., t. x, col. 1573.

[2] Cf. sur ce sujet, registre du Conseil d'Etat, arrêt du 12 août 1603, fait à St. Germain-en-Laye. L'obligation du duc de Bouillon était de 1595

3 La reine d'Angleterre avait toujours des rapports avec les réformés de France, et nous voyons en 1597 les députés de la secte, assemblés à Châtellerault, députer le Sieur de St.-Germain auprès de la reine d'Angleterre pour l'engager de mettre des obstacles à la paix qui, par l'entremise du Pape, allait avoir lieu entre Henri IV et le roi d'Espagne. Cette paix, disaient ils, devait être *nuisible aux églises réformées*. De plus, ils demandaient à la reine des instructions pour leur conservation, « l'assurant que ses conseils tiendroient envers eux lieu de commandement, » — Actes du synode universel de la sainte réformation; Montpellier 15 mai 1598, p. 110.

« Vous lui direz librement (à Henri IV) que nous som-
» mes contraincte de lui refuser tout support, ayant si
» grands frais sur les bras, sinon à la charge et condi-
» tion qu'il soict content de nous assurer sous sa main
» privée, ou par chiffres, ou aultrement, que nos forces
» seront reçues dans la ville de Calais, pour assurer la
» ville contre les attentats et pratiques. Ce qu'estant ac-
» cordé privément, nous sommes contente de lui prester
» nouvelle assistance pour fortifier son armée et la faire
» mieux subsister contre l'Espagnol en ses quartiers[1]. »

Henri IV, qui avait besoin des forces de la reine Elizabeth pour combattre avec succès les Espagnols, essaya les négociations et envoya le Sieur de Loménie vers la reine d'Angleterre. Mais ce dernier, dans ses instructructions, devait faire entendre à Elizabeth que le roi son maître était bien décidé à ne pas abandonner Calais.

« Et si ladicte dame, disent les instructions de Henri IV,
» parle de Calais, comme elle en avoit chargé le Sieur
» Roger Willaumez, le Sieur de Loménie lui fera cognois-
» tre que Sa Majesté ne se peut persuader qu'il soict
» tombé en son esprit de demander ladicte ville de Ca-
» lais, laquelle le roi aura tant de soin de conserver[2]! »

Cependant les Espagnols faisaient de grands progrès et la reine Elizabeth ne se décidait pas à faire marcher les forces qu'elle avait promises à Henri IV. La position était de plus en plus difficile, car les populations ardentes de la Picardie qui ne pouvaient pardonner au roi ses tendances incessantes vers les Réformés, chassaient les garnisons royales et préféraient l'Espagnol Catholique qui les avait déjà soutenues si efficacement et qui leur promettait le maintien de leur foi, de leur liberté, de leurs franchises, et, par dessus tout, la destruction de l'hérésie. La cause royale semblait décliner quand arriva la prise de Calais par les Espagnols[3].

Après avoir écrit à Elizabeth que sa gentilhommerie répondait de Calais, Henri IV se trouvait dans une position difficile, car l'aide de la reine d'Angleterre lui paraissait urgente. Toutefois les instructions qu'il donna à Nicolas de Harlay, baron de Sancy, son ambassadeur près d'Elizabeth, montrent qu'il était décidé à ne faire aucune

1 Mss. de Brienne, vol XXXVII, fol. 5.
2 Ibid. fol. 1.
3 Cf. Lefebvre, hist. de Calais, t. II, p. 416 et sq.

concession indigne de sa couronne pour maintenir cette aillance.

Aussitôt que la reine d'Angleterre sut que la ville de Calais était prise, mais que la citadelle était encore entre les mains des Français, elle demanda au baron de Sancy qu'Henri IV lui abandonnât cette ville. « Je vois bien, » disait-elle, nous apprend l'historien Matthieu, que Calais est perdu si je n'en entreprends la défense, et je le » ferai, si le roi veut me le laisser. — Madame, repartit » Sancy, le roi est tout proche pour empêcher qu'il ne se » perde, ou pour être à portée de le reprendre, s'il se » perdoit. — Mais, quoi, reprit la reine, puisqu'il est » perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il soit entre mes « mains qu'en celles des Espagnols ? — Nous voulons, » répliqua Sancy, qu'il ne soit ni à l'un ni à l'autre; » mais nous aimerions encore mieux qu'il fut aux » Espagnols qu'à vous............ Mon maître chérit si par» faitement l'honneur de votre amitié qu'il ne voit rien » au monde qui puisse l'en dédommager s'il la perdoit; si » vous teniez Calais, vous deviendriez son ennemie; car » la France ne peut tenir pour amis ceux qui la dépouil» lent de si belles pièces [1]. »

Les Anglais ayant refusé leurs secours, Henri IV ne put sauver la place, et la citadelle fut obligée de se rendre, malgré le courage de Patras de Campaigno qui avait quitté le poste qu'il occupait à Boulogne pour porter secours à cette ville assigée [2]. En apprenant cette nouvelle, Henri IV, qui était à Boulogne depuis le 24 avril, en fut profondément affecté, comme on le voit par deux lettres qu'il écrivit, de cette ville, quelques heures après la reddition de la place, au comte d'Essex et au baron de Sancy [3].

Cette nouvelle eut un triste retentissement dans toute la France, et tout ce qu'il y avait encore de vieux Ligueurs ne pouvait pardonner au roi de s'être laissé enlever une

1 Pierre Matthieu, l. II, ap. Lefebvre, op. cit.

2 Vers cette époque 1595, Boulogne était commandé par la dame de Rouillac. La chose serait incroyable si les registres de la ville n'en faisaient foi. Elle comparaissait et présidait aux assemblées et aux délibérations publiques. Cf. J. Scotté. — Reg. de la ville, délibération du 6 août.

3 Ces lettres sont datées de Boulogne 24 avril 1596, dix heures du soir. — Mss. de Colbert, n° 35, in-fol. — Henri IV resta jusqu'au 25 à Boulogne. Cf. Arch. Mun. compte commun de la ville. — F. Morand; op. cit.

ville aussi importante que Calais. Dans des pamphlets qui circulèrent même au milieu du peuple, on l'accusait d'oublier les affaires de son royaume pour s'adonner aux plaisirs[1]. Toutefois Henri IV fit bientôt tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher l'invasion des Espagnols. Boulogne, Montreuil, Ardres reçurent des renforts, et lui-même, accompagné de Mayenne, s'avança dans la Picardie. Dans cette province, il confia presque tous les commandements importants aux anciens Ligueurs, et par cet acte de confiance et de haute politique, se rallia tous les esprits. Pouvait-on ne pas seconder un roi qui donnait le gouvernement des villes et des provinces à ceux qui avaient marché si long-temps à la tête des populations Catholiques ? Aucun de ces officiers ne manqua à la fidélité qu'il devait à Henri IV, et tous « *frappèrent dru sur l'Espagnol.* »

L'arrivée des troupes royales délivra le Boulonnais des courses que l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas et général des armées Espagnoles, faisait sur son territoire ; car le maréchal de Biron, réuni à François d'Orléans, comte de St.-Pol, gouverneur de Picardie, pendant la jeunesse de son neveu, Henri d'Orléans, duc de Longueville, s'était jeté sur l'Artois, et par-là avait forcé les Espagnols à rappeler leurs troupes de ce côté[2].

Dès ce moment la guerre qui eut lieu sans avoir un résultat décisif, fut presque partout favorable à Henri IV. La plupart des provinces étaient délivrées de l'invasion Espagnole et chacun désirait la paix, quand le Pape Clément VIII s'offrit comme souverain médiateur et parvint à faire signer le traité de Vervins (2 mai 1598). Les principaux articles de ce traité étaient à l'avantage du roi et faisaient revenir la France à la position géographique posée par le traité de Cateau-Cambresis.

Pendant les négociations qui eurent lieu alors, la France fut sur le point de voir se renouveler les guerres de religon. Les Huguenots et les gentilhommes compagnons des travaux du Béarnais, étaient mécontents des faveurs accordées aux chefs de la Ligue, et exigeaient du roi des garanties et des concessions pour prix de leurs fatigues et du sang qu'ils avaient versé sur les champs de bataille. Les Huguenots étaient en armes comme en

1 Journ. de Henri IV, t. II, p. 286.

2 Cf. de Thou. l. 116. op cit.

leurs jours de guerre et se crurent en droit de faire des remontrances fières et hautaines à leur vieux chef de parti. Déjà, durant la campagne de Picardie, lors du siège et de la prise de Calais par les Espagnols, ils avaient déclaré qu'ils ne porteraient les armes que si des véritables garanties leur étaient données.

Le Béarnais, pour mettre un terme à ces difficultés, publia l'édit de Nantes (13 avril 1598), qui constituait dans la France un état dont les tendances républicaines se montrèrent bientôt et effrayèrent souvent Henri IV lui-même et ses successeurs. Il était politique de chercher à faire disparaître toutes les divisions qui avaient si longtemps déchiré et ensanglanté la France. Mais Henri IV, comme on l'a dit si souvent avant nous, « était trop indifférent en matière religieuse pour se préoccuper beaucoup du déplaisir que ces concessions exagérées causeraient aux Catholiques. Il ne voyait que ce qui se passait à la surface de la France et non au cœur, et trouvait commode de terminer les difficultés de son temps au détriment de l'avenir. »

L'édit que le roi venait de donner aux Huguenots ne fut pas plus tôt enregistré, malgré l'opposition du parlement de Paris, que les Protestants prirent possession des temples qu'on leur permettait d'ouvrir dans les divers endroits du royaume spécifiés par l'édit. Dès le mois de Mai suivant, les réformés eurent un synode à Montpellier, dans lequel on divisa les provinces en paroisses. (On en compta 760 dans tout le royaume[1].)

Il y eut deux de ces *paroisses* ou *églises* pour la Picardie, que l'on divisa en douze quartiers avec un ou plusieurs ministres pour les diriger. Les églises du Calaisis furent Hames et Guines, dont nous avons parlé plus haut, et la résidence des ministres fut Calais et Boulogne. Aussitôt après la publication de l'édit, nous trouvons trois ministres établis à Calais, Pierre Cartier, Baquet et François Becade; un seul se trouvait à Boulogne, ce fut Ezéchiel Daunois. Ce dernier demeurait dans une maison de la haute-ville, qui prit à cause de cela le nom de *Temple*; elle se trouvait au bas de l'hôtel d'Aumont, au coin du passage qui conduisait autrefois au rempart[2]. L'histo-

1 Cf. Benoist, Hist de l'édit de Nantes, t. 1, p. 257.

2 Ce passage fait maintenant partie des propriété des Dames Ursulines. — Cf. Dubuisson, Antiq. du Boulonnais, Ms. — Lefebvre, op. cit., t. II, p. 445.

rien de Calais semble croire qu'il y avait aussi des ministres à Hames et à Guînes; mais il ajoute qu'on ne trouve point leurs noms dans les listes des synodes [1].

Cependant la ville de Calais était dépourvu d'habitants, et quoique les Calaisiens fussent revenus dans leur ancienne cité, ils ne se trouvaient pas en assez grand nombre pour remettre la ville dans l'état de splendeur dont elle avait joui autrefois. C'est pourquoi Henri IV, pour y attirer d'autres habitants, renouvela les priviléges de la ville de Calais et comprit dans son édit tout le pays reconquis [2].

Les grands avantages que ces priviléges donnaient aux habitants du pays engagèrent un grand nombre de familles de Flandre et de Hollande à venir s'y établir. A la faveur même de l'édit de Nantes, plusieurs familles que les Espagnols avaient chassées pour cause de religion étaient revenues s'y réfugier, ce qui, comme le remarque l'historien de Calais, ne contribua pas peu à entretenir la Réforme dans tout le pays. Le gouverneur de la ville de Calais, Dominique de Vic, comme tous les compagnons d'armes du Béarnais, était trop indifférent dans tout ce qui touchait la religion pour chercher à neutraliser ou même à detruire l'influence funeste que le grand nombre des Réformés qui était venu s'établir dans son gouvernement prenait sur les populations du pays. Il alla même plus loin, et les reçut tous indifféremment dans la ville de Calais et dans la banlieue avec le titre de citoyens [3].

C'était pour préserver notre pays du danger qui allait naturellement découler de cette agglomération de Réformés que Claude-André Dormy, et tant d'autres nobles gentilshommes, s'étaient mis en opposition avec les tendances de Henri III et du parti des Politiques. Tous leurs généreux sacrifices étaient devenus inutiles. Le nouvel edit semblait même condamner leur noble dévouement. Cette extension du Protestantisme dans le diocèse de Boulogne aurait vivement touché le cœur de Claude-André Dormy; mais la mort était venu l'enlever depuis peu à l'amour de ses ouailles (15 Février 1599) [4]. Quelque temps

1 Ibid. t. II, p. 446.

2 Enregistré le 6 septembre 1599. — Ordonn. de Henri IV, vol. II, fol. 46. ap. Lefebvre, t. II, p. 450.

3 Ibid.

4 Gall. Christ., t. x. col. 1573

avant de mourir, heureux de voir Calais rendue à la France, il vint dans cette ville pour témoigner à ses chers diocésains toute l'allégresse qu'il en ressentait. Cette marque d'amour pour son fidèle troupeau fut le dernier acte de sa vie [1].

Son successeur Claude Dormy, prieur de St-Martin-des-Champs, et frère de Charles-François Dormy de Winzelles, conseiller et secrétaire du roi, était appelé à continuer l'œuvre du premier Dormy et à garantir ses ouailles du venin de l'erreur, tout en cherchant à ramener dans le sein de l'Église les malheureux frères qui s'étaient égarés. Le danger était imminent, car les Réformés, qui avaient de grands privilèges, en usaient largement et mettaient tout en œuvre pour faire des prosélytes. Leur nombre augmenta tellement dans le diocèse de Boulogne qu'ils demandèrent au roi l'autorisation d'établir un nouveau temple dans le pays; ce qui leur fut accordé par des lettres datées d'Amiens 22 Septembre 1599. Il y était dit que « *l'exercice publicq de la religion prètendue réformée sera mis et étably pour le gouvernement de Picardie au bourg de Désurène, près le Mont-Hulin.* » Dans ces lettres on menace de la peine de mort tous ceux qui oseraient troubler les Réformés dans cet endroit [2]. »

Devant cet envahissement de la Réforme, le diocèse aurait eu besoin d'un évêque qui se dévouât pour le sauver. Mais Claude Dormy, occupé de recherches scientifiques, et mêlé aux complots et aux troubles de la Fronde, ne pouvait s'occuper assez des besoins de son troupeau; il lui rendit cependant de grands services en y appelant des congrégations religieuses.

Autrefois moine de Cluny, il avait pu apprécier l'heureuse influence des ordres monastiques sur la société, ainsi que tous les biens qu'ils étaient appelés à faire dans un diocèse, et dès le moment où il monta sur le trône épiscopal, son projet fut de doter le Boulonnais de ces pieux monastères, trésors de piété et de science. Déjà en 1611 il avait accueilli avec empressement les avances des mayeur et eschevins de la ville de Calais pour l'établissement des Minimes [3]. Il continua son œuvre et nous le

1 M. Duflos, Ms. ap. Lefebvre, Hist. cit, t. II p. 454.

2 Arch. de l'anc. sénéchaussée.—Reg. du roi, nº 5.

3 Piganiol de la Force, p. 347.

voyons plus tard favoriser l'établissement des Capucins dans les villes de Boulogne et de Calais [1].

Ses projets devaient s'étendre plus loin ; il avait sans doute compris que ce serait en vain que l'on chercherait à empêcher le peuple de se laisser entraîner par les novateurs, si l'on ne donnait à l'enfance une éducation religieuse, et si l'on ne faisait descendre la vertu dans les cœurs dès le moment où ils se forment. Aussi ses vues tendèrent-elles à améliorer l'institution de la jeunesse. Suivant cette impulsion, il avait (5 Mai 1624) établit les Ursulines à Boulogne [2], pour donner quelqu'instruction aux jeunes filles, et il se proposait de continuer cette œuvre de régénération parmi le peuple quand la mort vint le frapper à Paris (30 Novembre 1626) [3].

Ce fut sous l'épiscopat de Claude Dormy que les Boulonnais eurent le bonheur de retrouver la statue miraculeuse de la Vierge que nous avons vu arracher de son sanctuaire par les Huguenots et les soldats du Sieur de Morvilliers. Cette statue avait été jetée, comme nous l'avons dit plus haut, dans le puits du château d'Honvault, mais elle avait été retirée par la dame de Jehan de Frohart, seigneur dudit lieu. Celui-ci, revenu plus tard à la religion de ses pères, permit à un saint ermite de la forêt de Desvres, appelé Vespasien de Fontaines, de la rapporter dans la ville de Boulogne (26 Septembre 1607 [4]).

Pendant que tout ceci se passait, les Huguenots qui avaient reçu l'édit de Nantes avec des murmures n'avaient pas été longtemps à abuser des priviléges que l'autorité souveraine leur avait concédés, et avaient recommencé leurs sourdes menées. Les soumettre était une tâche rude et difficile, et Henri IV périt à la peine. Son successeur vit s'élever de nouvelles exigences qui bientôt se manifestèrent par des révoltes. Une déclaration d'indépendance, rédigée à la Rochelle (1621), divisait le royaume en huit cercles démocratiques, réglait les levées d'hommes et d'argent, en un mot organisait une république dans l'Etat. Des armées et des millions furent em-

[1] Gall. Christ., t. x, col. 1573.—J. Scotté, ms.—Lefebvre, t. II, p. 487.

[2] Henry, Essai sur Boulogne, op. cit., p. 317. — L'abbé Parenty, Hist. de St.-Angele, p. 141, et sq.

[3] Cf. Gall. Christ.—Millin. Antiq. Nation. t. IV, p. 51.

[4] Ant. Le Roy, op. cit, p. 171, et sq.

ployés à soumettre ces furieux, et sans le génie de l'immortel cardinal de Richelieu, c'en était fait de la Monarchie et du Catholicisme en France.

Dans le Boulonnais tout était tranquille et rien ne nous donne à penser que les Réformés de notre pays se soient ralliés au grand mouvement des églises prétendues réformées. Un instant ils avaient voulu se rallier aux seigneurs qui s'étaient jetés dans le parti de la Fronde, mais leur tentative ne réussit pas au gré de leurs désirs [1]. Dans le Calaisis et le pays reconquis les menées des Huguenots eurent plus de succès et la religion nouvelle fit un grand nombre de prosélytes. Parmi les ministres qui dirigèrent alors leurs églises, on trouve les Sieurs Le Tellier en 1603, Canliez et Baïus en 1620, et Burguet, Salier et Bérard en 1627 [2].

Vers cette époque la ville de Calais était bouleversée par des dissensions occasionnées par les Réformés, qui ne pouvaient pardonner aux Catholiques le zèle avec lequel ils s'opposaient à leur doctrine. Ils s'en vengèrent en faisant périr des religieux qui se trouvaient dans la ville et dont le zèle leur était hostile. Voici comment l'historien de Calais nous a transmis ce fait (1624) :

« La peste n'étoit pas le seul mal qui affligeât la ville de Calais [3]; elle étoit de plus troublée par des dissensions qu'occasionnoit la différence de religion parmi les citoyens. L'annaliste de cette ville rapporte, sur la foi de la tradition, que les démêlés à ce sujet devinrent cruels, et que des reproches, les deux partis passèrent à des procédés meurtriers ; que quatorze capucins furent les victimes de cette animosité ; qu'un seigneur Allemand, de la maison de Brandebourg, venu pour s'embarquer dans ce port et pour passer en Angleterre, sous prétexte d'exercer la charité envers ces religieux, leur envoya du vin dans lequel il avoit mis secrètement du poison ; un seul frère résista à la violence de cette liqueur, et eut le temps de prendre du contre-poison. On lit aussi dans un manuscrit de ce temps, que ce fut le duc de Brunswic qui fit aux

1 Jean Scotté. Notes manuscrites, Bibl. de Boulogne.

2 Actes des Synodes de l'E. P. R., t. I, p. 287. — Lefebvre, t. II, p. 446.

3 La peste causait cette année de grands ravages dans tout le pays.

Capucins le perfide présent d'un tonneau de vin empoisonné[1]. »

» L'auteur de la Franciade ajoute à ce détail ces circonstances-ci : Que ce fut par une bouteille de vin empoisonné que ce malheur arriva, et que parmi ceux qui en moururent étoient le père Florentin, le plus zèlé à la conversion des hérétiques, et le fils du célèbre Casaubon[2]. »

Le poème dont nous venons de parler rapporte ainsi cet événement :

Il voit (St.-François) aussi mourir tous ses fils si dévots,
A Calais dévoués comme pures victimes,
Pour vaincre les erreurs des peuples maritimes.
Entr'autres est le fils du docte Casaubon,
Des lettres le génie, et de plus a de bon,
La piété, la foi, rentré comme fidèle
En l'Eglise Romaine et seule universelle,
Vestu, mort dans l'habit des pères Capucins,
Et maintenant reluit entre les plus hauts saints !
Martyr de Jésus-Christ, comme sont tous les autres.
Pour la conversion, envoyés comme Apostres,
Le père Florentin, d'une puissante voix,
Convainquit l'hérésie et la mit aux abois ;
De-là vint l'attentat, pour lui fut la partie
De la fausse bouteille à eux tous départie,
Confite en un poison si vif et violent,
Qu'ils en moururent tous chacun en avalant[3].

Les menées des Huguenots dans le Calaisis et le pays reconquis demandaient un prompt remède, animés du plus grand esprit de prosélytisme. Ils menaçaient d'envahir toute la contrée ; c'est pourquoi nous voyons le Chapitre de Boulogne prendre des mesures pour y mettre des bornes. Après la mort de Claude Dormy, et pendant la vacance du siége, Antoine de Sance et Jean de la Planche, grands vicaires capitulaires, firent tous leurs efforts pour arrêter ce mouvement qui entraînait une partie de

1 Lefebvre, t. II, p. 497-8.—Bernard, ann. cit., p. 390.—Cf., un manuscrit de l'hôtel-de-ville de Calais, qui parle de cet événement.—Mémoire de M. Pigault de Lépinoy.

2 Lefebvre, op. cit., ubi supra. — Augustin Casaubon dont parle la Franciade était fils d'Isaac Casaubon. Après avoir quitté la religion prétendue réformée, il s'était fait capucin et se rendit très-célèbre dans son ordre.

3 La Sainte Franciade, contenait la vie, gestes et miracles du bienheureux patriarche St. François, et la chronique de tous es ordres. Paris, 1634, in-12.

la population de cette contrée vers les nouveautés religieuse des Huguenots.

La Société de Jésus, qui avait pris les plus grands accroissements pour la gloire de l'Eglise, et qui venait de fonder ses premières maisons dans le Nord de la France, vint aussi travailler à l'affermissement de la foi dans le diocèse de Boulogne. Le R. P. Jacques Marlard, originaire du comté de Boulogne, et qui était devenu assez célèbre par ses prédications dans plusieurs provinces, résolut de venir évangéliser ses compatriotes. Les vicaires-généraux lui donnèrent à cet effet toutes les autorisations nécessaires, heureux de pouvoir de cette façon être utile au diocèse dont ils se trouvaient chargés momentanément. Le but du R. P. était « de faire pénétrer dans les âmes » simples et les intelligences grossières des villageois et » des paysans les vérités fondamentales de la foi, les » principaux mystères de la religion, et de leur fournir » par la confession et les autres secours spirituels les » moyens de faire leur salut [1]. »

Une délibération du Chapitre nous apprend qu'on dispensa de la résidence les chanoines qui voulurent accomgner le pieux missionnaire et prendre part à ses travaux [2].

On conçoit facilement combien il était important pour le pays d'arrêter cette extension croissante de la réforme, surtout en voyant les faits politiques qui avaient lieu chaque jour et en considérant les tendances anarchiques des Réformés, tendances qu'ils avouaient publiquement. C'est ce que comprirent Victor le Bouthillier et Jean Dolce, qui vinrent successivement occuper le siége épiscopal de Boulogne; et si le peu de durée de leur épiscopat ne leur permit pas de réaliser tous leurs projets, du moins il leur suffit pour former plusieurs institutions qui tendaient à faire revivre la piété parmi le peuple, et pour continuer l'œuvre de leurs prédécesseurs en faisant tout ce qui était en leur pouvoir pour sauver la religion et ramener la foi dans les cœurs de leurs diocésains.

Victor le Bouthillier [3] porta surtout sa sollicitude sur

1 Reg Cap. Arch. Mun.

2 Reg. Cap., délib. du 19 Juin 1627.

3 Il fut nommé à l'évêché le 1er Décembre 1626. Ces bulles sont du 29 Novembre 1627. Il fut sacré à Paris le 9 Avril 1628, et ne fit son entrée à Boulogne que le 6 Août. — Cf. Gall. Christ. t. x. Col. 1571. — Reg. Cap. Arch. Mun.

les églises qui se trouvaient dans un état des plus misérables et qui n'avaient pu pour la plupart se relever de leurs ruines. Il en fit réparer un grand nombre[1] et en éleva même quelques-unes, surtout dans le Calaisis, ravagé depuis si long-temps par les guerres civiles et religieuses.

A l'exemple de Claude Dormy, la nécessité de l'éducation pour la jeunesse frappa vivement ce pieux prélat, aussi voulut-il achever l'œuvre que son prédécesseur avait si bien commencée, et il fonda un collège dans les bâtiments de l'abbaye de St.-Wulmer de Boulogne, dont il était abbé commendataire[2].

Toutes ces créations nouvelles ne suffisaient pas à son zèle, et les mémoires de Malbranche, chapelain de l'église Notre-Dame[3] nous montrent Victor le Bouthillier allant lui-même instruire quelques réformés et les ramener par ses exhortations au sein de l'Eglise. Ces conversions étaient d'autant plus douces à son cœur que toute la France était de nouveau déchirée par des dissensions, et que les protestants cherchaient à recommencer les hostilités[4].

Dans le diocèse de Boulogne, sans se rallier ouvertement au grand mouvement que les Réformés voulaient entreprendre, les habitants du pays, qui suivaient les nouvelles doctrines, n'étaient pas sans profiter des circonstances pour attirer à leur parti le plus d'adeptes possible, et malheureusement ils ne réussissaient que trop bien, comme nous le verrons dans la suite. Sous la protection des lois, leurs ministres évangélisaient partout le peuple, et, sûrs de l'impunité, outrepassaient souvent les concessions qui leur avaient été faites. Les gouverneurs des provinces, soit incurie, soit prudence, n'osaient arrêter leur prosélytisme et les faire rentrer dans les limites trop étendues encore de l'édit de Nantes.

Au moment où Jean Dolce[5] vint prendre possession du siége épiscopal, un ministre de la religion réformée, nommé Jean-Baptiste Bugnet, qui paraît avoir joui d'une

[1] Gall. Christ., ut supra. Lefebvre, t. II, p. 508.

[2] Cf. sur ce sujet plusieurs pièces manuscrites très-importantes. Bibl. publiq. de Boulogne.

[3] Ms. Bibl. de M. Abot de Bazinghen.

[4] Cf. Mercure de France, t. VII, XV.

[5] Il avait pris possession de son évêché le 4 Mars 1633. Il y resta jusqu'à sa nomination au siége d'Agde, 13 Juin 1643. Cf. Gall. Christ. — Lefebvre, op. cit.

grande réputation, attirait beaucoup d'adeptes au temple de Marck[1]. Le nouveau prélat fit donc tous ses efforts pour s'opposer aux novateurs et conserver l'esprit de foi à toutes ses populations travaillées par l'hérésie; mais il resta trop peu de temps dans le diocèse de Boulogne pour jouir du fruit de ses travaux. Il avait été aidé dans ces combats contre l'hérésie par les disciples de St.-Ignace, qui donnèrent quelques missions. L'historien de Calais nous apprend que ces religieux vinrent dans cette ville et y eurent le plus grand succès, malgré les efforts du ministre Bugnet, dont nous avons parlé plus haut. Voici de quelle façon Lefebvre rapporte cette circonstance à l'année 1642 :

« Pendant que ces différents événements (dévastations » des Espagnols) se passoient dans le Calaisis, les Jésuites » vinrent à Calais y faire une guerre d'une toute autre » espèce, sous le titre de Missionnaires de la Religion » Catholique. Il y avoit alors dans cette ville un docteur » principal, sous le nom de ministre des Protestants, que » le gouvernement toléroit encore autant par politique » que par l'espérance que les sentimens des Catholi» ques prévaudroient. Il se nommoit Bugnet, et jouissoit » parmi ceux de son parti d'une grande réputation pour sa » science et son éloquence. Les missionnaires eurent avec » lui plusieurs conférences publiques[2]. Nos mémoires » nous laissent ignorer quel en fut le résultat; ils nous » apprennent seulement que les Jésuites prêchèrent et » confessèrent beaucoup[3]. »

Jean-Baptiste Bugnet était venu s'établir à Calais l'année précédente, à cause de la destruction du Temple de Marck. A cette époque (1641), les Espagnols faisaient sans cesse des irruptions dans le Calaisis et tout le pays reconquis. Dans une de ces courses, ils s'avancèrent jusqu'au Petit-Courgain par la ferme qui portait le nom de *Métairie des Huguenots*, et, se repliant sur Marck, ils vinrent attaquer ce village. Les habitants se défendirent avec courage, mais ne pouvant lutter avec succès contre un corps de troupes régulières beaucoup plus nombreux qu'ils n'étaient, ils se réfugièrent dans l'église, où, par leur valeur, ils lassèrent tous les efforts de l'ennemi. Les

[1] Ibid. t. II, p. 525-547.
[2] P. Anquier. Mss.
[3] Op. cit., t. II, p. 547-8.

Espagnols, ne pouvant forcer cette citadelle improvisée, mirent le feu au village et le temple des protestants fut enveloppé dans l'incendie. Les Réformés désiraient le rebâtir ; mais, la cour qui ne laissait passer aucune occasion de restreindre les concessions données par Henri IV, y mit de l'opposition, de telle sorte que l'exercice de la religion prétendue réformée cessa, dès ce moment, d'avoir lieu dans cette partie du Calaisis. L'on força même le ministre François Berude d'en annoncer la cessation de la part de la Cour, (23 Juin 1641)[1].

Ce fut sous l'épiscopat de Jean Dolce que la fameuse confrérie du Saint-Sacrement, qui avait été cause de si grands troubles à Boulogne en 1567, reçut l'approbation ecclésiastique (23 Juin 1634). Au milieu des guerres et des événements qui avaient alors bouleversé le pays, cette confrérie n'avait pu être confirmée jusque-là par le pouvoir épiscopal[2].

Au départ de Jean Dolce, la position était des plus difficiles, et son successeur devait s'attendre à avoir à lutter fortement contre les novateurs qui, turbulents et inquiets, ne pouvaient rester dans l'inaction et regrettaient peut-être le temps où, en armes, ils marchaient contre les armées royales. Il fallait donc pour s'opposer avec succès aux menées des réformés un homme qui, par sa science, sa vertu, sa charité, sut attirer l'admiration de tous les partis. Cet homme fut trouvé dans la personne de François de Perrochel[3].

Les succès qu'il avait eu dans les missions de l'Auvergne et du Vélai (1634 et 1636) donnaient beaucoup à espérer à St. Vincent-de-Paul qui, chargé de la feuille des bénéfices, l'avait présenté à la régente Anne d'Autriche pour le siége de Boulogne. Son zèle était bien connu, on l'avait vu, à Paris, attaquer les Réformés avec la plus grande vigueur, et laisser dans la ville de Sédan un profond souvenir de son dévouement pour la conversion des hérétiques[4].

1 Ibid. p. 539-40.—P. Anquier, Mss.

2 Voyez plus haut, p. 69 —Le Roy, Hist. de N.-D., p. 151.

3 Il fut nommé le 24 Juin 1643. Ses bulles étaient du 6 Février 1644 —Cf. Gall. Christ.

4 Gall. Christ., t. x. Coll. 1575. — Mém. de M. Olier, t. I, p. 134. — Id. t. II, p. 196. — Abelly, Vie de St. Vincent-de-Paul, l. II, Ch. III, p. 261.

A la cérémonie de son sacre (11 Juin 1645) un fait remarquable vint réjouir tous les cœurs véritablement chrétiens et présager aux habitants du diocèse de Boulogne un heureux avenir. En effet, un réformé qui assistait à cette imposante cérémonie fut tellement frappé de la sainteté, de la modestie et de la simplicité du nouveau prélat, que, transporté d'un saint enthousiasme et cédant aux impressions de la grâce, il s'écria à haute voix, aussitôt après la cérémonie : « Une église qui a un tel homme pour évêque est la vraie Église ; je suis catholique romain ! » et il fit à l'instant même abjuration de ses erreurs [1].

Lorsque François de Perrochel vint prendre possession de son siége (6 Août 1645), il trouva, malgré les travaux de ses prédécesseurs, le diocèse dans un état des plus malheureux ; car, sans faire mention d· la guerre qui depuis si long-temps faisait sentir ses ravages dans tout le pays, ce qui toucha le plus le cœur du saint évêque fut le vide qu'il trouva dans les rangs du sacerdoce. S'il faut en croire un auteur manuscrit qui nous a laissé des notes sur quelques-uns des évêques qui ont illustré le siége épiscopal de Boulogne, la plupart des cures étaient sans pasteurs, et il n'y avait point de prêtres pour les remplacer, ce qui donnait un grand avantage aux Réformés, dont les ministres parcouraient les campagnes pour évangéliser le peuple. La misère du pays était si grande que les canonicats de l'église cathédrale étaient réduits à 300 livres, ce qui permettait à peine aux chanoines de subsister. Dans cette désolation extrême le prélat écrivant à St. Vincent-de-Paul pour lui exposer le malheureux état de son diocèse, exprimait cette crainte que l'Office Divin ne vint à manquer dans le pays et jusque dans son église cathédrale [2].

Disposé à tous les sacrifices pour sauver ce peuple que le vicaire de Jésus-Christ venait de lui confier, de Perrochel fit un appel au clergé des contrées environnantes, qui se fit un bonheur de venir l'aider dans ses travaux. La Picardie et la Normandie envoyèrent au prelat un grand nombre de prêtres qui furent d'une grande utilité [3]. Lui-même, aussitôt que les graves occupations qui l'as-

1 Anth. Scotté de Vélinghem. Ms. Bibl. pub. de Boulogne.
2 Ibid.
3 Ibid.

sé geaient le lui permirent, se mit à parcourir, souvent à pied, son diocèse dans tous les sens, répandant partout les bienfaits de la parole Sainte ainsi que de nombreuses aumônes, et instruisant son peuple plus encore par ses exemples que par ses paroles. La Providence semblait venir sensiblement au secours de notre pays; il était grand temps, car les novateurs faisaient chaque jour de nouvelles conquêtes et ne gardaient plus de mesure.

En parcourant les registres des églises réformées de notre pays, nous avons été effrayé du grand nombre de protestants qui se réunissaient, pour le Boulonnais, dans les temple de La Haye, d'Escœufen, d'Etaples, de Desvres. et pour le Calaisis dans ceux de Calais, Hames, Ardres, Guînes, Mark, et dans un grand nombre de chapelles que les seigneurs avaient dans leurs châteaux, malgré les ordonnances royales. Les novateurs s'étaient répandus dans tous les endroits du pays, et presque tous les villages comptaient quelques familles protestantes.

Voici les bourgs ou villages que nous voyons reparaître le plus souvent dans les registres des ministres réformés qui résidaient à Boulogne[1] : — Wimille, Honvault, Audembert, Mont-Lambert, Baincthun, Bellebrune, Crémarest, Wirwignes, Choquel, Doudeauville, le hameau du Castelet, La Coverserie, Escœufen, Havequeque, Hardenthun, Haute-Fontaine. Marquise, Balinghem, Verchocq, Hucqueliers, Pitendal, Echinghen, Hesdin-l'Abbé, St.-Etienne, le Portel, Condette, Neufchâtel, Camiers, Dannes, Etaples, Attin, Beutinghem, Halinghem, Haut-Picot, Widehem, Brexent, Frencq, Hubersent, Samer, Questrecques, Cormont, Longvilliers.

Outre ces villages il y avait encore quelques habitants de Montreuil et des environs, comme Neuville, Monchy, la Caloterie, Montehui, Montcavrel, qui venaient au temple de La Haye à Neufchâtel, ou à celui d'Etaples, quoiqu'ils aient eu un temple près de la ville au village d'Estréelles[2].

1 Arch. du Palais de Justice. On y trouve pour ministres Ezéchiel Daunois, dès l'an 1633, et Begnard, Sieur de Limoges en 1681 : il l'était encore en 1697.

2 Ce temple existe encore, à usage de grange. On peut distinguer sur les murs crénelés les traces des balles que la garnison de Montreuil allait continuellement lancer aux Huguenots pendant leurs prêches. Ce temple avait été construit par des seigneurs d'Estréelles nommés Louvigny. Plusieurs

Dans le principe de la Réforme, nous ne voyons parmi les partisans des nouveautés, dans le Boulonnais, le Calaisis et le pays reconquis, que des noms obscurs et de pauvres familles chassées des Pays-Bas. Mais au moment où nous sommes arrivés, les novateurs comptaient pami eux des membres de ces grandes familles du pays qui s'étaient illustrées autrefois et dont le souvenir était cher à tous ses habitants.

Parmi ces noms remarquables nous trouvons : Charles Regnard, Sieur de Limoges, célèbre avocat qui jouissait d'une grande réputation et d'une grande influence dans le parti ; les Sieurs Michel et Isaac de Croui; Jean de Haffrengues, Sieur de la Converserie, ainsi que plusieurs membres de sa famille, Charles, Philippe, Claude, Daniel et Samuel de Haffrengues ; les Sieurs Louis, Daniel, Claude et François d'Estienville, à Crémarest; le Sieur Philippe de Lengaigne; Jean du Rieu, Sieur de Montplaisir; Paul Candeau, Sieur de La Loge, Daniel du Butel, Sieur du Val ; Philippe Vieuxmaison, chevalier, Sieur de Ste-Colombe, de Cucq et autres lieux ; ainsi qu'un grand nombre de membres des familles des du Tertre d'Escœufen, des de Créqui, des de Lengaignes, des de Rocquigny, des de La Haye, des de Guiselin, et d'autres familles que nous voyons reparaître dans les registres du temple de Guînes.

Dans ces registres, qui ne remontent qu'en 1668, parmi les familles qui se rencontrent le plus souvent, nous trouvons les du Tertre du Mesnil; les Maressal de Marsilly; les du Vinage; les de Hames; les de Guiselin, écuyers, seigneurs des Barreaux, Hazuinges et autres lieux ; les de Rocquigny ; les de La Balle; les de Cottigny ; les de la Cueillerye, et les de Questebrune [1]. Les réformés étaient surtout en très-grand nombre parmi les troupes royales qui se trouvaient en garnison dans les villes et les forteresses de la contrée [2], ce qui occasionnait souvent des différends bien fâcheux avec les habitants du pays.

membres de cette famille y sont enterrés ; l'un deux, rapporte la tradition, y a été tué dans une attaque de la garnison de Montreuil. — Note de M. Ch. Henneguier.

1 La plupart de ces familles ont dans la suite abjuré les erreurs de Calvin, et sont rentrées dans le sein de l'Eglise Catholique.

2 Cf. Reg. du temple de Guînes. Arch. du Palais-de-Justice.

Dans le Boulonnais, quoique répandus dans un grand nombre de villages, il faut remarquer que les réformés n'étaient pas de beaucoup aussi nombreux que dans le Calaisis et le pays reconquis, et que dans toutes les circonstances ils furent plus calmes et osèrent moins entreprendre contre les Catholiques.

La ville de Calais, où les Catholiques n'étaient guère plus nombreux que les protestants, fut souvent troublée par des différends entre les deux partis. A l'époque où nous sommes arrivés, les mémoires du temps nous font mention de quelques troubles qui arrivèrent dans cette ville à cause d'un écrit lancé dans le public par les protestants. Un de leurs ministres nommé Tricotet, sollicité par plusieurs habitants de Calais, voulut répondre à une lettre qui avait eu du succès, et qu'un nommé Damblat avait écrit contre les nouvelles doctrines. Mais dans sa réponse le partisan de Calvin ayant laissé percer les tendances anarchiques de sa secte, tout en insultant aux pratiques de la religion catholique, les habitants de Calais réclamèrent contre l'auteur, et les esprits s'étant échauffés on craignit un instant que toute cette affaire n'ait des suites fâcheuses. Le lieutenant civil et criminel de la ville informa contre l'auteur de cet écrit; la condamnation était certaine, mais Tricotet ayant eu recours à la clémence du roi, il fut grâcié. Le pouvoir, toujours faible, semblait vouloir donner des armes contre lui, et cependant il n'avait dû malheureusement que trop bien apprendre quelles étaient les idées et les tendances des Calvinistes. Malgré la grâce accordée par le roi, le grand conseil crut devoir donner un édit le 21 du mois de Mai 1664, par lequel il était ordonné de brûler le libelle du Sieur Tricotet sur la place publique de Calais, ce qui fut exécuté [1].

Dans le Calaisis, l'Ardrésis, et le pays Guinois, les Huguenots étaient presque toujours en révolution et près à prendre les armes. Les bourgs et villages de ce pays où nous trouvons le plus de protestants, sont : Marquise, Leubringhen, Clenleu, Balinghem, Bois-en-Ardres, Nielles-lez-Ardres, Brêmes, Louches, Ardres, Hames, Andres, Pihen, Guines, Calais, St.-Pierre-lez-Calais, Nielles-lez-Calais, les Attaques, Coulongue, Marck,

[1] Mém. du clergé, t. I, col. 1669.—Lefebvre, qui parle de cet écrit, dit qu'il *«étoit dans des termes odieux d'un libelle contre la religion et injurieux à l'État.»* Le livre avait été imprimé en Hollande, dans la ville de Leyden. Op. cit. t. II. p. 620.

Fréthun, Coquelles, St.-Tricat, La Chaussée, La Calimotte, Sangatte, Vieille-Eglise, Guemps, Offekerque, Oye, Nouvelle-Eglise[1].

On comprend facilement combien, devant un si grand nombre de protestants[2] répandus dans tant d'endroits différents, la tâche de François de Perrochel fut pénible et difficile; aussi les fatigues excessives qu'il eut à essuyer, jointes à l'austérité de sa vie, le forcèrent à se démettre volontairement de son évêché[3]. L'âge et l'activité de son ministère l'avaient privé de ses forces; cependant il ne pouvait se résoudre à ne plus travailler pour ses ouailles. Il voulut donc mettre à exécution une œuvre qui occupait sa pensée depuis long-temps, la fondation d'un grand séminaire où les élèves du sanctuaire pussent se former à la science et à la vertu et se préparer, par une vie régulière, aux travaux et aux agitations du ministère. Cette œuvre des plus importantes ne put voir sa parfaite réalisation que sous l'épiscopat de Claude le Tonnelier de Breteuil, en 1682[4].

Le successeur de François de Perrochel, Nicolas l'Advocat Billiad, ancien vicaire-général du cardinal de Retz, n'eut que le temps de faire pressentir ses talents pour le gouvernement ecclésiastique: il fut enlevé au moment où il aurait pu espérer recueillir le fruit de ses travaux (11 Avril 1681)[5]. Il avait rassemblé plusieurs synodes, établi des conférences mensuelles et avait dans l'espace de deux années visité presque tout son diocèse.

L'évêché de Boulogne ne resta pas long-temps sans premier pasteur, et dès le 9 mai suivant Louis XIV nomma pour Evêque le Tonnelier de Breteuil, d'une noble et ancienne famille de robe. Le nouveau prélat ne put cependant arriver à Boulogne que le 18 Mars 1682[6].

1 Reg. du temple de Guînes.—Arch. du Palais-de-Justice.

2 Au temple de Guînes on comptait une moyenne de 140 naissances par an.

3 Il donna sa démission en 1675. Il mourut le 8 Avril 1682. Cf. Le Roy. Op. cit.—Henry. Op. cit.

4 Cf. Reg. du secrétariat. Acte du 3 Novembre.

5 Il fut nommé à l'évêché le 11 Mars 1675. Ses bulles sont du 8 Février 1676, et son sacre eut lieu le 30 Mai 1677. Cf. Gall. Christ.—Reg. cap. Arch. mun.

6 Ant. Scotté. Ms. cit.— Ses bulles n'arrivèrent que le 11 Décembre 1681. Il fut sacré à Paris le 2 Février 1682. — Gall. Christ. T.x. Coll. 1577

Aussitôt après son arrivée, Claude le Tonnelier travailla avec activité au gouvernement de l'église que venait de lui confier le Souverain Pontife. Il semblait dans toutes ses actions que l'esprit de François de Perrochel continuât encore de guider son successeur. Toutefois, avant de rien établir, il voulut prendre le temps d'observer et de connaître parfaitement son diocèse ; aussi sa première occupation, sa pensée principale fut-elle d'étudier son peuple ainsi que son clergé, et de connaître l'esprit des populations diverses qui se trouvaient soit dans les villes, soit dans les campagnes. Il voulut tout voir par lui-même et visita successivement la plus grande partie de son diocèse, s'informant de tous les besoins des populations et observant tout avec ce tact sûr et ce coup-d'œil pénétrant qui faisait que rien ne lui échappait.

Il avait commencé par visiter le Calaisis, le pays reconquis et toute la partie de la contrée infectée par l'hérésie. Il fit son entrée dans Calais le 5 Mai 1682, peu de temps après être venu prendre possession de son siége[1]. Il voulait sans doute voir par lui-même tout ce que les Calvinistes avaient tenté dans le pays, et aussitôt y apporter le remède nécessaire. Les réformés étaient toujours très-nombreux dans cette ville, comme nous le prouve un procès-verbal fait à l'hôtel-de-ville de Calais (31 Janvier 1680), et par lequel les Catholiques portaient plainte au roi contre le Sieur Chesnau, curé de Notre-Dame, qui ne prenait pas assez de soin de sa paroisse. « Ce quy cause, disait le procès-verbal, un grand déplaisir » aux paroissiens et un grand scandale vers les Huguenots » et les hérétiques quy sont en *grande quantité* en cette » ville[2]. »

Après ces visites, frappé du grand nombre de Huguenots que renfermaient les villes de Calais, de Guînes et d'Ardres, ainsi que tout le pays environnant, il tourna tous ses efforts de ce côté pour rassembler au même bercail et faire rentrer dans le giron de l'église les Calvinistes qui se trouvaient dans son diocèse, et par là sauver tout le pays de bien des dangers. Instruit des sentiments qui prédominaient dans la secte, il comprenait qu'outre les dangers du mauvais exemple et du prosélytisme ar-

1 Lefebvre. Hist. de Calais, t. II, p. 661.

2 De Rheims. Op. cit., ut supra, p. 89.

dent qui animait les réformés, son peuple avait encore à redouter la turbulence et l'esprit de révolte qui caractérisait les sectaires de Calvin et causait chaque jour de graves embarras à l'administration.

Pour arriver à son but, le Tonnelier de Breteuil ne se laissa rebuter par rien, et, malgré la faiblesse de sa santé, il fut toujours le premier à se dévouer pour ces malheureux frères. Les sentiments qu'il exprime dans le mandement qu'il fit *au sujet de la conversion des hérétiques du diocèse*, le 18 Mai 1683, sont tout-à-fait remarquables et démontrent tout l'amour que ce pieux évêque portait à tous ces malheureux qui s'étaient laissé entraîner à l'erreur. L'importance de ce document devenu extrêmement rare, nous fait un devoir d'en donner une grande partie.

« Les cris de joye et d'allégresse, dont l'Eglise universelle retentit depuis quelques années au sujet de la conversion des hérétiques de ce royaume, doivent estre pour nous et pour tous les fidèles en général des sujets d'une satisfaction et d'une réjouissance très-particulière. En effet, si l'on célèbre une grande feste dans le Ciel sur la conversion d'un seul pécheur [1], quel excez de joye ne doit-on point témoigner en terre sur le retour si fréquent de tant d'hérétiques, qui estant, aux termes de Tertullien, les fugitifs de la vérité, en deviennent après cela les défenseurs. »

« Si le père de famille donne un festin mêlé de musique et de concerts, pour recevoir dans sa maison l'Enfant Prodigue de l'Evangile [2], qui a dissipé tout son bien dans les débauches, quels plaisirs ne devons-nous point ressentir et témoigner, quand nos frères retranchez après estre sortis de leur maison paternelle, qui est l'Eglise, et dissipé les biens de la grâce par les désordres du péché, ont recours au Père commun des miséricordes toujours prest et disposé à leur rendre l'étolle première : mais ce qui fait la joye et le triomphe de l'Eglise universelle en ce rencontre semble faire nostre honte et nostre confusion en particulier. Car pourquoy Dieu n'opereroit-il pas dans nostre diocèse les mesmes miracles qu'il fait en tant d'autres ? N'estoit que nostre peu d'application et de zèle pour la conversion de ces malheureux, ou bien les péchez

1 Luc. C. 15.
2 Ibid.

de nostre peuple, et peut-estre les nostres en particulier, ont rebuté et fatigué ses miséricordes et ses bontez, c'est ce qui fait que le bruit de tant de conversions qui frape nos oreilles de toutes parts, ne laisse point gouter les joyes pures et sans mélange à nostre cœur, et que dans l'excez de nostre douleur nous nous échapons de dire, après un prophète : Seigneur, vous nous avez confié un grand diocèze et un grand peuple, mais ce n'a pas esté vostre volonté que nous y eussions de grands plaisirs[1].

« En effet, la douleur que sentit David lorsqu'il aprit qu'Absalon, son fils, estoit mort portant les armes contre son service, celle qui frappa Jacob lorsqu'il vit la robe ensanglantée de son fils Joseph qu'il croïoit dévoré par les lyons, ne furent jamais pareilles à la nostre, lorsqu'on nous aprend tous les jours que ces malheureux fugitifs de la maison d'Israël meurent les armes à la main contre Jésus-Christ, qu'ils ont attaqué pendant leur vie jusques dans le sacrement de ses autels.

« Fasse le Ciel que l'affection que nous donne l'égarement de ces frères séparez soit semblable à celle de Tobie, à qui le retardement et la longue absence de son fils ne servit qu'à le rendre plus sensible à la joye de son retour, et qu'il ne nous faille plus pleurer, après le prophète Jérémie[2], ces malheureux frères qui se sont séparez de nous, sans aucun dessein de retourner ny de voir la terre de leur naissance, dont ils sont sortis ces derniers siècles, ou plustost, d'où les ont obligez de sortir certains hommes mercenaires et sans mission qui, semblables aux ténèbres qui se répandirent[3] d'elles-mêmes sur la surface de la terre au jour de la création de l'univers, sans attendre l'ordre de leur Créateur, se sont ingérés de leur propre autorité de retrancher au peuple de Dieu, qu'ils ont séduit et aveuglé, les sources de vie et de lumière dont on les nourrissoit et les éclairoit depuis tant de temps. Joël se plaignoit d'eux sur cet article bien des siècles avant nous, lorsqu'après avoir prédit que toute la terre pleureroit et prendroit le deüil sur le retranchement du pain, de l'huile et du vin[4], qui sont la matière des sacremens que les Calvinistes combattent le plus, il s'adresse aux prêtres et aux pasteurs et leur dit de se couvrir de sacs et de cendre et de se confondre de douleur, parceque les ministres

[1] Isaïe. C. 9. [2] Jérémie, C. 22.
[3] Ibid. C. 50. [4] Joël. C. 132.

d'iniquité avoient fait cesser les véritables sacrifices et creuser des puits d'eaux puantes [1], afin de faire passer la maladie et la corruption dans tous les troupeaux qui en boiroient.

» Depuis plus d'un an qu'il a plû à Dieu de nous appeller au gouvernement de son Eglise, nous gémissons et considérons dans toute l'affliction de nôtre cœur que ces cisternes dissipées (comme les appelle Isaïe) ont pris la place des eaux vives et salutaires de la grâce qui découloient autrefois avec abondance dans nos villes de Guines et de Calais, et parce que cette dernière, comme la plus grande, peut estre appellée à bon droit la Babilone de nostre diocèze, d'autant plus qu'étant très-voisine de la Hollande et aux portes de l'Angleterre (païs où il semble que toutes les ténèbres de l'Eglise se soient ramassées et conservées), elle a de funestes ressources pour se tenir ferme dans son erreur; c'est aussi principalement en cet endroit que nostre zèle pastoral doit agir avec plus de force et de vigueur. Pour cet effet, nous nous sommes déterminez de nous y rendre à la feste prochaine du Très-Adorable Saint-Sacrement, ayant avec nous et à nostre suitte lez plus habilles ecclésiastiques tant de nostre Eglise Cathédralle que des autres endroits de nostre diocèse; et là, pendant toute l'Octave, il y aura sermon tous les jours sur les points les plus contestéz.

« Nous ferons tous les jours, après les Vespres, des conférences, où, secourus des ecclésiastiques que nous aurons avec nous, et, moyennant la grâce de Dieu, nous espèrons satisfaire nos frères de la religion prétendue réformée sur tous les points et les articles qu'il leur plaira de nous proposer.

» Malheur à eux si, continuant à marcher dans la route de Coré [2], et voulant toujours nommer la lumière les ténèbres, et les ténèbres la lumière, ils méprisoient d'entendre la voix du pasteur qui, tout indigne qu'il est d'un ministère qui fait peur aux anges, a pourtant sa mission de Dieu pour les conduire à la terre de Chanaan et les tirer de la servitude des Œgiptiens; et s'ils nous obligeoient malgré nous d'avoir recours au bras terrible de cet invincible Josuë, qui fait tomber les murailles de Jéricho, et qui est plus grand par la protection singulière qu'il donne à l'Eglise que par les loix absolues qu'il donne au monde. »

[1] Ibid. [2] Isaïe. C. 5.

Cette dernière phrase de Claude le Tonnelier ne serait-elle pas un pressentiment de la révocation de l'édit de Nantes.

Les prédicateurs qui devaient accompagner l'évêque dans cette pieuse mission, toute de paix et de charité, étaient Oudart Hache, chanoine et archidiacre; Pierre Framery, chanoine théologal; Samson de la Planche, chanoine trésorier; François le Bon, curé et doyen de Marquise; le R. P. supérieur de l'Oratoire; et le R. P. Duflos, minime. La prédication du premier et du dernier jour était assignée à l'Evêque.

Afin d'implorer les secours du Ciel pour la réussite de cette œuvre de bénédiction, le Tonnelier avait prescrit à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de son diocèse, de jeûner la veille du Saint-Sacrement, et ordonné à tous les doyens de faire faire des prières publiques pendant toute l'Octave.[1]

Les missions de Claude le Tonnelier de Breteuil eurent du succès, et beaucoup de Huguenots revinrent à la religion de leurs pères; mais en même temps elles excitèrent la colère des Calvinistes, qui ne gardèrent plus de mesure et outrepassèrent les concessions faites par l'édit de Nantes. Toutefois, le pouvoir, qui commençait à comprendre que sa sûreté dépendait de l'affaiblissement de la secte, n'était plus disposé à tolérer ces empiétements et l'année 1684, par un ordre royal, le temple de Guînes fut fermé, « *pour avoir esté par les Huguenots contrevenu aux ordres du roy*[2]. » Louis XIV ne laissait passer aucune circonstance qui pouvait permettre d'entraver les menées des Calvinistes. il voulait par des degrés insensibles, sans bruit et sans éclat, détruire cette secte turbulente.

Assujetis dans les villes à respecter les rites catholiques, à s'abstenir du commerce et du travail les jours de fêtes, à saluer le Très-Saint-Sacrement lorsqu'il passait dans les rues, en un mot à respecter tout ce qui touchait la Religion Catholique, les Calvinistes commencèrent à se réfugier dans les campagnes, où les seigneurs les admet-

1 Le seul exemplaire de ce mandement que nous connaissons se trouve dans la riche bibliothèque de M. de Bazinghen.

2 Annales de Calais, p. 535.—Après la révocation de l'édit de Nantes, le temple de Guînes ayant été détruit, la tradition rapporte que la chaire et la balustrade du sanctuaire furent données à l'église paroissiale de Coulogne. (Notice hist. sur le Calaisis et l'Ardrésis par J. M. Collet, p. 158.)

taient aux prêches dans leurs châteaux. La Cour les priva bientôt aussi de cette ressource, et fixa le *nombre* et la *qualité* de ceux qui pourraient être admis à ces assemblées; on refusa même de reconnaître à certains seigneurs le droit d'avoir de ces prêches, et par là même on interdisait les ministres, on les chassait comme inutiles et on détruisait leurs temples.

Pour quiconque suivait la marche de la Cour dans toute cette affaire, il était visible que le roi arrivait par des degrés imperceptibles à une dernière catastrophe[1]. Les Calvinistes devaient s'y attendre : Grotius les en avait avertis les engageant à ne pas se fier à l'édit de Nantes. « Que ceux qui prennent le nom de réformés, leur disait-« il, n'oublient point que ces édits ne sont pas des traités « d'alliance, mais de pures déclarations des rois, qui les « ont portés en vue du bien public, et qui pourront les « révoquer si le bien public le demande[2]. »

La réflexion de Grotius était juste; ses coréligionnaires devaient s'attendre à être restreints de plus en plus dans leurs concessions, et ne durent point s'étonner quand vint la révocation de l'édit de Nantes (2 Octobre 1685), mesure qui était demandée partout à grands cris.[3]

Voici un aperçu de l'édit: « il révoquait comme non avenus tous les édits de tolérance obtenus par les Huguenots; il ordonnait la démolition de tous ceux de leurs temples qui subsistaient encore; il prohibait dans tout le royaume l'exercice de la religion prétendue réformée, et exilait, sous peine des galères, tous les prédicants qui ne se convertiraient pas. Toutes les écoles des réformés étaient abolies; tous leurs enfants devaient être baptisés et élevés dans l'Eglise Romaine. Un terme de quatre mois était accordé aux réfugiés pour rentrer dans le

1 Même avant la révocation de l'édit de Nantes, nous voyons que dans le Boulonnais et le Calaisis on enlevait aux réformés leurs enfants au moment de leur naissance pour les faire baptiser à l'Eglise paroissiale, et qu'on les mettait ensuite en mains sûres pour les instruire dans les principes du Catholicisme. — Cf. Registre de l'état-civil de Calais, 1681-1688. — Dans les registres de l'église réformée de Boulogne nous trouvons qu'en 1684 le ministre devait, pour baptiser les enfants, en demander la permission au lieutenant du roi.

2 Rivotian. Apol. Disc., p. 22.

3 Cf. Sismondi, Hist. des Français, t. xxv. p. 523.

royaume et faire abjuration; après ce terme, tous leurs biens devaient être confisqués. Toutefois, en abolissant leur culte, l'édit promettait encore la liberté de conscience aux prétendus réformés, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les éclairer[1]. »

Par cet acte de rigueur, Louis XIV ne prétendit pas attaquer la doctrine religieuse du Calvinisme, mais bien plutôt son système politique; il ne faisait que défendre sa puissance attaquée par une faction turbulente qui aspirait à l'anarchie. La preuve que Louis XIV ne fut déterminé à agir que par des motifs politiques, c'est qu'il laissa à tous les Calvinistes la liberté de conscience dans toute son étendue.

Par la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV rendit l'unité nationale à son royaume, seulement il eut peut-être été à désirer qu'il se fût entendu avec le Pape et les évêques pour procurer ce bienfait d'une manière plus douce, plus pacifique et sans employer les dragons de Louvois, ministre de la guerre. A l'exemple de Fénélon, qu'on avait envoyé à cette époque en mission dans le Poitou, Claude le Tonnelier fit tout ce qui était en son pouvoir pour éloigner l'apparence même de la force et gagner les populations par l'instruction et la douceur; cependant il ne put empêcher quelques violences de la part des soldats, surtout dans la ville de Guînes, comme nous en font foi les registres de catholicité de cette ville.

Le roi, en envoyant son édit dans les provinces, recommandait aux gouverneurs et aux intendants d'être sévères et de donner toute son extension à l'ordonnance royale; plusieurs se crurent autorisés à employer la violence comme un moyen plus court, plus facile et peut-être plus efficace que l'instruction. C'est pourquoi ils faisaient accompagner les missionnaires par des soldats, qui trop souvent se portèrent aux derniers excès.

Ces actes et ces mesures de rigueur durent être bien pénibles au cœur de Claude le Tonnelier, qui alors (1585-1587) vint de nouveau faire des missions dans tout le pays à la tête d'un certain nombre de prêtres et de religieux dont il soutenait les prédications par son exem-

1 Le projet de Louis XIV datait avant 1682. Sur les nombreuses ordonnances qui furent données alors, conférez, Recueil des anciennes lois Françaises, par Isambert, Decrusy, etc.; t. XIX, n° 790, et sq., jusqu'à 1192.

ple[1]. Persuadé qu'étant le premier pasteur de son peuple, c'était à lui surtout à supporter ce qu'il y avait de plus pénible dans le gouvernement de ses ouailles, jamais il ne voulut se décharger sur d'autres de ce qu'il pouvait faire par lui-même. Il n'épargnait ni peines, ni fatigues, pour convertir les hérétiques, pour les préparer à la grâce qu'il désirait si ardemment leur procurer. Quoique s'adressant à des hommes d'une communion différente, il n'avait pour eux, sur les lèvres, que des paroles d'affection et de bonté, comme il n'avait dans le cœur que charité et bienveillance; profitant de toutes les circonstances pour détruire leurs préventions contre la Religion Catholique et leur montrer combien elle était raisonnable dans ses dogmes, sainte et pure dans sa morale.

Les travaux du pieux prélat furent couronnés de tant de succès, et il toucha le cœur d'un si grand nombre de Huguenots, que dans le pays de Guînes presque tous ceux qui professaient l'hérésie de Calvin abjurèrent solennellement leurs erreurs. « Il sembloit, au dire des Huguenots, » dit l'auteur des Annales de Calais, que Guisne dût » devenir un désert par la destruction de leur temple; » mais quoyque l'hérésie en ait esté bannie comme de » toute la France, ce bourg ne laisse pas d'être encore » l'endroit le plus considérable du pays et bien peuplé, » comme il étoit avant l'abolition du Calvinisme[2]. »

Dans tous ces travaux, l'évêque de Boulogne fut parfaitement secondé par plusieurs laïques, parmi lesquels il faut compter un nommé Louis Gense. Nous ne pouvons passer ce nom sous silence, les services éminents qu'il a rendus à Calais nous font un devoir d'en retracer l'éloge. « Ami de toutes les bonnes œuvres, nous dit l'historien de la vie de J.-B. de la Salle, il en était ou l'auteur, ou le promoteur, ou l'appui, ou le conseiller, son zèle pour la foi

1 Cf. Gall. Christ. t. x. — Lefebvre, op cit. t. II. p. 692. — De Rheims, op. cit. p. 94-95.—Arch. mun. de Calais, Registre de l'état civil.

2 Ann. de Calais. Bernard, p. 536. — S'il faut en croire M. Bignon, dans son mémoire manuscrit sur la Picardie, avant la révocation de l'édit de Nantes il y avait dans le Boulonnais 40 familles protestantes, tandis qu'après l'édit, il n'en resta que 12. Dans le Calaisis et tout le pays environnant il y avait 3,000 familles protestantes; après l'édit il n'en resta que 300. Tout ce que nous avons vu nous porte à croire avec raison que ces chiffres ne sont pas exacts.

catholique l'avait rendu si célèbre qu'il lui avait attiré la commission honorable de surveiller les Huguenots et de les éclairer dans toutes leurs démarches, dans le temps que l'exercice de leur religion leur fut défendu en France. Ainsi, sous un habit séculier, il faisait en quelque façon l'office d'inquisiteur de la foi; et, comme une sentinelle vigilante de la maison du Seigneur, il s'appliquait avec soin à en écarter les loups revêtus de la peau de brebis, ou à faire rentrer des brebis égarées. Après la destruction des prêches, il se multipliait en quelque sorte de tous côtés pour poursuivre les prédicateurs et les faux pasteurs. En faisant ses courses il convertissait grand nombre de ceux que la séduction avait trompée; car il était savant et éloquent, et il joignait aux talents naturels une grâce et une force divine qui touchait et qui persuadait [1]. »

Les mauvais traitements et les vexations que dans quelques provinces l'on fit supporter aux Calvinistes leur persuadèrent qu'on avait résolu de les exterminer, et cette idée leur fit prendre en foule la fuite hors du royaume. Des édits royaux vinrent bientôt leur défendre cette désertion sous peine de confiscation de biens et d'annulation des ventes faites par les émigrants un an avant leur fuite.

Dans notre pays nous n'avons point trouvé de fugitifs pour cause de religion avant 1686 [2]. Mais ce ne fut guère que l'année suivante que la désertion devint importante, malgré tous les efforts de Claude le Tonnelier de Breteuil, qui ne cessait de faire prêcher des missions, surtout sur le territoire de Guines où le Calvinisme paraît avoir été le plus enraciné [3].

Vu le grand nombre de fugitifs, le roi donna, comme nous venons de le dire, plusieurs ordonnances pour empêcher cette désertion. Entre autres choses, il décida, au mois de Décembre 1689, que les biens abandonnés par les fugitifs de la religion prétendue réformee appartiendraient à leurs plus proches parents catholiques. C'est par cet ordre émané de l'autorité royale que quelques noms de fugitifs nous sont parvenus.

On procédait ainsi à la Sénéchaussée du Boulonnais: requête était présentée au lieutenant-général de la Séné-

1 Blin. Ch. de Noyon, t. I, p. 386.

2 Sentences sur procès par écrit. Arch. du palais-de-justice. —Reg. de catholicité de Guines. Ibid.

3 Ibid.

chaussée par les réclamants, qui devaient énumérer leurs titres de parenté, ou les droits qu'ils prétendaient pouvoir exercer sur les biens des fugitifs, et par là même demandaient en leur faveur *une ordonnance d'envoi en possession.* Ce n'était pas une simple formalité ; les titres étaient sérieusement compulsés, les motifs allégués, examinés avec soin, et même au besoin des enquêtes étaient ordonnées, des compulsoires avaient lieu, et toujours la sentence était rendue après examen fait de ces pièces par le procureur du roi, qui faisait connaître, sous forme de conclusion, écrite à la suite de la requête, l'opinion des « *gens du roi* » à cet égard [1].

Nous allons faire connaître quelques-unes des concessions faites aux parents des religionnaires fugitifs, et par là même nous aurons les noms des personnes les plus marquantes qui quittèrent le pays pour cause de religion.

Le 19 Janvier 1690, Nicolas de Poucques, écuyer, Sieur du Fay, demeurant à Calais, fils de Jeanne Destailleur, veuve de Jehan de Poucques, obtient ordonnance pour la *saisine* des biens délaissés par Jehan Destailleur, écuyer, Sieur de Questebronne, son neveu, religionnaire sorti du royaume en Octobre 1686.

Le 25 Janvier 1690, Bertrand de Willecot, écuyer, et Damoiselle Jeanne Flahaut, son épouse, obtiennent les biens de Claude-Marie Flahaut et de Jeanne Flahaut, frère et sœur de la dame de Willecot.

Le 27 Janvier 1690, Marie Blondel, veuve de Charles Lendé, demeurant à Bimont, obtient les biens de Philippe Lefebvre, Sieur de Possart, son cousin-germain, demeurant au Portel.

Le 28 Janvier 1690, Jacques Regnault, de Samer, les biens d'Antoine, Anne, Magdeleine, Elizabeth. Judith et Marthe Regnault, ses frères et sœurs ; de Judith d'Ogny, femme de Jacques du Fay, sa tante, et de Jacques, Suzanne-Marie, et Anne Carré, ses cousines et son cousin germains, tous fugitifs.

Le 4 Février 1690, Philippe de Haffrengues, Sieur de la Converserye, et Anne de la Croix, sa femme, obtiennent concession des biens de feu Pierre de la Croix et d'Anne Flahaut, sa femme fugitive.

Le 13 Février 1690, Pierre Girard, écuyer, Sieur des Bergeries, des Gœtz et autres lieux, et Elizabeth Regnard,

[1] Philippe Leporcq, Sieur d'Imbrethun, était préposé à la régie des biens des fugitifs du Boulonnais.

l'une des filles de maître Charles Regnard, Sieur de Limoges, avocat en la Sénéchaussée, et dame Magdelaine Regnard, veuve du Seigneur de la Charmoie, obtiennent les biens paternels de Damoiselle Jacqueline Regnard, fille unique et seule héritière de feu maître David Regnard, écuyer, Sieur de Bertinghen, et ceux de Louis, Philippe et Marie Girard des Bergeries, tous fugitifs.

Le 15 Février 1690, Jean Leporcq, demeurant à Hesdin-l'Abbé, et Jeanne du Crocq, sa femme, les biens de Marie du Crocq, sa sœur, veuve de Gédéon du Crocq, retirée de ce pays pour cause de religion depuis Février 1687.

Le 8 Mars 1690, Magdelaine Regnard, veuve du Seigneur de la Charmoie, obtient concession des biens délaissés par son frère François Regnard, Sieur de Limoges, ministre fugitif.

Le même jour, Messire Ambroise du Tertre, chevalier, Seigneur d'Escœuffen, demeurant à Cormont, rentre en possession des biens maternels de Damoiselle Jacqueline Regnard de Bertinghen, fille unique de David Regnard, Sieur de Bertinghen, avocat, et de Damoiselle Anne du Tertre, sœur dudit du Tertre, et des biens de Jean-Charles et Ambroise du Tertre, ses deux enfants fugitifs.

Le 14 Mars 1690, Isaac de Guizelin, écuyer, Sieur de la Pipennerie, demande les biens de Damoiselle Marie de Guizelin, sa tante, sœur de David de Guizelin, écuyer, Sieur des Barreaux.

Le 31 Mars 1690, Damoiselle Claude du Crocq, épouse de Jean de Cormette, écuyer, Sieur de St.-Michel, l'un des gardes du roi, obtient les biens délaissés par Damoiselle Suzanne Candeau, séparée de son mari Isaac Flamand.

Le 27 Avril 1690, César-François de Guizelin, écuyer, Sieur de St.-Maur, demeurant à Longvilliers, fils et héritier en partie de feu Louis de Guizelin, écuyer, Sieur de Fromessent, rentre en possession des biens de Damoiselle Marie de Guizelin, sa tante, évadée du royaume depuis le mois de Mars ou d'Avril 1687.

Le 9 Mai 1690, Jean-Marc-Aurel Piaty, écuyer, capitaine Suisse au régiment de Salis, obtient les biens de Pierre Chalam, écuyer, Sieur de Romagnacq, et d'Esther Bocquillon, sa femme, père et mère de la Dame Piaty.

Le 10 Mai 1690, Anne du Failly, pensionnaire au couvent des Ursulines de Boulogne, les biens de Philippe

du Failly, son père, et de Jacques du Failly, son oncle.

Le 15 Juin 1690, Marie de Crouy, demeurant à Bougne, demande les biens de Michel de Crouy, son cousin-germain, réfugié en Angleterre.

Le 4 Septembre 1690, Jean Sénéca, et Esther Candeau, sa femme, fille de Jacques Candeau, Sieur de Fringhen, les biens délaissés par David Candeau, Sieur de Bussy, et Suzanne Candeau, leur oncle et tante.

Le 19 Septembre 1790, Josias et Marie de la Haye, enfants de feu Josias de la Haye, écuyer, Seigneur du Mont, et de Marie Chaumel, obtinnent les biens de Charles de la Haye, écuyers, Seigneurs des Moulins, leur oncle, réligionnaire fugitif.

Le 9 Décembre 1690, Louis d'Estienville, à Crémarest, obtient concession des biens de Jean d'Estienville, son frère aîné.

Il y a encore un certain nombre de demandes moins importantes quant aux noms qu'elles renferment, nous les laisserons de côté.

Par l'effet de la sentence obtenue sur *procès par écrit*, les biens confisqués sur les fugitifs passaient immédiatement et sans autres formalités en la possession des réclamants qui en devenaient ainsi propriétaires incommutables. Ce titre valait même pour eux la sentence ou décret que tout acquéreur de biens immeubles devait, suivant les lois alors en vigueur, et le sens interprétatif donné à la coutume du Boulonnais, obtenir en la sénéchaussée, au moment même où la mutation s'opérait, ou au moins dans un délai rapproché.

Les biens des fugitifs qui n'étaient pas réclamés retournaient au trésor, ou servaient aux libéralités du roi. Ainsi nous voyons, en 1690, la Cour accorder 23,500 livres, sur la demande d'André Ponthon, doyen de Calais, à prendre sur les biens des Huguenots fugitifs, pour être employés à réparer l'église paroissiale de cette ville, qui commençait à tomber en ruines. Aussitôt que l'argent fut obtenu, nous apprennent les registres de l'état civil de Calais, « on a commencé à travailler et principalement » à la charpente, laquelle a été toute renouvelée dans le » clocher, toutes les portes, tous les bois, etc......... [1] » Cette somme accordée par la munificence royale ne suffisant pas pour couvrir les dépenses qu'on fut dans la né-

1 Reg des B. M. D. 1691-1694.

cessité de faire, on demanda de nouveau des fonds en 1691. Le roi accorda encore la somme de 10,000 livres à prendre toujours sur les biens des religionnaires fugitifs, pour achever les réparations nécessaires [1].

Le trouble occasionné dans le diocèse de Boulogne, par la révocation de l'édit de Nantes, dura encore quelques années, et ne s'appaisa que par l'affablissement du Calvinisme qui voyait chaque jour de nombreuses défections dans ses rangs. Claude le Tonnelier de Breteuil faisait toujours continuer les missions surtout sur le territoire de Guines et de Calais. Les Pères Lazaristes, qui furent le plus souvent chargés d'aller porter la parole de Dieu aux Huguenots, eurent de grands succès, et les registres de catholicité du temps nous donnent un grand nombre d'abjurations [2].

Des missions avaient lieu aussi dans le Boulonnais ; mais les Calvinistes s'y trouvant en très-petit nombre, le besoin n'en était pas aussi urgent que pour le reste du diocèse. Nous avons vu une liste des Huguenots qui se trouvaient dans le Boulonnais en 1697. Ils avaient pour ministre non avoué le Sieur Regnard de Limoges ; du reste ils étaient peu nombreux ; cependant on en trouve encore un certain nombre dispersés de côté et d'autre dans quelques villages [3].

Ainsi donc la révocation de l'édit de Nantes peut être regardé pour le diocèse de Boulogne comme le terme des horreurs auxquels le pays avait été en proie pendant si long-temps. Grâce au zèle de ses évêques et de son clergé qui s'étaient dévoués pour le sauver, l'hérésie de Calvin n'était plus à craindre et semblait s'être ensevelie dans le silence le plus profond.

Claude le Tonnelier, qui avait tout fait pour ramener au sein de l'Église ses frères égarés, mourut avant d'avoir vu le calme entièrement rétabli dans son diocèse. Attaqué d'une maladie de poitrine, il était souvent obligé de se rendre à Paris, dans sa famille, pour se faire traiter et échapper aux influences du climat de Boulogne qui lui était défavorable ; il y mourut le 8 Janvier 1698 [4]. Sa vie

1 Ibid.—Au 18—19 Février.
2 Cf. Arch. du palais-de-justice.
3 Ms. Bibl. de M. Abot de Bazinghen.
4 Ant. Scotté. Ms. cit.

avait été trop courte pour le bien et l'avantage de tous ses diocésains.

Les résultats qui venaient d'être obtenus dans le diocèse de Boulogne étaient les mêmes presque partout, et cependant on a souvent écrit que par la révocation de l'édit de Nantes Louis XIV avait mis en œuvre des moyens qui loin de servir ses desseins devaient nuire à sa puissance. Les partisans de la Réforme et l'école philosophique ne peuvent pardonner au grand roi cet acte de rigueur, et ils l'accusent encore d'avoir dans toutes ces circonstances enfreint les lois de l'équité et de la justice. Quant à nous, nous pensons que la meilleure apologie de la conduite de Louis XIV se trouve dans les terribles résultats de celle de Louis XVI, révoquant, en 1787, l'œuvre de son prédécesseur et rendant aux Protestants leurs vieux privilèges. Dès-lors le Calvinisme, allié à cette philosophie cynique du XVIII[e] siècle qui prêchait hautement l'apostasie religieuse et politique, se montra dans tout son jour, dévoila plus que jamais son caractère de dogmatisme politique et mit en avant son terrible principe de la souveraineté du peuple; principe qui devait hâter la révolution, briser le trône de l'infortuné monarque, et détruire les autels et les temples du Très-Haut.

« Et maintenant, s'écrie un auteur de notre époque qui a laissé quelques belles pages sur l'esprit qui guidait la Réforme, maintenant que doit-on faire d'une secte qui a tiré l'épée contre nos rois et qui a plongé la France dans un abime de maux? Faut-il la punir et la détruire par le fer et par le feu? Faut-il la forcer de s'expatrier de nouveau, et de nouveau la mettre entre un précipice et une nécessité, entre la mort et l'abjuration? ou faut-il la priver encore de ses droits civils?......... Non, il faut la tolérer et la dévoiler; car l'histoire des révoltes et des crimes d'un parti est toujours celle de sa dégradation [1]. »

1 Roisselet de Sauclières.

FIN.

APPENDICE.

Bien des années s'étaient écoulées depuis le moment où les partisans de la Réforme s'étaient rattachés au Catholicisme. La Révolution et l'Empire avaient passés, et rien n'avait pu donner à pressentir que les croyances Calviniennes eussent encore des adeptes dans notre pays [1]. On pouvait donc espérer être délivré de ce fléau, quand tout-à-coup des partisans de l'hérésie vinrent, d'outre-mer, s'établir sur nos côtes. Heureusement qu'ils ne purent, malgré leurs efforts, attirer à leur parti aucun habitant de notre pays et faire de nouveau adopter les erreurs de Luther.

Le peuple était trop logique pour ne pas comprendre que toutes les doctrines de l'Eglise Anglicane, basées sur le jugement particulier de chacun de ses membres, sont incertaines, sans force, sans vie, sans consistance. Il lui était facile de voir qu'il n'y a là qu'une Liturgie mutilée, des sacrements défectueux, des articles de foi équivoques, des ministres toujours en contradiction, des sociétés comptant à peine deux ou trois membres du même avis, tous changeant d'opinion avec le temps et obligés d'avouer qu'ils sont en progrès ; en un mot, pour nous servir des expressions et des aveux d'un des leurs, suivant « *une ligne religieuse pleine de faux-fuyants, de compromis, d'évasions.* »

1 Le seul village d'Andres, qui n'est habité que par des campagnards Français, paraît avoir conservé quelque reste des erreurs de la réforme. Dans la contrée on appelle ce village *le pays des Huguenots*, et on assure que leur sympathie pour les réformés a sa source dans leur origine anglo-française. Cependant nous croyons que ce reproche ne leur est adressé que parce qu'ils paraissent être indifférents à remplir leurs devoirs religieux.

Peut-être que cette impuissance et cette stérilité dont ont été frappés, jusqu'à présent, dans notre pays, tous les efforts des Protestants, malgré les ressources et les moyens d'action dont ils disposent, devraient être pour nous une raison de laisser de côté tout ce qui s'y rattache ; toutefois nous avons cru devoir en dire quelques mots pour rendre notre travail plus complet. L'étendue de cet appendice ne nous permet pas d'entrer dans aucun détail, et nous en sommes fort heureux, car la gravité de l'histoire aurait eu à en souffrir [1]. Nous nous contenterons donc de donner quelques dates et quelques faits pour montrer les tendances des Protestants anglais dans notre pays.

Venus quelque temps après la paix de 1815, les Anglais protestants résidant à Boulogne désirèrent bientôt avoir un ministre de leur religion et un lieu convenable pour se réunir. Déjà ils envoyaient leurs enfants dans nos villes pour faire leur éducation, et ils craignaient sans doute que ce contact continuel avec les Catholiques ne vînt affaiblir leurs croyances religieuses.

Vers 1819, ils érigèrent donc, dans la haute-ville, un temple qui, devenu insuffisant quelques années plus tard, fut transféré dans la basse-ville, où on en éleva un nouveau qui pouvait contenir 1000 personnes (1828). Au mois de Juillet 1831, on ouvrit pour la seconde fois l'ancienne chapelle de la haute-ville, et dès-lors Boulogne eut deux temples Anglicans, sans compter différentes sectes dissidentes, qui, pour un instant, et comme en passant, vinrent prêcher leurs erreurs.

Jusqu'à présent les Protestants anglais ne paraissent point avoir mis en œuvre tous leurs moyens d'attaque et avoir cherché à faire de la propagande ; mais la scène va changer de face. Bientôt la ville de Boulogne vit s'établir dans ses murs un temple Méthodiste, sous le nom de Chapelle Wesleyenne, et presqu'en même temps une Chapelle Evangélique Française (1839). Dès-lors l'esprit de prosélytisme qui caractérise les Protestants commença à prendre la plus grande extension. Une profusion de Bibles et de brochures de toute espèce furent lancées dans le public, et on essaya par tous les moyens d'attirer le peuple aux prêches. Maintenant que l'on pouvait se faire comprendre de tous, on espérait de grands succès ; mais ces espérances furent déçues et tout ce qu'on

[1] Cf. Les documents du journal anglais *Boulogne Gazette*.

mit en usage ne donna aucun résultat, car nous ne pouvons appeler résultat la présence aux prêches de quelques individus qui étaient payés directement ou indirectement pour y assister[1]. Nous ne dirons rien des autres sectes dissidentes qui vinrent s'établir à Boulogne, aucun intérêt ne vient s'y rattacher[2]. En 1840, nous trouvons *the Congregational Chapel*; en 1844, une Chapelle Ecossaise qui chaque année change de local pour disparaître en 1848, après s'être réfugiée dans une salle de filature.

Les Anglicans, qui avaient déjà deux temples dans Boulogne, virent bientôt s'en élever deux autres : *the Episcopal Chapel* en 1846, et *Trinity Church* en 1848. Cette dernière était l'ancienne église du couvent des Capucins, dont les Protestants étaient parvenus à s'emparer au grand regret des Catholiques[3]. Le motif religieux a-t-il été le seul but de ces nombreuses érections de chapelles protestantes? Nous ne le croyons pas, et nous osons presque dire que nous sommes convaincu que le mobile qui a fait agir dans ces circonstances prend sa source dans un ordre de choses tout différent.

1 Dès le principe, la Chapelle Evangélique Française s'établit dans la rue Siblequin (1839). Forcés, par un incendie, de se retirer, les prêches eurent lieu chez le ministre jusqu'en 1853, que l'on bâtit un temple, dû aux secours des Protestants anglais.

2 En 1851 la fameuse secte des Mormons vint prêcher ses erreurs à Boulogne. Les Protestants eux-mêmes, effrayés des conséquences que ces sectaires tiraient de leurs principes, les attaquèrent dans plusieurs conférences publiques, mais sans grand succès. Les énormités des Mormons étaient, pour la plupart, logiquement déduites des principes fondamentaux du Protestantisme.

3 Nous avons vu l'établissement de ce couvent. Le projet en avait été agréé par Renaud Destailleur, procureur en la sénéchaussée, mayeur et les échevins Flahaut, Leroy, Scotté (1617). Claude Dormy posa la première pierre de leur église le 22 Juillet 1619; la croix avait été plantée solennellement le 14 Juin de l'année précédente par le R. P. Bernardin de Gouffier de Thois.— Cf. J. Scotté, Ms. — A. Le Roy. Op. cit., p. 179.— Le 29 Mai 1635, Jean Dolce consacra l'église et la plaça sous l'invocation de Notre-Dame de Boulogne. Cette église avait été bâtie par la libéralité de Nicolas de Lannoy, seigneur d'Amérancourt, connétable héréditaire du Boulonnais, et de la même famille que le Sieur de Morvilliers, dont nous avons parlé plus haut.—Ibid.

Toutes ces chapelles que nous venons de signaler existent encore, et quoique paraissant vouloir se rattacher à l'église officielle d'Angleterre, de fait elles se dirigent à leur guise, sans s'inquiéter de leurs supérieurs, et ne rentrent sous la juridiction d'aucun évêque. Dans le principe, un évêque protestant nommé Luscombe, évêque sans siége, et demeurant à Paris, était venu donner la confirmation. Maintenant c'est l'évêque de Londres[1] qui vient pour cette cérémonie. Sans toutefois avoir de juridiction sur les églises qui sont à Boulogne, comme il l'a avoué lui-même dans certaines discussions, ou on avait évoqué son autorité.

Dans la ville de Calais, les Protestants ne se trouvent pas dans la même position, car le temple Anglican dépend de l'évêque de Londres, et reçoit des secours du gouvernement Anglais comme chapelle consulaire. Ce temple a été fondé en 1825 par le consul anglais et quelques personnes de sa nation qui se trouvaient dans cette ville. L'ouverture eut lieu le 10 juin 1827. Au moment où nous écrivons, le ministre se donne le titre de chapelain de S. M. Britannique; il est le premier qui ait pris ce titre: nous ne savons pour quelle raison. Cette chapelle n'est guère fréquentée que par les élèves anglais provenant des différents pensionnats de Calais et de St.-Pierre-lès-Calais, et par quelques familles de la même nation résidant dans cette ville. Les marins Norwégiens qui se trouvent en grand nombre dans le port de Calais fréquentent quelquefois cette chapelle; mais la différence qu'il y a entre les deux cultes, quoique sortant de la même origine, fait qu'ils s'y montrent très-rarement.

Le contact qui devait naturellement avoir lieu avec les Protestants anglais eut aussi son effet à Calais comme il l'avait eu à Boulogne; mais aussi, comme dans cette dernière ville, le succès n'est pas venu couronner les efforts de ceux qui dans cette circonstance se mirent en avant. On érigea dans la ville une chapelle Française Protestante qui ne put se soutenir long-temps et disparut vers 1844. A St.-Pierre-lès-Calais, le culte Protestant n'eut guère plus de succès. Vers 1830 on érigea la conférence dissidente qui dans le principe se rattachait à une chapelle Wesleyenne de Londres. Cette société nommait le mi-

[1] Appelé pour donner la confirmation, l'évêque de Londres dit qu'il voulait ne la donner qu'à *Trinity Church*, parce que c'était la seule église consacrée par un évêque!!! Quelle inconséquence! quelle bizarrerie!

nistre et lui donnait un fixe ; mais les revenus du temple n'ayant jamais pu suffire à couvrir les frais, la conférence de Londres abandonna ce temple à la société Wesleyenne de Paris, qui maintenant s'occupe de toutes les affaires de cette chapelle ; le ministre qu'elle y envoie est toujours Français, seulement il est exigé que le service soit fait en anglais et en français. Dans le principe, les Wesleyens, sans doute à cause de leurs menées, avaient eu à lutter contre des oppositions administratives, des expulsions, des fermetures de temple, avant de pouvoir s'établir définitivement à Saint-Pierre-lès-Calais. La chapelle qu'ils occupent maintenant n'a été inaugurée qu'au mois de Février 1839.

Cette chapelle est la seule qui cherche à faire de la propagande, en réunissant les ouvriers et les enfants employés dans les nombreuses fabriques de tulle. Toutefois, ces conférences n'amenèrent aucun résultat ; la chapelle Protestante Française peut à peine réunir quelques ouvriers indifférents, et encore leur nombre diminue-t-il chaque jour sensiblement.

Depuis près de six ans, cette fièvre de prosélytisme qui tourmente ces sectes dissidentes a presqu'entièrement cessé, sans doute à cause du peu de succès de leur entreprise. Dans le plus fort de leur propagande (1840 à 1845), les apôtres de la secte Wesleyenne allaient de maison en maison, cherchaient les moyens d'avoir entrée dans les familles pour catéchiser, et répandaient partout des livres destinés à faire de nouveaux adeptes. Leurs efforts ne furent guère couronnés de succès ; toutefois ils firent quelques conquêtes ; il y eut trois conversions purement personnelles et trois autres qui entraînèrent l'apostasie de trois familles, en tout six exemples, encore faut-il ajouter que, sauf deux personnes, que leur éducation et leur position devaient mettre le plus à l'abri de ces séductions, les autres sont de pauvres ouvriers dont la conversion était largement salariée. On rapporte même dans le pays que depuis que les largesses se sont ralenties, le zèle des initiés s'est beaucoup attiédi, et qu'ils remplissent si mal les devoirs religieux observés par les véritables Wesleyens, qu'il y a lieu de croire qu'ils ont renoncé aussi facilement à leur croyance qu'à celle dans laquelle ils étaient nés.

Les tentatives faites par les Protestants pour attirer des adeptes à leur religion ne se bornèrent pas seulement à Calais et à Boulogne, elles se firent sentir jusque dans

les villages et les bourgs du pays. Avec les mêmes moyens que nous leur avons vus employer, ils essayaient de gagner les pauvres habitants des campagnes et de les attirer dans l'erreur. Ils réussirent surtout auprès de pauvres pêcheurs qui habitent, sur le bord de la mer, le petit hameau des Barraques, entre Calais et Sangatte. Près de la moitié de la population de ce malheureux village, dépourvu d'église et de pasteur, renia la foi de ses pères : toutefois, depuis quelques années, peut-être à cause des raisons que nous avons fait valoir plus haut, la plupart de ces habitants sont revenus au sein de l'Église.

La petite ville de Guînes, qui était autrefois le centre d'action du Calvinisme dans tout le pays, fut pendant assez long-temps le centre des opérations des fanatiques de la secte. On distribua partout chez les ouvriers et les indigents des Bibles et des brochures, on établit des cours gratuits d'anglais, dans lesquels on passait une grande partie du temps à réciter des prières et à chanter des cantiques protestants. Des ministres vinrent même de Calais jusqu'à trois et quatre fois par semaine pour les instruire, affectant toujours de ne point mal parler de la Religion Catholique, mais cherchant à montrer que toutes les religions sont bonnes, parce que toutes défendent le mal et commandent le bien. Les dépenses occasionnées pour attirer le peuple de Guînes aux prêches des ministres dissidents étaient payées par de zélés Méthodistes, qu'aucun sacrifice n'arrêtait. Le danger était pressant; mais la Providence veillait pour que ce peuple ne se laissât pas entraîner à l'erreur.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1846, époque où la duchesse d'Orléans et M. Guizot, premier ministre de Louis-Philippe, encouragèrent l'erection d'un temple dans la ville de Guînes. Il devait, disait-on, servir aux nombreux pensionnats anglais établis dans le pays; mais le but réel était d'attirer les ouvriers indifférents et sans religion. Ce temple, qu'on affecta de vouloir faire semblable à l'église paroissiale, fut terminé au mois de Novembre 1847, époque où le principal ministre d'Arras vint en faire la dédicace. Tout se préparait donc pour mettre en œuvre les moyens d'attirer les habitants de Guînes dans l'erreur quand arriva la révolution de Février 1848. Le temple n'était pas payé et on ne pouvait plus compter sur l'argent promis par la duchesse d'Orléans et M. Guizot ; la position était difficile pour les

ministres, aussi crurent-ils prudent de ne plus reparaître. Maintenant, ce temple sert de salle d'asile pour l'enfance. Le doyen de Guînes vient d'en faire l'acquisition, aidé dans son entreprise par le désintéressement d'âmes charitables et par les libéralités de S. M. l'Empereur. Un instant, les maîtres des pensionnats anglais qui sont à Guînes avaient formé le projet d'acheter ce temple, mais ayant été devancés, un d'entre eux a fait arranger une chapelle près de son établissement, et c'est là que le Protestantisme a dû se réfugier. Les autres maîtres de pension y envoient leurs élèves, de quelque secte qu'ils soient.

Malgré le peu de succès de leurs entreprises, les Protestants ne continuèrent pas moins leurs menées dans tout notre pays et semblèrent même reprendre une nouvelle ardeur au moment de la formation des camps qui sont venus s'établir sur nos côtes. Ils espéraient, sans doute, pouvoir arriver plus facilement à leur but au milieu d'hommes privés de tout secours religieux, et dès-lors, ils distribuèrent une quantité étonnante de Bibles et de brochures, pénétrant jusque sous la tente de nos soldats, et allant même les chercher dans les salles des infirmeries et des hôpitaux militaires. De tels faits ayant éveillé l'attention de l'autorité, on surveilla de plus près les démarches des Protestants, on fit une saisie de livres et de brochures, et l'affaire fut portée devant le tribunal de Boulogne sous l'accusation de *colportage non autorisé* (1854)[1].

Les débats ont dévoilé une partie des manœuvres des partisans de l'erreur. Les brochures saisies étaient imprimées à Paris et à Londres, et étaient données par la chapelle Wesleyenne et l'église Protestante Française. Interpellé pour savoir quel était le but de la secte en distribuant ces brochures, un des inculpés répondit que l'on désirait par là « moraliser la société, faire de bons pères de famille et des citoyens dévoués. » Nous doutons beaucoup de l'efficacité des moyens mis en usage.

Il est aussi résulté des débats d'audience que de zélés partisans du protestantisme allaient chercher les soldats dans l'intérieur même des camps pour les catéchiser et les amener à abjurer le Catholicisme, et qu'ils firent même venir des Bibles en langue Allemande pour les distribuer

[1] Le procès-verbal est du mois d'Août, et le jugement fut prononcé le 14 Septembre 1854.

aux nombreux soldats venus des frontières d'Allemagne, et qui ne connaissaient que cette langue.

Tous ces efforts des Protestants n'ont amené aucun résultat, nous le savons ; mais ce danger permanent qui entoure nos braves militaires, ne doit-il pas engager l'autorité à prendre des mesures efficaces pour arrêter cette propagande ? Toutefois, quoiqu'il arrive, nous avons la conviction que le Protestantisme sera toujours aussi impuissant et aussi stérile dans l'avenir qu'il l'est dans le présent.

TABLE DES MATIÈRES.

BOULOGNE-SUR-MER.

Imprimerie de BERGER frères, Grande Rue, 51.

ERRATA.

Note. — Quelques fautes, d'une importance très-minime, se sont glissées dans la révision des épreuves ; mais le lecteur les rectifiera facilement : aussi croyons-nous inutile de les indiquer. Nous ferons donc entrer dans cet errata les seules fautes principales que les exigences du style et les précisions de l'histoire nous obligent de signaler.

Page 23,	*lig.* 17,	*au lieu de :* jèté,	*lisez :* jetés.
48,	*note* 1	renvoit,	renvoie.
55,	*lig.* 23	trouvés,	trouvé.
57	2	Brunet, *on rencontre aussi :* Brunel.	
57	4	Camoison,	*lisez :* Camoisson.
57	24	fréquentées,	fréquentés.
58	24	publiques,	publics.
82	39	auraient,	aurait.
93	29	Marcq, *ou plus loin*, Mark,	*lisez :* Marck.
99	10	demandé,	*lisez :* demandée.
102	9	aposté,	apostés.
103	23	dressé,	dressée.
106	5	nommée,	nommé.
113	19	suivis,	suivi.
118	9	Caucherie,	Cancherie.
118	10	Rainxent,	Rinxent.
137,	*note* 3	donnée,	donné.
138,	*lig.* 6	resta,	restât.
138	37	enfuit,	enfui.
143	23	laissé,	laissées.
143,	*note* 2	succédés,	succédé.
152,	*lig.* 23	Rebrebengues,	Rebretengues.
152	33	Cautheraine, *ou plus loin*, Cauteraine,	*lisez :* Cantheraine.
153	22	Baudoin,	Baudouin.
153	43	la Billarderi,	la Billarderie.
154	2	de Luzellerye,	de la Luzellerye.
154	13	Moncque,	Moucque.
154	23-24	Hidrequem,	Hydrequent.
154	28	Beuvrequem,	Beuvrequent.
156	18-19	Remilly,	Rumilly.
157	3	Falleul,	Falluel.
160	37	de Boussin,	de Boursin.
160	39	de Pipennerie.	de la Pipennerie.
161	1-2	Bloncquedalle,	Bloucquedalle.
166	3	Dinghen,	Dringhen.

Page 166,*note* 1,*au lieu de* : de Roulers et de Calonne, *lisez* : de Raulers de Calonne.

168	1	historiarum,	*lisez* : historia rerum.
169	2, *Remplacez le blanc par le mot* : Ponthieu.		
176, *lig.* 24, *au lieu de* :		ce sont,	*lisez* : c'est.
178	32	écrit,	écrivit.
181	38	favoris,	favori.
182	40	mette,	mettre.
186	14	Bordeuil,	Bordereuil.
189	3	remplis,	rempli.
197	39	nul,	nulle.
198	14	Montelson,	Montlezum.
202	3	St.-Valerie,	St.-Valery.
209	4	dépourvu,	dépourvue.
209	24	des Réformés qui était venu, *lisez* : de Réformés qui étaient venus.	
211	9	tendèrent-elles, *lisez*: tendirent-elles.	
213	28-29	demandaient un prompt remède, animés du plus grand esprit de prosélytisme. Ils menaçaient........ *lisez* : demandaient un prompt remède. Animés du plus grand esprit de prosélytisme, ils menaçaient.......	
214	1-2	religieuse.	*lisez* : religieuses.
215	14	Malbranche,	Mallebranche.
219	1	se geaient,	siégeaient.
219	12-24	la Coverserie, Escœufen, Havequeque, *lisez* : la Converserie, Escœuffen, Havesqueque.	
219	29	Picot, Widehem *lisez* : Pichot, Widehen.	
221	10	arrivés,	arrivé.
221	21	n'ait,	n'eut.
221	40	Coulongue,	Coulogne.
226	15	Eglise,	Egypte.
229	37	(1585-1587),	(1685-1687).
234	9	1790,	1690.
236	7	ne s'appaisa que par l'affablissement, *lisez* : ne s'apaisa que par l'affaiblissement.	
237	4	passés,	*lisez* : passé.